
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

WIDENER



HN HKLF R

Fr 27.88



Gal.
m. Feil. Grandet d. 5¹³/60.

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1^{re} et 2^e Livraisons. — Juillet et Août 1882

TOME CINQUIÈME

ANGERS

GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

RUE SAINT-LAUD.

—
1882

SOMMAIRE

- 1° *Trois lettres inédites d'Aristide-Aubert Du Petit-Thouars.*
— André JOUBERT
 - 2° *Les Écoles primaires en 1833, d'après un document officiel.*
— Victor PIERRE.
 - 3° *Le Vieux Cousin.* — Th. PAVIE.
 - 4° *Une lettre inédite de Rouget de Lisle.*
 - 5° *Les Deux Patrons.* — E. FALIGAN.
 - 6° *Chronique bibliographique.*
 - 7° *Notre-Dame Angevine (33^e feuille).* — GRANDET.
-

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 francs par an.

172

M. H. J. a. 1853

REVUE
DE L'ANJOU

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME CINQUIÈME

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

RUE SAINT-LAUD.

—
1883

Fr 27.88.

↓

HARVARD COLLEGE LIBRARY
F. C. LOWELL FUND

Dec 1, 1930

TROIS LETTRES

INÉDITES

D'ARISTIDE AUBERT DU PETIT-THOUARS

1791 - 1792

Nous avons reçu de M. l'abbé Angot, vicaire de Saint-Vénérand de Laval, la communication de trois lettres intéressantes de notre glorieux compatriote, Aristide Aubert Du Petit-Thouars, l'héroïque commandant du *Tonnant* qui, assailli à la fois par quatre vaisseaux ennemis, affreusement mutilé par un boulet et se sentant mourir, se fit mettre, pour étancher son sang, dans un tonneau de son, et d'une voix défaillante cria encore à l'équipage : « N'amène pas
« pas ton pavillon¹ ! » « Je crois inutile de joindre aucun
« commentaire aux trois lettres suivantes d'un illustre
« Angevin, assez connu de ses compatriotes, et qui a droit
« à la reconnaissance de tous les Français, » nous écrit notre
aimable correspondant qui termine ainsi : « On verra bien
« que l'expédition projetée par Aristide Du Petit-Thouars
« est un voyage à la recherche de Lapeyrouse. Les qualités
« généreuses de ce noble et sympathique caractère se

¹ La bataille navale d'Aboukir, qui se termina par un désastre si terrible, date du 2 août 1798. — Cette scène a été représentée mainte fois et en dernier lieu par Biard, dont le tableau figurait au salon de 1869. (*Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 83.)

« montrent à chaque ligne dans ces lettres que je suis heureux d'avoir arrachées à une destruction honteuse. »

La *Revue de l'Anjou* est fière de pouvoir offrir le concours de sa publicité à ces belles pages, empreintes d'un si admirable sentiment de patriotisme, et nous adressons, au nom de nos lecteurs, à M. l'abbé Angot, l'expression de notre bien sincère gratitude. Voici ces trois lettres dont nous avons respecté scrupuleusement l'orthographe originale.

André JOUBERT.

I^{re}

*Hotel St-Louis, rue des Filles du Calvaire,
2 septembre 1791.*

J'attendais, Monsieur, pour vous répondre que ma lettre à mes souscripteurs fut imprimée avec des cartes qui ne me coutent presque rien, et que j'ai éprouvé par moi-même faire grand plaisir en fait de voyage. Je n'ai pas tout à fait visé à la plus grande économie parce que j'ai de grandes vues en fixant les idées de mes compatriotes sur d'autres objets que ceux qui les fatiguent depuis si longtemps. Peut-être serait-il heureux que les esprits ardents¹ tournassent leur activité sur des objets du dehors. L'esprit de philosophie nous défend l'ambition des conquêtes, quoique à bien considérer on aime mieux périr sur un champ de bataille de la main d'un ennemi étranger que

¹ Du Petit-Thouars montre ici toute la beauté de son âme, mais il avait des illusions naïves s'il s'imaginait que *les esprits ardents* de 1791 étaient prêts à quitter l'objet de leurs sanglantes ambitions pour poursuivre, comme lui, un but humanitaire et patriotique.

d'être chez soi déchiré et vexé de cent mille manière par des enemys domestiques. J'ai toujours supporté facilement notre inimitié avec les Anglais, tandis que celle à laquelle il faut se livrer contre les siens est insupportable.

Je serai donc trop heureux d'emporter mes penates loin d'ici, d'aller établir dans quelque coin de terre ignoré une colonie, où les vertus simples de ma famille puissent s'exercer, où je puisse encore songer à ma patrie et lui préparer quelque jour une branche de commerce qui repare quelques unes des pertes qu'elle aura faites.

Vous ne sauriez croire, Monsieur, combien l'esprit des Parisiens serait propre à seconder mes vues. J'ai vu tout plein des gens ici, à qui il ne faudrait que d'être nés dans un port de mer pour être de grands navigateurs. Ils se présentent en grand nombre pour marcher sous mes drapeaux ; j'ai beau leur représenter le risque de l'entreprise, ils tiennent ferment (*sic*), et malheureusement je ne puis recevoir que ceux qui m'aident un peu dans mon armement.

Pour m'attirer la bénédiction du ciel, j'en ai pris quelques uns qu'il fallait aider totalement. J'espère enfin tirer partie de tous ceux qui viendront avec moi : en aimant les hommes on en fait à peu près tout ce qu'on veut. Tel a été jusqu'à présent mon principe, il m'a réussi, et j'espère qu'il fera prospérer vos actions.

Pourrai-je vous demander, Monsieur, de m'envoyer à Brest les chemises qu'on vous a demandé, six douzaines de plus pour les matelots, et un assortiment de toile à voile pour environ 600 liv. Nous prenons des arrangements, La Couronne et moi, pour placer notre petite fortune dans notre expédition. Elle ne courra aucun risque, puisque nous espérons nous faire assurer par le moyen d'un troisième bâtiment bien conditionné, armé par un négociant de la Rochelle qui a été dans l'Inde et qui en entend parfaitement le commerce.

La parti sera aussi bien liée qu'il m'a été possible de le faire, n'étant nullement soutenu par le gouvernement ¹.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la plus vive reconnaissance,

Votre très-humble serviteur,

Aristide DUPETITHOUARS

Cette lettre adressée au même correspondant que les deux suivantes, ayant été mises sous enveloppe, n'a pas de suscription.

II^{me}

Brest, le 18 avril 1792.

Pardonnez-moi, Monsieur, d'avoir tant tardé à vous écrire, vous sentez ma position et avec quelle continuité il faut que je travaille pour soutenir la grandeur de mes engagements ². Il y a tant d'honnêtes gens, dont l'estime m'est plus précieuse que la vie, qui ont souscrit dans mon entreprise, que j'aimerais mieux mourir que de les avoir trompé. Je pleure sur ma mauvaise fortune qui m'a empêché de profiter le premier de l'avis de ce navire hollandais qui a vu un pavillon blanc et des uniformes de la marine près de l'isle de l'Amirauté.

Je pleure, mais cependant mon avenir est encore bien beau, et sans aller aux astres, comme vous avez la bonté de me le dire, je touche au moment de commencer tout de bon mon entreprise.

¹ Louis XVI, ami de tous les projets qui avaient pour but le soulagement de l'humanité, avait souscrit à l'entreprise ; mais la gravité des circonstances empêcha cet infortuné monarque de suivre le vœu de son cœur (Michaud, Biog. univ. t. XI, p. 599.)

² C'est à la recherche de la *Boussole* et de l'*Astrolabe* que Du Petit-Thouars fait ici allusion.

Je convoite ardamant de la toile pour mes voiles et ce que je trouve de plus précieux dans l'envoi que vous m'avez fait, c'est moins d'avoir de belles et bonnes chemises que de savoir que des mains plus adroites et plus pures que celles de Penelope y ont travaillé. Je voudrais d'ailleurs être nud et pouvoir étendre au vent dix aulnes de toile de plus. Comme c'est surtout en voile légère que je désirais les employer, il serait possible que vous pussiez m'en envoyer environ 200 aulnes de la plus large. D'après votre réponse, Monsieur, je verrai s'il m'est possible de la payer avec toute l'exactitude que demandent des procédés comme les vôtres.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-humble et très-affectionné serviteur,
Aristide DUPETITHOUARS.

Mes respects et mes amitiés à mes aimables lingères.

Même adresse que ci-dessus.

III^{me}

Sans date.

Monsieur, vous serez étonné de recevoir une lettre de moi datée de Saumur, j'y suis pour un instant afin de régler mes affaires. J'ai vendu mon bien à ma sœur Félicité; j'emporte un modèle de procuration pour que La Couronne ¹

¹ Il désigne ainsi son frère Aubert-Louis-Marie Du Petit-Thouars, qui avait une charge de sous-lieutenant dans le régiment de la Couronne. C'est lui qui fut arrêté en Bretagne, dans une auberge de Concarneau, alors qu'il s'acheminait en herborisant vers Brest, pour y rejoindre son frère et s'embarquer avec lui. Un voyageur qui parcourait la campagne, à pied, une boîte de fer-blanc sur le dos, ne pouvait être, à cette époque, autre chose qu'un conspirateur! —V. sur Aubert-Louis-Marie Du Petit-Thouars et sur les travaux de ce botaniste éminent le *Dictionnaire Historique, Géographique et Biographique de Maine-et-Loire*, t. II, pp. 79 à 82.

vende le sien à mon frère Genie. Dans la vente de celui-ci notre dette vis-à-vis de vous est spécifiée et mon frère va s'occuper des moyens de l'acquitter au plus vite. Comme vous avez bien voulu souscrire dans mon expédition, il est de mon devoir de vous instruire que j'ai offert au maître de la marine mes bâtiments pour voler au secours de S^t Domingue ¹. J'ai arrangé les choses de manière que je n'en serai pas moins vite au Brésil et au Cap Bonne-Espérance. Faites-moi le plaisir, Monsieur, de prévenir celui à qui, à Brest, vous enverrez mes chemises de m'en donner avis lorsque j'y serai, à moins que vous n'ayez la bonté de me répondre et de me redire son nom que j'ai oublié. J'ai l'honneur, Monsieur, de me rappeler au souvenir de votre aimable famille et d'être avec le plus profond respect,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

Aristide DUPETITHOUARS.

Suscription : A Monsieur de Lanney, neg^t à Laval ².

¹ Il avait acheté deux bâtiments et il monta sur le *Diligent*, le seul qui fût disponible, pour aller à Brest.

² Cette lettre n'est pas datée, mais il est facile de voir qu'elle fut écrite peu de temps après la précédente, en avril ou en mai 1792.

LES ÉCOLES PRIMAIRES EN 1833

d'après un document officiel.

Un mois après le vote de la loi du 28 juin 1833, qui avait pour objet de réorganiser l'instruction élémentaire et de créer une sorte d'Université du premier degré, M. Guizot, alors ministre, ordonna une inspection générale de toutes les écoles primaires, publiques ou privées. « Je ne voulais pas seulement, écrivit-il plus tard (*Mémoires*, III, 76), constater les faits extérieurs et matériels qui sont communément l'objet des recherches statistiques en fait d'instruction primaire, tels que le nombre des écoles, celui des élèves, leur classification, leur âge, les dépenses de ce service; je donnai surtout pour mission aux inspecteurs d'étudier le régime intérieur des écoles, l'aptitude, le zèle, la conduite des instituteurs, leurs relations avec les élèves, les familles, les autorités locales civiles et religieuses, l'état moral en un mot de l'instruction primaire et ses résultats... *Quatre cent quatre-vingt-dix* personnes, la plupart fonctionnaires de tout ordre dans l'université, se livrèrent pendant quatre mois à ce rude travail. *Trente-trois mille quatre cent cinquante-six écoles* furent effectivement visitées et moralement décrites dans les rapports qui me furent adressés par les inspecteurs. L'un d'entre eux, dont j'avais depuis longtemps éprouvé la rare capacité et l'infatigable zèle, M. Lorain, aujourd'hui recteur honoraire, tira de tous ces rapports un tableau de l'instruction primaire en France, en 1833, encore plus remarquable par les vues morales et pratiques qui y sont développées que par le nombre et la variété des faits qu'il contient. »

Ce « tableau », résumé de tous les rapports particuliers, fut publié par M. Lorain en 1837 (Hachette, in-8°). Installation et mobilier scolaire; maîtres, clergé, frères des écoles chrétiennes, institutrices : sur tous ces points, il recueillit les enseignements de cette vaste enquête, et, à l'appui de ses jugements, il reproduisit textuellement en appendice les fragments de rapports qu'il avait extraits. C'est une œuvre loyale; on y peut signaler çà et là quelques préjugés gallicans ou universitaires. A l'occasion d'une publication récente¹, j'ai dû compulsier aux Archives Nationales bien des enquêtes officielles, depuis celle de 1792 jusqu'à celles de l'an VIII et de l'an IX en traversant celles de 1794, de 1795 et de 1798-1799; n'est-il pas intéressant, après avoir constaté les ruines que l'Assemblée Constituante a accumulées, et les vains et multiples projets de réorganisation qu'a écoutés et sanctionnés la Convention, de rechercher à quels résultats, bien incomplets encore, avaient abouti quarante ans d'efforts pour relever l'édifice qui avait été détruit ?

I

Le gouvernement qui suivit le 18 Brumaire trouva l'entreprise trop ardue. Il avoua « qu'il était dans une véritable impossibilité de payer les maîtres sur les fonds publics » et que « l'expérience de ce qui se faisait autrefois l'avait convaincu qu'il fallait en confier le soin aux administrations locales », promettant du reste (art. 43) que le Gouvernement

¹ *L'école sous la Révolution française, d'après des documents inédits.* Librairie de la Société Bibliographique. in-18, xv-232. 1881. Nos lecteurs connaissent déjà ce précieux ouvrage, que la Revue leur a recommandé l'année dernière. C'est un des plus exacts, des plus étudiés et des plus intéressants que le réveil de la question ait fait écrire sur la manière dont les républicains entendent et pratiquent la liberté de l'enseignement. Il montre combien peu au fond ils ont souci de cette éducation du peuple, à propos de laquelle il font tant de tapage et dont ils se servent comme réclame électorale. Aucun ne met mieux en lumière leur incapacité et leur mauvaise foi. E. F.

autoriserait l'acceptation des dons et des fondations des particuliers en faveur des écoles et qu'il les entourerait « du respect le plus profond et le plus inaltérable ». L'Empire était trop occupé au dehors pour veiller à l'intérêt intellectuel des petites gens ; par le décret de 1808, il reconnut l'Institut des frères des écoles chrétiennes, l'autorisa et l'encadra pour ainsi dire dans l'université, tout en respectant sa personnalité et ses statuts. Il y ajouta une subvention de 4.250 fr., la seule qui pendant toute la durée du règne figura au budget de l'instruction élémentaire ; un autre article, dans le décret de 1811, veillait à ce que l'enseignement dans les petites écoles ne s'étendît pas au delà de la lecture, de l'écriture et du calcul.

L'indifférence du régime impérial pour l'instruction populaire forme contraste avec le zèle que déploya le gouvernement de la Restauration. L'école « libérale » et les hommes d'état de Juillet ont cherché à le rabaisser, mais les chiffres et les actes ne souffrent pas de démentis. De 1817 à 1820, le nombre des écoles s'accrut de *huit mille cent soixante*, et celui des écoliers de *deux cent cinquante-et-un mille soixante-cinq*. En 1829, d'après une statistique publiée par M. de Montalivet en 1831, on compta 24.148 communes pourvues d'écoles, 30.796 écoles de garçons et 1.372.206 élèves dont 969.340 garçons et 402.866 filles. Le ministre de l'intérieur, en donnant ces chiffres, reconnaissait qu'ils n'étaient pas complets. Dès l'année 1816, c'est-à-dire à une époque où il était à peine remis de la secousse des Cent Jours, le gouvernement ordonna (art. 14 de l'ordonnance du 29 février 1816) que « toute commune fût tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçussent l'instruction primaire et à ce que les enfants indigents la reçussent gratuitement ». Par l'article 7 de la même ordonnance, « le comité cantonal était spécialement chargé d'employer tous ses soins pour faire établir des écoles dans les lieux où il n'y en avait point. »

Il est vrai que, dans ce comité cantonal, l'ordonnance introduisait le curé, les ecclésiastiques, l'évêque diocésain; qu'à l'instar de l'Empire, des privilèges étaient accordés aux frères des écoles chrétiennes; qu'un certain nombre de communautés enseignantes d'hommes étaient reconnues : tous procédés que ne goûtaient pas les « libéraux » d'alors et que leurs descendants détestent jusqu'à méconnaître le témoignage de l'histoire sur le progrès accompli par l'enseignement primaire durant la Restauration. N'est-il pas plus aisé de dire que la Restauration voulait ressusciter l'ancien régime, étant donné ce lieu commun, si complètement démenti aujourd'hui, que l'ancien régime n'avait ni connu ni favorisé l'instruction populaire, laquelle, suivant le même préjugé, aurait été créée et constituée par les fameux décrets de la Convention ? Tout cela n'est pas sérieux.

Cependant, les hommes d'état de la Restauration ne fermaient pas les yeux : ils ne déguisaient pas le mal, ils cherchaient à le guérir. M. Lainé, le comte Siméon, M. de Vatisménil, M. Guernon de Ranville, ont tenu tous, au début comme à la fin, un langage et une conduite identiques. On avait reconnu que le fardeau imposé aux communes était trop lourd; que, dans les communes rurales, les conseils municipaux montraient souvent trop d'indifférence pour l'instruction des enfants; qu'il y avait là un intérêt général, national, qu'on ne pouvait livrer à la merci de la négligence ou de la parcimonie des communes. Aussi, le 14 février 1830, M. Guernon de Ranville faisait signer au Roi une ordonnance en vertu de laquelle les communes étaient pour la première fois tenues de voter les fonds nécessaires à l'école, soit sur leurs ressources ordinaires, soit par voie d'imposition extraordinaire; le département et l'état devaient venir au secours des communes trop pauvres. Le budget de l'instruction primaire, élevé déjà de 50.000 fr. à 100.000, était inscrit au budget de 1830 pour 300.000 fr. Enfin la création d'écoles normales était ordonnée. Par toutes ces dispositions,

M. Guernon de Ranville se montrait le précurseur de M. Guizot et l'ordonnance du 14 février 1830 devançait la loi du 28 juin 1833.

II

Mais venons à l'enquête. — Plus d'un fait prête à rire, à moins qu'il n'y ait lieu de s'indigner. Des conseillers municipaux qui ne savent pas lire, qui ne parlent que patois, qui ne peuvent pas signer; des parents réfractaires, des maires indociles; un conseil municipal, celui de Cognac, prenant une délibération pour déclarer qu'il n'y avait pas lieu de fonder une école, qu'elle serait inutile. Si l'on regarde à certains mattres, on s'explique le peu de goût des communes, des parents ou des conseillers municipaux pour quelques-uns de ces fonctionnaires. Instituteurs sans brevet, c'est trop peu dire : quelques-uns seraient incapables de subir un examen; ils ne savent pas ce qu'ils sont chargés d'enseigner, ils n'en savent pas plus que leurs élèves. Connaissent-ils un peu de grammaire? Hélas! pas plus que d'orthographe. Il en est un à qui l'inspecteur demande à voir la grammaire dont il se sert; l'instituteur lui présente une grammaire... latine, et, sur l'observation qui lui en est faite, il répond qu'il s'en étonne, « car cette grammaire contient plus de français que de latin. »

L'ignorance est le moindre de leurs défauts. « L'instituteur de *** a eu, je dirai presque, l'impudence de me donner à examiner comme échantillon d'écriture des cahiers de ses élèves pour les prix où l'on voyait tout au long des histoires joviales sur l'adultère avec détails circonstanciés, des poésies érotiques et enfin une autre pièce intitulée *le Cauchemar du juste milieu*, le tout tiré des mauvais journaux du temps. (Arrondissement de Chinon) — J'ai entendu lire gravement les *Devoirs de l'homme galant*, des passages

fort libres de Montaigne et du Plutarque d'Amyot. » (Arrondissement de Caen.) — A un autre, l'inspecteur demande : « Où en êtes-vous de l'instruction morale et religieuse ? — Je n'enseigne pas ces bêtises-là. » (Canton de Falaise). — Un autre s'en va, à la tête de sa bande d'écoliers hurlant par les rues la *Marseillaise* ou le *Réveil du peuple* ; on fait une station devant le presbytère en criant : A bas les jésuites ! A bas les calotins ! Tout cela, plusieurs fois. (Arrondissement de Mortain). C'étaient sans doute des survivants du personnel de 1793, à qui la révolution de 1830 sembla pendant quelque temps la résurrection des bons jours d'autre fois ¹.

Livrées à elles-mêmes et à leurs maigres ressources, les communes rurales ne s'étaient montrées difficiles ni sur le choix des locaux ni sur celui des maîtres ; elles visaient avant tout au bon marché. Ces maisons d'école humides, malsaines, privées d'air dont Barbé-Marbois traçait le tableau en avril 1796 devant le conseil des Anciens, les inspecteurs les retrouvaient en 1833 ; dans quelques-unes, le pourceau partageait la place avec les élèves, une écurie faisait une salle de classe ; dans telle école, on trouve à la fois la femme de l'instituteur au lit avec son nouveau-né de la veille, l'instituteur et les élèves. Le maître, pour se tirer d'affaire, fait le plus de métiers possible : ici il est valet de ville, fossoyeur, sonneur ; ailleurs, laboureur, sabotier, cordonnier, cabaretier ; entre temps, il fait l'école. Il en est même à qui leurs infirmités constituent un titre de préférence : boiteux, manchots, perclus, ils sont forcément sédentaires et peu exigeants sur le prix, la commune s'en accomode. N'oublions pas que la plupart de ces communes jouissaient pour leurs écoles, avant 1789, de dotations spéciales, et que ces dotations, dispersées dans la tourmente de 1789, n'ont pas été remplacées, bien que Fourcroy ait fait appel à la « philanthropie » des particuliers.

¹ Paul Lorain, 382-390, 131.

III

On a relevé, et M. Lorain lui-même un peu complaisamment, ces infirmités locales, isolées, ces faits trop piquants pour qu'ils aient un caractère de généralité. En regard, on pourrait citer, toujours d'après M. Lorain, cet instituteur de Chambon (Haute-Loire) dont l'inspecteur *admire* le dévouement, qui fournit tout le matériel scolaire aux indigents et qui obtient les plus heureux résultats; celui des Basses-Pyrénées qui se multiplie et qui consacre la matinée aux filles et l'après-midi aux garçons; celui de Leham (Ardennes), celui de Coligny (Ain), celui de Garlin (Basses-Pyrénées) dont les livres et les méthodes sont répandus dans tout le département, celui d'Heuchin (Pas-de-Calais) qui, sentant tout ce qui lui manque, fait chaque jour deux lieues à pied pour prendre des leçons du curé de Bergueneuse.

Faits individuels, sans doute; mais il en est d'autres qui embrassent une ville, un département, une région. Dans le canton sud de Sedan (Ardennes), l'inspecteur constate une amélioration réelle dans *toutes les écoles* comprises au tableau; dans le Cantal, un autre signale *la plupart des instituteurs* comme ayant fait leurs études et manifestant plus d'intelligence et plus d'aptitude à se perfectionner; dans l'Eure, sur *cent cinquante instituteurs*, trois ou quatre seulement ont des « mœurs reprochables »; *tous les autres* sont probes, honnêtes, particulièrement respectés; dans le Lot, arrondissement de Figeac, l'inspecteur loue *chez les maîtres* en général la pureté des mœurs, la douceur de caractère, la régularité de la conduite et constate l'active coopération des curés et des maires.

Sur ce dernier point, la coopération du clergé, les commentateurs de M. Lorain gardent volontiers le silence. M. Lorain tout au contraire : « Exclure, dit-il, le clergé de

la surveillance des écoles, c'eût été prononcer le divorce de l'instruction religieuse et de l'instruction primaire; c'était par le fait lui livrer tout entière l'éducation dont on lui refusait légalement sa part¹. » M. Portalis ne donnait pas à Napoléon d'autres motifs pour laisser le clergé intervenir dans l'instruction publique. — « Sans son appui, écrit encore M. Lorain, il faut désespérer du sort de l'instruction primaire dans les campagnes. — Les inspecteurs se louent de leur concours, constatent leur faveur, leurs sacrifices, leurs efforts personnels. » L'inspecteur du Calvados donne la note juste : « Le clergé catholique, dit-il, a été calomnié quand on l'a représenté comme s'opposant de toutes ses forces au développement intellectuel des esprits et voulant fonder son despotisme sur l'ignorance des masses. *Un examen attentif m'a convaincu qu'en général il ne repousse pas la science, mais qu'il exige pour la protéger qu'elle marche avec les mœurs et la religion.* » A-t-on le droit de lui demander davantage ?

Que le clergé, après 1830, n'ait pas manifesté une sympathie immédiate et sans réserve au nouveau pouvoir, M. Lorain en explique trop bien le motif pour que nous ne le laissions pas parler : « On l'a jugé, dit-il, par les craintes plutôt que par les faits. Il n'était pas invraisemblable qu'une révolution qui venait de détruire un gouvernement, protecteur déclaré de l'église, serait mal accueillie par le clergé; que la libre effusion des plus pernicieuses doctrines et les attaques les plus impunies le mettraient en alarme; qu'il n'aurait pas une foi parfaite dans les convictions religieuses d'un pouvoir qui laissait démolir les archevêchés et briser les croix sur le dôme des temples. C'est d'après les insultes faites à l'église que l'on a conjecturé sa haine. » En réalité, sauf de rares exceptions, « ils se sont offerts comme auxiliaires et nul corps n'a embrassé avec plus

¹ P. Lorain, p. 132.

d'ardeur ni plus fidèlement servi les intérêts de l'instruction promise au peuple ¹. »

IV

Si l'enquête de 1833 tourna à l'honneur du clergé, il en fut de même pour les Frères des écoles chrétiennes. Les libéraux de 1830 ne paraissent pas se douter qu'à côté de ces écoles si misérables dont nous avons parlé, il y en eût

¹ Il ne faut pas s'en tenir à des affirmations générales ; tout en nous bornant, citons des faits, toujours d'après M. Lorain. « A Lacour (Ain), le curé a dépensé son patrimoine (20.000 fr.) pour relever l'église prête à s'écrouler. Il a promis que bientôt les filles et les garçons seraient instruits gratuitement dans la commune. — « A Servignat (Ain), le curé offre de bon cœur les 200 fr. de supplément que lui fait la commune, pour les besoins de l'école et pour l'augmentation du traitement de l'instituteur, afin de le décider à se fixer dans le pays. » — « Dans les Bouches-du-Rhône, beaucoup de curés se font un devoir d'encourager l'instituteur, en distribuant eux-mêmes des récompenses aux élèves et j'en ai vu un qui cédait une partie de son modeste local pour servir de maison d'école. » — « J'ai rencontré des curés, écrit l'inspecteur du Calvados, qui paient pour 15 ou 20 élèves pauvres, qui donnent des livres à l'école et des leçons de *grammaire à l'instituteur*. » — Dans le Cantal, plusieurs ont enseigné et enseignent encore gratuitement un certain nombre d'enfants dans des communes pauvres et privées d'écoles. Ailleurs, il y en a qui paient l'instituteur pour les indigents. — L'école de Buffard (Doubs) est fort incommode ; il est nécessaire d'en avoir une autre. « M. le Curé de Buffard, avec une générosité que je me plais à signaler, fait don à la commune d'un terrain convenable, à la condition d'y bâtir une école. » — « L'un des curés de l'arrondissement de Bagny (Jura) a retardé les réparations de son église pour qu'on fit celles de l'école. » — Dans la Haute-Loire, presque tous les curés mettent, à leurs frais, des indigents à l'école. — Dans l'arrondissement d'Ancenis (Loire-Inférieure), le curé donne tous les jours des leçons d'écriture à l'école, s'occupe en outre des autres matières de l'enseignement, et pour engager l'instituteur et l'institutrice à recevoir le plus d'élèves gratuits possible, il leur distribue les boisseaux de froment que les habitants sont dans l'usage de donner tous les ans à leur Curé. » — « Dans la Haute-Marne, les curés profitent des soirées d'hiver pour réunir les instituteurs les plus voisins et leur faire des conférences. » — Dans la Haute-Marne, « il est des écoles qui ne seraient pas pourvues de livres uniformes, si les curés n'en avaient pas fait les frais. » — « A Vougécourt (Haute-Saône), le curé a consenti à partager avec l'instituteur une partie du presbytère, soit pour placer son mobilier, soit pour disposer ses denrées et provisions. » — « A Noirmoutier (Vendée), le curé s'est privé d'une dépendance de sa cure pour bâtir l'école. » — « Dans l'arrondissement de Bourbon-Vendée, deux curés ont établi une école dans leur presbytère. » — P. LORAIN, 136-151.

d'autres nombreuses, prospères, pourvues de maîtres sans reproche et où l'instruction se donnait gratuitement avec des programmes d'une étendue telle que la Convention, le Directoire ni l'Empire, dans leurs divers décrets, n'en avaient rêvé de pareils. L'enquête de 1833 eut pour principal mérite d'aider à DÉCOUVRIR les Frères des écoles chrétiennes. Ils étaient établis dans 219 villes ; ils avaient au moins une école dans chaque arrondissement de Paris ; ils comptaient sept noviciats et 1039 frères ; les élèves affluaient dans leurs établissements, quelque part qu'ils les ouvrirent : malgré cette universalité, malgré leur notoriété locale, malgré leurs succès, si le peuple les connaissait, les pratiquait et fréquentait de préférence leurs écoles, il semble qu'en revanche le public officiel les ignorait, à moins que, les connaissant, il ne s'en avisât que pour les persécuter.

Ignorer les Frères, la chose paraît incroyable : il faut citer. Il ne s'agit ni d'un village, ni d'un bourg, mais d'une ville, chef-lieu d'arrondissement : Belley (Ain). Voici le rapport de l'inspecteur : « On doit, dit-il, signaler parmi les écoles primaires de Belley celle des Frères de la doctrine chrétienne, vraiment remarquable sous tous les rapports et sans contredit la meilleure. IL A FALLU L'OCCASION D'UNE INSPECTION GÉNÉRALE POUR LA FAIRE CONNAÎTRE ET LA TIRER DE L'OBSCURITÉ OU ELLE EST RESTÉE JUSQU'ALORS. Le Conseil municipal, présent à l'inspection, a été à portée de juger ce que vaut cette école, d'après l'ordre et la discipline qui y règnent, mais surtout par les réponses des élèves aux diverses questions qui leur ont été faites sur toutes les parties de l'enseignement primaire qui ne laisse rien à désirer dans l'école, à raison de l'extension, de la variété et du bon choix des méthodes, des excellents principes de lecture et d'écriture, analyse grammaticale de la phrase ; l'arithmétique dans toutes ses parties, éléments de géométrie, toisé des surfaces, principes d'architecture, dessin linéaire, géographie, histoire, ont offert un plan d'instruc-

tion élémentaire complet. *Le Conseil municipal en est resté dans l'admiration et a regretté sincèrement de n'avoir pas visité plus tôt un établissement dont les progrès marquants font concevoir de si belles espérances.* »

Cet ordre, cette bonne tenue, cette rapidité de progrès dans les études, cette variété et cette étendue dans les programmes, qualités qu'il est banal de louer dans les écoles dirigées par les Frères, les inspecteurs les constataient partout : à Pamiers, à Cambrai, à Dinan, à Revel, à Saint-Étienne, à Privas, à Besançon, à Bourges, à Troyes, etc. A Pamiers comme à Belley, ils semblaient ignorés ; l'inspecteur leur réserva « des récompenses et des encouragements que méritent si bien leur zèle, leurs efforts *et surtout l'oubli dans lequel ils ont été jusqu'à ce jour.* » A Troyes, leur école est florissante, « *surtout* depuis que le Conseil municipal a retranché du budget de la ville l'allocation annuelle. » A Bourges, l'allocation n'a été maintenue qu'à la majorité d'une seule voix : « on n'allègue rien de particulier contre les frères de Bourges : *c'est l'institut même qu'on attaque.* »

Cette folle rage de persécution indignait M. Lorain : « Quand donc bannira-t-on en France la politique de l'instruction primaire?... Il serait temps cependant que l'instruction de l'enfance fût au moins un terrain neutre pour nos discordes et qu'on n'inspirât pas dès l'enfance aux élèves de différentes écoles... ces passions haineuses, qui déjà les divisent comme nous en deux camps ennemis. » Que résultait-il alors de ces persécutions officielles ? Ce qu'il en arrive aujourd'hui même ; « des quêtes dans les maisons bourgeoises, dans les rangs les plus humbles de la société, confondent le denier de la veuve et l'abondante souscription du riche dans une protestation générale contre l'inique arrêt des magistrats... Comme on a mis le bon droit du côté de ses adversaires, on a réellement accru

leur puissance et on la popularise dans toutes les familles d'artisans et de malheureux, dont les enfants fréquentaient les écoles des frères. » On ne saurait mieux dire et la leçon ne s'adresse pas moins justement à nos Conseils municipaux actuels qu'à ceux du régime, nouveau alors, qui tolérait ou ne réprimait pas cette malencontreuse et tyrannique inquisition. Alors, comme aujourd'hui, « l'effet de ces votes maladroits était d'encombrer aussitôt les écoles proscrites ; les salles ne sont plus assez vastes pour contenir l'affluence des enfants qui s'y présentent et l'on signale avec raison cette surabondance d'élèves, comme également fâcheuse pour leur santé et pour leur instruction. » On va plus loin : un inspecteur, qui a visité les trois écoles de frères, à Limoges, lesquelles réunissent à elles seules plus de 800 jeunes gens, s'écrie : « L'humanité exige qu'il soit pris des mesures pour empêcher l'affluence des élèves dans les écoles ou pour empêcher de les admettre. »

V

Ainsi, voilà la médaille dans sa face comme dans son revers, et le même livre, qui sert d'arsenal à de malicieux commentaires, fournit des arguments et des réponses d'une incontestable autorité. Les membres du clergé, que les « libéraux » d'alors s'obstinaient à dénoncer comme des agents d'obscurantisme, se montraient au contraire les auxiliaires les plus actifs de l'instruction primaire, mais sans la séparer de l'instruction religieuse. Quant aux Frères, telle était l'estime dans laquelle un ministre protestant tenait cet Institut si indignement calomnié et plus ridiculement oublié ou ignoré, qu'il offrait la croix de la Légion d'honneur au Supérieur général, le frère Anaclel, lequel se défendait de l'accepter, pour se conformer à ce qu'il jugeait être le strict esprit de sa règle.

Quant aux misères que M. Lorain dut signaler : locaux malsains et insuffisants, maîtres médiocres ou nuls, enseignement parfois ridicule, la responsabilité en appartient beaucoup moins à l'Empire et à la Restauration qui ont travaillé à réparer les ruines, qu'aux gouvernements qui les avaient faites. La vraie conclusion de l'enquête de 1833, la voici :

Quarante ans après les votes de l'Assemblée Constituante qui dispersèrent les ressources spéciales à l'instruction publique et son personnel chrétien ;

Quarante ans après les votes de la Convention qui décrétèrent inutilement la réorganisation des écoles ;

Quarante ans après que les fondations scolaires eurent fait retour à l'État qui en gaspilla le prix ;

Quarante ans après que les maîtres eurent été décimés par la guerre, l'échafaud et l'exil ;

Voilà les désastres dont, en 1833, la France ne s'est pas encore relevée ; les sept années de barbarie pèsent encore sur elle ! C'est la leçon qu'entre tant d'autres, faciles à recueillir pour le lecteur, et dont les temps présents nous fournissent le triste commentaire, nous avons à tirer de l'enquête ordonnée par M. Guizot et du livre dans lequel M. Paul Lorain en a si loyalement recueilli les résultats.

VICTOR PIERRE.

LE VIEUX COUSIN

Nous sommes heureux de publier, avec l'autorisation de l'auteur, la charmante nouvelle que M. Pavie vient d'envoyer à la *Revue Trimestrielle*.

I

LA LANDE BLANCHE

Il y avait chasse à courre au château des Graulières. Un daguet, — jeune cerf entrant en sa seconde année, — lancé sur la lisière des taillis attenants au parc, s'était jeté dans la forêt qui borde la rive gauche de la Vire, non loin de Vitré. Il s'y faisait battre bravement au milieu des halliers, que sa ramure encore simple lui permettait de franchir sans s'y embarrasser. La meute suivait la piste avec ardeur ; quand par hasard elle se taisait, indécise et comme prête à tomber en défaut, les piqueurs la remettaient bien vite sur la voie, et tous les chiens, ranimés par la fanfare, éclataient en aboiements tumultueux. Les sons vibrants de la trompe, répétés par les échos des collines, signalaient à toute la contrée les diverses phases de la chasse, mais personne n'y prêtait une oreille plus attentive que le vieux baron des Graulières. Cloué sur son fauteuil par des blessures reçues à la fatale journée de Leipzig, le baron se voyait privé du plaisir qu'il procurait de si bon cœur à ses hôtes. Il se

tenait près de la fenêtre d'une chambre haute, écoutant les accents du cor, et, sa longue-vue à la main, il cherchait à distinguer, à travers les clairières, la troupe des chasseurs qui galopait sur les coteaux. Dans le groupe animé des cavaliers, c'était surtout sa fille, sa chère Hélène, qu'il lui plaisait de voir passer comme une vision, une plume noire à son chapeau et penchée sur son cheval blanc à la longue crinière.

Pour un ancien colonel de dragons, il était cruel assurément d'en être réduit à ne pouvoir prendre sa part de cette campagne d'un jour contre les timides habitants de ses forêts ; mais l'habitude de souffrir avait tempéré les impétuosité de sa nature. Le spectacle dont il jouissait du haut de sa fenêtre fut brusquement interrompu par une brume épaisse qui vint lui dérober la vue des collines environnantes ; on était en décembre. L'horizon bleuâtre qui, quelques instants auparavant, se prolongeait en lointaines ondulations sur une immense étendue de vallons boisés, se rétrécit tellement par l'effet du brouillard que les avenues du château disparurent peu à peu, comme si un voile opaque se fût abaissé sur la terre. Bientôt, le vent ayant passé au nord-ouest, un givre argenté tomba silencieusement sur la campagne ; les fines aigrettes qui demeuraient fixées sur les feuilles mortes des grands arbres et sur les buissons épineux donnèrent à tout le paysage un aspect étrange et mélancolique. Le baron se ressouvint des plaines de la Russie, couvertes d'un linceul de neige ; il poussa un soupir, ferma sa fenêtre et roula son fauteuil auprès du feu.

Cependant la chasse continuait toujours. Moins rusé qu'un vieux cerf, mais confiant dans l'élasticité de ses jarrets, le dague entraîna à sa suite, tantôt au plus épais des fourrés, tantôt à travers les terres labourées, les cavaliers, les piqueurs et la meute haletante. La terre humide, que le givre rendait plus glissante encore, ralentissait peu à peu la marche des chevaux ; les clôtures des champs et les fossés

profonds aux talus couverts de houx et d'ajoncs présentaient des obstacles de plus en plus difficiles à franchir. Il arriva qu'au passage d'une barrière trop haute, le cheval blanc que montait la fille du baron des Graulières perdit courage et s'arrêta court. Restée seule en arrière, Hélène, qui craignait de perdre la chasse, donna un vigoureux coup de cravache à son *pony* et l'enleva hardiment par dessus la clôture. Le brave animal, en retombant, posa à faux un de ses pieds de devant et glissa sur les guérets. Il s'était foulé l'épaule. Incapable de reprendre sa course, tout ce qu'il put faire, ce fut de se tenir en équilibre sur ses quatre pieds, dont l'un ne répondait plus à l'appel des trois autres.

Hélène des Graulières sauta lestement à terre, et elle se disposait à conduire par la bride son cheval blessé, quand un des chasseurs revint vers elle au grand galop. C'était un homme de haute taille, au teint bronzé, aux longues moustaches.

— Eh bien, Hélène! cria-t-il de loin; qu'y a-t-il? êtes-vous tombée?

— Non, non, répliqua fièrement la jeune fille, je n'ai pas été désarçonnée. Mon pauvre Favori s'est donné une entorse et me voilà à pied, réduite à regagner tout doucement le château.

— En ce cas, je vous accompagnerai, interrompit le cavalier. Que dirait le baron s'il vous voyait revenir seule?... Ne suis-je pas chargé de veiller sur vous, Hélène?...

— Et moi je vous ordonne de continuer la chasse, reprit M^{lle} des Graulières; croyez-vous que je ne sois pas de force à m'en aller seule, en plein jour, à travers ce pays dont les chemins me sont connus? Allez, vous dis-je...

— Vous le voulez?

— Oui, je le veux. Partez, commandant; la chasse est déjà loin; tâchez de la rejoindre et laissez-moi me tirer d'affaire comme je pourrai...

— Entendre, c'est obéir, comme on dit en Orient, répliqua le cavalier; et il piqua des deux pour rejoindre les chasseurs.

Si le commandant Paul d'Hémérage avait abandonné Hélène des Graulières au milieu des champs, avec un cheval écloppé, c'est qu'il connaissait parfaitement le caractère obstiné et un peu romanesque de celle-ci. Orphelin dès son enfance et élevé par le baron des Graulières, qui l'aimait comme un fils, — bien qu'il ne fût son parent que par alliance, — Paul d'Hémérage avait vu grandir Hélène, qui, de son côté, s'était habituée à l'avoir près d'elle et se plaisait à le nommer son vieux cousin dans ses moments de gaieté. Il s'était établi entre la fille du baron et le commandant une de ces intimités fraternelles qui semblent exclure tout sentiment d'une nature plus tendre.

Demeurée seule au milieu des sillons glissants où elle avait mis pied à terre, M^{lle} des Graulières prit la bride de son cheval blessé.

— Allons, mon pauvre Favori, dit-elle en passant sa petite main dans la blanche crinière de l'animal, tu ne peux plus me porter, c'est à moi de te ramener au château.

Elle retourna sur ses pas, ouvrit à grand'peine la lourde barrière par dessus laquelle elle avait imprudemment lancé son cheval et se mit en devoir de regagner le manoir des Graulières. L'intensité du brouillard augmentait toujours, et bien qu'Hélène possédât une connaissance assez exacte du pays environnant, elle se trouva comme perdue au milieu d'un océan de vapeurs blanchâtres qui donnaient à tous les objets la même teinte blafarde. Elle dut se résoudre à suivre le premier sentier qui s'offrit à sa vue. D'une main, relevant la longue queue de sa robe d'amazone, de l'autre, tenant la bride de Favori, elle chemina lentement sous le givre glacé, qui la constellait de paillettes argentées depuis la tête jusqu'aux pieds. De temps à autre elle se secouait pour faire tomber les frimas amoncelés sur ses épaules, et le cheval boiteux la suivait, la cravache de sa maîtresse passée dans le surfaix de la selle, inclinant son cou vers la terre et comme honteux d'être conduit en laisse

par la jeune fille qu'il aimait à emporter au galop à travers l'espace. Le chemin peu fréquenté dans lequel M^{lle} des Graulières s'était engagée à l'aventure semblait s'allonger indéfiniment sous ses pas. Pareil à ces petits ruisseaux qui décrivent à travers les prairies d'interminables méandres, il tournait à droite et à gauche et suivait capricieusement le contour des champs. Au printemps, par un riant soleil de mai, il y aurait eu plaisir à s'y promener pour y cueillir des violettes sous les aubépines en fleurs ; mais en décembre, sous une brume glaciale, ce sentier n'avait de charme qu'autant qu'il conduisait au château des Graulières. Hélas ! le château désiré était loin de là, et ce fut devant une chétive cabane à demi-ruinée, et comme cachée sous de vieux bouleaux à la blanche écorce, que M^{lle} des Graulières arriva après plus d'une heure de marche : elle n'en pouvait plus et ne savait si elle devait passer outre ou s'arrêter à ce pauvre logis.

La chaumière paraissait déserte : la porte en était close, et la cheminée, faite de quelques briques mal jointes sur lesquelles s'étaient implantés des touffes d'herbe jaunie, ne projetait point vers le ciel ce petit filet de fumée bleuâtre qui est l'indice de la présence de l'homme. Après quelques instants d'hésitation, M^{lle} des Graulières s'approcha de la cabane silencieuse et regarda par les fentes de la porte, tout en frappant avec le manche de sa cravache ; puis, bien que personne ne répondit, elle se décida à soulever le loquet et à pénétrer à l'intérieur.

— Qui est là ? demanda une voix à demi-éteinte qui sortait du fond de la cabane ; est-ce toi, Jacques ?

M^{lle} des Graulières fit un pas vers le lit aux rideaux de serge verte d'où venait la voix, et elle aperçut une vieille femme malade qui levait sur elle des regards surpris.

— Que désirez-vous, madame ? demanda la vieille ; qui êtes-vous ?

— Je voudrais savoir le chemin le plus court pour aller aux Graulières, répliqua la jeune fille.

— Ah ! reprit la pauvre malade, vous êtes peut-être la fille de M. le baron, sa demoiselle si gentille, dont j'ai bien souvent ouï parler ?

— Non, non, répliqua Hélène des Graulières ; la demoiselle si gentille, c'est ma jeune sœur, qui s'est mariée bien loin d'ici ; moi, ma bonne mère, je suis laide.

— En effet, il y a une des demoiselles du château qui est mariée, c'est vrai, murmura la vieille ; mais il en reste une que l'on dit bien charitable, et ça vaut mieux que d'être belle...

— Peut-être!... mais ça n'est pas la même chose?... Est-ce que vous êtes seule ici, abandonnée!...

— Non ; j'ai avec moi mon plus jeune fils, qui est allé au village consulter le médecin, et il va bientôt rentrer, j'espère.

— Et comment n'est-il pas venu au château demander ce dont il a besoin pour vous ?

— Mon fils est fier, mademoiselle, bien fier ! C'est qu'il a été soldat, et il se laisserait mourir de faim plutôt que de tendre la main.

— Ah ! il est fier, votre fils ! Et bien, ma bonne mère, je vais lui montrer qu'il a tort. Je ne le suis pas, moi, et, pour vous le prouver, je vais remettre de l'ordre dans votre ménage. D'abord il faut rallumer ce feu près de s'éteindre, une poignée d'épines sèches fera l'affaire... Vous n'avez pas de soufflet!... C'est égal, en soufflant bien fort avec ma bouche sur ce tison, qui est encore rouge, j'en viendrai à bout.... Maintenant appuyez-vous sur mon bras, levez-vous droit, doucement, et descendez de votre lit pour réchauffer vos pieds!... Ils sont glacés... Mais, en vérité, on dirait que votre lit n'a pas été remué depuis quatre jours ! Vous allez voir comme je sais m'y prendre pour relever un matelas et arrondir un traversin !

M^l^e des Graulières s'était mise à l'œuvre ; elle remuait la paille et s'efforçait de rendre plus moelleuse la vieille

couchette usée, tandis que la bonne femme, enveloppée dans ses couvertures, se réchauffait à la flamme du foyer. La fille du baron était si appliquée à son travail qu'elle n'entendit pas même la porte s'ouvrir, et, quand elle se retourna, elle vit, debout devant elle, un grand jeune homme au front élevé, à l'œil noir, noble d'aspect et pauvrement vêtu, qui la regardait avec une sorte de stupeur.

— Tiens, s'écria M^{lle} des Graulières, c'est là votre fils. ma bonne mère, n'est-ce pas ! Eh bien, jeune homme, qu'a dit le médecin ?

— Il a prescrit des remèdes qui sont bien chers et un régime fortifiant que nous ne pouvons nous procurer, répondit tristement le jeune homme.

— Nous aviserons à cela, mon ami, répliqua M^{lle} des Graulières ; en vérité, je suis toute consolée de l'accident arrivé à mon cheval, puisqu'il m'a donné l'occasion d'entrer ici...

— Il est joli, votre cheval, répliqua le jeune homme ; je l'ai vu, attaché près de la porte... C'est un arabe demi-sang ?

— Tout juste, dit M^{lle} des Graulières ; vous vous connaissez. C'est donc dans la cavalerie que vous avez servi ?

— Dans les spahis, Mademoiselle ; j'ai fait la campagne de la grande Kabylie, et si mes frères n'étaient pas mariés, je serais resté au service ; mais ma mère était toute seule et j'ai dû revenir auprès d'elle.

— C'est vrai, interrompit la vieille femme, que la flamme du foyer semblait ranimer, mes autres fils n'ont pas trop de leurs bras pour élever leurs familles, et sans mon pauvre Jacques que voilà, je serais morte de faim...

— Voilà qui est très bien, jeune homme, répondit M^{lle} des Graulières ; mais, croyez-moi, poussez le sacrifice jusqu'au bout, mettez un peu de côté la fierté qui vous empêche d'avoir recours à vos voisins dans les moments difficiles... A bientôt, Jacques !... J'oubliais de vous demander où je suis ?

— Dans la Lande-Blanche, Mademoiselle, à une forte lieue de votre château ; vous me permettrez de vous mettre dans votre route ?

— Non, restez près de votre mère ; indiquez-moi le chemin, cela me suffit.

Eh achevant ces mots, M^{lle} des Graulières glissa une pièce d'or dans la main de la vieille malade et sortit. Jacques était allé détacher le cheval, qui attendait impatiemment sa maîtresse.

— Si Mademoiselle veut monter, dit poliment l'ancien spahi, je vais lui tenir la bride...

— Merci, merci, mon pauvre Favori est trop blessé pour que je remonte sur son dos... Eh ! mais vous avez été aux spahis, n'est-ce pas ? Vous avez dû connaître le commandant d'Hémérange ?

— Oh ! oui, et il me connaît bien lui aussi, repliqua Jacques.

— Eh bien, M. d'Hémérange, qui est notre ami, se trouve maintenant au château ; je lui donnerai de vos nouvelles... Ainsi, je ne suis qu'à une lieue des Grandières !

— Pas davantage, Mademoiselle. Vous n'avez qu'à prendre le premier chemin à droite, le second à gauche...

M^{lle} des Graulières partit dans la direction qui lui était indiquée. Elle marchait d'un pas léger, le cœur content. La bonne action qu'elle venait d'accomplir valait bien pour elle la poursuite d'un daguet harcelé par vingt chasseurs et trente chiens. Peu lui importait le givre fondu qui décollait sur ses épaules en gouttes glacées, et elle se riait des glissades qu'elle faisait presque à chaque pas. Tout en piétinant à travers les ornières, elle récapitulait dans son esprit toutes les bonnes choses qu'elle se réjouissait d'apporter à la vieille femme malade, puis elle se mit à réfléchir sur le sort de ceux qui souffrent, oubliés de ceux qui s'amuse, et elle arriva insensiblement au château. D'un pas rapide, elle courut à la chambre de son

père, à qui elle raconta gaiement sa mésaventure sans lui rien dire de la halte à la Lande Blanche. Le baron embrassa tendrement sa chère fille et l'envoya bien vite changer de vêtements, car la brume l'avait mouillée de part en part et la plume noire de son chapeau retombait sur son épaule comme l'aile d'un perdreau blessé. •

II

L'EXPÉDITION NOCTURNE

Hélène des Graulières avait des élans d'une charité généreuse qui ne lui permettaient pas d'attendre au lendemain pour soulager les misères dont elle était témoin. A peine fut-elle de retour que les lumières brillèrent dans les appartements du château ; les chasseurs revinrent fatigués, mouillés et crottés, et les chiens si harassés qu'ils ne pouvaient plus tenir sur leurs pattes. Tous, bêtes et gens, portaient l'oreille basse ; le jeune cerf, favorisé par le mauvais temps, qui rendait le terrain impraticable pour les chevaux, s'était dérobé aux poursuites des chasseurs en poussant une pointe hors du pays. Le dîner eût donc été assez triste, si le vieux baron n'eût pris à tâche de l'égayer un peu au dépens de ses hôtes, en leur faisant le récit de chasses plus heureuses dont il avait été si souvent le héros. Peu à peu, le vin blanc aidant, les convives oublièrent les mécomptes de la journée et jurèrent de prendre leur revanche. Vers la fin du repas, M^{me} des Graulières ayant quitté furtivement la table, il y eut une explosion de chants joyeux auxquels les piqueurs répondirent du dehors par des fanfares que les rocs des collines environnantes se renvoyaient en échos prolongés.

Pendant que, dans la salle à manger, retentissaient les

refrains bruyants, Hélène avait donné l'ordre de seller deux chevaux ; puis elle se mit en embuscade à la porte du vestibule et, dès que le commandant d'Hémérange sortit pour allumer son cigare, elle l'arrêta au passage.

— Mon cher commandant, lui dit-elle, êtes-vous disposé à monter à cheval ?

— Pour aller où ? demanda Paul d'Hémérange.

— Pour m'accompagner dans une expédition... J'ai fait seller deux chevaux....

— En ce cas, partons, ma chère cousine, et, dussions-nous battre l'estrade jusqu'à demain matin, je suis votre cavalier...

— Eh bien, en selle ?

On amena les chevaux ; M^{me} des Graulières pria le commandant de poser devant lui en équilibre un gros bissac aussi rempli que l'étaient les *alforjas* de Sancho Panza quand il se mettait en campagne, et elle suspendit au pommeau de sa propre selle une grande bourriche.

— Où donc allons-nous en cet équipage ? demanda le commandant, qui aidait M^{me} des Grandières à monter sur son cheval ; en vérité, nous avons l'air de revenir d'une *razzia*.

— Patience, mon cher Paul, vous saurez tout à l'heure où nous allons ; tout ce que je puis vous dire, c'est que je vous mène faire une visite à quelqu'un de votre connaissance.

Ils partirent tous les deux au petit trop ; le commandant fort intrigué, se tenait à côté de M^{me} des Graulières pour ne pas s'écarter de la route qu'ils devaient suivre ; celle-ci demeurait silencieusement et serrait autour de sa taille les plis d'un ample manteau, car il tombait toujours des flocons de neige fondue, et la nuit était si noire qu'il y avait impossibilité absolue de rien distinguer autour de soi. Après cinq minutes d'une marche assez rapide dans les avenues du château M^{me} des Graulières tourna brusquement à gauche, et s'adressant à son compagnon de route :

— Voyez pourtant, mon vieux cousin, lui dit-elle, voyez l'avantage qu'il y a de n'être pas jolie..., au moins dans certaines occasions ! Si je l'étais, est-ce qu'il me serait permis de courir les champs à pareille heure, avec un officier de spahis ?

— Vous êtes donc absolument décidée à vous croire.... laide ? répliqua le commandant.

— Absolument !

— Tenez, Hélène, vous avez là une idée fixe qui ferait douter de la justesse de votre esprit. Savez-vous bien qu'il y a autant de danger à se croire laide, quand on ne l'est pas, qu'à se croire plus jolie qu'on ne l'est.

— Et quel danger, Monsieur, s'il vous platt ?

— N'y a-t-il pas un réel danger à porter sur soi, comme sur les autres, des jugements erronés ? La femme qui se croit une beauté se place trop haut ; celle qui ne se croit pas faite pour plaire....

— Ne se place pas pour cela aussi bas que vous le supposez, interrompit vivement M^{lle} des Graulières.

— Vous ne m'avez pas laissé achever, Hélène. Celle qui a le malheur de se croire laide, et qui est préoccupée de cette pensée, se place en dehors de tout le monde. Défiante et solitaire, elle arme en course contre le prochain, comme si elle avait à se venger d'injures imaginaires... Mais enfin, qui vous a mis en tête cette idée fausse !

— Mon miroir, mon propre bon sens, que sais-je ? — Puis elle ajouta avec un grand éclat de rire : Mon Dieu, monsieur le commandant, j'ai vraiment peur que vous ne me trouviez jolie... Avouez que le lieu et le moment seraient bien choisis pour qu'un officier qui a passé trente-cinq ans vint faire ingénûment de tendres aveux à une jeune personne qui va tout à l'heure atteindre sa grande majorité... Tenez, Paul, parlons d'autre chose. Permettez-moi de vous dire très sérieusement que vous êtes charmant de m'avoir accompagné à pareille heure, après une journée

de fatigue, sans même savoir où je vous conduis... Trottons un peu plus vite en dépit des ornières, et, une fois au sommet de cette colline que nous gravissons sans la voir, nous touchons au terme de notre course.

Les deux chevaux guidés par la faculté qui leur a été donnée de pouvoir distinguer les objets en pleine nuit, montèrent au grand trot le chemin étroit qui s'élevait graduellement jusqu'au plateau de la Lande Blanche. De leur côté, M^{me} des Graulières et son compagnon, s'étant peu à peu habitués aux ténèbres, finirent par discerner vaguement la forme des arbres et des buissons noyés dans une brume transparente. Arrivés sur la Lande, les deux voyageurs n'eurent pas trop de peine à découvrir la pauvre cabane, qui se dressait comme une masse opaque au milieu des bruyères, et M^{me} des Graulières, s'arrêtant tout à coup, s'écria d'une voix ferme :

— Halte, commandant, c'est ici !

— Comment, Hélène, demanda tout bas Paul d'Hémérange, c'est dans ce *gourbi* que je dois rencontrer quelqu'un de ma connaissance ?

— Ouvrez, dit M^{me} des Graulières en frappant à la porte ; ouvrez, c'est moi, et je vous amène le commandant d'Hémérange.

La porte s'ouvrit, car Jacques avait entendu les pas des chevaux ; mais il régnait dans la chaumière une obscurité profonde à travers laquelle brillait tristement, comme une étoile perdue dans le brouillard, la pâle étincelle du foyer.

— Attendez, dit M^{me} des Graulières, voici un bougeoir tout armé et un paquet de bougies ; je n'ai pas pu trouver de chandelles au château.

Elle enflamma une allumette, et, à la clarté de la bougie qui commençait à resplendir près de l'âtre fumeux, l'ancien soldat et l'officier se regardèrent avec une curiosité égale. Jacques poussa un cri de joie, et saisit la main que lui présentait le commandant Paul d'Hémérange.

— Ma bonne mère, dit en souriant M^{me} des Graulières, il paraît que ces messieurs sont d'anciens amis ; que vous en semble ?

La vieille malade contemplait avec ébahissement son fils Jacques échangeant avec M. d'Hémérange de cordiales poignées de main.

— Tenez, Hélène, dit le commandant, c'est là le brigadier Bourdain dont je vous si souvent parlé, qui a si bravement enlevé son capitaine dans ses bras au moment où celui-ci, blessé à la tête, allait être achevé par les Arabes... Ah ! mon brave spahi, toi que j'ai vu si brillant sous l'uniforme, dans quel état misérable je te retrouve aujourd'hui... Mais tu as été décoré, mon ami, où donc est ta croix ?

— Ma croix, mon commandant, elle est là dans mon coffre, avec mes états de service. Comment accrocher la croix d'honneur ou même un bout de ruban à une veste en lambeaux, à une blouse de coton bleu !...

Tandis que les deux militaires continuaient leur dialogue, à travers lequel éclatait comme des coups de feu le récit des grands faits d'armes auxquels ils avaient pris part l'un et l'autre, M^{me} des Graulières s'empressait de déposer sur la table et d'étaler sur le bahut les provisions de toute sorte qu'elle avait apportées :

— Tenez, ma bonne mère, disait-elle en dressant le souper avec un entrain charmant, voici d'abord un pain blanc, puis un consommé et une aile de perdrix grise, puis du pâté de lièvre ; mais ce pâté ne sera pas pour vous : un malade ne doit pas toucher à un mets aussi lourd ; votre fils, qui se porte à merveille, en fera son affaire, vous entendez ! Dans ce bissac, vous trouverez des biscuits qui vous feront du bien, trempés dans un petit verre de ce vieux bordeaux que je vous recommande. Maintenant, Jacques, écoutez-moi. Vous êtes fort mal ici ; votre mère ne se pourra guérir dans une chaumière exposée à tous les vents. Notre garde-chasse est vieux, hors d'état désormais

de faire son service ; il a pris sa retraite le mois passé, voulez-vous le remplacer ? Vous aurez une jolie maisonnette construite en chalet, à l'entrée de la principale avenue du château, un jardin bien planté, des terres pour nourrir deux vaches, un cheval...

L'ancien spahi ne répondait pas.

— Eh bien, tu te fais prier, dit le commandant en lui frappant sur l'épaule ; tu hésites à accepter une offre aussi séduisante et qui t'est faite de si bon cœur ?

— C'est que, voyez-vous, commandant, quand on a porté l'uniforme avec la croix, on ne peut plus...

— On ne peut plus chasser le cerf et le sanglier ? demanda M^{lle} des Graulières avec surprise.

— On ne peut plus endosser autre chose, répondit Jacques à demi-voix.

— Ah ! j'entends, fit M^{lle} des Graulières ; mais on ne vous demande pas de revêtir la livrée ; vous porterez un costume de fantaisie à votre guise. Venez demain au château, je vous présenterai à mon père : il aime les soldats, car il a fait de rudes campagnes en son temps.

— Voilà qui est entendu, Jacques, dit à son tour le commandant d'Hémérange.

L'ex-spahi porta la main à son front comme s'il eût fait le salut militaire, et du fond de son lit la vieille malade, allongeant sa main, prit celle de M^{lle} des Graulières pour la porter à ses lèvres.

— Partons, dit la fille du baron, il est tard, à demain.

En un instant elle fut à cheval, et s'adressant à Paul d'Hémérange, qui se remettait en selle :

— Si vous avez manqué le daguet ce matin, lui dit-elle, avouez que je vous ai fait mettre la main sur un gibier plus précieux : un grand cœur que la misère accable sans l'abattre est chose rare, assurément !

Au sortir de la cabanne éclairée par la lumière de la bougie et par la flamme du foyer, la nuit semblait plus

obscur encore. Au givre succédait une neige fondue qui tourbillonnait dans l'air. M^{lle} des Graulières tendait bravement les épaules à cette averse glacée qui mouillait une fois encore ses vêtements mal séchés par le maigre feu de la cabane, et elle trottait à travers la boue en tenant serrée la bride de son cheval.

— Voyez, dit-elle avec une certaine exaltation, vous autres gentilshommes, vous êtes comme formés à l'héroïsme par l'instruction qui vous est donnée dès l'enfance. Vous savez l'histoire, vous lisez Plutarque, et vous avez pour enflammer votre courage l'exemple de vos ancêtres. Ce jeune homme qui n'a rien appris, dont le sort a fait un soldat, et qui abandonnait en pleurant sa chaumière, les hasards de la guerre le conduisent sur un champ de bataille, et le voilà transformé ! L'instinct des vertus militaires s'est éveillé en lui, il accomplit d'héroïques actions, et le voilà qui s'élève tout d'un coup à un niveau au-dessous duquel il ne retombera plus... Ce grand garçon devait être beau sous les armes, n'est-ce pas, mon vieux cousin ?

— Il avait très bonne mine, en effet, répondit le commandant ; mais prenez donc garde, Hélène, je crois que vous marchez trop près du fossé.

— Je suppose que s'il fût resté au service, continua M^{lle} des Graulières, il aurait pu gagner l'épaulette...

— Sans doute, cela s'est vu.

— Et, une fois officier, il marchait de pair avec les gens comme il faut. Le pauvre enfant des champs devenait le compagnon, l'ami de ceux auxquels il avait obéi avec la docilité d'un inférieur, et ce brillant avenir, il l'a sacrifié à ses devoirs de fils !... En vérité, commandant, c'est admirable.

— C'est fort beau, répondit Paul d'Hémérage, qui écoutait avec quelque surprise les paroles enthousiastes de M^{lle} des Graulières ; le brillant avenir que votre imagination vient de tracer n'était peut-être pas réservé au brigadier

Jacques Bourdain, mais il n'en est pas moins vrai qu'en abandonnant l'Afrique pour venir au secours de sa mère, il a montré un dévouement et une abnégation dignes des plus grands éloges.

— Oh ! il aurait fait son chemin, reprit M^{lle} des Graulières, j'en suis assurée. Cet homme-là était né pour commander ; il a le front haut, l'œil plein de feu, la parole nette et brève...

— En vérité, Hélène, s'il pouvait vous entendre, il serait inconsolable d'avoir renoncé à la carrière militaire, interrompit en souriant le commandant d'Hémérange.

— Vous riez, mon ami, répliqua M^{lle} des Graulières ; que voulez-vous ? moi, j'aime ces natures fortes, capables des plus grands sacrifices, qui savent agir et se renoncer elles-mêmes, selon les circonstances. Combien j'en ai vu défilé devant moi de ces jeunes hommes charmants, heureux, dont la vie n'est qu'un parterre de fleurs, pauvres oiseaux qui ont tous même plumage et même ramage... Tenez, mon vieux cousin, j'en suis ennuyée plus que je ne puis le dire ; aussi, quand je trouve un caractère vrai, un cœur solide, je pousse un cri de joie et d'admiration...

— Là, là, doucement, dit Paul d'Hémérange, comme s'il eût parlé à son cheval, ne nous emportons pas ! Prenez garde, Hélène, le terrain est glissant, et je crains que vous n'ayez pas bien vos rênes en mains...

— Vraiment, je ne sais trop où mon cheval pose les pieds, répartit Hélène d'une voix plus calme ; il fait si noir que je le laisse aller comme il veut... Quand je voyage la nuit, mes idées gagnent en intensité tout ce que mes yeux perdent de la faculté de voir... Où sommes-nous?... En vérité, je n'en sais plus rien.

— Ni moi non plus, dit le commandant, mais j'aperçois entre les arbres des lumières qui ne peuvent venir que du château de votre père.

— En effet, ces masses noires doivent être les premiers

maronniers de la grande avenue, répondit Hélène. Dieu soit loué, car je n'en puis plus ! Je sens des bourdonnements dans la tête et j'ai tout le corps rompu, sans parler du froid aux pieds et de la bise qui me coupe le visage.

III

LE CHALET DU GARDE-CHASSE

Les conviés venaient de quitter le château lorsque M^{lle} des Graulières et Paul d'Hémérage y arrivèrent de retour de leur expédition nocturne. Les chevaux se reposaient sur leur litière et les chiens sur la paille du chenil. Après avoir vu partir tous ses hôtes, le baron s'était retiré dans son appartement, et là, assis devant un feu clair, il feuilletait machinalement un vieux livre qui renfermait tous les airs de chasse, paroles et musique. Mais il prêtait souvent l'oreille aux bruits du dehors, et il ne fut parfaitement en repos que lorsque son valet de chambre vint lui annoncer que M^{lle} des Graulières était rentrée. Il la savait capable d'affronter les chemins les plus affreux, en pleine nuit, pour voler au secours de quelque infortune cachée ; toutefois, ces courses hardies, dans lesquelles il l'eût accompagnée avec tant de plaisir si ses infirmités ne l'en eussent empêché, lui causaient toujours une certaine inquiétude. Sa fille Hélène était désormais son unique appui ; il n'avait qu'elle au monde pour charmer les ennuis de ses jours si longs, si remplis de souffrance. Sa plus jeune fille, mariée depuis deux ans, habitait la Provence, et elle n'avait pas reparu au château des Graulières. Des bords du Rhône à ceux de la Vire, qu'habitait le baron, la distance était trop grande pour qu'une jeune épouse, mère d'un enfant de six mois, pût facilement

la franchir; cette seconde fille était donc comme perdue pour son père, et toutes les affections de celui-ci se concentraient sur l'aînée.

Hélène des Graulières passait la plus grande partie de son temps auprès du vieillard impotent. Quand il avait achevé de parcourir ses journaux, elle venait déjeuner auprès de son fauteuil, puis elle lisait à haute voix quelques chapitres de Walter Scott, leur auteur favori à tous les deux. Les héroïnes du romancier écossais, avec leurs aventures touchantes et dramatiques, avaient toutes les sympathies de M^{lle} des Graulières. Cependant, si heureux que fût le baron des soins assidus dont l'entourait sa fille, il s'affligeait de la voir avancer dans la vie sans choisir un époux. Hélène avait rencontré plus d'un parti sortable, mais n'étant point aussi jolie que sa jeune sœur et secrètement jalouse de ce que celle-ci se fût mariée la première, elle se tenait sur la défensive, dans la pensée qu'on ne la recherchait que pour sa fortune. Mis en fuite par sa fierté dédaigneuse, les prétendants s'étaient éloignés pour ne plus revenir. Seul, Paul d'Hémérage ne se tenait pas pour battu, bien qu'il fût toujours repoussé lorsqu'il hasardait quelque propos galant.

Le vieux baron eût souhaité qu'il en fût autrement : son rêve était d'unir Paul d'Hémérage à sa fille Hélène. Oh ! si le commandant était arrivé un matin du fond de la Kabilie, parfaitement inconnu, avec son front haut, son visage bronzé, ses grands yeux noirs et sa balafre au-dessus des sourcils, elle aurait été attirée vers lui ; mais elle avait pris l'habitude de le voir près d'elle. Épouser cet ami de la maison dont elle savait par cœur toutes les campagnes, qui revenait périodiquement passer ses congés au château, semblait à Hélène une chose trop simple et trop banale. Que de fois on avait dit autour d'elle qu'un jour elle serait M^{me} d'Hémérage ! Hélène ne reconnaissait à personne le droit de s'occuper de ses affaires ; de quoi se mêlaient-ils, ces indifférents si prompts à parler de ce qui ne les regar-

dait pas ? Et Paul d'Hémérage portait le poids de ces propos indiscrets. Il avait une connaissance assez précise du caractère de M^{lle} des Graulières pour comprendre qu'il lui fallait encore retourner en Afrique et y conquérir un grade plus élevé, celui de colonel, que portait son père. Alors seulement il pourrait se présenter devant la fille du baron avec quelque chance de succès. De son côté, Hélène, décidée à lutter contre les secrets désirs de son père et les espérances obstinées du commandant, s'entêtait dans des allures indépendantes que les amis de la famille jugeaient parfois avec sévérité. Aussi le baron, alarmé de voir sa fille obéir moins aux convenances qu'aux caprices de son esprit fantasque, se promet de la gronder un peu de ce qu'elle avait, la veille au soir, quitté brusquement le château pour courir en pleine nuit à travers champs, sans tenir compte de ce qu'en penseraient les convives.

Mais le lendemain matin, quand Hélène, encore fatiguée de son excursion nocturne, vint raconter à son père les incidents de la soirée, elle le fit avec tant de gaieté, elle parla avec tant d'animation de sa rencontre à la Lande Blanche et de sa promenade extravagante en compagnie du commandant, que le baron n'eut pas le courage de la blâmer. Loin de là, il témoigna un vif désir de connaître le protégé de sa fille, le hardi cavalier qui s'était illustré sur le champ de bataille par une action d'éclat. Dans l'après-midi, Jacques Bourdain fut introduit près du baron des Graulières. La bonne mine de l'ex-soldat d'Afrique ravit l'ancien officier de la Grande Armée ; celui-ci s'empessa de ratifier tous les arrangements que sa fille avait proposés la veille. Deux jours après l'entrevue, Jacques quittait sa cabane délabrée, escortant à pied le chariot qui transportait sa mère et leur chétif mobilier dans la nouvelle demeure qui leur était assignée.

Cette maison du garde-chasse, bâtie à l'entrée de la principale avenue du château, ressemblait assez bien à un chalet

suisse. Son toit plat, couvert de briques rouges, s'allongeait des quatre côtés de manière à former une galerie sous laquelle on pouvait s'abriter contre le soleil et la pluie. Dès que la mère Bourdain et son fils Jacques en eurent pris possession, M^{lle} des Graulières s'empessa d'y faire porter des chaises, un fauteuil, un buffet, une table en cerisier et une demi-douzaine de gravures représentant des batailles, qui décoraient l'une des mansardes du château. Il ne restait plus rien de l'ancien mobilier ; tout était frais et neuf. Lorsque l'installation des nouveaux habitants fut achevée, le commandant d'Hémérange, qui se disposait à rejoindre son régiment en Afrique, voulut aller faire ses adieux à son ancien compagnon d'armes. M^{lle} des Graulières l'accompagnait ; elle désirait s'assurer par elle-même si rien ne manquait à l'ameublement de ses protégés. Jacques vint les recevoir sous la galerie :

— Eh bien, mon brave, dit le commandant, je viens te dire adieu ; mon congé expire, il faut que je retourne à mon poste.

M^{lle} des Graulières était entrée dans le chalet.

— Comment êtes-vous aujourd'hui ? demanda-t-elle à la vieille femme ; un peu mieux, n'est-ce pas ? mais faites donc du feu et tenez-vous bien chaude... Le combustible ne vous manque pas à présent...

Parlant ainsi, elle jetait un fagot dans le foyer et faisait le tour de l'appartement, pour voir si tout était en ordre. Partout régnait une extrême propreté ; les chaises étaient rangées avec soin le long de la muraille et les rideaux de mousseline accrochés aux fenêtres ne récelaient pas la moindre toile d'araignée. La croix de l'ancien spahi brillait au-dessus de la cheminée, entre un yatagan et un éventail en plumes d'autruche.

— Voilà qui est arrangé avec beaucoup de soin, dit M^{lle} des Graulières ; je vous en fais mes compliments, Jacques !

Celui-ci n'avait pas entendu les paroles flatteuses de M^{lle} des Graulières ; il s'entretenait, sur le seuil de la porte, avec le commandant d'Hémérage.

— Ainsi, te voilà installé dans une jolie maison, disait l'officier ; ta mère s'y trouvera à merveille, et tu n'auras plus d'inquiétude pour l'avenir ! Ta vie est assurée...

— Et vous, mon commandant, répondit Jacques, vous allez de nouveau exposer la vôtre!... Ah ! que vous êtes heureux ! — Puis, baissant la voix, il ajouta : Ma pauvre mère est bien malade ; si j'ai le malheur de la perdre, je cours vous rejoindre ; il y aura bien pour moi une petite place aux spahis?...

— Mais que dites-vous donc là ? interrompit M^{lle} des Graulières, qui s'était approchée de la porte, vous parlez déjà de nous quitter !

— Mademoiselle, répliqua l'ancien spahi un peu troublé, nous sommes très reconnaissants des bontés de M. le baron ; mais si je croyais avoir perdu ma liberté en venant ici, je regretterais ma pauvre cabane de la Lande Blanche !

Puis, s'adressant de nouveau à Paul d'Hémérage :

— Mon commandant, lui dit-il, vous passerez colonel à la première affaire... Et moi?... Qu'importe ce que devient un pauvre soldat!... Qui se souvient, là-bas, du brigadier Bourdain?...

Le commandant d'Hémérage serra la main de Jacques et s'éloigna en lui disant adieu ; puis, s'adressant à M^{lle} des Graulières :

— Ce jeune homme est encore tout chaud du harnais ; il a encore dans l'oreille l'accent du clairon ; voilà ce qui le rend si chatouilleux. Mais laissez-le s'habituer de nouveau à la vie des champs, reprendre racine au foyer domestique, et vous verrez s'adoucir en lui ces instincts guerriers qui l'agitent aujourd'hui.

— Croyez-vous que je lui en veuille de sa sortie ? répliqua la fille du baron ; pas le moins du monde. Cette indépen-

dance un peu farouche, cette horreur pour tout ce qui ressemble à la servilité sont autant de traits qui le complètent à mes yeux. C'est bien là l'homme que je me figurais, esclave de ses devoirs et en même temps jaloux de sa dignité... Je veux étudier de plus près ce caractère franc, sincère, que les convenances du monde n'ont point altéré...

— Toujours enthousiaste, ma très chère cousine ! interrompit en souriant Paul d'Hémérage, et ils regagnèrent le château.

C'était l'heure où le baron des Graulières avait coutume de faire sa partie d'échecs avec le commandant. Comme ils étaient à peu près de même force, cette partie se prolongeait souvent jusqu'à l'heure du dîner ; ce jour-là elle marcha plus rapidement qu'à l'ordinaire. Tout en méditant ses coups, Paul d'Hémérage songeait à son départ, fixé pour le lendemain, et il se sentait ému à la pensée de quitter le baron, qu'il ne reverrait peut-être plus : le vieillard pouvait être enlevé par une de ces crises subites auxquelles il était sujet. Et puis, durant son séjour au château, Hélène s'était montrée la même à son égard, franche, cordiale, mais défiante et toujours décidée à le maintenir sur le terrain de l'amitié. De temps en temps il dirigeait ses regards vers la grande glace placée au-dessus de la cheminée et dans laquelle se reflétait l'image d'Hélène. Assise près de la fenêtre, celle-ci s'occupait à un travail de broderie. Le soleil, déjà incliné vers le couchant, — un pâle soleil de décembre, — jetait ses rayons affaiblis à travers les branches dénudées des marronniers de la grande avenue ; une brise du midi, douce pour la saison, emportait une à une les feuilles jaunies qui parsemaient l'herbe des pelouses ; il y en avait qui venaient frapper la fenêtre en tournant sur elles-mêmes, comme si elles eussent voulu dire un dernier adieu aux hôtes du château ; et Hélène, interrompant son travail d'aiguille, les contemplait d'un œil mélancolique : tout ce qui tombe, tout ce qui finit ne jette-t-il pas dans l'âme

une tristesse voisine de l'angoisse. Si son vieux père venait à disparaître et si le commandant restait sur un champ de bataille ! Elle songeait aussi aux années de sa jeunesse, qui s'effeuillait tandis qu'elle donnait un libre cours à ses fantaisies capricieuses. Laisserait-elle donc le commandant retourner en Afrique jusqu'à ce qu'il n'en revint plus ! Était-elle bien sûre de n'avoir pour lui que de l'indifférence ? Non, mais elle se figurait qu'en se rendant aux désirs de son père et aux vœux constants de Paul d'Hémérage, elle paraîtrait céder et donner raison à ceux de nos amis du château dont les conjectures indiscrètes avaient excité ses susceptibilités.

Telles étaient les pensées qui se croisaient dans son esprit. Son visage se présentait alors dans la glace en profil perdu, et ce qu'il avait d'un peu incorrect disparaissait dans une pénombre adoucie. Non, elle n'était pas laide ; dans l'irrégularité de ses traits se trahissait une vivacité intelligente, et aussi cette grâce un peu âpre qui ne déplait pas aux artistes. Un peintre eût pris plaisir à reproduire sur la toile sa joue brune et son épaisse chevelure noire, que la lumière du dehors éclairait d'un reflet bleuâtre comme l'aile d'un corbeau. Le commandant d'Hémérage s'oubliait donc chaque fois à regarder la tête d'Hélène, qui semblait poser devant lui ; et le baron, qui exécutait une marche avec le bout de ses doigts sur le bord de l'échiquier, lui disait de sa grosse voix :

— Paul, j'avance le cavalier : la tour est en danger.

Pourtant, le père d'Hélène n'était pas tellement absorbé dans sa partie qu'il ne devinât ce qui se passait dans le cœur de Paul d'Hémérage. Il se sentait fort triste du départ de celui-ci : la tendresse toute paternelle qu'il lui portait s'alarmait à la pensée des périls que le brillant officier allait affronter une fois encore, dans l'espoir de se faire mieux voir d'Hélène. Et, pendant ce temps, l'ombre du château s'allongeait sur les pelouses. Les lampes allumées rempla-

çaient le soleil absent et la cloche annonçait que le dîner était servi, lorsque le baron par une habile stratégie, fit son adversaire échec et mat. On se leva ; le commandant d'Hémérage prit le bras du baron pour l'aider à descendre l'escalier ; Hélène précédait son père d'une marche, en le soutenant par la main, et ils arrivèrent ainsi lentement dans la salle à manger. Le repas ne fut pas long ; préoccupé de sa rentrée en campagne, le commandant mangea avec la rapidité d'un officier au bivouac.

Après le dessert, comme il s'était rapproché de la cheminée, Hélène fit un pas vers lui pour lui souhaiter le bonsoir et se retirer.

— Hélène dit le commandant en lui tendant la main, je vous fais mes adieux ; demain, avant que le jour paraisse, je serai en route...

— Quoi ! avant le jour, comme un fugitif !... En ce cas, je reste ici une heure encore. Pendant les trois mois de congé que vous venez de passer auprès de nous, vous avez été d'une amabilité parfaite, d'une complaisance à toute épreuve, d'une égalité d'humeur digne des plus grands éloges... N'est-ce pas mon père ?

— Oui, oui ; il est si bon, ce brave Paul, répondit le baron.

— Et, après vous être montré si doux, si serviable dans la paix, vous allez redevenir le soldat terrible, impitoyable dans le combat !...

— Il le faut bien, Hélène, le devoir est là !

— Ah ! le devoir, reprit Hélène, voilà un grand mot ! Heureux ceux qui l'ont tout tracé devant eux ! Ils savent où ils vont, ce qu'ils doivent faire. Pour les hommes, il y a des carrières qui leur montrent la voie à suivre et dont ils ne peuvent s'écarter sans trahir leur conscience et sans forfaire à l'honneur ! ils ne sont point sujets à ces fluctuations du cœur, à ses indécisions de la pensée qui sont le tourment de la vie. Le devoir accompli noblement, à la

face de tous, est la récompense de l'abnégation, du courage, et, pour les militaires, il s'y ajoute la gloire. Allez donc cueillir de nouveaux lauriers, comme disent les poètes.

— A moins qu'une balle ne fasse évanouir ces beaux rêves, interrompit Paul d'Hémérage avec un sourire ; et les lauriers se changent en cyprès !..

— Croyez-vous qu'il vaille mieux vivre en se demandant toujours : Que dois-je faire ? repliqua vivement Hélène. Tenez, commandant, ne parlons pas de tout cela ; vous partez et je vous serre la main comme un ami fidèle dont on sent mieux le prix au moment où il va s'éloigner ! Que Dieu vous garde *a sagitta volante in die, a negocio ambulante in tenebris*... Vous voyez que je sais le latin... Adieu, ou plutôt à revoir, mon vieux cousin.

Hélène disparut après avoir prononcé ces paroles ; le baron regarda Paul d'Hémérage, qui restait silencieusement, et lui dit :

— Mon cher Paul, je n'y peux rien. Elle est ainsi faite ; toutes les fois qu'elle a parlé sérieusement et à cœur ouvert pendant quelques instants, il lui échappe une de ces phrases qui troublent et obscurcissent ce qu'elle a dit, comme la fumée de la poudre après l'éclat d'un coup de feu !

IV

JEANNE LA BLONDE

Le départ de Paul d'Hémérage laissait toujours un grand vide dans le château. Les brillantes chasses à courre étaient finies et le baron n'avait plus avec qui faire sa partie d'échecs, cette précieuse ressource des gens qui ne peuvent marcher. Vainement avait-il essayé d'apprendre

à sa fille ce jeu difficile : Hélène alléguait qu'elle ne comprenait rien à aucune stratégie. Tout ce qu'elle pouvait faire, c'était de jouer le piquet avec son père, et encore s'en tirait-elle assez mal. A ces passe-temps peu faits pour la jeunesse, elle préférait la lecture des livres choisis qui délassent l'esprit en instruisant ; souvent aussi elle dévorait ceux qui fournissent un aliment trop vif aux imaginations affamées. Au sein de cette solitude champêtre, animée seulement à de rares intervalles, Hélène se trouvait livrée à elle-même ; elle se promenait assidûment dans les longues avenues du château, et, parfois, elle s'égarait dans les sentiers conduisant aux fermes voisines. Toujours en mouvement, on la voyait fouler d'un pied léger le sable des allées et la poussière des chemins tortueux qui allaient se perdre dans les taillis. Il n'y a rien de plus attrayant pour les natures rêveuses que d'errer ainsi en pleine liberté à travers de belles campagnes, mais il n'y a rien qui soit plus capable d'entraîner un jeune cœur dans la région des chimères. Si M^{me} des Graulières avait eu, pour se guider, les conseils d'une mère prudente qui l'eût fait marcher par le sentier un peu banal de la vie commune, elle aurait gagné en tranquille bonheur ce qu'elle eût perdu du côté de l'indépendance : il lui manquait la paix de l'âme, le calme soutenu des intelligences bien réglées. Hélène remplissait, auprès de son père infirme, le rôle d'une fille pieuse et tendre ; souvent elle occupait ses loisirs à des actes de charité qui la faisaient bénir des pauvres gens de la contrée ; mais à travers ses actions les plus louables et les plus vertueuses perçait une pointe de fantaisie romanesque ; il y manquait l'oubli de soi-même, qui constitue la vraie charité.

Régner en maîtresse absolue sur des cœurs, en être l'idole et les dominer en tout, telle aurait été la secrète ambition d'Hélène des Graulières. Désespérant de pouvoir jamais atteindre ce but par les charmes de sa personne,

elle ne renonçait pas à y arriver par des moyens qui convenaient à son caractère exalté, et ce fut sur ses protégés de la veille qu'elle résolut d'en faire l'essai. A peine eut-elle installé Jacques Bourdain et sa mère malade dans le chalet du garde-chasse, qu'elle prit à tâche de les combler de ses bienfaits, de les entourer de tant de soins qu'elle fut, pour ces deux êtres voués au malheur par leur naissance, une sorte de divinité tutélaire, une providence visible. Elle trouvait d'ailleurs dans le brave jeune homme que le hasard lui avait fait découvrir à la Lande Blanche une élévation de sentiments qui la charmait. Mieux qu'un paysan grossier, l'ex-spahi saurait comprendre et connaître ce qu'elle ferait pour sa mère et pour lui. Aussi, chaque jour, depuis que le départ de Paul d'Hémérange l'avait rendue plus libre d'aller et de venir à sa guise, Hélène des Graulières, au retour de sa promenade accoutumée, entrait dans le chalet, et presque toujours elle y arrivait avec de nouveaux présents. Puis, s'asseyant auprès du lit de la vieille femme malade, elle écoutait complaisamment celle-ci raconter l'épopée de sa misère.

— Voilà que j'ai bientôt soixante-dix ans, disait la mère de Jacques. J'en comptais vingt-cinq quand je me suis mariée. Mieux eût valu pour moi rester fille, mais que voulez-vous ? S'il n'y avait que les gens riches à se marier, avec les petites familles qu'ils ont, le monde ne tarderait pas à se dépeupler. Nous, mademoiselle, nous étions neuf enfants, six garçons et trois filles. A mesure que nous sortions du catéchisme, il fallait partir de la maison pour servir dans les fermes. A la longue on s'ennuie d'être toujours commandé, on veut être son maître ; on se marie sans dot, sans argent, à la grâce de Dieu ! Mon mari à moi était cantonnier : il cassait des pierres, en hiver, le long du grand chemin, et, pendant l'été, il balayait la poussière avec un balai de genêt... Moi, j'allais travailler aux champs sur le bord de la route. Une fois, il me souhaita

le bonjour ; puis, le lendemain, il me parla par dessus la haie ; peu à peu, il prit l'habitude de venir causer avec moi à l'heure de ses repas. Ce fut ainsi que nous liâmes connaissance... Enfin, un beau jour, il m'apporta, pour me faire une quenouille, une belle tige de coudrier tout ornée de dessins gravés à la pointe du couteau. Ce fut à la fois sa déclaration d'amour et son cadeau de noces. La famille ne tarda pas à venir, et nous tombâmes dans la misère jusqu'au cou. Le bon Dieu, qui me donnait tant d'enfants, en reprit plus d'un pour en faire des petits anges dans son paradis... Finalement, à force de travail, d'économie et de privations, nous allions nous tirer d'affaire, quand mon pauvre homme fut atteint d'une pleurésie qui l'emporta. J'avais alors quarante ans, mademoiselle, et je venais de mettre au monde un petit gars dont je me serais bien passée ; mais voyez comme il ne faut jamais murmurer contre la Providence : cet enfant, dont la naissance me paraissait un surcroît de malheur, devait être un jour ma consolation. Quand les autres se furent éloignés de moi pour s'établir, Jacques revint du service pour me soigner et me gagner le pain dont j'aurais manqué.

Tandis que la veuve Bourdain racontait en détail les péripéties de son humble existence, traversée par de bien rudes épreuves, Jacques revenait de faire sa tournée de garde-chasse. L'ex-spahi saluait poliment M^{lle} des Graulières, qui l'accueillait avec un sourire, puis il accrochait son fusil au bois de cerf cloué au-dessus de la cheminée et s'occupait à préparer le repas du soir. Alors, la fille du baron ouvrait un livre choisi par elle dans la bibliothèque du château. C'était tantôt un volume des *Lettres édifiantes*, tantôt un abrégé d'histoire, parfois aussi un recueil de fables. Ce que la mère ne comprenait pas très bien le fils le saisissait à merveille, et ce qui intéressait moins particulièrement celui-ci faisait l'édification de celle-là. Durant la lecture il régnait un tel silence dans le chalet que le grillon

du foyer, cessant de faire entendre son petit cri monotone, sortait de sa retraite et s'approchait du fauteuil de M^{me} des Graulières, comme s'il eût été attiré par le charme de sa voix. Parfois, la pauvre vieille, se trouvant un peu moins faible, quittait son lit pour quelques instants ; Hélène la contreignait alors de s'asseoir dans le grand fauteuil, et, placée elle-même entre l'ancien spahi et sa mère souffrante, elle se comparait, avec une secrète complaisance, aux fées bienfaisantes qui savent faire des heureux d'un coup de leur baguette.

Ces beaux rêves furent interrompus par une indisposition sérieuse qui mit, pendant une quinzaine de jours, la vie du baron en danger. Hélène dut rester auprès de son père et se priver de ses promenades journalières, qui se terminaient invariablement par une halte au chalet. Puis elle se vit encore forcée de rester au château par suite des grandes pluies qui d'ordinaire attristent les dernières semaines de février. A cette époque de l'année, il semble que l'hiver, jaloux du printemps, qui trahit son approche par l'éclosion discrète de quelques petites fleurs cachées dans les haies, redouble de colère et tente un dernier effort pour régner en maître sur un ciel sans chaleur. Il appelle à son aide les vents du nord-ouest, qui amènent avec eux les nuées chargées de grêle. La tempête secoue en mugissant les rameaux gris des vieux ormes ; les dernières feuilles sèches arrachées aux branches tourbillonnent dans l'espace comme des volées de moineaux. Entre les averses qui se succèdent à intervalles rapprochés, on voit défiler à des hauteurs vertigineuses les troupes d'oies et de canards sauvages en route pour les régions septentrionales ; les oiseaux qui ont hiverné parmi nous se hâtent de nous quitter, car il n'y a plus de glace sur nos rivières et nos étangs ; mais combien le rossignol et l'hirondelle sont loin encore ? Cependant, qu'il se fasse dans l'atmosphère un peu d'apaisement, qu'il règne dans l'air un peu de sérénité, et l'on s'aperçoit

aussitôt que le soleil revient à grands pas vers le pays que son absence avait plongé dans le deuil. Sous l'écorce de chaque arbuste la sève bouillonne, pareille à un sang généreux qui va rendre la vie à la végétation, ensevelie dans un sommeil léthargique; il y a dans toute la nature comme l'annonce d'une renaissance et d'un rajeunissement.

Ce fut par une de ces après-midi des premiers jours de mars qui font croire au printemps, — les fleurs elle-mêmes s'y laissent prendre! — que M^{lle} des Graulières, rassurée sur l'état de son père et réjouie par la vue du soleil, se dirigea vers le chalet d'un pas rapide. Comme elle était satisfaite de revoir ses protégés, de reprendre près d'eux son rôle de génie titulaire! Combien ils avaient dû souffrir d'être privés de ses visites! En reparaisant au milieu d'eux, elle allait leur rendre la joie, elle serait pour eux ce soleil qui ranime la nature par ses tièdes rayons. Parvenue à la porte, elle s'arrêta pour reprendre haleine; elle avait marché si vite! Le ronflement d'un rouet et les accents d'une voix fraîche qui chante un refrain villageois frappent son oreille... Qui donc a pénétré dans le sanctuaire et s'y est établi sans la permission de la divinité qui y préside? Quel être mystérieux a usurpé, entre la mère et le fils, la place de la fée bienfaisante dont l'éloignement prolongé aurait dû attrister cette demeure?

Poussée par une vive curiosité, M^{lle} des Graulières avance la tête par la porte entr'ouverte, et son regard, qui plonge jusqu'au foyer, découvre près du lit de la vieille malade une jeune fille qui file en chantant; Jacques est assis de l'autre côté de la cheminée, la tête appuyée sur ses mains, immobile et comme charmé par la voix de la fileuse. Celle-ci est toute jeune et blonde; ses traits sont réguliers, sa physionomie fraîche et souriante. Tout à coup elle se tait et son rouet s'arrête; elle a aperçu M^{lle} des Graulières, qui, sans le vouloir, a brusquement poussé la porte en avant et laissé un rayon de soleil pénétrer dans l'âtre.

— Bonjour, mes amis, dit la fille du baron d'une voix émue; j'ai marché vite et je suis toute haletante... Vous ne m'attendiez pas aujourd'hui, n'est-ce pas?...

Jacques avait un peu rougi à ces paroles; il s'empessa d'offrir le grand fauteuil à M^{lle} des Graulières, tandis que la mère Bourdain, allongeant son bras amaigri, cherchait à saisir la main de sa protectrice.

— Ah! mademoiselle, dit la vieille malade, voilà que l'hiver se passe, et mes forces ne reviennent pas!... Il nous a fallu prendre une chambrière pour me veiller pendant la nuit et aussi pour aider mon fils à soigner nos deux vaches.

— Cette jeune fille est votre chambrière? demanda M^{lle} des Graulières; très bien. Comment vous appelez-vous, mon enfant? d'où venez-vous?

— Je me nomme Jeanne, répondit la fileuse tout interdite.

— Son père s'est remarié depuis peu, ajouta Jacques, et comme sa belle-mère a un mauvais caractère, la pauvre petite Jeanne aurait eu bien à souffrir chez elle...

— Elle est bonne travailleuse, la Jeanne, dit à son tour la mère de Jacques, et elle sait lire. Bien sûr qu'elle n'est point embarrassée pour faire une lecture dans les livres que Mademoiselle a eu la bonté de nous apporter...

— Ah! dame, reprit Jacques, elle ne lit pas couramment et ne donne pas le ton comme vous, mademoiselle des Graulières!... Mais il paraît que M. le baron a été bien malade, et c'est ce qui nous a trop longtemps privés du plaisir de vous voir... Est-ce que vous n'auriez pas l'obligance de nous faire une lecture?

— Pas aujourd'hui, répondit Hélène; ces dernières pluies m'ont enrhumée et j'ai la voix tout enrouée: et puis vous avez une lectrice maintenant. Mais pourquoi ne filez-vous plus, Jeanne?

— Le bruit du rouet pourrait incommoder Mademoiselle.

— Non, allez!

Le rouet recommença à ronfler, et il y eut un moment de silence, comme si ce bruit monotone et cadencé eût exercé sur tous les assistants une influence magnétique. L'ancien spahi, adossé à la cheminée, tenait ses regards dirigés vers la terre, tandis que la fileuse, obéissant au mouvement du rouet inclinait et redressait sa tête blonde comme un épi mûr que le vent balance sur sa tige. Les yeux baissés, Jeanne suivait la marche rapide du fil qui s'enroulait autour du fuseau, et la mère Bourdain semblait plongée dans une sorte d'assoupissement.

Hélène des Graulières se sentit dépaysée dans cet intérieur rustique, complètement transformé par la présence d'une chambrière. Jeanne était le symbole de la vie des champs dans sa monotonie laborieuse, dans sa simplicité résignée. Son rouet et ses naïves chansons avaient donné au chalet l'aspect d'une ferme habitée par des paysans. Se tournant vers Jacques, elle lui dit à voix basse :

— Je m'en vais ; votre mère repose, nous pourrions troubler son sommeil... Et puis le baron m'attend pour faire sa partie de piquet.

L'ex-spahi reconduisit M^{lle} des Graulières jusqu'aux premiers arbres de l'avenue, qui commençait à la porte du chalet :

— A-t-on reçu au château des nouvelles de M. le commandant d'Hémérange ? demanda-t-il.

— Une seule fois, répondit Hélène, et nous n'en aurons pas d'ici longtemps, car il est parti pour une expédition lointaine.

Pauvre commandant, reprit Jacques ; il fait là un rude métier, lui qui aurait si bien le moyen de vivre en paix. Il fut un temps où j'aimais la guerre aussi moi ; et j'ai eu de la peine à me refaire à la vie des champs, que j'avais quittée depuis sept années ; et voilà que je m'y habitue... Vous nous avez donné une si douce existence, mademoiselle, qu'il y aurait de l'ingratitude à ne pas nous plaire ici.

— Vous ne songez donc plus à retourner aux spahis, dans le cas où votre mère viendrait à mourir ?

— Non, reprit Jacques avec un peu d'embarras ; m'est avis que, désormais, j'aime mieux être réveillé par le chant du coq que par le son du clairon...

Ces dernières paroles mirent en fuite la fille du baron ; elle s'éloigna en disant : Le commandant avait donc raison ? Le plus brave soldat se rouille dans la paix... Jamais je ne remettrai les pieds dans ce chalet, où je regrette déjà d'avoir placé des ingrats. Ce grand garçon, en qui je voulais absolument voir un héros, il n'est, après tout, qu'un paysan, un homme comme un autre ! Mes visites l'ennuyaient sans doute, lui et sa bonne femme de mère ; et dans ma naïveté je me figurais qu'ils souffraient de mon absence, je courais vers eux au premier instant de liberté ! Ne dirait-on pas que cette maison leur appartient, qu'ils sont chez eux ; ils y installent qui leur platt, sans me prévenir, encore ! Ce militaire, qui rêvait la gloire et les combats il y a quelques mois à peine, ne demande plus aujourd'hui qu'à vivre lâchement entre sa vieille mère infirme et cette jeune fille aux cheveux blonds. Quel besoin avait-il de prendre une chambrière ? N'était-il pas plus beau pour lui de pousser le dévouement jusqu'au bout et de soigner sa mère de ses propres mains ? Quelle illusion je me faisais. J'ai joué là un rôle ridicule !... Il ne reste rien, absolument rien dans sa physionomie de noble, distingué ; non, rien du tout. Assurément Jeanne est mieux que lui ; elle a du charme, elle est jolie...

Hélène des Graulières s'arrêta court en prononçant ce mot, qu'elle ne pouvait articuler sans éprouver un sentiment d'amertume ; puis, marchant à pas comptés dans la grande avenue, elle se mit à dire en soupirant :

— Cette jeune fille blonde qui tourne ses fuseaux au coin du foyer n'a eu qu'à paraître pour faire oublier à ceux qui habitent la maison tous les bienfaits dont je les ai comblés.

Après tout, s'ils sont heureux, mon but est atteint... Singulier bonheur, dans lequel il n'entre pas l'ombre d'idéal ; je suis curieuse de savoir comment ils l'entendent, de connaître si cette jeune fille a le sentiment de la supériorité de l'ex-spahi et de l'honneur qu'il lui fait en l'aimant. Car il l'aime, j'en suis sûre.

Quelques jours après, Hélène alla frapper à la porte du chalet ; ce fut Jeanne qui la reçut : la jeune servante offrit poliment le grand fauteuil à la fille du baron.

— Merci, ma petite, lui dit celle-ci d'un ton un peu sec... Eh bien, vous habituez-vous ici ?

— Oh ! oui, j'ai de si bons maîtres !

Ce mot de maître paraît toujours étrange quand il y a si peu de distance entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent. M^{lle} des Graulières eut un double mouvement de surprise, car elle n'avait pas songé qu'il pût y avoir des maîtres dans cette maison. Après un moment de silence :

— Quel âge avez-vous ? demanda-t-elle.

— Dix-neuf ans à la Noël...

— Mon fils en a vingt-neuf bientôt, interrompit la mère Bourdain, qui sommeillait à moitié sous les rideaux de son lit.

— Ma mère n'est pas bien depuis ces derniers jours, dit à demi-voix Jacques, elle a des absences... Mais lorsque je suis à faire mes tournées, Jeanne a si bon soin d'elle que je suis sans inquiétude.

— Elle semble vous être fort attachée, cette jeune fille ?

— Il y a si longtemps que nous nous connaissons, répliqua Jacques. Quand je suis parti au service, elle était toute petite, à peine sortie du catéchisme ; mais dame ! au retour, j'ai trouvé une fille toute grande...

— Et toute gentille !

— Vous êtes trop bonne, mademoiselle, répondit Jacques en jetant un coup d'œil sur Jeanne, qui rajustait sa quenouille dans un coin de la chambre et feignait de n'avoir pas entendu.

M^{lle} des Graulières demeura quelques instants silencieuse, les yeux fixés sur la croix d'honneur, qui était accrochée au-dessus de la cheminée, entre le yatagan et l'éventail en plumes d'autruche ; puis se tournant vers la chambrière :

— Jeanne, lui dit-elle, savez-vous ce que c'est qu'un héros ?

— Non, mademoiselle, répliqua Jeanne, je ne sais pas.

— C'est celui qui, un jour de combat, fait une action d'éclat. Son nom est mis à l'ordre du jour, mille bouches l'acclament, et on lui accroche sur la poitrine cette croix si désirée, en lui recommandant d'être toujours digne de la porter. Voilà ce que c'est qu'un héros, ma petite ; ces gloires-là ne sont point pour nous autres femmes... Qu'avez-vous ressenti, Jacques, quand on vous a décoré à la tête de votre compagnie ?

— Ah ! il m'a semblé que ce jour-là le soleil s'était levé tout exprès pour éclairer mon triomphe. Je pensais à ma mère, les larmes me gagnaient ; je me croyais un autre homme !... Mon cœur se fondait ; j'étais à la fois honteux comme une poule et fier comme un aigle. C'était comme si on me faisait trop d'honneur et pourtant je sentais que je l'avais mérité.

— Comprenez-vous cela, Jeanne ? demanda M^{lle} des Graulières.

La jeune fille tenait ses yeux baissés vers la terre et ne répondait pas. Évidemment les sentiments que l'ex-spahi venait d'exprimer étaient au-dessus de sa portée ; celui-ci, de son côté, semblait souffrir de l'interrogatoire que la fille du baron faisait subir à Jeanne. La pauvre servante était en effet humiliée des questions que lui avait adressées M^{lle} des Graulières, et auxquelles elle ne savait quoi répondre ; des larmes perlaient sous ses paupières.

— Ne pleurez pas, ma petite, lui dit Hélène ; mes

paroles vous ont troublée; eh bien, je m'en vais; décidément, ma présence vous gêne, n'est-ce pas?

— Oh! mademoiselle! reprit Jacques; elle est timide, la Jeanne; elle n'a point l'habitude de se trouver avec des personnes de votre condition...

— C'est vrai, repartit M^{lle} des Graulières; et puis elle est si simple... Adieu!

Elle se trompait, la fille du baron; sans doute Jeanne simple de cœur, mais s'il lui manquait la faculté d'analyser ses pensées et plus encore celle de les traduire en beau langage, elle n'en avait pas moins le sentiment que Jacques était au-dessus d'elle, et elle éprouvait un secret orgueil de l'affection qu'il lui témoignait.

V

LA DERNIÈRE CAMPAGNE

A partir de ce jour, Hélène des Graulières cessa ses visites au chalet. L'expérience était faite. Il lui fallait renoncer à ce rôle de fée bienfaisante qu'elle avait pris trop au sérieux. Ses protégés marchaient dans une voie où elle n'avait point à les suivre. Ce fut pour elle un mécompte, une désillusion amère dont elle éprouva un violent dépit. L'hiver lui parut bien long, avec ses jours froids et sombres qui portent à la tristesse. Elle chercha à les abréger en prodiguant à son père les soins les plus tendres. Un jour le baron lui dit, en l'embrassant avec plus d'affection encore que de coutume :

— C'est aujourd'hui le jour de ta naissance, Hélène.

Et elle répondit :

— Vingt-cinq ans... , il est temps que je devienne sage , n'est-ce pas , mon père ? C'est cela que vous voulez me faire entendre... Qui sait , cela viendra peut-être !

— J'ai reçu ce matin une lettre de Paul d'Hémérage , continua le baron ; la campagne est commencée ; le lendemain du jour où il m'écrivait , un grand combat devait avoir lieu. Tu sais comme il est brave ! S'il ne revient pas , promets-moi de choisir un époux parmi les gentilshommes de la contrée , pour que je puisse mourir en paix ; s'il revient , comme je l'espère , comme je le souhaite au fond de mon cœur , consens , je t'en supplie , à combler mes vœux les plus ardents et les siens aussi !

— Vous me permettrez de réfléchir avant de répondre , mon cher père , dit Hélène. Et elle ajouta : j'ai l'humeur un peu contrariante , vous savez ; le mieux est de ne point parler de cela avant qu'il n'en soit temps.

Le baron se garda bien de remettre sur le tapis cette délicate question. Des mois se passèrent et les beaux jours reparurent : le temps qui paraît trop long à ceux-ci et trop court à ceux-là , n'en marche pas moins d'un pas régulier.

Par un brillant soir d'été , à l'heure où le soleil , en se couchant , illumine d'une teinte dorée les nuages arrondis suspendus autour de l'horizon , le baron et sa fille faisaient , comme d'habitude , leur partie de piquet. Hélène avait perdu , ce qui lui arrivait souvent , et son père donnait les cartes , lorsqu'une chaise de poste s'arrêta devant le perron du château. Les chevaux marchaient aux pas ; le postillon n'avait point annoncé son arrivée par les joyeux claquements de fouet qui font aboyer les chiens et mettre les passants aux fenêtres. Hélène se leva brusquement et se pencha sur le balcon.

— Qu'y a-t-il donc ! demanda le baron , contrarié de voir le jeu interrompu.

Sa fille regardait toujours et ne répondait pas.

— Mais qu'y a-t-il ? demanda de nouveau le vieillard avec vivacité.

— C'est lui, mon père, c'est Paul d'Hémérage ! s'écria tout à coup Hélène d'une voix tremblante ; oui, c'est bien lui, mais dans quel état, mon Dieu !

Le baron avait tiré violemment le cordon de sonnette placé sur son fauteuil ; un laquais entra :

— Aide-moi à descendre vite, vite, et toi, ma fille, donne-moi ta main !

Le baron des Graulrières descendit l'escalier moins lourdement que de coutume ; on eût dit qu'une force surnaturelle le soutenait ; à peine s'appuyait-il sur le bras du laquais et sa fille serrait la main du vieillard moins pour l'aider à descendre les marches que pour modérer son impatience.

En entrant au salon, le baron et sa fille trouvèrent Paul d'Hémérage étendu sur un canapé, l'œil souriant, mais la lèvre pâle et le visage abattu. Il tendit une main au vieillard, qu'il respectait comme son père, et l'autre à Hélène.

— Dieu soit loué, cher baron, dit-il d'une voix fatiguée, je vous reviens colonel et officier de la Légion d'Honneur, et... criblé de blessures...

— Ah s'écria le vieillard, mon journal m'avait annoncé tes succès, mais il ne me parlait pas de tes blessures... Tu as la fièvre, mon enfant... Les fatigues du voyage ont aggravé ta situation..., il faut que je te fasse porter dans ton lit.

Hélène contemplait avec attendrissement et respect cette noble figure amaigrie par la fatigue et la douleur, ce front osseux sur lequel flottaient en désordre de longues mèches de cheveux déjà grisonnants. Paul d'Hémérage était beau ainsi, beau de cette beauté suprême que prennent les visages héroïques, lorsque la vision de la mort a passé devant eux. Assis près du canapé, le baron des Graulrières entourait de son bras la tête de son fils adoptif. Dans son

temps, il avait vu bien des blessés, et son œil attentif interrogeait les traits altérés de Paul d'Hémérage.

— A la vue du château, j'avais senti mes forces revenir, dit doucement celui-ci; c'est la joie de vous revoir qui me causa cette agitation... Comment allez-vous, ma chère Hélène, et vos protégés!

— Bien, très bien, répondit la fille du baron en baissant la voix; mais reposez-vous... assez parlé pour ce soir, mon vieux cousin!

En articulant ces dernières paroles, qui rappelaient leur longue et familière intimité, Hélène aurait bien voulu sourire, mais ses lèvres contractées s'y refusaient, les craintes que lui inspirait l'état du colonel Paul assombrisaient ses pensées.

— Ah! ça, Hélène, dit le colonel d'Hémérage, qu'est-ce à dire? C'est ainsi que vous m'accueillez, pas même un sourire pour le vieux cousin! Ah! des larmes! des larmes!... Eh bien, pleurez, mademoiselle, les larmes vous vont à ravir; mais prenez garde que la contagion des pleurs ne me gagne à mon tour... Voilà qui serait beau pour un colonel de spahis, n'est-ce pas, cher baron?

Hélène, s'approcha sur la pointe du pied, essuya deux grosses larmes qui mouillaient la paupière du colonel et serra la main qu'il lui tendait.

— Merci, murmura Paul d'Hémérage prêt à s'évanouir; vous êtes bien bonne, Hélène... Maintenant, que l'on me porte au lit comme un enfant, et j'aurai de doux rêves pour bercer mon sommeil.

Dans sa pensée, c'était peut-être un suprême adieu qu'Hélène venait d'adresser au colonel d'Hémérage. Elle comprenait alors combien avait dû souffrir ce noble cœur si souvent arrêté dans ses élans par des paroles ironiques et de subits éclats de rire qu'elle se reprochait trop tard. Elle sentit quel vide se ferait dans sa vie si la mort lui enlevait cet ami généreux sur lequel elle comptait toujours sans se

l'avouer. Les blessures de Paul d'Hémérage étaient graves et le médecin répondait au baron par des paroles évasives. Cette cruelle incertitude dura toute une semaine. Par les fenêtres entr'ouvertes, Paul d'Hémérage pouvait entendre le gazouillement des oiseaux. Combien de pensées amères et souriantes font naître alternativement dans l'âme de celui qui lutte contre la mort les gaies chansons de la fauvettes et les rapides évolutions de l'hirondelle ! Paul d'Hémérage trouvait pour les exprimer ces paroles vraies, bien senties, qu'inspirent aux imaginations surexitées par la douleur les espérances et les inquiétudes de l'avenir. Dans ces moments-là, Hélène des Graulières savait par des mots touchants soutenir le courage du malade et le consoler. Depuis qu'elle avait à faire un digne emploi de son temps, l'ennui s'était retiré d'elle. Partageant avec son père la noble tâche de veiller auprès du blessé, elle semblait vouloir excuser les torts qu'elle avait eus envers lui. Aussi le colonel d'Hémérage la regardait-il avec ses grands yeux de malade, dont l'expression est si pénétrante, comme pour lui dire : « Que je vive ou que je meure, soyez bénie ! »

Enfin le médecin eut des réponses plus rassurantes ; les blessures, déjà en voie de guérison lors du départ d'Afrique, achevaient de se fermer dans de bonnes conditions ; la fièvre, qui avait pris d'abord un caractère fort alarmant, se calmait de plus en plus. Des mois s'écoulèrent ainsi. Après avoir pu descendre de sa chambre, Paul d'Hémérage fit une sortie en voiture, puis une seconde, enfin il risqua une promenade à pied.

— Va, lui dit le baron des Graulières, ou plutôt allez tous les deux ; Hélène t'accompagnera... N'est-ce pas ma fille, tu le veux bien?...

Après avoir marché quelque temps d'un pas assez ferme, le colonel s'assit sur un banc et s'adressant à Hélène :

— Mettez-vous là près de moi, lui dit-il d'une voix

tremblante ; il est temps que je vous conte l'histoire de ma vie...

— L'histoire de votre vie, mais je la sais depuis longtemps, répliqua Hélène, toujours prête à arrêter les confidences de Paul d'Hémérange ; n'avons-nous pas été élevés ensemble ?

— Pas tout à fait : j'étais un grand garçon quand vous êtes née, Hélène. Votre père a pris soin de ma jeunesse, j'ai grandi sous ses yeux et à vos côtés. Cette histoire-là vous est bien connue... C'est celle de mes plus intimes pensées que je voudrais vous faire entendre... Depuis vos plus jeunes années j'ai du penchant pour vous, Hélène ; il y a en vous un fond inépuisable de bonté ; vous avez le cœur ardent, l'âme élevée...

— Je suis une véritable perfection, interrompit M^{lle} des Graulières avec un de ces éclats de rire un peu forcés qui avaient si souvent déconcerté Paul d'Hémérange ; mais cette fois il ne se troubla pas et reprit :

— Ne riez plus ainsi, je vous en conjure. Depuis longtemps je vous aime et vous ne l'ignorez pas, bien que vous n'avez jamais paru y prendre garde. Né sans fortune, je n'osais concevoir d'espérance ; mais à défaut de richesse, je m'étais juré d'acquérir une position qui me permit d'espérer à votre main. Sorti de Saint-Cyr à dix-neuf ans avec le grade de sous-lieutenant, j'ai conquis en dix-huit années celui de colonel. Eh bien, ces grades obtenus au prix de tant de fatigues, ces croix que j'ai gagnées dans des rencontres meurtrières où j'ai versé mon sang, je les mets à vos pieds, Hélène, c'est pour vous que j'ai voulu les mériter... Dites-moi, savez-vous beaucoup de femmes, et des plus belles, qui aient inspiré un dévouement aussi constant ?

A ce langage si franc, si honnête, M^{lle} des Graulières resta plusieurs minutes sans répondre ; elle était vivement émue, car elle vit que le moment de s'expliquer était enfin

venu. Faisant donc effort sur elle-même, elle reprit d'un ton sérieux :

— Si c'était pour vous faire avancer plus loin dans cette voie glorieuse que je vous aurais si longtemps repoussé, me pardonneriez-vous, Paul ? Si, par vanité, par égoïsme, je vous ai contraint à exposer si souvent votre vie sur les champs de bataille...

— Tous ces sacrifices, je les acceptais d'avance, pourvu qu'ils me rendissent digne ne vous, répondit le colonel d'Hémérage. En faut-il d'autres encore ? Me voilà bientôt guéri, je retourne...

— Restez, mon ami. Pourquoi me suis-je si longtemps montrée à vous telle que je suis, avec tous mes caprices ? Je ne vous ai que trop mis à l'épreuve ; j'ai trop abusé de votre attachement... En agissant ainsi, j'obéissais à des sentiments coupables, je mettais ma main à un trop haut prix...

Elle s'interrompit au bruit des roues de la calèche de son père, qui venait les rejoindre. Le baron fit signe au cocher de se retirer, après avoir conduit l'attelage près du banc sur lequel Paul d'Hémérage était assis à côté de sa fille. Celle-ci comprit la pensée qui l'avait amené.

— Mon père, lui dit-elle en l'aidant à descendre, il y a place pour trois sur ce banc. Venez consoler ce pauvre d'Hémérage, qui a de la peine, oh ! mais, beaucoup de peine !

Le colonel d'Hémérage portait alternativement son regard sur le baron, qui semblait fort intrigué, et sur Hélène, qui avait repris son sourire sardonique ; celle-ci se mit à dire d'une voix mesurée :

— Par ma faute, par ma très grande faute, je m'accuse de vous avoir causé du chagrin, à vous, mon père, et à vous monsieur d'Hémérage, par ma légèreté, par mon entêtement à éloigner l'image d'un bonheur qui se montrait trop près de moi !... Je vous promets, mon père, d'être plus sage à l'avenir, et à vous, Paul, de consacrer ma vie

à vous rendre, si je le puis, aussi heureux que votre inaltérable attachement vous donne le droit de l'être...

— Diable de fille ! s'écria le baron, elle ne fait rien et ne dit rien comme une autre.

Et prenant la main d'Hélène, qui ne fit aucune résistance, il la posa dans celle de Paul d'Hémérage, dont le cœur battait d'émotion.

— Voilà qui met du baume sur tes blessures, reprit le baron d'un accent de triomphe en s'adressant à Paul d'Hémérage. Ah ! Hélène, tu me fais du bien, à moi aussi ; je pourrai donc mourir en paix !

— Assez d'émotion pour aujourd'hui, interrompit Paul d'Hémérage, la fièvre me reprendrait... Hélène, ma chère Hélène, ajouta-t-il en pressant sa main dans la sienne, vous aurez peut-être à soigner un malade, un infirme ; qui sait ce que l'avenir me réserve de souffrances, après tant de blessures !

— Eh bien, répliqua M^{lle} des Graulières d'un ton ferme et assuré, j'aurai pour me soutenir dans cette tâche, l'affection, la reconnaissance, la joie d'un devoir accompli...

Ce fut ainsi qu'Hélène des Graulières devint, au commencement de l'hiver, l'épouse du colonel d'Hémérage ; celui-ci se retira du service, il était quitte envers son pays. Peu de temps après eut lieu le mariage de Jacques Bourdain avec Jeanne, dite la Blonde, à laquelle les habitants du château constituèrent une petite dot, car elle n'avait rien à espérer de ses parents. L'ancien spahi abandonna l'emploi de garde-chasse pour prendre une ferme qui dépendait de la terre des Graulières. Un jour, que Paul d'Hémérage se promenait hors du parc en compagnie de sa femme, ils aperçurent Jacques qui labourait un champ : d'une main il tenait la charrue, de l'autre il piquait ses bœufs avec un long aiguillon, qu'il pointait comme une lance.

— Tenez, Hélène, dit le colonel d'Hémérage en le

montrant du doigt, voyez l'ancien soldat redevenu homme des champs ; je le trouve superbe ainsi. En restant à l'armée, il pouvait espérer d'obtenir un grade ; puis, pour prix de blessures qui l'auraient mis hors d'état de travailler, une faible pension avec laquelle il aurait vécu maigrement. Ici, dans les sillons qu'il tracera à la sueur de son front, nulle distinction ne viendra l'atteindre ; il travaillera jusqu'au dernier jour pour élever sa famille. Il se fatiguera sous l'œil de Dieu, du Dieu de paix, qui lui accordera, après cette vie obscure, la récompense qu'il a promise au bon et fidèle serviteur... C'est là un idéal qui en vaut bien un autre, n'est-ce pas ?

Th. PAVIE.

UNE LETTRE INÉDITE DE ROUGET DE LISLE

Au cours des intéressantes recherches qu'il poursuit sur la persécution qui suivit le coup d'État du 18 fructidor an V — 4 septembre 1797, — M. Victor Pierre a rencontré et veut bien nous communiquer une lettre *inedite* de Rouget de Lisle, l'auteur de la *Marseillaise*.

On sait que le général Pichegru fut arrêté le 18 fructidor et emprisonné au Temple. Quelques jours après, avec quatorze autres hommes politiques et le fidèle serviteur de l'un d'eux, condamnés comme lui à être déportés à la Guyane, il fut conduit à Rochefort et embarqué sur *la Vaillante* qui, le 2 vendémiaire an VI — 23 septembre 1797, — mit à la voile.

C'est du lendemain de ce jour qu'est datée la lettre qui suit. Rouget de Lisle, officier du génie, était alors en inactivité. Craignait-il d'être confondu avec les royalistes ? voulait-il séparer sa cause d'avec la leur afin de se ménager la faveur des nouveaux maîtres de la France ? Quoi qu'il en soit, il semble que, pour se disculper d'avoir songé à défendre Pichegru, il n'était pas nécessaire de le charger. « Personne, écrit Rouget de Lisle, n'est plus persuadé que moi des crimes de Pichegru, et cela, non seulement d'après les renseignements que vous avez publiés, *mais encore d'après des données qui me sont particulières.* »

Décidément, l'auteur de la *Marseillaise* n'a pas d'autre gloire à son actif, et si ses biographes ont déjà démontré qu'il manquait de caractère, on pourra reconnaître, après la lecture de cette lettre, que la générosité ne lui faisait pas moins défaut.

Note de la Rédaction.

Du 3 vendémiaire an 6 de la République.

CITOYENS DIRECTEURS,

Si j'en puis croire un rapport qui émane directement de l'un de vous, le Directoire a reçu le 19 ou 20 fructidor une lettre revêtue de mon nom et de ma signature, par laquelle je suis supposé demander « à me charger de la défense de *mon ami Pichegru.* »

Si je m'étais permis une pareille démarche, aucune considération ne m'empêcherait de l'avouer et de la proclamer, parce que je ne l'aurais faite qu'avec la persuasion de remplir mon devoir.

Mais il est de fait et j'atteste sur mon honneur :

1° Que depuis le cinq germinal je n'ai pas écrit une ligne au Directoire ;

2° Que je n'ai ni écrit, ni eu la pensée d'écrire la lettre en question, attendu que personne n'est plus persuadé que moi des crimes de Pichegru, et cela, non seulement d'après les renseignements que vous avez publiés, mais encore d'après des données qui me sont particulières.

3° Que si cette lettre existe, elle est le produit de la perfidie la plus noire, perfidie dont je doute encore, bien

moins parce qu'elle serait absurde et atroce, que parce qu'elle serait absolument gratuite, vu l'absence de mes prétentions à quoi que ce puisse être.

Je ne me détermine à vous adresser ma réclamation qu'après avoir fait d'inutiles efforts pour parvenir aux deux seuls d'entre vous auxquels je ne sois point inconnu.

Salut et respect.

J. ROUGET DE LISLE

Rue des Champs-Élysées, n° 9.

NOTA. — On lit en haut de cette lettre, à gauche : *Renvoyé au Ministre de la police générale.*

LES DEUX PATRONS

PERSONNAGES :

**SAINTE VINCENT-DE-PAUL,
PIERRE,
PAUL,
CHARLES,
EMILE,
UN ACTEUR DE LA CANTATE.
TROIS APPRENTIS.**

Le théâtre représente la cour d'un patronage. Sur la toile du fond sont peints la façade du théâtre et ses portes d'entrée. Au pied de la statue de saint Joseph, un banc. La cour est pavoisée et ornée de mâts et de banderolles. Au fond, à gauche, se trouve une statue de saint Vincent-de-Paul.

Cet à-propos devait être représenté sur le théâtre du Patronage de saint Vincent-de-Paul de la Doure, les dimanches 23 et 30 juillet 1882. Obligés de renoncer à leur dessein faute de temps pour monter convenablement la pièce, et par la crainte de prolonger outre mesure une représentation déjà longue, les organisateurs de la fête ont dû se borner à faire jouer la cantate. Mais ils ont exprimé le désir que l'à-propos qui n'avait pu être représenté, fût imprimé, comme un témoignage de la piété profonde de tous les membres de l'œuvre envers leur saint patron, et afin que les sentiments de gratitude dont l'auteur s'était fait l'interprète, pussent arriver par cette voie détournée au fondateur du patronage. En déférant à leur désir, nous ne nous sommes point fait illusion sur les imperfections de ce travail improvisé. Mais nous avons espéré que nos lecteurs voudraient bien tenir compte surtout de la bonne intention de l'auteur et se montrer indulgent pour ses fautes.

SCÈNE I^{re}

Pierre, Paul, Charles, Émile et trois autres enfants, personnages muets, entrent par la gauche en courant, et en chantant le refrain de la fanfare de Nonancourt.

Elle est la première, etc.

Tout à coup ils s'arrêtent, étonnés, en apercevant un prêtre qui entre par la coulisse de droite et examine avec attention la cour du patronage pavoisée pour la fête, ses arbres, ses jeux et la statue de saint Joseph.

PAUL A PIERRE

qui seul continue de chanter à tue-tête

Mais, tais-toi donc? Tu ne vois donc pas ce bon père qui vient d'entrer?

PIERRE

Si fait! Mais ce n'est pas une raison pour me taire... Au contraire! Si c'est un ami de M. Fournier, il doit aimer qu'on s'amuse.

(Il reprend le refrain).

CHARLES, l'arrêtant

Est-ce que tu le connais?

PIERRE

Non, et toi?

CHARLES

Moi, non plus. Ce doit être un étranger. Il regarde partout autour de lui comme s'il cherchait quelqu'un ou quelque chose. C'est peut-être un de ces bons missionnaires dont M. Fournier nous parle quelquefois, et qui sont allés avec M^{re} Gasnier, prêcher l'évangile aux infidèles.

ÉMILE

Si nous le lui demandions ?

CHARLES

Je n'ose pas ! . . .

PAUL

Est-tu bête ?

ÉMILE

Mais va donc ! Il ne te mangera pas.

CHARLES

Vas-y toi même.

Tous les autres à Émile

Allons, vas-y (Le voyant hésiter). Qu'est-ce qui t'arrête ?
Pourquoi n'y vas-tu pas !

ÉMILE, *d'un air embarrassé*

C'est que je n'ose pas, moi non plus (*Ils se mettent tous à rire*).

PIERRE, *résolument*

Eh bien ! j'irai, moi ! Il a une figure qui me revient, ce bon père, et à la manière dont il nous regarde, on voit qu'il nous aime déjà comme si nous étions de vieilles connaissances.

SCÈNE II

Les mêmes, saint Vincent-de-Paul

PIERRE, *allant à saint Vincent*

Vous cherchez quelqu'un, mon père ?

SAINT VINCENT

Non, mon enfant. Tout à l'heure, en passant, j'ai vu la porte grande ouverte, j'ai aperçu ces préparatifs de fête, ces oriflammes, ces banderolles, qui flottaient joyeusement au vent ; j'ai entendu vos chants et vos cris de joie, et je suis entré tout naturellement, sans songer que j'étais peut-être indiscret et que je me rendrais importun. Je suis de trop ici, sans doute !

PIERRE

Oh ! pour cela, non, bon père ! Si nos directeurs étaient là, ils vous offriraient bien certainement d'entrer et de vous reposer.

SAINT VINCENT, *d'un air étonné*

Vos directeurs ?

ÉMILE

Vous ne les connaissez pas !

SAINT VINCENT, *à part*

Feignons l'ignorance, et voyons ce qu'ils vont dire.
(haut). Non, je ne les connais pas.

PAUL

Vous n'êtes donc pas de ce pays-ci ?

SAINT VINCENT

Non, mon enfant.

CHARLES

C'est bien ce que je disais. Vous êtes Missionnaire, n'est-il pas vrai, mon père ?

SAINT VINCENT

J'ai été jadis prêtre indigne, sans doute, mais enfin prêtre de la Mission, et je suis encore tout prêt à le redevenir, s'il plait à Dieu !

PIERRE

Alors, vous connaissez les patronages d'apprentis, les patronages de saint Vincent-de-Paul.

SAINT VINCENT

Non, j'en entends parler pour la première fois.

TOUS, *poussant un cri d'étonnement*

Ah! ah?... si c'est possible!... vous vous moquez de nous, bon père!

SAINT VINCENT

Non, j'arrive, je vous l'ai dit, d'un pays étranger, dont les mœurs ne sont pas les nôtres.

PIERRE

D'un pays de sauvages, alors!

SAINT VINCENT, *souriant*

Oh! pas précisément... Mais ce que j'ignore, vous ne refuserez pas sans doute de me l'apprendre?

TOUS

Non, certes.

CHARLES

Vous êtes peut-être fatigué, bon père! Vous nous avez dit que vous veniez de loin; vos souliers sont couverts de poussière, en effet. Voulez-vous vous reposer un instant au milieu de nous?

SAINT VINCENT, *avec une bonté émue*

De grand cœur, chers enfants.

PIERRE, joyeusement

Alors, venez vous asseoir sur ce banc, aux pieds de notre bon père saint Joseph. Vous le connaissez, lui ?

SAINT VINCENT

Si je le connais ? Tous les jours je lui parle de vous... dans mes prières, et jamais il ne se lasse de m'entendre.

(Pendant qu'il parle, les enfants se sont emparés, l'un de son bâton, un autre de son bréviaire, les autres de ses bras et de ses mains, et ils l'ont conduit en triomphe vers le banc, où il s'assied. Les enfants se groupent autour de lui.)

SCÈNE III

Les mêmes, saint Vincent-de-Paul assis, les enfants assis ou groupés autour de lui.

SAINT VINCENT

Maintenant, je vous écoute.

(Les enfants se regardent tous d'un air embarrassé, se poussant du coude pour savoir à qui parlera le premier et se taisent.)

SAINT VINCENT, reprenant

Vous voilà tous muets comme des poissons, à présent ! Qu'est-ce qui vous embarrasse ? C'est donc une chose bien compliquée qu'un patronage d'apprentis ?

PAUL

Oh ! dame oui. Et pour nous le faire comprendre, on a été obligé de nous l'expliquer bien des fois. Vous allez voir.

SAINT VINCENT

Voyons.

PAUL, *après un instant d'embarras, à demi-voix, à Pierre, en le poussant du coude.*

Allons, parle ! C'est toi qui es le plus hardi et qui as la langue la mieux pendue.

PIERRE, *s'avançant d'un air et d'un ton délibéré.*

Vous savez, bon père, à combien de dangers et de misères les apprentis sont exposés dans les villes. En sortant de l'école et souvent avant que nos communions soient terminées, nous sommes obligés, pour apprendre un métier et pour gagner notre vie, d'entrer chez un maître ou dans des ateliers. Nos parents qui sont forcés de travailler, eux aussi, n'ont ni le temps de nous instruire eux-mêmes, ni les moyens de nous donner des maîtres. A peine peuvent-ils, de loin, veiller sur nous. Nos patrons, souvent, ne sont guère plus heureux ; la vie leur est aussi bien dure, et, au milieu de leurs travaux, de leurs affaires, de leurs fatigues, ils nous oublient ou ne peuvent s'occuper de nous. Dans les ateliers, c'est encore pis. Pour un qui se trouve bien surveillé, et dans lequel on nous respecte et nous protège, il y en a dix où, si l'on ne nous

brutalise pas, on nous laisse maltraiter, on souffre que d'infâmes et révoltants propos viennent offenser nos oreilles et souiller nos âmes. Exposés à tant de dangers pendant la semaine, le dimanche nous en courons bien d'autres, car nos parents ne peuvent avoir toujours les yeux fixés sur nous, et nous sommes livrés sans défense à tous les hasards de l'abandon, à toutes les tentations de la rue, à tous les vices des mauvaises compagnies. Aussi beaucoup se perdent parmi nous, qui cependant n'avaient point le cœur mauvais, et dont on aurait pu faire, avec bien peu de peine, de bons ouvriers et plus tard d'honnêtes pères de famille.

SAINT VINCENT

Seigneur, vous l'entendez ! Ayez pitié d'eux !

PIERRE

Le bon Dieu a eu pitié de nous, bon père ! Il nous a envoyé un ami, un protecteur.

SAINT VINCENT, *souriant*

Un puissant prince, sans doute ?

PIERRE

Non, un simple prêtre, pauvre comme vous et nous.

SAINT VINCENT

Mais dont le cœur était riche de toutes les bontés et de tous les dévouements.

ÉMILE

Ah ! vous le connaissez !

SAINT VINCENT

Non, je ne l'ai jamais rencontré.

ÉMILE

Qui vous l'a dit, alors ?

SAINT VINCENT

Vos yeux, quand vous m'avez parlé de lui... Ce n'était pas bien difficile à deviner, d'ailleurs.

PIERRE

Il a pris près de nous la place que nos parents et nos maîtres ne pouvaient occuper. Il nous réunit ici tous les dimanches, et souvent, le soir, après notre travail. L'hiver, il nous y fait même l'école. Il nous enseigne tout ce qu'un apprenti doit savoir pour devenir un bon chrétien et un honnête homme : à connaître Dieu et à le servir ; à aimer nos parents et nos maîtres et à les respecter ; à nous respecter nous-mêmes, en nous préservant des mauvaises habitudes et des vices qui trop souvent dégradent l'ouvrier et le conduisent à sa perte. Il nous apprend à nous aimer les uns les autres, à nous secourir dans nos besoins, à nous consoler dans nos peines. Il nous chérit comme un père et nous garde comme un maître.

SAINT VINCENT

Et ces grands bâtiments, cette belle cour, qui donc vous les a donnés ?

PAUL

C'est encore lui, bon père.

SAINT VINCENT

Mais vous m'avez dit qu'il avait fait, comme moi, vœu de pauvreté !

PAUL

S'il a fait vœu de pauvreté, il a des amis qui sont riches, et qui sont devenus, à sa prière, nos bienfaiteurs. C'est lui qui s'en est allé de porte en porte, avec un autre de nos amis, qui est le Père des Pauvres de notre ville, demander aux cœurs généreux, aux âmes chrétiennes, l'or nécessaire pour nous racheter de l'esclavage de la misère et du péché, en nous ouvrant cet asile.

SAINT VINCENT

Et cet or, il l'a obtenu !

PAUL, *montrant les bâtiments et la chapelle*

Voyez, plutôt !

SAINT VINCENT

Ah ! la terre de France est une noble terre et l'amour du Christ et des petits, des faibles, de tous ses membres souffrants y a poussé de si profondes racines qu'on ne pourra jamais l'en arracher !

PAUL

C'est lui qui nous a bâti ce beau patronage qu'il veut encore accrottre et embellir. Il n'attend pour cela qu'une occasion favorable, un don généreux... Oh! si vous pouviez nous le procurer par vos prières, bon père! comme il serait heureux, comme nous le serions tous, d'avoir une chapelle!

SAINT VINCENT

Vous n'en avez donc pas ?

PAUL

Non, c'est une de nos salles qui nous en sert, et elle nous fait faute, car chaque jour nous devenons plus nombreux. Si vous pouviez nous l'obtenir, vous feriez si grand plaisir à notre père. Il aime tant son patronage! Il en a fait son œuvre de prédilection, son principal et son plus cher souci. Il y vit de notre vie; il y souffre de nos peines; il y est heureux de nos joies!

ÉMILE

Comme tu parles, à présent, toi, qui, tout-à-l'heure, n'osais rien dire!

PAUL

Quand il s'agit de lui, on n'a pas besoin de chercher les paroles; elles viennent toutes seules. Il est vraiment un père pour nous, et, si nombreux que nous soyons, chacun a cependant sa place marquée dans son cœur. Il n'oublie

personne, il trouve pour tous du temps, de bonnes paroles et de bons conseils, des secours, au besoin. On compte déjà par centaines, on comptera bientôt par milliers les apprentis, enfants de son patronage, et son affection pour eux, au lieu de diminuer, semble s'accroître.

SAINT VINCENT

Il en est toujours ainsi : Plus on aime, plus on veut aimer.

CHARLES

Ce n'est pas tout. Après nous avoir instruits et secourus, il nous amuse. Il nous apprend à chercher l'emploi de nos heures inoccupées dans d'honnêtes distractions où l'esprit s'élève, ou le cœur trouve quelquefois des joies bien vives et des émotions bien douces. Il veut que l'on joue, que l'on soit joyeux.

SAINT VINCENT

Il a grandement raison. La gaieté, c'est la santé de l'âme.

CHARLES

Nous avons dans nos cours, dans nos salles, des jeux de toutes sortes.

ÉMILE

Il n'y a pas, dans toute la ville, d'enfant riche qui en possède un assortiment aussi varié.

CHARLES

Dans la belle saison, nous avons, tout comme les collègues et les pensions, nos promenades à la campagne, nos excursions dans les environs d'Angers. C'est une si bonne chose, quand on a été renfermé toute la semaine, dans un atelier, de jouer en plein air et d'y respirer à pleine poitrine.

SAINT VINCENT

Et pour but de vos promenades, vous prenez sans doute des chapelles, des lieux de pèlerinage ?

CHARLES

Oh ! bien sûr : Nous allons à Béhuard, au Marilais, prier le bon Dieu, la Sainte Vierge et les Saints, pour nous et pour tous ceux qui nous aiment. Nous y chantons nos cantiques.

SAINT VINCENT

Et, ce qui ne vaut pas moins, vous y donnez le bon exemple.

CHARLES

Et, sur le chemin, nous sommes sûrs de rencontrer des maisons hospitalières, des familles bénies de Dieu qui nous ouvrent leurs jardins et leurs cœurs, et nous font place au milieu de leurs enfants. Toujours, quand nous y arrivons, nous trouvons la table dressée, et de rians visages qui nous font bon accueil. Nous y sommes comme chez nous.

ÉMILE

Nous avons aussi nos fêtes, où nous recevons nos amis à notre tour, notre théâtre...

SAINT VINCENT

Un vrai théâtre ?

ÉMILE

Où nous jouons de vraies pièces devant nos parents, nos bienfaiteurs et nos amis : des drames, des comédies, des vaudevilles, des pièces à grand spectacle...

PAUL

Comme la Pastorale de Noël.

TOUS

C'est cela qui était beau !

SAINT VINCENT

J'en ai entendu parler... là-haut.

PAUL, *étonné*

Là-haut ?

SAINT VINCENT

Oui, dans le pays d'où je viens.

PAUL

Moi, j'y jouais Grigot (*Il chante*) :
Séchons randus tôt dau premay (*bis*)
Par le baiser, par l'adoray ¹.

CHARLES

Et moi, Lucas ! (*Il chante*) :
Servitur, bon Diu, vous voici (*bis.*)
Vous vous portez bé, Diu merci ².

PIERRE

Et moi, le roi mage Balthazar (*Il chante*) :
Gloire au ciel, au fils de l'Éternel,
Qui, devant nous a placé son étoile.

ÉMILE

Et moi, Sylvandre (*Il chante*) :
Que viens-je d'entendre ?
Peux-tu me l'apprendre !

SAINT VINCENT,

leur faisant signe de se taire, avec la main.

Je vous crois, je vous crois sur parole !

¹ Soyons rendus tous les premiers
Pour le baiser, pour l'adorer...

² Serviteur, bon Dieu, vous voici :
Vous vous portez bien, Dieu merci....

ÉMILE

Et ce soir nous allons en jouer une autre qui ne sera pas moins belle : *Les Enfants Nantais*.

SAINT VINCENT

Je les connais... C'est donc pour cela que votre patronage est si bien pavoisé?

PIERRE

C'est pour la fête de notre Fondateur, de notre père.

SAINT VINCENT

Vous la célébrez donc aujourd'hui?

PIERRE

Oui, et c'est en son honneur que nous allons jouer cette belle pièce.

SAINT VINCENT,

montrant une banderolle à ses initiales.

C'est là son chiffre, sans doute?

PIERRE

Non, c'est celui de notre saint Patron, dont nous célébrons en même temps la fête : du grand saint Vincent-de-Paul! Elle tombe presque le même jour. La saint Henri, la fête de notre Directeur, est le 15 juillet, et le 19, arrive celle de saint Vincent.

SAINT VINCENT

Comment l'appellez-vous ?

PAUL

Saint Vincent-de-Paul, donc.

SAINT VINCENT

Ah ! (après un instant de réflexion) Il me semble, en effet, en avoir entendu parler.

PIERRE, *indigné*

Il vous semble ! Voilà qui est drôle, par exemple ! Un missionnaire qui ne connaît pas saint Vincent-de-Paul, le Père des Prêtres de la Mission et des Sœurs de charité ; celui de tous les saints peut-être qui a le plus fait pour les pauvres, les malades, les enfants, pour tous ceux qui ont besoin de protection parce qu'ils sont faibles ou qu'ils souffrent ; le saint qu'à cause de cela, dans toutes les œuvres, on invoque tout de suite après Notre Seigneur Jésus-Christ, la sainte Vierge et saint Joseph !

SAINT VINCENT

Il ne faut pas vous scandaliser de mon ignorance, mon enfant. Chaque nation a ses patrons particuliers ; et, dans le pays d'où je viens, nous en avons aussi qui sont de grands saints.

PIERRE

Je ne dis pas le contraire. Mais, c'est égal, je ne les changerais pas contre le nôtre.

SAINT VINCENT, *ému*

Vous l'aimez donc bien ?

PIERRE

Si nous l'aimons ! Mais tout ce que vous voyez ici, c'est lui qui nous l'a fait avoir, en intercédant pour nous auprès de Dieu ; c'est lui qui touche en notre faveur le cœur de nos bienfaiteurs et de nos amis ; lui dont la main protectrice nous garde du mal et de la souffrance. Il est le père de notre père, son inspirateur et son guide !

SAINT VINCENT

De sorte que s'il venait vous voir, vous le reconnattriez sans peine ?

CHARLES

Oh ! pour cela, oui, par exemple ! Nous avons son portrait ici, et voici sa statue (il la montre. Après l'avoir regardée, il regarde saint Vincent qui se met à sourire ; il reste un instant stupéfait, puis tout-à-coup, poussant un cri :) Ah ! bon père, comme vous lui ressemblez !

SAINT VINCENT, *souriant*

On dirait que c'est lui, n'est-il pas vrai ?

CHARLES

Comment ne l'ai-je pas remarqué plus tôt ? Il me semblait bien par moments que j'avais déjà vu votre figure quelque part ; mais je ne pouvais me rappeler dans quel endroit.

SAINT VINCENT, *se levant*

Et moi, mon enfant, ce n'est pas la première fois que je vois vos yeux se fixer ainsi sur mon visage : votre voix, je la reconnais aussi. Elle a dit bien des fois : *Saint Vincent-de-Paul, priez pour nous !* et elle ne l'a jamais dit en vain !

CHARLES

Quoi, vous seriez !... Ah ! vous plaisantez, bon père !

ÉMILE

Saint Vincent-de-Paul à Angers, quelle idée !

SAINT VINCENT

Ce ne serait pas en tout cas la première fois qu'il y viendrait.

ÉMILE

Lui ?

SAINT VINCENT

Certes. Il y est venu, il y a plus de deux cents ans, pour visiter ses chères filles, qui venaient d'être installées dans votre hôpital.

PIERRE

Elles y sont toujours ! Un de leurs amis vient même, m'a-t-on dit, d'écrire leur histoire, à ces bonnes sœurs hospitalières. Elles nous y soignent, nos parents et nous, lorsque nous sommes malades ; elles nous tiennent lieu de mères, quand nous perdons les nôtres, et elles reçoivent nos sœurs dans leur ouvroir.

SCÈNE IV

Les mêmes, un acteur de la cantate, en costume

Eh bien ! que faites-vous là, vous autres ? Entrez vite, on va commencer (Il s'éloigne).

PAUL, A SAINT VINCENT

Vous allez assister à notre fête, bon père ?

SAINT VINCENT, *regardant l'heure à sa montre*

Je n'en aurais plus le temps. Voilà près d'une heure que je bavarde avec vous, et saint Pierre me gronderait, si j'arrivais en retard (Il reprend son bâton et son bréviaire).

TOUS

Oh ! bon père, nous vous en supplions.

SAINT VINCENT, *d'un air de regret*

Je ne le puis, mes chers enfants. Allons, soyez bien sages, et pensez quelquefois à saint Vincent-de-Paul. N'oubliez jamais, dans vos peines, de vous adresser à lui !... à Dieu ! (montrant le ciel) Au revoir ! (Il s'éloigne rapidement, après leur avoir jeté un dernier regard.)

SCÈNE V

Les mêmes, moins saint Vincent

(Les enfants sont restés un instant tout étonnés de ce brusque départ. Après un silence).

CHARLES

Si c'était lui, pourtant !

ÉMILE

Saint Vincent-de-Paul ?

CHARLES

Oui.

ÉMILE

Le crois-tu, vraiment ?

PIERRE

Oh ! moi, je n'en doute pas ! N'as-tu pas vu comme son regard était doux quand il se fixait sur nos yeux !

CHARLES

Et comme il vous réchauffait le cœur !... Ah ! c'était lui ? J'en jurerais, à présent.

PAUL

Tais-toi ? J'entends la musique. Voici le cortège. (En même temps, une marche joyeuse se fait entendre.)

SCÈNE VI

Les mêmes, les acteurs de la cantate.

(Par les coulisses du fond, à gauche, entrent un groupe de seigneurs et de bourgeois, un groupe de prisonniers vêtus en Turcs, et tenant leurs chaînes à la main, et des sauvages, les uns nègres les autres indiens. Ils vont se placer du côté de la statue de saint Vincent-de-Paul. En même temps, par la coulisse de droite, on voit paraître trois groupes d'enfants du patronage, vêtus en apprentis et ayant, soit leur costume de travail, soit leurs vêtements du dimanche, puis M. l'abbé Fournier entouré des directeurs qui le conduisent à côté de la statue de saint Vincent-de-Paul. Chacun des chefs de groupe tient un bouquet à la main, ce qui en fait trois de chaque côté, autant que de couplets à chanter. Quand ils sont rangés, la musique cesse de jouer. Les acteurs sont allés se joindre aux groupes d'apprentis.)

Après un repos d'un instant, la musique recommence à jouer.

SCÈNE LYRIQUE ¹

I^{re} PARTIE. — I^{re} STROPHE

Le groupe des seigneurs et des bourgeois.

Grand saint Vincent, écoutez en ce jour
De vos admirateurs, les vœux et les prières.

¹ Le temps nous ayant manqué pour écrire en vers cette scène lyrique, un poète angevin, dont l'obligeance égale le talent, ce qui n'est pas peu dire, a bien voulu nous prêter son concours et revêtir du riche vêtement de sa poésie l'idée que nous n'avions pu qu'ébaucher. Nous ne saurions trop le remercier de sa collaboration fraternelle, et nous regrettons vivement que sa modestie nous défende de mettre son nom au bas de cette scène lyrique, qui est son œuvre et non la nôtre. — ERNEST FALIGAN.

Quand vous demandiez l'or aux palais, à la Cour,
C'était pour le répandre aux pauvres, aux chaumières.
Vous donniez votre cœur, si nous versions notre or,
Et près du lit de la souffrance
La bure agenouillée, ô noble confiance !
Faisait trembler Satan et reculer la mort.

(Le chef du groupe dépose un bouquet aux pieds de la statue)

II^e STROPHE

*Premier groupe d'apprentis s'adressant à
M. l'abbé Fournier.*

Vous, notre Père, acceptez en ce jour
De vos plus chers enfants et le cœur et l'hommage.
Notre patron, jadis, prodiguait son amour ;
Mais vous nous en rendez une parfaite image :
Chez le riche, au matin ; chez les pauvres, le soir ;
Et par la fertile rosée
De votre or répandu, la misère apaisée
Fait bénir votre nom, qui rappelle l'espoir.

(Le chef du groupe offre un bouquet à M. l'abbé Fournier.)

REFRAIN (*chanté par tous les groupes, servant pour les
trois parties.*)

Gloire, honneur et reconnaissance
A notre PATRON, dans les Cieux,
A notre PÈRE, dans ces lieux ;
Célébrons leur double puissance.
Quels protecteurs nous possédons !
Leur bonté jamais ne se lasse :
L'un nous enrichit de la grâce,
L'autre nous comble de ses dons.

II^e PARTIE. — I^{re} STROPHE

Un groupe de prisonniers vêtus en Turcs, à la statue de saint Vincent.

Le cruel tourment s'apprête
Pour les malheureux captifs ;
Le Musulman donne en fête
Vos gémissements plaintifs . . .
Plus de chagrins, plus de peines ;
Notre supplice est fini :
Vous avez brisé nos chaînes ;
Que votre nom soit béni !

(Le chef du groupe dépose un bouquet aux pieds du saint, et à cette offrande les prisonniers joignent leurs chaînes.)

Deuxième groupe d'apprentis à M. l'abbé Fournier.

Esclaves de la misère
Et du péché, lourd remords ,
Vous avez sauvé, bon Père,
Et notre âme et notre corps.
Plus de soucis, plus d'alarmes,
Ici nous trouvons la paix.
L'amitié sèche nos larmes
Au foyer de ses bienfaits.

(Le chef du groupe offre un bouquet à M. l'abbé Fournier.)

REFRAIN.

III^e PARTIE

(Cette partie pourrait être déclamée au lieu d'être chantée.)

I^{re} STROPHE

Un groupe de sauvages à la statue.

Comme un pesant fardeau , la tache originelle
Vers la terre courbait notre front abattu,
Et Satan triomphait , Satan , l'ange rebelle,
Tout fier d'être vainqueur sans avoir combattu.
Mais vos fils sont venus ; l'erreur et les ténèbres
Ont disparu soudain au souffle de leur voix.
Satan vaincu s'enfuit dans ses palais funèbres ;
Dans les cieus entr'ouverts étincelle une croix !

II^e STROPHE

Troisième groupe d'apprentis à M. Fournier.

De même sur nos yeux, l'erreur et l'ignorance,
Comme un épais bandeau, nous cachaient la clarté.
Satan guettait sa proie et livrait en silence
Son éternel combat contre la vérité.
Votre main courageuse a lavé nos souillures
Et dirigé nos pas à travers le sentier,
Et notre âme abreuvée aux sources les plus pures,
S'est enfin réchauffée à son divin foyer.

REFRAIN.

APOTHÉOSE

Tandis que le refrain se chante en chœur, deux anges et un archange descendent dans un nuage au-dessus de la statue de saint Vincent-de-Paul.

L'archange, debout, tient une couronne à la main et chante en s'adressant à la statue :

VINCENT, accepte la couronne
Des messagers du Tout-Puissant ;
Un peuple aujourd'hui te la donne,
Tout un peuple reconnaissant !
Vainement tu caches dans l'ombre
Les exemples les plus parfaits ;
Ces fleurs n'égalent pas le nombre
De tes vertus, de tes bienfaits !

L'archange, après avoir déposé une couronne sur la statue, se tourne vers M. Fournier, et reprend :

Et vous, la plus forte colonne
De ce temple, et son ferme appui,
Acceptez de nous la couronne
Que vous méritez comme lui.
Vos enfants, sous l'œil de Marie
L'ont tressée aux pieds de Jésus,
Et dans la céleste patrie
Ils énumèrent vos vertus.

Tandis que l'ange remonte vers le ciel, le refrain est chanté en chœur. Feux de bengale. Rideau.

Ernest FALIGAN.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliothèque Oratorienne, 2^e volume. — Généralats du P. François Bourgoing et du P. Senault, par le P. CLOYSEAULT, publié par le R. P. INGOLD, prêtre de l'Oratoire. Paris, librairie Poussielgue frères, in-12, prix : 4 fr.

On se rappelle avec quelle faveur fut accueillie, il y a bientôt deux ans, la publication du curieux recueil, resté jusqu'alors inédit, du P. Cloyseault, sur les vies de quelques prêtres de l'Oratoire de France. Le second volume de ces intéressants mémoires que nous annonçons ne mérite pas moins d'éloges, et, comme le dit l'évêque d'Autun dans la lettre d'approbation : « S'il est pour l'Oratoire un livre de famille, cet ouvrage est pour toute l'Église de France un trésor d'édification sacerdotale. »

On y trouvera entr'autres vies, celles du P. Bourgoing, dont Bossuet prononça l'oraison funèbre ; du P. Senault, le réformateur de la chaire française ; du savant P. Morin ; du P. Lecointe, l'habile diplomate des traités de Westphalie ; du saint P. Lejeune, le Père Aveugle, dont saint Benoît Labre recommandait si instamment les sermons : « Lisez ce « qu'enseigne le P. Aveugle, écrivait-il à ses parents. C'est « un livre qui enseigne le chemin du ciel, et sans faire ce qu'il « dit, il n'y a point de salut à espérer ; » et enfin ce qui intéresse tout spécialement nos lecteurs et notre diocèse, des PP. Barted, Mitouard et plusieurs autres qui vécurent longtemps dans la célèbre maison de Notre-Dame des Ardiliers, à Saumur.

Adressons un mot d'éloge au savant éditeur de la *Bibliothèque Oratorienne*, le P. Ingold. Le volume paru aujourd'hui, contient plus de 200 notes, courtes, mais substantielles, et qui sont comme un agréable commentaire de l'œuvre du P. Cloyseault.

Rappelons enfin que les 5, 6 et 7^e volumes de la *Bibliothèque Oratorienne* (Lettres, idée du Sacerdoce et considérations sur les mystères, par le P. de Condren), sont en vente à la même librairie, ainsi que la première partie du recueil du P. Cloyseault, Généralats du cardinal de Bérulle et du P. de Condren.

Monsieur Teysseyrre. Sa vie, son œuvre, ses lettres, par M. l'abbé PAGUELLE DE FOLLENAY, supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. — In-12, avec portrait. Prix : 4 fr. — (Librairie Poussielgue frères, rue Cassette, 15, Paris.)

Un évêque qui passe sa vie à juste titre pour être le premier éducateur de son siècle, M^{sr} Dupanloup, déclarait souvent devoir toute sa science de l'éducation à un prêtre mort à l'âge de trente ans dont le nom est maintenant presque inconnu, mais dont l'influence sur quelques âmes d'élite a été vraiment étonnante. Il aurait voulu composer la biographie de M. Teysseyrre, le maître vénéré de sa première enfance. Cette pensée du grand évêque vient d'être réalisée par M. l'abbé Paguelle de Follenay, son quatrième successeur au Petit-Séminaire de Saint-Nicolas.

La vie de M. Teysseyrre offre un grand intérêt aux ecclésiastiques, surtout aux directeurs des Petits-Séminaires. Ils y trouveront nettement exposée une méthode admirable pour former à l'esprit de leur vocation les jeunes gens que Dieu appelle au sacerdoce. Ceux qui vivent dans le monde trouveront dans ce livre de beaux exemples et de précieux encouragements, car, élève et répétiteur à l'École Polytechnique dans les temps difficiles, M. Teysseyrre s'y montra toujours chrétien courageux et zélé, il eut en maintes circonstances une influence très heureuse sur ses camarades, grâce à ces succès scientifiques, elle atteignit d'étonnants résultats qui durent encore aujourd'hui.



Conférences adressées aux Mères chrétiennes. — LES DEVOIRS ET LES VERTUS DES ÉPOUSES, par M. l'abbé Th. PIERRET. Prix : 3 fr. 50 (Paris. librairie Poussielgue Frères.)

L'ouvrage que nous annonçons ici s'adresse aux mères chrétiennes et à toutes les femmes soucieuses de connaître les obligations de leur état. Il fait suite à un premier volume publié avec succès, il y a quelques années¹. Les quarante conférences

¹ Conférences aux mères chrétiennes. — *Education des enfants*, 1 vol. in-12, 3 fr. 50. — A la même librairie.

dont il se compose sont partagées en deux séries : *les Devoirs des épouses et les Vertus qu'elles doivent pratiquer*. C'est la vie chrétienne considérée sous ses aspects les plus positifs et les plus sérieux. En lisant ces conférences, on sent tout de suite que l'orateur est un homme du métier, comme prédicateur et comme directeur des âmes. Dans un style limpide, animé et toujours classique, il parle pour être compris de celles qui l'écoutent. Les peintures vraies, les détails pratiques de la vie de famille ou du monde, sont touchés avec un à-propos, une mesure et une sûreté de doctrine qui font entrer pleinement la vérité dans l'esprit de l'auditeur. Quelques sujets plus importants, et touchant aux plaies de notre société, occupent plusieurs conférences. Tels sont : *l'Apostolat par la femme chrétienne ; le Foyer, ses conditions de bonheur et ses ennemis ; le Luxe, source de ruine matérielle et morale*.

Nous souhaitons bon succès à l'ouvrage, parce qu'il en est digne. Le bien qu'il fera sûrement sera la meilleure récompense du zélé pasteur, au talent bien connu duquel nous en sommes redevables.

Le Propriétaire-Gérant,
G. GRASSIN

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

RECHERCHES

SUR

CHANGÉ - LÈS - LAVAL

PAR

LOUIS - MARIE - FRANÇOIS GUILLER, chanoine titulaire de Laval

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ

de 4 planches et d'une carte de la paroisse de Laval avant 1863

TOME 1^{er}

HISTOIRE RELIGIEUSE

1 vol. grand in-8°. 8 Fr.

(L'ouvrage formera 3 volumes.)

En publication.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera 2 volumes grand in-8° et sera publié en fascicules de 80 pages chacun, avec de nombreuses planches au prix de 3 francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Le 12^e Fascicule est paru.

OUVRAGES NOUVEAUX :

DISCOURS ET MÉLANGES POLITIQUES

PAR

M. le Comte de FALLOUX. — 2 vol. in-12, 8 fr.

DEUXIÈME ÉDITION

La Guerre d'Italie. — Campagne de 1859, par le duc d'Almazan, 1 vol. in-8°	8	»
Duguay-Trouin et Saint-Malo la Cité-Corsaire , par l'abbé Poulain, 1 vol. in-8°	6	»
La Russie et les Russes , par Victor Tissot, 1 vol. in-12.	3	50
Marie-Antoinette et l'Agonie de la Royauté , par Imbert de Saint-Amand, 1 vol. in-12	3	50
Le Théâtre au salon , par A. Gennevraye, 1 vol. in-12.	3	50
L'Électricité et ses applications , par H. de Parville, avec 187 figures dans le texte, 1 vol. in-12, cartonné	6	»
Les quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys , par M. le C ^{te} Bernard d'Harcourt, 1 vol. in-8°	6	»
La Vie vaut-elle la peine de vivre. — Etudes sur la morale positiviste, par Hurrell Mallock, 1 vol. in-8°.	6	50
Les Tribunaux comiques , par Jules Moinaux, illustrés par Stop, seconde série, 1 vol. in-12	5	»
Souvenirs littéraires , par Maxime du Camp. Tome 1 ^{er} , 1 vol. in-8°	7	50
M^{me} de Sévigné en Bretagne , par Léon de la Brière, 1 vol. in-18	3	50
Mémoires du Marquis de Sourches , tome 1 ^{er} , 1 vol. in-8°	7	50
La Légende des Girondins , par Emond Biré, 1 vol. in-12	3	»
Le Salon de M^{me} Necker , par le V ^o d'Haussonville, 2 vol. in-12	7	»
Mes Mémoires — Enfance et Jeunesse, par A. de Pontmartin, 1 vol. in-18.	3	50
Le Maître de Forges , par Georges Ohnet, 1 vol. in-18	3	50
La Captivité de M^{me} la Duchesse de Berry , à Blaye. — Journal du docteur P. Menière, 2 vol. in-8°.	15	»
L'Affaire du Luxembourg. — Le prélude de la guerre de 1870, par G. Rothan, ancien ministre plénipotentiaire, 1 vol. in-8°	7	50
Serge Panine , par Georges Ohnet, 1 vol. in-12	3	50
Eliane , par M ^{me} Augustus Craven, 2 vol. in-12	6	»
L'abbé Constantin , par Ludovic Halévy, 1 vol. in-18.	3	50
L'Instruction publique et la Révolution , par Albert Duruy, 1 vol. in-8°	7	50
L'Ombra , par A. Gennevraye, 1 vol. in-18	3	50
Le Maréchal Bugeaud , d'après sa correspondance intime et des papiers inédits, par le C ^{te} H. d'Ideville, ancien Préfet d'Alger, tome premier, tome deuxième.	10	»
La Légitimité devant le Catholicisme , par G. Vèran, in-8	1	»

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE



3^e et 4^e Livraisons. — Septembre et Octobre 1882

TOME CINQUIÈME

ANGERS

GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

RUE SAINT-LAUD.

—
1882

SOMMAIRE

- 1° *Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses seigneurs, d'après des documents nouveaux et inédits.* — ANDRÉ JOUBERT.
 - 2° *Les grandes infortunes d'une petite consonne.* — TH. P.
 - 3° *La rivalité de Dupleix et de la Bourdonnais, d'après des documents inédits.* — H. CASTONNET-DESFOSSÉS.
 - 4° *Une Prisonnière à Fontevault de 1662 à 1665.* — EUS. PAVIE.
 - 5° *Psaume CXXIX.* — YVES DE KERSABIEC.
 - 6° *Chronique bibliographique.*
 - 7° *Notre-Dame Angevine (34^e feuille).* — GRANDET.
-

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 francs par an.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LE CHATEAU DU
PORT - JOULAIN
ET SES SEIGNEURS

d'après des documents nouveaux et inédits.

1356-1882

CHAPITRE PREMIER.

LE CHATEAU DU PORT-JOULAIN ET SES DÉPENDANCES.

I

Paysage et vue du Port-Joulain.

Parmi les paysages tantôt riants, tantôt sévères, qui captivent les regards du voyageur entre Angers et Château-Gontier, il en est un dont le caractère singulièrement original séduit le peintre et le touriste, amis des radieux horizons, c'est celui du Port-Joulain. A peine le bateau à vapeur, continuant sa course le long des bords onduleux de la Mayenne, a-t-il laissé derrière lui le coteau rougeâtre que couronne le bourg de la Jaille-Yvon, hardiment campé en avancement sur la crête extrême d'un rocher à pic, que bientôt apparaît un grand hôtel rectangulaire, nouvellement restauré et surmonté de ses antiques girouettes armoriées, qui domine et couvre sur la rive même un des coudes les plus pittoresques de la rivière. La haute terrasse,

ornée d'une superbe balustrade de pierre, qui décore l'une des façades, donne à l'ensemble de cette imposante demeure un aspect véritablement seigneurial. Vers l'est, ressort en saillie le pignon du chœur de la chapelle gothique du xv^e siècle, éclairé par une jolie fenêtre à meneau¹. Un parc, habilement dessiné, encadre le château dont la description détaillée doit terminer cette notice.

En amont, sur la limite des départements de Maine-et-Loire et de la Mayenne, se dressent les ruines du vieux moulin, où était établi, pendant la révolution, un poste républicain. Il fut attaqué et pris, plusieurs fois, au temps de la Chouannerie, comme nous le raconterons dans un autre chapitre, par la bande de Joseph Coquereau dont nous avons déjà retracé, ailleurs, les exploits légendaires. Voici le ruisseau de Moriandre dont les méandres capricieux se poursuivent à ciel ouvert ou se cachent sous un rideau de saules, selon les accidents ou les déviations du vallon qui sert de lit à ce poétique cours d'eau. C'est de là que l'écho des rochers renvoya jusqu'aux oreilles de Coquereau, haletant et immobile dans la rue de Daon où il attendait, le bruit sinistre de la fusillade qui frappa à mort le fidèle *Hongrois*, lancé sur Marigné à la reconnaissance des colonnes ennemies, dans la matinée du 29 juin 1795, et tombé victime de son héroïque dévouement. Quelques heures plus tard, le chef des chouans périssait, à son tour, haché de coups de sabres par les hussards du général Lebley, au passage d'une haie, dans un petit pré, au bord d'un étang, non loin de la route actuelle de Daon à Château-Gontier.

Au-dessus du moulin, la Butte d'Enfer, tapissée de genêts, de lichens, de bruyères et découpant sur l'horizon le relief accidenté de ses arêtes dentelées, éveille dans l'esprit le souvenir des paysages écossais décrits par Walter Scott. Souvent la vue d'un oiseau de proie qui trace lente-

¹ *Dict. histor. géogr. et bibliogr. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 161.

ment dans les airs les spirales de son vol tournoyant complète l'illusion. Plus loin, un élégant chalet coiffe le sommet des coteaux boisés de la Noirie. Enfin le bourg de Daon, dominé par l'antique église dédiée à saint Germain, s'échelonne en amphithéâtre sur les pentes d'une colline escarpée, comme ces villages bâtis sur les flancs des montagnes qui mirent dans les lacs italiens leurs blanches maisonnettes, et forme le fond de ce gracieux tableau.

En face du Port-Joulain, au-dessus des prairies ourlées de roseaux qui frissonnent sous les caresses de la brise, ondulent les champs parsemés de métairies et qu'animent les mille travaux de la vie rustique. Dans le ciel d'un bleu doux, planent de longs nuages reflétés par les eaux de la Mayenne que le martin-pêcheur effleure de son aile azurée. Les couchers de soleil, en été, sont merveilleux à contempler de la terrasse du Port-Joulain. Tandis que les premiers plans du paysage commencent à s'assombrir sous les voiles du crépuscule naissant, les maisons de Daon se colorent d'une lueur empourprée, semblable aux dernières flammes d'un incendie gigantesque, qui, peu à peu, faiblit, pâlit et s'éteint. Un de nos amis, M. Valentin Huault-Dupuy, qui sait joindre au talent du peintre celui de l'aquafortiste, a bien voulu nous prêter son précieux concours. Ses deux eaux-fortes, qui ornent notre notice, représentent *Le château du Port-Joulain* et *La Mayenne vue au Port-Joulain*

II

Occupation du Port-Joulain par les Anglais pendant
la guerre de Cent Ans.

(1356-1362)

Dominant du haut d'un rocher abrupt les eaux de la Mayenne, dont il surveillait le cours entre la Jaille-Yvon et Daon, le donjon féodal du Port-Joulain devait être considéré,

au moyen âge, comme un poste stratégique d'une certaine importance. Les seigneurs qui l'avaient construit ne possédèrent, d'abord, qu'un territoire fort restreint. Puis des agrandissements successifs augmentèrent l'étendue du domaine primitif.

Au xv^e siècle, on éleva, en arrière du précédent, ruiné probablement par les guerres anglaises, un nouveau castel, bientôt pourvu d'une chapelle gothique. Enfin, dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, les d'Anthenaise, déjà seigneurs du Port-Joulain, depuis près de deux cents ans, et devenus les maîtres de la majeure partie de la contrée environnante, bâtirent le château qui a été restauré et complété par le propriétaire actuel. A la veille de la révolution, la mouvance de la seigneurie s'étendait sur les paroisses de Ménil, de la Jaille-Yvon, de Daon, de Chambellay, de Marigné, de Montguillon, d'Aviré, de Saint-Martin-du-Bois, de Saint-Aubin-du-Pavoil. En 1864, dix-huit fermes composaient encore l'ensemble de cette magnifique terre, demembrée depuis, comme nous le verrons plus tard.

Selon les anciens titres, le Port-Joulain relevait de la châtellenie de Daon et de la terre seigneuriale de la Roche-Pommérieux, sise en la paroisse de Contigné, dont dépendaient également les métairies du Joncheray, des Landes, de Logerie et un censif considérable sur Contigné, Brissarthe et Châteauneuf-sur-Sarthe. Les seigneurs de la Jaille-Yvon jouissaient « du droit exclusif de pêche dans la « Mayenne, depuis le Port-Joulain jusqu'à une borne de « pierre dans les prés de l'Oucheraie¹. » Le ruisseau de Moriandre servait alors à séparer la châtellenie de Daon de la seigneurie de Marigné. Il descendait de l'étang de Gernigon.

L'histoire du Port-Joulain, jusqu'au xiv^e siècle, est inconnue. La première partie du nom de ce château est commune à beaucoup d'autres lieux du voisinage, où se

¹ *Dict. hist. géogr. et bibliog. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 392.

trouvent le port de la Jaille, le port de Daon, le port Marot, le port de la Pescherie, etc. On appelait ainsi les anses ou les plages d'un facile accès, où les bateaux, conduits par les mariniers qui sillonnaient la rivière, avaient jadis coutume d'aborder, soit pour se mettre à l'abri, soit pour attacher leur nacelle au rivage, soit enfin pour déposer leurs marchandises ou leurs provisions. Quant à l'autre moitié de cette désignation, elle fut attribuée au manoir parce que ce furent les *Joulain* qui fortifièrent ce rocher et y dressèrent un premier donjon.

Le Port-Joulain figure parmi les lieux forts occupés par les compagnies Anglo-Navarraises, au moment de la conclusion du traité de Brétigny (24 et 28 octobre 1360)¹. On ne sait pas exactement depuis quelle époque il était tombé aux mains des envahisseurs. Il est probable que ce fut en 1356, lors de la grande invasion conduite par Henri, duc de Lancastre, sous la bannière duquel chevauchait le fameux Robert Knolles, qui dévasta l'Anjou et le Maine. Le roi d'Angleterre avait chargé Thomas de Holland, ancien lieutenant en Bretagne, puis capitaine de Saint-Sauveur, en Normandie, marié à la belle Jeanne, comtesse de Kent, depuis longtemps en coquetterie réglée avec le prince de Galles, de surveiller l'évacuation successive des forteresses dont les Français réclamaient la délivrance².

Holland mourut à Rouen, à la fin de décembre, usé par les fatigues endurées pendant l'hiver précédent et par l'abus des plaisirs, avant d'avoir accompli sa mission³. Un mois environ après ce décès, Édouard III institua Jean Chandos son capitaine général sur le continent. C'est ce

¹ Port-Joulain (Le) (1359-1360) — Rymer, vol. III, pp. 536, 547. — Le traité de Brétigny stipule l'évacuation du Port-Joulain. On lit dans Rymer : *le Port-Jullien. (Tableau des lieux forts occupés en France par les compagnies Anglo-Navarraises, de 1356 à 1364, Siméon Luce, Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque, t. I, pp. 347 et 482.)*

² Rymer, vol. III, p. 547.

³ *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 123.

brave chevalier qui reçut l'ordre de rendre aux capitaines du roi de France les places que les vainqueurs s'obstinaient à détenir dans les provinces dont la possession était cependant laissée aux vaincus. Les chroniqueurs ne nous disent pas si les Anglais consentirent à abandonner de leur plein gré le Port-Joulain, soit sans fixer de condition, soit moyennant une grosse rançon, comme c'était l'usage, ou s'il fallut en déloger par la force la compagnie qui s'y était retranchée. Il est probable que notre donjon fut au nombre de ceux que Bertrand Du Guesclin reconquit par l'épée, en 1362¹, après avoir payé les trente mille écus d'or exigés pour sa libération². Avant de raconter l'histoire du Port-Joulain, nous parlerons de la chapelle et des moulins qui méritent une mention particulière.

III

La chapelle Saint-Jean-Baptiste et ses chapelains.

(1428-1783)

La chapelle seigneuriale du Port-Joulain fut fondée le 7 décembre 1428, par Joulain du Port, et placée sous l'invocation de *Saint-Jean-Baptiste*³. Elle était surmontée, à l'intérieur, d'une élégante voûte en bois de style ogival, et ornée d'une ravissante table de communion, également en bois de chêne, ajourée, sculptée et fouillée avec une rare délicatesse. Chaque panneau était enrichi d'une découpeure différente et enjolivé de figurines variées. Quatre d'entre ces statuetteS représentaient les animaux symboliques qui

¹ Bibl. Nat., dép. des mss., Titres originaux, au mot du *Guesclin*.

— Ibid. mss. fr. n° 4967, f° 82, 83, v°.

² Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretagne*, 3^e éd., p. 417,

³ *Arch. de Maine-et-Loire*, série G, n° 2103.

accompagnait les évangélistes; les quatre autres simulaient des anges, un agneau pascal et une tête de folie¹. Aux deux extrémités, se dressaient deux sièges, à dossier élevé, très artistement ouvragés, destinés l'un au châtelain, et l'autre à la dame du Port-Joulain. L'autel en pierre était décoré d'un charmant retable du xv^e siècle, dont les moulures et les baguettes paraissaient, avant la réparation, encore en bon état de conservation. Les chapiteaux des deux colonnes qui encadraient et soutenaient ce retable étaient pourvus de motifs intéressants; on y voyait des feuilles de choux fleuris, mêlées à des grappes de raisin, à des feuilles de vigne et de figuier, d'une remarquable finesse d'exécution. On avait peint ces colonnes en bleu foncé, et on avait doré les lignes en saillie, pour rehausser l'éclat de cette partie de l'édifice.

Julien de l'Espine exerçait, en 1463, les fonctions de chapelain de la chapelle du Port-Joulain². Il prélevait une rente annuelle de deux setiers de seigle sur la métairie de la Galbuchère de Miré, qui faisait partie du domaine du Chapitre Saint-Maurice d'Angers³. Il devait à « Messire Jehan Bourré, escuier, conseiller et maistre des comptes du Roy, seigneur des Aillières, de Vaultx, de la Roche de Bonnaiseau, du Plessis-Davant et de Couldray, chascun an, ou cours de vendenges, à cause de sa dixme des Alays, une fouace, du prix de V deniers⁴. » En sa qualité de fondateur, le seigneur de Port-Joulain avait le droit de présenter à la chapelle, lorsque le poste de chapelain était vacant, par suite de la mort ou de la résignation du titulaire⁵.

¹ C'est le siège de droite, réservé à la dame du Port-Joulain, qui était orné de la tête de folie. Certes le procédé n'est pas galant, mais il est conforme à l'esprit satirique et aux idées gauloises des artistes du moyen âge.

² Port-Joulain G, Titres de la chapelle Saint-Jean-Baptiste.

³ Ibid.

⁴ *Compte des recettes et mises des seigneuries de Jehan Bourré*, f^o 95. Bibliothèque du château de Plessis-Villoutreys. — Fouace, (du lat. *focus*, feu, foyer), sorte de pain fait de fleur de farine, en forme de gâteau, et ordinairement cuit sous la cendre. (*Gr.-Dict.* t. I, p. 774.)

⁵ Port-Joulain F, f^o 141, H, f^o 151.

Jehan Genin avait remplacé, en 1495, *Maurice le Texier*, successeur de Julien de l'Espine. Il vivait encore en 1507, comme le constate un document de cette époque¹. « Messire « Jehan Genin, chappellain de la chappellenie de Saint Jehan « Baptiste du Port Joullain, pour sa maison et jardrin « qui est de la frarie de Toussains, sise en la rue derrière « de Marrigné, et pour troys hommées de jardrin, sises « aux Ruettes, doit six solz². » Cet ecclésiastique versait, en outre, deux deniers de cens au seigneur de Marigné³. Il était tenu de payer au curé de la paroisse la somme de « douze solz six deniers, » le lendemain de la Fête des Morts, et de lui fournir, au temps des mesurées, « deux « septiers six boisseaux de bled seigle, » selon un aveu rendu, le 11 août 1578⁴, par Jacques Bordillon, curé de Marigné, qui fut enlevé, en 1586, par les huguenots, et emmené à la Rochelle jusqu'au paiement de rançon suffisante⁵. Il avait, en retour, le droit de recueillir et de prendre « les troys parts des dixmes et prémices sur les « fruits des terres du domaine de la seigneurie, sur la « Perrine, la Tremblaye, le Boulay, les Broces, la Berzin- « nière, la Boyennerie et sur une pièce de terre, dépendant « du lieu de la Fontaine, qui fut de la mestayrie des « Broces, » suivant les termes de l'acte de la fondation de la chapelle, et d'après les diverses conventions intervenues entre les curés de Marigné et les chapelains successifs⁶.

Claude Morin était en possession de ce ministère en 1582⁷. *Jehan Verron* lui avait succédé en 1588⁷. Il était, sans doute, parent du chapelain de la Verronnière en Saint-Michel-de-Feins, sujet du fief de Goubis en 1563, qui portait

¹ Aveu de Nicolas de Coesmes, seigneur de Lucé, d'Orthe et de Marigné, f° 9.

² Ibid.

³ Port-Joullain H, f° 150.

⁴ Port-Joullain F, f° 114-115.

⁵ Port-Joullain H, f° 132.

⁶ Port-Joullain H, f° 151. — Port-Joullain F, f° 141.

⁷ Port-Joullain H, f° 273.

⁸ Port-Joullain F, f° 124-125.

un nom identique, et qui avait donné le sien à la prestation fondée par Michel Villiers. Peut-être était-ce le même personnage qui avait simplement changé de résidence ?

Au mois de mai 1598, la place était gérée par *Michel Renard*¹. Nous lisons dans un recueil des assises du fief des Broces que, vers le même temps, Daniel Trioche, « licencié « ès-lois, » sénéchal, assisté de Jérôme Genoil, sieur de la Louelterie, procureur, et de Nicolas Déan, greffier de la seigneurie, tenait « les pletz des Broces² en la maison « seigneuriale du Port-Joullain, en la gallerie de la chapelle dudit lieu. »

René Renoult, chapelain du Port-Joullain, en 1672, était représenté aux assises par son frère Olivier Renoult, curé de la paroisse de la Jaille-Yvon³. C'est à cette date que fut construite la lourde tribune, placée dans la chapelle par « Charles d'Anthenaise, II^e du nom, chevalier, seigneur « du Port-Joullain, de la Jaille-Yvon, de Montguillon, « de la Touche et de la Charouillère, paroisse de Vallet, en « l'évêché de Nantes, lieutenant du Roi en la ville de « Château-Gontier, » et dont le style disgracieux contrastait étrangement avec le reste de l'ornementation gothique. Une ouverture fut également pratiquée dans le mur, pour mettre cet édifice en communication avec le reste de l'habitation.

Le pouillé du diocèse d'Angers en 1783 mentionne la chapelle de *Notre-Dame du Port-Joullain*, sans indiquer à quelle époque remonte ce changement de nom. Mais comme ce recueil fourmille d'erreurs, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de rectifier la désignation primitive.

¹ Port-Joullain F, f^o 239.

² Les Broces K, f^o 86.

³ Port-Joullain H f^o 277. — René Renoult avait lui-même exercé les fonctions de curé de la Jaille-Yvon en 1654. (*Etat civil de Marigné.*)

IV

Les moulins et le corps-de-garde de gabelloux.

(1457-1769)

Jehan Bineu, écuyer, seigneur du Port-Joulain, cite dans son aveu rendu, le 7 août 1457, à « Messire Jehan Aménard, « chevalier, seigneur de Chanzé, du Palais et de Daon, » les moulins du Port ¹. On lit dans l'aveu de Mathurin de Montalais, baron de Courseulles, seigneur de Chanzé et de Daon, en 1526, que ce seigneur avait le droit « de pescher « en la rivière de Maynne, depuys le pré appelé le pré « Georget jousques à la chaussée et moulins de Furnusson, « et depuys cette chaussée jousques au bout du pré estant « au dessoubz des boys, près les moulins du seigneur du « Port; lesquels deffays et garennnes sont telz que nul « ne pault, ne doibt pescher en nul temps de l'an « audict deffays ². » « Jean d'Anthenaise, IV^e du nom, « écuyer, seigneur de Villeray, du Fresne, du Port- « Joulain, de la Haye-sur-Coulemont, » fit connaitre, le 8 avril 1540, devant le lieutenant général de la sénéchaussée d'Anjou, tout ce qu'il tenait en fief et arrière-fief, en ladite sénéchaussée. Il énuméra parmi ses divers biens « les « moulins du Port, en la rivière de Maine ³. » Dans un aveu de l'année précédente, il avait mentionné ses « deffays et « garennnes en la rivière ⁴. » Les mêmes déclarations furent renouvelées par ses successeurs, jusqu'à l'époque de la révolution.

¹ *Aveux rendus par les seigneurs du Port Joulain à la chastellenie de Daon*, de 1394 à 1588, f^o 2.

² *Archives de Maine-et-Loire*, série E, n^o 3403.

³ *Ibid*, série C, 106, f^o 407, et série E, n^o 1485, *Dossier d'Anthenaise*.

⁴ *Ibid*.

Tous les vassaux de la seigneurie étaient tenus de porter leurs grains au moulin du Port-Joulain, selon la coutume féodale, pour le faire moudre, en vertu du droit de *banalité* dont jouissait le châtelain. Les grains devaient être moulus dans les vingt-quatre heures. Quelques-uns de ces sujets avaient obtenu l'exemption de moudre au moulin banal, moyennant une redevance convertie en une somme payable immédiatement pour les uns, et en une rente annuelle pour les autres. Ceux qui n'avaient pas de permission spéciale et qui négligeaient ou refusaient de se soumettre à l'obligation imposée, ainsi que ceux qui allaient moudre hors du four seigneurial, étaient punis d'une amende, et, en ce cas, la farine était confisquée au profit du seigneur. Seuls les nobles et les ecclésiastiques ne pouvaient être contraints à la banalité, mais leurs fermiers ou leurs métayers ne jouissaient pas de ce privilège¹. Le curé de Marigné avait le droit de prendre, le jour de la Toussaint, « deux septiers de bled seigle, » dans les greniers des moulins du Port-Joulain².

Il existait, au milieu du xvii^e siècle, sur les bords de la Mayenne, dans un des prés qui dépendaient de la closerie de la Rébillardière de Marigné, détruite en 1688 et réunie au domaine du Port-Joulain, un petit corps-de-garde de gabeloux relevant de la brigade de gabelles qui résidait sur le port de Daon³. Ce bâtiment subsistait encore, à la fin du siècle suivant, et il est mentionné dans l'aveu rendu, le 14 novembre 1769, par « Achille-Marc Barrin, marquis de Fromenteau, maréchal des camps et armées du Roy, lieutenant général dans la principauté de Dombes, seigneur du Port-Joulain, la Jaille, Montguillon, Saint-Crespin et autres

¹ *Coutume d'Anjou*, art. 31.

² *Remembrances et tenues d'assises des fiefs et seigneuries du Port Joulain*, vol. H, f^o 34.

³ *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. III, p. 229. — *Port-Joulain B*, f^o 58. — Le sieur de la Rébillardière, en 1612, était Simon Poisson (Port-Joulain H.)

« lieux, à Jean-Charles de Laurent, chevalier, seigneur des
« chastellenies de Daon, Brion-sur-Bert, le Tremblay et
« autres lieux ¹. »

Joseph Gaultier exerçait en 1733 les fonctions de lieutenant du poste de gabelles du Port-Joullain, où Jean Foucault était garde en 1736 ². Le 2 avril 1746, on inhumait dans le grand cimetière du bourg de Daon le corps de « Messire
« Nicolas Maeghegrand de la Garenne, lieutenant dans les
« fermes du Roy au poste du Port Joullain, âgé d'environ
« quatre-vingt-seize ans, veuf de Catherine Leclair ³. »
Lassée de coiffer Sainte-Catherine, leur fille, Perrine Maeghegrand, dont les années n'avaient pas, paraît-il, calmé les ardeurs, épousa, le 7 janvier 1747, à l'âge de cinquante-cinq ans, « Messire Louis-Jacques Ligoit, lieutenant des fermes du Roy », qui ne comptait que vingt-sept printemps ⁴. L'histoire ne dit pas si un charivari, bien mérité, vint troubler malencontreusement les premières confidences de ce couple, si singulièrement assorti, et interrompre les épanchements de leurs grotesques amours ⁵.

¹ *Censif et état général de la chastellenie de Daon, Brion-sur-Bert et de Forge*, f° 15.

² *Etat civil de Daon*, de 1731 à 1750.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ C'était principalement les veuves, qui contractaient un second mariage, que l'on honorait de ce concert discordant. Cette coutume remontait à une époque fort reculée. Des miniatures du moyen âge représentent des musiciens armés d'instruments bizarres et donnant un charivari. (*Dictionnaire historique des Institutions, Mœurs et Coutumes de la France*, première partie, p. 135.)

CHAPITRE DEUXIÈME.

LES SEIGNEURS DU PORT-JOULAIN AU XIV^e ET AU XV^e SIÈCLE.

I

Les Joulain du Port.

(1394-1489)

Le plus ancien titre des archives du Port-Joulain est un aveu rendu, le 7 mai 1394, à « noble et puissante dame « Madame Jehanne Damon, veuve de feu Monseigneur « Joulain du Port, » par « Jehanne, veuve de Jehan « Doetron, » qui « s'advoue et cognoit estre femme de foy « simple, à cause et par raison de la courtilerie de Villeloing, « sise en la parroisse de Saint Michel de Faings¹. » Simon

¹ Liste des titres qui composent les archives du Port-Joulain et qui sont déposés dans l'étude de M^e Alfred Barouille, notaire à Château-Gontier : Aveux rendus par les seigneurs du Port Joulain pour leurs domaines et fêages de Daon à la chastellenie de Daon (1410-1614.) — Port-Joulain B, Aveux rendus aux seigneurs du Port Joulain (1394-1718). — Port-Joulain D. Amendes et Remembrances des pletz (1533-1551.) — Port-Joulain F. Amendes et Remembrances des pletz (1578-1673). — Port-Joulain H. Remembrances, Défauts et Amendes (1612-1672). — Censif (1610.) — Tenues des Assises des fiefs et seigneuries de Marrisné et de Daon annexés à la maison seigneuriale du Port-Joulain (1739). — La Boulaye A. Amendes et Remembrances (1457-1739). — Tenues des Assises de La Boulaye et de Danneau (1758). — Danneau A. Amendes et Déclarations (1523-1672). — Danneau B. Remembrances (1540-1739) — Les Broces K. Amendes, Procès et Remembrances (1554-1598) — Aveux de la Jaille Yvon et de Monguillon (1781). — La Jaille-Yvon E, Papiers des Procès et Assises de la Jaille Yvon (1541-1688). — Dépouillement général du fief de la Jaille Yvon et représentation des titres (xiv^e-xviii^e s.) — Monguillon B, Tenues des Assises de Monguillon (1540-1664). La Jaille-Yvon D. Déclarations et Tenues d'Assises (1541-1673). — En tout, dix-sept volumes manuscrits, auxquels il faut ajouter une série de liasses, contenant une collection de feuilles détachées, ainsi que la série des pièces relatives aux procès soutenus par les seigneurs du Port-Joulain.

Doetron, fils du précédent, se reconnaît, à son tour, le 28 juin 1409, sujet de la dame du Port-Joullain. Il doit six deniers de service, au terme de l'Angevine.

Le 2 mars 1410, *Joullain du Port*, écuyer, seigneur du Port-Joullain et de Coullongé¹, reçoit l'aveu d'Anselme Frognart, sieur de la Belfaudière², logis autour duquel se groupe le hameau actuel des Bretaudières, composé de sept maisons, occupées par une trentaine d'habitants. Anselme Frognart mentionne dans cet aveu « l'herbergement de la « Belfaudière, comme il se poursuit et comporte, » avec ses dépendances, la grange, le pressoir, « les courtils, « vergiers, jardins, clouaisons, » ainsi que les champs, les prés, les terres labourables et les vignes nombreuses, qui composent l'ensemble de ce domaine. Il est tenu de payer, « par chascun an, à la receipte du Port Joullain, la « somme de quatre deniers de service, au terme de Saint « Michel. » Il fournit, annuellement, « la sixième partye de « deux boesseaux de bled seigle, à la mesure du Port « Joullain, au terme de l'Angevine; la sixième partye « d'une journée d'homme à réparer les plesses et les « garennes de la seigneurie, au moys de janvier; la sixième « partye d'une journée d'homme à réparer la chaucée des « moullins, quand le cas y eschet; la sixième partye d'une « journée de fanneur, pour fanner le foin, en la prairie du « Port Joullain, un jour après que l'herbe fauchée aura

¹ Le lieu de Coullongé, situé en Marigné, ne figure pas au *Dict. hist. de Maine-et-Loire*. — Au xvi^e siècle, Coullongé fut vendu par les seigneurs du Port-Joullain. En est sieur n. h. François Grimaudet, époux d'Anne Charlot, 1605, Jean Mondière, 1612. A la fin du xvii^e siècle, les d'Anthenaise rachetèrent cette métairie, qui fait actuellement partie de la terre de Port-Joullain.

² Du xvi^e au xvii^e siècle, la plupart des maisons du hameau de la Belfaudière appartenaient à la famille Piron, établie à Marigné (Port-Joullain B, fol. 1 à 40.) Le reste était possédé par les seigneurs du Port-Joullain. (*Aveux de la Belfaudière*, Port-Joullain B, fol. 250 à 266.)

Aveux rendus par les seigneurs du Port Joullain pour leurs domaines et féages de Daon à la chastellenie de Daon, fol. 1.

« esté étendue, pour la mettre en meule et pour la mettre
« en grange, ainsy qu'il est accoutumé de faire. » Le
seigneur du Port-Joulain, de son côté, promet de « bailler
« audit sieur de la Belfaudière un pain de deux deniers,
« du prix de douze sols six deniers le septier, » à la mesure
du Port-Joulain, et de donner « aux corvéieurs, » chargés
de tous ces travaux, « une miche et une pinte de vin. »
Simon Doetron renouvelle son aveu le 18 juin 1415.

Le 17 octobre 1416, *Jehan du Port*, écuyer, faisait foi et
hommage simple à « Monseigneur Messire Pierre Souvaing,
« chevalier, seigneur de Daon ¹, » pour ses « domaines,
« féages et seigneuries qui sont en la terre et chastellenie
« de Daon. » Parmi les sujets du Port-Joulain, on remarque:
« Messire Jehan d'Ingrandes, chevalier, Jehan Salles,
« sieur de l'Escoublière ², la veuve Jamet Chevallier, Simon
« Doetron, etc. » Jehan du Port déclare qu'il a « justice
« et seigneurie foncière et domainiale, droit de ventes
« et issues des contractz, etc. » Il ajoute qu'il doit « par
« raison des choses dessus déclarées, troys foiz et hom-
« maiges simples, plegs, gage et obbéissance, » ainsi que
« les loyaulx tailles et aides, quand elles y aviennent, selon
« la coustume du pays, » et « poier trois chevaulx de
« service. » Nous avons dit que la fondation de la chapelle
Saint-Jean-Baptiste remonte à l'année 1428.

¹ Les Souvaing ou Sauvaing étaient seigneurs de Daon depuis la
fin du XIII^e siècle, époque à laquelle Pierre Souvaing, seigneur du
Palais, épousa la fille de Guillaume de Daon, dernier descendant de
la famille des premiers châtelains de Bréon-Subert.

² Selon une généalogie manuscrite des archives de Maine-et-Loire
(E. 2912), c'est en 1367 que « Phelipot Salles, paroissien de Daon,
« mari de Denise, échangea des terres qu'il avait dans la paroisse
« de Condé-sur-Noireau, au diocèse de Bayeux, contre un domaine
« échu dans la paroisse de Daon, à Jamet Ouffray, paroissien de
« Beslin, au diocèse de Séez. » Telle fut l'origine du château de
l'Escoublère. Jehan Salles, fils du précédent, I^{er} du nom, épousa
Guillemette Main (1381-1398.) Phorien Salles leur succéda (1399-
1415). Il fut le père de Jehan Salles, II^e du nom, mari du Guillemine
Legay (1416-1440.)

II

Les Bineu.

(1433-1507)

Aux *Joulain* du Port succédèrent les *Bineu*, qui s'étaient alliés aux fondateurs du château, au commencement du xv^e siècle.

Pierre Bineu, chevalier, seigneur du Port-Joulain, recevait, le 10 février 1433, l'aveu de Jehan Chevallier, possesseur de divers biens voisins de Villeloing¹, et, le 10 septembre de la même année, celui de Pierre Hureau, détenteur « du fief et seigneurie des Broces², sis en « Marrigné, » et relevant « à foy et hommaige et rachapt » de la terre du Port-Joulain. La mouvance des Broces s'étendait sur la Tremblaie, le village du Cormier, sur d'autres fermes de Marigné, ainsi que sur le Grand-Cormeray³ de

¹ Port-Joulain B, fol. 167.

² Port-Joulain B, fol. 173. — Les Brosses de Marigné ne sont pas mentionnées dans le *Dict. hist. de Maine-et-Loire*. Toutefois ce lieu est bien situé en Maine-et-Loire, et non dans la commune de Daon (Mayenne), comme l'indique, à tort, le *Dict. top. de la Mayenne*, à la page 56. Les Brosses sont nommées, souvent, dans les archives de l'abbaye de la Roë. — En est sieur Pierre Heureau 1433, Pierre Crespin 1522, Jehanne Crespin, veuve de n. h. Robert de Chazé, 1554, n. h. Jehan de Noirieux 1557, Françoise Bordier 1578, Florent Gruget, sieur de la Fleur, acquéreur des Brosses et de la Fontaine, le 11 octobre 1589, pour la somme de trois mille écus, n. h. François Fouquet, écuyer, sieur du Faux, président en l'élection de Château-Gontier, assesseur à la maréchaussée, maître des requêtes de l'hôtel de la Reine, mari de Madeleine Quentin, grand oncle du célèbre surintendant, Nicolas Fouquet, 1608, François Marest 1670, Maurice Lepage 1672, Anselme Bucher, avocat au siège présidial de Château-Gontier, 1698, n. h. Pasqueraye du Rouzay 1745. (Port-Joulain B et K.)

³ Le Grand-Cormeray, f. c^o de Daon. — En est sieur Alphazar Duchesne, seigneur des Vallées de Marigné, 1467-1507, Jehan Duchesne, écuyer, seigneur de l'Oucheraie, 1555. René Duchesne, gentilhomme ordinaire de la chambre, mari de Françoise de Broc, 1596. n. h. Guy Grudé de la Chesnaie, 1627. En 1659, le Grand-Cormeray fut acheté par les de Salles de l'Escoublère et annexé à cette seigneurie. Il était dû foi et hommage simple et cinq sols de service, par le détenteur du Grand-Cormeray, « au fief des Broces. »

Daon, appartenant alors aux Duchesne, seigneurs des Vallées de Marigné et de l'Oucheraie, près la Jaille-Yvon. Au nombre des tenanciers convoqués « aux assises du fief des « Broces, » on doit citer le prieur de Bréon-Subert, les religieux de l'abbaye de Notre-Dame de la Roë, la fabrique de la paroisse de Marigné, les seigneurs des Vallées, de l'Escoublère, de la Perrine, etc. Les vignes du domaine étaient renommées. A partir du xvii^e siècle, ce fief releva censivement, à « cinq sols de service, » du Port-Joulain.

Selon l'aveu rendu à la châtellenie de Marigné, le 15 avril 1455, par Jehan Giffard, écuyer, seigneur de la Perrine, *Jehan Bineu*, fils et héritier de Pierre Bineu, était alors possesseur d'une partie de l'étang du Perray, dépendant de la métairie de Coullongé, et de la maison de la Ruaudière, située au bourg de Marigné.

Le 7 août 1457, Jehan Bineu rendait aveu à « Messire Jehan « Aménard, seigneur de Chanzé, du Palais et de Daon ¹. » Parmi les sujets du Port-Joulain, à cette époque, figuraient : « Jehan d'Ingrandes ², Guillaume Salles, sieur de l'Escou- « bière ³, le seigneur de l'Hommaye d'Argenton, Jehan « Fontand, prêtre, le prieur curé de Daon, les frères « et sœurs de la confrairie de Notre-Dame, desservie dans

¹ Jehan Aménard, seigneur de Daon, s'était distingué, en 1423, au combat de la Brossinière, contre les Anglais. Son fils, Jacques Aménard, assistait, le 18 décembre 1470, « avec 12 hommes en « brigandine et cinq chevaux, » à la montre de la noblesse d'Anjou, passée à Chemillé par Jean de Lorraine, sénéchal et gouverneur d'Anjou.

² Les seigneurs du fief d'Ingrandes en Azé, dont les noms sont connus, furent : Jehan d'Ingrandes 1416, Jehan d'Ingrandes, fils du précédent, 1457, Guy des Ecotayes 1507, Bertrand du Parc 1522, Renée des Ecotayes 1553, François du Breil, époux de Marguerite du Parc, 1586, Marguerite du Parc 1604, René du Breil 1612, Louise du Breil, épouse de n. h. Pierre Gabriel Dozy, écuyer, seigneur du Girault, 1739, Pierre d'Héliand, chevalier, seigneur d'Ampoigné, 1745. (Port-Joulain B et L.)

³ Guillaume Salles, I^{er} du nom, écuyer, sieur de l'Escoublère, épousa, en premières noces, Andresine Le Paintre, et, en secondes noces, Yvonne d'Andigné, veuve de Pierre d'Armaillé. (*Archives de Maine-et-Loire*, E. 2912). Il fut père de Guillaume Salles, II^e du nom, écuyer, mari de Marguerite Le Maçon (1491-1513).

« l'église Saint-Germain de Daon, Th. Fléaut, dame des « Onglées ¹, Geoffroy Hunaud, sieur de la Touche-Belin, le « prieur de la Madeleine de Daon. » ² Gillette Aubry faisait foi et hommage à Jehan Bineu, le 20 octobre 1479, « pour « raison de ses terres voisines de Villeloing et de Clerveaux. » Le seigneur du Port-Joullain et de Coullongé avait ajouté à ces deux titres celui de seigneur de « Laubinière. » Il recevait, le 10 décembre 1480, l'aveu de Henri Chevallier, « pour raison « de ses féages de Villeloing, » et, le 20 mars 1490, celui de n. h. Jehan Duchemin, écuyer, sieur de Clerveaux.

Le 23 avril 1490, Jehan Bineu obtenait de Georges Giffard, écuyer, seigneur de la Perrine, la concession de trois pieds carrés pour installer dans l'église paroissiale de Marigné son banc seigneurial « au devant « l'ostel de Monsieur Saint Sebastien. » Voici le texte de cette convention : « Nous, Jehan Bineu, cheval- « lier, seigneur du Port Joullain, reconnaissons que, aujour- « d'huy, Georges Giffard, escuier, seigneur de la Perrine, « nous a consédé un banc de troys piets en carré, au « devant l'ostel de la chappelle de Monsieur Saint Sebastien, « et d'y faire et paindre nos armes dans les suportz des « inmaiges de Monsieur Saint Sebastien et de Monsieur « Saint Poncien, par consession passée par Barguillet, « notayre en la court de Marrigné, ce jourd'huy, lequel « droit nous promettons employer dans nos adveux. Faict « et signé de nostre seing, le vingt et troisième jour « d'april, l'an mil quatre centz quatre vingt et dix. « Signé. Bineu. »

Il avait été décidé, également, dans un acte passé,

¹ Onglées (Les), f. c^m de Daon. — Ancien fief et seigneurie, vassal de la châtellenie de Daon, sur lequel le curé prélevait treize sols neuf deniers de rente annuelle. En est sieur Th. Fléault 1457, Marcel Fléault 1498, n. h. François de Rosny, sieur de la Morinière, en Saint-Denis-d'Anjou, 1520, François de Chivré, écuyer, mari de Jeanne de Charnière, 1540. Au xvii^e siècle, les Onglées furent réunies à la terre de l'Escoublère. (Port-Joullain B, fol. 63. — *Arch. de Maine-et-Maine*, E 3408.)

² D'après cet aveu, il existait un pont à Daon au xv^e siècle.

le 5 mai 1492, entre les mêmes personnages, que le seigneur du Port-Joullain aurait soin de mentionner, à l'avenir, dans ses aveux, un autre droit que le seigneur de la Perrine lui avait octroyé. C'était le droit de pêcher « en la rivière de la Mayenne, depuys la chaucée des « moulins du Port Joullain jusqu'au ruisseau qui sépare « le grand pré du domaine d'avec la prairie de Vaugousset « et les terres de la seigneurie d'avec celles de la Perrine. » Or les fermiers du Port-Joullain voulurent, à plusieurs reprises, étendre l'exercice de leur droit de pêche jusqu'à la chaussée du moulin de la Jaille-Yvon, ce qui aurait privé le seigneur de la Perrine d'user de la faculté dont il jouissait, depuis un temps immémorial, de pêcher le long des prés de Vaugousset et de Montansault ¹; de là des procès interminables. D'autres contestations s'élevèrent au siècle suivant, et, pendant trois cents ans, les deux voisins se firent mutuellement une guerre acharnée.

Le 20 décembre 1498, Jehan Duchemin, écuyer, sieur de Clerveaux, se reconnaît vassal du Port-Joullain ². Dans un aveu du 15 avril 1499, rendu au seigneur de Daon, Jehan Bineu s'inféode des « droits de ventes et issues, « de justice moyenne et basse, de bailler à juste mesure. » Edmond de Sellicr, prêtre, prieur curé de Daon, s'avouait, à la même époque, sujet de la seigneurie du Port-Joullain « par raison du lieu de Battereau et de ses dépendances ³. »

On lit dans l'aveu de Nicolas de Coesme, en 1507, cité plus haut, que « Messire Jehan Bineu, chevalier, « seigneur du Port Joullain, doibt, par chascun an, au « mardy prochain après l'Angevine, sur son lieu et « appartenance de Coullongé une myne par seigle, et sur

¹ Ces détails sont extraits des liasses où sont réunies les pièces relatives aux procès soutenus par les seigneurs du Port-Joullain.

² Port-Joullain B. fol. 174.

³ Archives de la Mayenne, H. 72 et 84.

« son lieu de Laubinière ¹ troys boesseaux de fourment,
« au terme de Saint Denys. »

Cet aveu précieux se termine ainsi : « Item le droit
« que j'ay en madite terre de Marrigné, soubz lesdits
« hommaiges, tant à fié que à domaine, de dixmes de
« blez et de vins, qui peuvent bien valloir, communs ans,
« quinze septiers de bled et deux ou troys pippes de vin,
« ou environ. Et en madite terre, chastellenie et appartenance
« de Marrigné, j'ay et advoue toute justice haulte,
« moyenne et basse, cognaissant des grans chemins, droit
« de garenne et déffense à conilz et autres bestes, sceaulx
« des contractz, mesure à bled et à vin, espaves, levaiges,
« aubenaiges et tout ce qui en déppend et peult déppendre,
« par la coustume du pays. Et par raison desdits feures,
« je doy le deffray à voustre receveur, selon son estat, pour
« disner et soupper, par chascun an, ledit jour dessus dit
« que lesdits feures sont receuz, et à ses gens et serviteurs
« et chevaux. Et au seigneur du Buron Boesseau ², qui
« doit fournir de ladite myne ferral à mesurer lesdits blez
« de feures, et d'un espervier et de deux chiens à oiaseau
« pour prendre du gibier, pour le jour dessus dit. Et doy à
« voustre dit receveur fournir de deux flambleaulx de cire,
« quant il est à soupper. Et à celuy qui apporte ladite
« myne, si ses soulliers sont sur seulle, je suys tenu les
« luy faire careler, ou lui poyer quinze deniers, pour ladite
« careleure..... ³. »

Le 14 juin 1508, Jehanne Cornilleau, veuve de Georges Giffard, écuyer, seigneur de la Perrine, confesse « avoir

¹ Le lieu de l'Aubinière ou l'Aubinaie n'existe plus. Le ruisseau qui séparait le Port-Joulain de la Perrine en a gardé le nom.

² Le Buron-Bouesseau, actuellement le Buron de Cherré, était une dépendance du fief de la Beusseraye dont l'herbergement fut abandonné, vers 1590, pour le lieu, nouvellement construit, du Buron avec mote, douves, bois et double maison de ferme. La terre relevait de Châteauneuf. — Les Duvergier, les Bélin, les de Blamon, les de Lesrat en furent successivement possesseurs, du xv^e au xviii^e s. (*Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 553.)

³ Aveu de Nicolas de Coesmes, f^o 10 et 11.

« baillé et octroyé, pour elle et pour ses hoirs, à tout jamais
« perpétuellement, par héritage et à rente, à noble homme
« Jacques d'Anthenaise, écuyer, seigneur du Port Joullain,
« qui prend et accepte, à titre de rente, pour luy et pour ses
« hoirs, le moullin à bled estant en la chaussée du Port
« Joullain, en la rivière de Maynne, du cousté devers le
« chantier de ladite rivière de Maynne de Marrigné,
« ensemble la maison et muraille, avecq la moytié de la
« chaussée, porte, issues, saillies, portieaux et décharges
« appartenant audit moullin, tout comme il se poursuyt et
« comporte, et qui appartenoit, auparavant ce jourdhuy,
« audit feu seigneur de la Perrine et à ladite bailleresse
« et à leurs prédécesseurs, sieurs dudit moullin, vulgaire-
« ment appelé le moullin de la Perrine. »

Ce contrat fut conclu moyennant « une rente de quinze
« septiers de seigle, mesure de Marrigné, bon bled, mar-
« chand, d'annuelle et perpétuelle rente, rendue, payée,
« servie et continuée dudit preneur et de ses hoirs à ladite
« damoiselle Jehanne Cornilleau et à ses hoirs, par chascun
« an, aux termes des vigiles de Noël et de Saint Jehan
« Baptiste, par moitié, c'est à scavoir, à chacun terme, sept
« septiers six bouesseaux, dite mesure, que ladite damoi-
« selle et ses hoirs yront quérir au lieu du Port Joullain. »
L'acte fut passé « en la court de Marrigné », en présence
de « vénérable et discrète personne, maltre René de l'Espine,
« bachelier, prestre, de Pierre Février, de Jehan Geneil et
« autres habitants de Marrigné. » Il est dit dans cette pièce
que le sergent de la Perrine devra contraindre les sujets de
la seigneurie « à aller audit moullin pour moudre leurs
« bleds, et pareillement le mestayer du lieu de la Brinière. »
Ont signé : Etienne Bonsergent et Jacques Bachelot, notaires
à Marigné ¹.

Les d'Anthenaise avaient donc remplacé les Bineu,

¹ Extraits des liasses contenant les pièces relatives aux procès
soutenus par les seigneurs du Port-Joullain.

seigneurs du Port-Joulain, en 1508. Jehan Bineu, cité dans l'aveu du 1^{er} décembre 1507, était, sans doute, mort dans le cours de l'année suivante. Nos renseignements relatifs aux Bineu et aux d'Anthenaise ne concordent pas, sur tous les points, avec les détails fournis par l'auteur de la *Notice historique et généalogique sur la maison d'Anthenaise* (1980-1878), comme le prouvent les extraits suivants :

« *Jeanne*, (fille de *Jean*, II^e du nom, chevalier, seigneur
« d'Anthenaise et de Villeray), mariée, par contrat de
« l'année 1412, avec *Jean Bineu*, chevalier, seigneur du
« Port-Joulain; mariage d'où ne sortirent que des filles,
« dont l'aînée, *Guyonne*, en 1440 épousa son cousin
« germain, *Jean d'Anthenaise*, III^e du nom. — *Jean*
« d'Anthenaise, III^e du nom, écuyer, seigneur de Vil-
« leray, de Villepuy, du Fresne, épousa, en 1440, sa
« cousine germaine *Guyonne Bineu*, fille aînée et princi-
« pale héritière de Messire *Jean Bineu*, chevalier, seigneur
« du Port-Joulain, terre située dans la commune de Mari-
« gné sous Daon, arrondissement de Segré. Elle le rendit
père de :

« 1^o *Ayméric*, IIII^e du nom, qui suit ;

« 2^o *Jeanne-Marguerite*, mariée avec Pierre Vachereau,
« son parent du 9^e au 10^e degré, seigneur des Chesnaies et
« de Chevillé, maître d'hôtel du roi de Sicile. (*D'Hozier.*)

« *Ayméric* d'Anthenaise, IIII^e du nom, écuyer, sei-
« gneur de Villeray, de Villepuy, du Port-Joulain, de la
« Haye-sur-Coulement, etc., épousa en 1472 *Jeanne* de la
« Chapelle, qui, veuve en 1507, date d'un partage qu'elle
« fit avec ses enfants, testa le 15 septembre 1523. Elle
« transigea, le 11 février 1525 (*v. st.*), avec *Jean* et
« *François*, ses fils. (*D'Hozier.*) Elle en avait eu quatre :

« 1^o *Jean*, dont la destinée, ultérieurement au partage
« de 1525, est restée ignorée ;

« 2^o *Jacques*, qui a continué la descendance ;

« 3^o *Françoise*, mariée avec Anne Le Clerc, laquelle

« était veuve lors d'une transaction qu'elle passa le 26 juin
« 1552 avec Jean d'Anthenaise, son neveu ;

« 4° Autre *Jean*, curé du Houssay, puis de Poulay, au
« Maine, décédé en la Cour du Port-Joulain, vers le milieu
« du mois de novembre 1557. (*Etat civil de Marigné-*
« *sous-Daon.*) »

« *Jacques* d'Anthenaise, écuyer, seigneur du Fresne,
« de Villeray, de Villepuy, du Port-Joulain, etc., partagea,
« le 23 mars 1507, avec Jean Vachereau, son cousin, la
« succession de Jean Bineu, leur grand-oncle ¹. »

La divergence entre notre récit et celui de l'auteur de la remarquable *Notice historique et généalogique sur la maison d'Anthenaise* est facile à expliquer. Cet écrivain, si consciencieux et si érudit, ignorait, malheureusement, l'existence des nombreux manuscrits que nous avons eu la bonne fortune de découvrir. *Jehan Bineu* fut le dernier de sa race ; « aussi ses armes, que personne n'eut intérêt « à signaler, n'ont-elles été, depuis le xv^e siècle, figurées « ou blasonnées par aucun armoriste ². »

André JOUBERT.

(*A suivre*).

¹ *Notice historique et généalogique sur la maison d'Anthenaise* (180-1878), nouvelle édition, par M. Bonneserre De Saint-Denis, paléographe, p. 36 et 42.

² *Ibid.*, p. 42.

LES GRANDES INFORTUNES

D'UNE

PETITE CONSONNE

La parole vaut bien la peine qu'on l'étudie. N'est-elle pas la manifestation de l'intelligence de l'homme et le véhicule de sa pensée ! L'ensemble des mots que nous appelons une langue, a son histoire qui est celle de ses origines et de sa formation. Il n'est donc pas sans intérêt de se rendre compte de la valeur des lettres, des changements qu'elles subissent par l'effet des caprices de la prononciation et aussi des mutations qui s'opèrent entre elles, en vertu de certaines règles naturelles que nous suivons sans le savoir. Voyons donc ce que notre langue altérée par les patois et par une articulation vicieuse pendant des siècles d'ignorance où l'on n'écrivait guère, serait devenue à la longue, si on l'avait laissée aller à l'abandon sans la diriger, sans la redresser et s'il n'y avait eu sur divers points du territoire, divisé en provinces, des centres d'études, où l'on enseignait avec le grec et le latin, l'idiome national.

Dans ce court travail, qui n'aborde qu'un point imperceptible de ce sujet si vaste et en apparence fort aride, nous tâcherons de n'être pas trop ennuyeux. En France on aime peu à s'occuper de linguistique ; on n'a pas beaucoup de goût pour les langues étrangères. Nous sommes volontiers disposés à qualifier de barbares, comme le faisaient les Athéniens, ceux qui parlent autrement que nous, parce que nous ignorons trop les rapports qui unissent

entre eux les divers idiomes de l'Europe. Les questions de grammaire ne nous intéressent que faiblement. Il est bien vrai que la lecture des romans a plus d'attrait que celle des dictionnaires ; et puis nous trouvons mauvais qu'on nous ramène à l'école. Aussi nous nous efforcerons d'être bref et ensuite d'écarter de notre sujet tout ce qui pourrait sentir le cuistre et le pédant, ces deux personnages à peu près disparus de nos maisons d'éducation que des lois nouvelles pourraient bien y faire revenir avec un accent plus prononcé de fierté et d'omnipotence.

I

Qu'il nous soit donc permis d'appeler l'attention du lecteur compatissant sur le triste sort d'une consonne qui dans l'intérieur des mots et quelquefois même au commencement, semble destinée à se transformer, à s'anéantir au contact d'une simple voyelle. Nous voulons parler de la lettre *d*, la quatrième de nos alphabets modernes, la vingtième des lexiques sanscrits. Constatons d'abord qu'en sa qualité de lettre douce et sonnante, comme disent les grammairiens de l'Inde, elle n'est rien de plus qu'un *t* adouci : son rôle est secondaire. Les Chinois ne la connaissent pas ; dans la transcription des mots étrangers, ils la remplacent par un *t* ; il est vrai qu'il leur manque aussi le *b* et l'*r* ; ce qui les oblige à prononcer *Fo-To* pour Bouddha, et à représenter le nom de la France par les syllabes *Fo-lan-chy*. Mais les Chinois qui se vantent d'avoir autant de caractères pour écrire leur langue qu'il y a de poils sur le corps d'une vache, — soit en réalité quarante mille consignés dans le dictionnaire de Péking, — sont fort pauvres en articulations : on dirait de tout petits enfants qui s'essayaient à parler. Remarquons que le *b* et l'*r*, ainsi que le *v* sont classés par les hindous au nombre des demi-voyelles : il n'est donc

pas étonnant qu'elles soient douées d'une moindre résistance que les vraies consonnes.

Ce sont là des nuances d'articulation que le digne M. Lhomond, l'auteur des grammaires française et latine en usage de notre temps dans les collèges, semble avoir parfaitement ignorées. Soyons pourtant reconnaissants envers cet illustre grammairien qui nous a révélé des vérités comme celles-ci : *a* est long dans *pâte* et bref dans *patte* d'animal ; *u* est long dans *flûte* et bref dans *butte* !!! Mais M. Lhomond, la prosodie latine affirme que toute voyelle suivie de deux consonnes est longue, ce qui contredit vos assertions au sujet de *patte* et de *butte*. Quand à l'*a* et à l'*u* longs de *pâte* et de *flûte*, il eût été plus généreux de noter la suppression d'une lettre, de nous avouer que dans d'autres temps on écrivait *paste* et *fluete* et de nous apprendre pourquoi. Cependant, dès 1765, le président de Brosses, dans son *Traité de la formation mécanique des Langues*, avait très sagement et très agréablement disserté sur les règles fondamentales de la linguistique.

Revenons à la lettre *d* objet de cette étude, et signalons d'abord les changements qu'elle a subis dans la prononciation et même dans la langue écrite, au commencement des mots. Prenons le mot Dieu, le plus grand de tous ; le latin l'a tiré du sanscrit *Déva* qui dérive du radical *Div*, briller, et en a fait *Deus*. Tant que la voyelle *i* ne vint point s'interposer entre le *d* et l'*e*, tout alla bien. Au ix^e siècle, lorsque la langue romane chercha à se dégager du latin, on s'en tint à *Deus* et à *Deo*, témoins ces textes cités dans Littré : *In quant Deus savir et podir me dunat*, autant que Dieu me donna de savoir et pouvoir ; *Pro Deo amen*, pour l'amour de Dieu, dans une formule de serment. Puis on laissa tomber les désinences et l'on eut *Dé*. Dans la chronique du siège d'Orléans, on lit ces mots adressés à Jeanne d'Arc : « Ma fille, êtes-vous venue pour lever le siège d'Orléans ; à quoy elle répondit : en nom

de *Dé*. . . » Le mot *Dé* appartenait sans doute au patois de sa province. Au xvi^e siècle après avoir passé par *Deus* encore purement latin, le mot prit la forme de *Des* et *Diez* au nominatif et de *Deu*, *Dieu*, au régime ; cette dernière forme celle du régime, finit par prévaloir ; l'*i* remplaça l'accent très sensible encore dans le *Dé* de Jeanne d'Arc. Alors la prononciation s'altéra ; de l'adjonction de l'*i* naquit cette déplorable habitude de changer *Di* en *Gui* signalée par Littré comme propre au patois Picard. Eh ! nous la connaissons aussi nous, cette prononciation fautive, elle est répandue dans toute la Vendée, où l'on dit *Mon guieu!* *grand guieu*, le bon *guieu* ; et aussi de la *marchanguize*, et même encore : *guix* pour dix, et que *guit-il* pour que dit-il ! et tout cela parce que, au lieu d'appuyer la langue contre le palais afin de détacher franchement le *d* qui est une lettre essentiellement dentale, on la laisse glisser avec une certaine négligence entre les dents et l'on émet alors une gutturale qui sort du gosier tout d'une venue.

Ce qui s'était passé pour le mot *Dieu* ne pouvait manquer d'arriver^o pour le mot *diable!* il est vrai que celui-ci demandait moins de respect. Les patois et aussi les dictions fautives des provinces qui n'en ont pas de particulier, se laissèrent aller à prononcer *guiable*, *guiabe*, *guiablerie*, et *guiablement*. En voulant éviter de nommer l'ennemi du genre humain, par euphémisme, on dit et on écrivit *diantre*. La même faute vint se loger dans l'expression adoucie ; l'on eut logiquement, — car il y a de la logique dans les erreurs du langage, — les mots *guiantre* et *guiantrement*. Une fois entraînés sur cette pente fatale, les gens ignorants de la langue et indifférents aux étymologies, dirent sans aucun scrupule : *cantrement* et même *contrement*, comme dans ces phrases que l'on entend souvent sortir de la bouche des campagnards : il pleuvait si *contrement* fort. . . il courait si *contrement* vite. Plus aucune trace de l'origine du mot ; nous n'avons

plus qu'un son vide du sens. L'anglais a gardé *devil*; mais l'allemand a durci la lettre initiale *d*, selon son usage et a dit *Teufel*, d'où le juron qui fait rire dans les vaudevilles : *Tartefte*, lisez *der Teufel*, le diable !

Citons encore un exemple de l'influence de l'*i* sur le *d*, quand il le suit; celui-ci est tiré non des jargons, des patois ou des idiomes modernes, mais du latin classique, *Jupiter*, père des Dieux est une altération de *Diu-Pitar*, composé sanscrit qui signifie *Père du Ciel*. Nous voyons clairement que la traîtresse voyelle *i* mouille la consonne du radical, la délite en quelque sorte, et lui substitue en l'absorbant un son neutre dans lequel elle s'attribue le rôle le plus important. Du *g* au *j*, il n'y a que la main : la transition se fait naturellement en détachant tout-à-fait la langue de la partie supérieure du palais. Il en faut conclure que les anciens n'articulaient pas le *d* comme nous le faisons; cette lettre servait chez eux d'intermédiaire entre le *t* simple et le *d* proprement dit, quelque chose qui ressemblait au *th* anglais avec une légère aspiration, un *z* rude : la forme grecque *Zeus* le prouve, et je soupçonne que cette prononciation leur vint en droite ligne du Zend, la branche cadette de la langue des Védas et l'idiôme qui se rapproche le plus des inscriptions cunéiformes persiques de Darius, d'Artaxercès II et d'Artaxercès III, aujourd'hui lues et expliquées.

Le nom du dieu *Janus* à double face, est un autre exemple de ce changement du *di* en *j*. Il se nommait primitivement *Dianus*, et cette forme s'est conservée par le féminin *Diane*, la déesse de la chasse et la lune personnifiée. Évidemment le dieu *Dianus*, devait primitivement présider au jour, puisque la déesse *Diane* présidait à la nuit : il dérive comme *Deus*, Dieu, et comme *dies*, jour, du radical sanscrit *div* briller. Dans l'étymologie se révèle l'idée de la lumière qui triomphe des ténèbres et rend la vie à toute la nature. Mais le voisinage de l'*i* devient

encore fatal au *d* initial. Il existait dans le latin une forme *dîus* d'où sortit l'adjectif *diurnus* et l'Italien, héritier direct de la vieille langue des Romains, oublia la prononciation traditionnelle ; il se permit de prononcer *giorno* (*djiorno*), et le français retombant dans ses vieilles habitudes, affadit ce *dj* qui n'est pas sans sonorité et nous eûmes *jour* avec ses dérivés *journée*, *journal*, *journalier*. L'espagnol plus respectueux des origines conserva la forme ancienne *dia*, mais il subit l'influence de l'italien et des langues romanes plus imparfaites dans le mot *jornada* qui signifie journée de marche, expédition militaire et acte, division d'une pièce de théâtre dans les grands drames de Guilhem de Castro, de Calderon, de Lope de Vega, si étendus qu'ils peuvent défrayer sinon trois journées au moins trois soirées.

Le *d* suivi de la voyelle *i*, fut donc souvent évincé par le *j*, lettre batarde qui n'est qu'un *ch* adouci, et dont les langues les plus riches se sont fort bien passées. Son ancienneté est très respectable, j'en conviens, puisqu'on le trouve chez les Phéniciens et les Hébreux sous la dénomination de *Jod*, avec le double rôle de voyelle et de consonne. Mais les latins qui nous l'ont transmis la prononçaient sans doute *dj* ou *gi*, à la façon des Italiens et non comme les Français, et les Portugais surtout en allongeant les lèvres, et la bouche à demi-fermée, ce qui lui donne un son sourd et pâteux. Les Espagnols en ont relevé la sonorité et l'ont transformée tout-à-fait, en lui imprimant l'énergique aspiration des lettres crachées, ou pour parler plus poliment des consonnes partant du gosier, qu'elle a reçue des Arabes.

Notre langue française qui, en vieillissant, a cru se rajeunir par l'abandon de tant de locutions anciennes et excellentes, ne s'est fait aucun scrupule de laisser se perdre le mot *hui* que l'on prononce encore à la fin d'*aujourd'hui* sans en comprendre le sens. *Hui* est le latin

hoc die, ce jour, par contraction *hodie* et qui fait si bonne figure dans l'italien, l'espagnol et le portugais sous les formes *oggi*, *hoy*, *hoje*. Ces trois mots empruntés à des langues romanes nous mettent sous les yeux toutes les transformations que subit la syllabe *di* chez les peuples du midi de l'Europe et dont nous avons déjà signalé des exemples. On peut ajouter à ces dérivés l'Allemand *heute*, qui vient évidemment aussi de *hocdie*, *hodie*. Remarquons également que l'anglais se tient plus près du latin que les langues romanes dans le mot *day*; et l'allemand est logique dans le mot *tag*, le *t* remplaçant toujours le *d* et le *g* se substituant à l'*y* dans les mots qui appartiennent aux idiomes sortis de l'ancien saxon. Ainsi *giorno*, jour, *dia*, *day* et *tag* sont des prononciations différentes de *diurnus*, *dius*, et *dies*, formes dérivées de *div* sanscrit; d'où l'on doit conclure que tous les peuples n'ont pas la mâchoire faite de la même manière.

N'y a-t-il pas lieu de s'étonner que les grammairiens et l'Académie avec eux, aient sanctionné l'orthographe de l'expression *aujourd'hui* vicieuse et singulièrement maladroite, contraire à nos instincts, qui consiste à écrire quatre mots en un seul. : Au-jour-d'-hui ! Il y a même des personnes de bonne compagnie qui disent : jusqu'à *aujourd'hui*, comme si *au* n'impliquait pas déjà la préposition ? et le peuple de Paris y ajoute encore volontiers un pléonasme doublé d'une faute de langue, quand il dit fièrement et en grasseyant avec aplomb « au jour d'au-jorrrrd'hui ! » Allez donc dans la capitale pour apprendre à bien parler !

II

Je ne crois pas non plus que chez aucune autre nation de l'Europe le langage ait été aussi long à se former que dans notre pays. La raison en est que vingt peuples divers

et très différents d'origine ont concouru à la formation de la France et ce sont nos rois qui sont venus à bout de les assimiler, de les amener à cette grande et solide unité, qui faisait sa force et son prestige... Mais restons dans le linguistique. Il n'a pas fallu moins de huit siècles pour arriver à constituer la langue française, pour la fixer et imposer des règles à ses caprices. Que de tâtonnements ! combien de vieux mots perdus et à jamais regrettables ! que d'inconséquences dans cet idiome qui a fini par s'imposer à l'Europe, non certes par la perfection de ses formes, mais par le talent et le goût des écrivains de génie, qui l'animaient de leur souffle, et l'élévation des idées qu'ils propageaient chez les nations voisines. Ah ! c'était un beau temps que celui où la France portait au front la double auréole de la gloire des lettres et de son influence au dehors !

Nous disions donc que la langue eut chez nous une longue enfance. Elle estropia le latin d'où elle sortait et lui fit subir des déviations qui devaient durer toujours. Plus qu'aucun autre le français se montre cruel envers le *d* qu'il poursuit dans l'intérieur des mots jusqu'à extinction. Ainsi nous avons des exemples nombreux de ce qui s'est passé pour *hui* venu de *hodie*. De *medius* nous avons fait *moyen* en insérant à la place du *d* supprimé, l'*y* qui est un *i* à la seconde puissance ou plutôt au second degré de faiblesse, car il s'articule par un mouvement imperceptible de la langue qui effleure à peine les dents. Quant à *mitoyen*, on le tire de *medietas* d'où l'expression populaire *mitan*, dans le sens de milieu et ces *mitans jours* pour dire les jours du milieu de la semaine. *Moyenneur* avec le sens de *médiateur* a beaucoup vieilli ; on n'en rencontre que de rares exemples ; mais le verbe *moyenner* a été employé jusque dans le xvii^e siècle, par des auteurs restés classiques, le grand Corneille et Bourdaloue, Fénelon et St Simon, avec la signification de s'entremettre pour opérer

un arrangement entre deux parties. Amyot s'en est servi fréquemment dans sa traduction de Plutarque, notamment dans ce passage relatif à la religion des Perses : « Il y a entre ces deux (Ormuz et Ahriman, les deux principes opposés), un troisième qui se nommait Mithra ; c'est pourquoi les Perses appellent encore celui qui intercède et *moyenne*, Mithra. »

Regrettez-vous, lecteur, le verbe *moyenner* ? Non, n'est-ce pas ; il est d'une prononciation molle, sans vivacité ; on ne sait où placer l'accent qui lui donnerait la sonorité dont il est dépourvu. C'est encore l'*y* que l'on voit remplacer le *d* dans *rayon*, tiré du *radius* latin ; dans *moyeu*, partie centrale de la roue où s'embottent les raies et où passe l'essieu et aussi dans *moyeu*, avec le sens de jaune d'œuf ; ce mot vient de *modiolus*, diminutif de *modius*, boisseau, lequel a donné *mozzo* en italien ; le moyeu de la roue et celui de l'œuf, procédant du centre à la circonférence et par conséquent affectant la forme ronde du boisseau. Par un procédé analogue, nous avons dénaturé le nom gracieux d'une plante charmante le *gradiolus* que les botanistes comparent à une petite épée flamboyante, et nous l'avons nommée *glayeul*, heureux encore quand on ne prononce pas *glagueul*. Il est vrai que l'orthographe correcte du mot *gladieul* n'eût point rappelé dans l'esprit du plus grand nombre, l'image qu'il renferme dans le latin. Qui songe, en prononçant comme nous le faisons, à *glaiive* dérive lui aussi de *gladius* dont *gradiolus* est le diminutif. Cette fois c'est la demi-voyelle *v* qui a évincé le *d*. D'ailleurs *glaiive* est un de ces mots du grand style que le commun ne comprend guère, parce qu'il y a chez nous deux langues, l'une parlée l'autre écrite, ce qu'on appelle en chinois la langue vulgaire et la langue des mandarins. La faute en est aux écrivains de la Renaissance qui puisèrent directement aux sources latines pour trouver des substantifs et surtout des adjectifs

assortis à leur goût, plus raffiné que celui de leurs devanciers. Au temps où l'on était vêtu à la cour de serge ou de futaine, *fustainque*, comme on disait au XIII^e siècle, on parlait le même langage à la ville et à la campagne.

Ainsi le mot *vétérinaire* vient tout d'une pièce du latin *veterinarius*; et d'après un passage cité par Littré, on l'employait déjà au XVI^e siècle. Il a pourtant bien de la peine à remplacer dans nos provinces l'ancien mot *mégeyeux*; entre les deux, j'en conviens, une nuance existe : le *mégeyeux* ne possède pas son diplôme signé par les maîtres d'Alfort, et il n'est pas tenu de parler correctement. Mais le vétérinaire, tout instruit qu'il soit, sait-il, lui a-t-on appris tout d'abord que le titre de sa profession dérive de *vehere*, porter et *veheterinus*, propre à porter, d'où est venu par contraction *veterinum*, bête de somme. Une pareille expression a dû paraître d'abord dans des textes latins. Il faut conclure de cette étymologie que les vétérinaires furent particulièrement les médecins des chevaux et que la race bovine moins distinguée, et de tout temps affectée à des travaux plus grossiers, resta soumise aux traitements des empiriques. Et pourtant dans *mégeyeur*, appellation ordinaire de celui qui traite les bêtes à cornes dans leurs nombreuses affections, comme dans le vieux français *mège*, reparait le mot *medicus*; le *d* a disparu par l'effet de l'*i* et s'est changé en *g*. Le *mégeyeur* est donc, sans qu'il s'en doute, assimilé au médecin des hommes. Le fait est qu'il pratique souvent la médecine humaine, — en se cachant des docteurs.

Le verbe *mégeyer*, aujourd'hui oublié, figure dans les textes du XVI^e siècle et peut-être plus tard. Ouvrez le vol. II, à la page 498, le dictionnaire histor., géog. et biogr. de M. C. Port, aussi précieux pour l'étude de la langue française que pour l'histoire de notre Anjou. Vous apprendrez qu'un personnage (dont le nom ne nous importe guère), rebouteur de membres, est appelé par

l'Hôtel-Dieu d'Angers, à « *megayer* un homme malade et rompu d'une jambe, 1558. » Et voyez l'imagination de ce scribe chargé de rédiger les archives de l'Hôtel-Dieu : il trouve le moyen d'y glisser une faute d'orthographe, *mégayer* pour *méjayer*. Après tout, qu'on l'écrive comme on le voudra, je n'aime pas ce mot qui manque absolument de charme, surtout quand on le prononce *mégéyeux*. J'en connais, des plus huppés, qui s'intitulent *hongreur* : le verbe existe, mais l'Académie, jusqu'ici, n'a pas admis le substantif, et Littré ne lui a pas donné place dans son grand dictionnaire.

Il y a dans nos provinces de l'ouest un penchant naturel à se soustraire aux lois de l'Académie française, et cette indépendance de langage très accentuée chez les campagnards de l'Anjou et du Maine, aggrave encore la malheureuse situation du *d*. Dans le verbe latin *ponere*, et plus anciennement peut-être *posnere*, nous avons inséré un *d* euphonique entre l'*n* et l'*r* et nous avons obtenu *pondre*. Les autres idiomes de l'Europe n'ont point adopté de verbe particulier pour exprimer l'action de l'oiseau qui dépose son œuf dans son nid. On dit en Espagnol *poner un huevo*, en anglais *to lay an egg*, en allemand *Eyer legen*, en y joignant le régime. Eh bien, ce *d* euphonique qui était parfaitement à sa place et que nous remarquerons tout à l'heure comme un des traits essentiels de notre prononciation, les gens de campagne l'ont impitoyablement écarté, et vous les entendez dire sans sourciller : les poules ne *ponent* plus, la poule *ponait*, la poule a *ponu* ou la poule a *pond*, quand les poules *ponneront*. Voilà le verbe *poner* au grand complet ; il se tient debout, il marche ! Et pour être logiques, ils supprimeront sans scrupule ce malheureux *d* de certains temps du verbe *répondre* ; au prétérit ils osent dire : il a *répond*. Si vous vous scandalisez de cette faute grossière, leur excuse est toute prête. La voici : pourquoi ne pas dire il a *repond*, puisqu'on dit bien la poule a *pond*.

Vous m'objecterez peut-être que dans ces deux mots estropiés le *d* subsiste encore. A cela je répondrai que je le figure par pudeur, pour conserver une dernière trace de l'orthographe véritable. En tout cas, il ne se prononce pas, et est absent dans la pensée de celui qui commet la faute et l'escamotage est réel. Il en sera de même dans le mot *nœud* qui appartient à la vraie langue. *Nœud* vient de *nodus* ou plutôt de son diminutif *nodellus*, qui a aussi donné *noyau*, dans lequel le *d* manque absolument. Il ne se prononce pas dans *nœud*, il ne se lie jamais, on ne le soupçonne pas même jusqu'au xv^e siècle, puisque l'on écrivait *neu*. D'ailleurs, à la fin des mots, le *d* sonne comme un *t*, *grant* homme, *quant* on arrive, ce qui est le comble de l'infortune; on ne pense à cette consonne que pour lui faire des misères. Au féminin de *grand* le *d* prend sa revanche *grande*; mais voyez la fatalité qui s'attache à lui; par un caprice inexplicable de notre langue on supprime l'*e* qui lui vaudrait sa sonorité propre; dans certains cas, on prononce, on écrit: *grand'mere*, *grand'salle* du parlement, à *grand'peine*.

Entre deux voyelles le *d* se fond complètement par suite de l'habitude qu'a prise notre langue d'assourdir les sons: il faut alors fermer à moitié la bouche et le *d* ne peut plus être articulé. Nous avons donc travesti les verbes latins *videre*, *sedere*, *cadere* qui se tenaient fortement appuyés sur la consonne *d* comme sur une base inébranlable; nous avons fait *voir* avec le préterit je *vis*, nous *vîmes*, le conditionnel que je *visse*, que nous *vissions*. Retrouvez donc là, quoi que ce soit qui puisse vous faire songer à *videre*? De plus, il y a confusion avec *vivre*, je *vis*, quand on employe le parfait. Passons à *sedere*; en le désossant nous avons obtenu *seoir*¹; prés. je *sieds*, impér.

¹ Je préfère écrire *seoir* et *cheoir*, où l'œil au moins reconnaît deux syllabes.

sieds-toi; partic. présent *séant*, participe passif *sis* : le reste manque. Pourquoi donc ? Parce que vous ne pouvez pas conjuguer un verbe qui n'a plus de consonne médiale, et le *d* que vous avez si cavalièrement rejeté fait crouler les unes sur les autres par l'effet de sa retraite, les voyelles dont il était le soutien. Le verbe *asseoir* est complet, il possède l'ensemble de ses temps présents, passés, futurs, mais quel embarras on éprouve à le conjuguer ! on a le choix entre deux formes : l'une contractée et difficile à suivre, l'autre plus développée, plus naturelle à condition que l'on suppose un infinitif *seyer* d'un verbe parallèle à *seoir*, dans lequel l'*y* remplacerait en partie le *d* de *sedere*.

Tous les inconvénients de l'expulsion du *d* se font sentir dans le mot *cheoir* : le *ch* si disgracieux par lui-même mis à la place du *c* et le *d* arraché des entrailles du mot. Comment conjuguez vous ? à peine pouvez-vous aller plus loin que le présent : Je *chois*, et risquer le prétérit il *chut* ; à moins que bravant la défense qui vous est faite par les dictionnaires, de vous aventurer au-delà, vous ne disiez avec l'habitant des campagnes : Je *cheais*, je *cheyais*, il *cheyera* ; dans ce cas, comme dans le verbe supposé *seyer* pour *seoir*, c'est l'*y* qui remplit tant bien que mal les fonctions du *d* qui a fondu entre deux voyelles. Ce sont des verbes défectueux, disent les maîtres ; je le sais bien ! il y en a dans toutes les langues, même dans les langues primitives. Ainsi le latin *ferre* avec le prétérit *tulit* et le supin *latum* qu'il emprunte à d'autres verbes, se retrouve en sanscrit dans les trois radicaux *bhri* (*bharti*, *fert*), *tul* et *la*. Mais une langue dérivée doit suivre la marche de la langue dont elle procède et suivre dans toutes ses phases le thème que celle-ci lui offre pour modèle, sans nous présenter comme mutilés les verbes qui jouissaient dans le latin d'une parfaite santé.

Le verbe *cheoir*, étant frappé de paralysie et incapable

de mouvoir bras et jambes, il a fallu lui donner pour suppléant *tomber*, qui est d'origine incertaine et n'a pas du tout la même signification dans les langues modernes de l'Europe. D'abord *tomber* a été actif, comme il l'est encore chez les Marseillais. Ex. : Avez-vous vu les maisons que l'on *tombe* au coin de Reboul ? Et puis il signifie chez nos voisins du nord et du midi se culbuter, être précipité la tête en bas, en anglais, *to tumble* a le sens de tourner, de se tourner sans-dessus-dessous, comme quand on fait une cabriole; le substantif *tumbler* s'applique à l'homme qui fait des bonds, des sauts, à un sauteur. En espagnol la même pensée se décèle, dans le verbe *tumbar* qui ne se confond pas avec *caer*, tiré de *cadere* et privé comme notre *cheoir* de sa consonne médiale le *d*. Dans le Don Quichote, au chap. XXV, on lit cette phrase qui ne laisse aucun doute sur ce sujet : *Dio dos tumbas la cabeza abajo y los pies en alto*; il fit deux culbutes la tête en bas et les pieds en haut. Nous voilà bien loin de l'idée d'une simple chute réservée au verbe *cheoir*, d'une chute en ligne directe arrivée accidentellement : il s'agit dans le texte de Cervantes d'un bond de bas en haut suivi de la chute inévitable de tout corps pesant lancé dans l'espace. En tout cas il faut bien que le mot *chute* nous reste puisque *tomber* n'a point de substantif qui le puisse suppléer.

Conservons donc *cheoir* tout impotent qu'il soit, comme un arbre mort au milieu d'un massif verdoyant. Mais à ce propos, disons que le latin *cadaver* en français *cadavre*, se rattache trop visiblement à *cadere*, tomber, pour qu'il soit convenable d'offrir à des élèves de *cintième* cette étymologie ingénieuse du temps passé : *caro data vermibus*. Oh ! les découvertes heureuses des beaux esprits ! combien d'erreurs innocentes, aimables, elles ont accréditées ! Les naturalistes de cette école affirmaient gravement que vautour venait de *volitu tardus*, lourd, lent dans son vol; comme si le nom d'un oiseau était le résultat d'une

conférence de professeurs de latin, comme s'il datait de l'époque des collèges et restait suspendu dans les siècles sans tenir à des langues anciennes ¹ !

III

Notre langue a si complètement perdu le sentiment de ses origines, qu'elle rejette du milieu des mots la consonne la plus importante et les rend ainsi méconnaissables. Le verbe *sudare* et son substantif *sudor* qui étaient arrivés de l'Inde en Europe sans altération sensible, — sanscrit *svéda*, — se sont fondus chez nous en devenant *suer* et *sueur*. C'est un véritable affaïssement de la langue; le portugais se comporte de même, je le sais, mais le portugais qui a pris rang parmi les langues grâce au génie des écrivains qui l'ont fixé, était au commencement un patois. *Fides* est devenu *foi*; *pes*, *pedis*, qui vient en droite ligne du sanscrit *pad*, *pada* a fait pied où le *d* caché à la terminaison et non articulé selon notre habitude, passe

¹ Selon Littré, *vautour* vient du latin *vulturius* avec l'accent sur *tu*; l'accusatif *vulturem* de *vultur* avec l'accent sur *vul* a produit l'espagnol *buitre*: l'étymologie serait *vellere*, enlever, arracher; *vautour* signifierait l'arracheur. J'hésite, je l'avoue, à adopter cette opinion. Le radical sanscrit *gridh*, désicer avidement, être glouton, a produit dans les idiomes plus modernes de l'Inde, dans l'hindi et l'hindoui, *guirdha*, *gridha*, *guird* et en persan *guid*, nom du vautour. En anglais on a *greedy*, ravisseur, glouton de l'anglo-saxon *grædig*. Le changement du *g* en *v* (*William*, Guillaume, *warren*, garenne, *war*, guerre, *wasp*, guepe) est fréquent; ainsi que celui du *v* en *b*. L'*r* de *gridh* n'est en sanscrit que le *ri* bref, qui se change en *ar* ou se résout en *l* (lettre de la même classe), dans les patois de l'Inde, souvent aussi il disparaît. Il y aurait donc lieu de rapprocher le *vultur* latin et le *buitre* espagnol de *gridh*, *guirdh*. Tous les oiseaux carnassiers *arrachent* ou emportent leur proie; mais le vautour qui se gorge au point de ne plus pouvoir voler, est surtout remarquable par sa glotonnerie, par son avidité excessive: faible dans ses moyens d'attaque et lâche par nature, il est exposé à des jeûnes prolongés qui le rendent gourmand à l'excès et aussi peu délicat sur le choix de sa nourriture. C'est pourquoi au mot *vellere* qui n'a le sens d'arracher qu'avec une préposition, *evellere*, je préfère *gridhr* qui signifie être glouton, et *gridhra* nom du vautour dans la langue classique de l'Inde. C'est surtout l'espagnol *buitre*, prononcé *vuitre* qui rend cette étymologie plus plausible.

inaperçu et combien d'autres ? Il y a plus ; la syllabe *g* du verbe latin *surgere*, n'étant pas de son goût, la langue française qui aime pourtant les *g*, les *j*, les *ch*, semble tout à coup prise d'un accès de délicatesse et contrairement à la règle qu'elle semble s'être imposée dans les cas cités plus haut, c'est par *dr* qu'elle le remplace. Voilà donc le *d* vengé des avanies qu'il a eu à subir. *Sourdre*, du latin *surgere* en est la forme française ; nous avons aussi *surgir* qui en est la forme commune aux autres langues romanes. Mais combien il est difficile à conjuguer ce verbe, que les écrivains anciens confondaient avec *sourdre*, lorsqu'ils disaient ils *sourgent*, je *sourgeais*. Il est arrivé à Buffon de commettre un barbarisme en employant ce verbe, lui qui soignait tant son style. Dans un passage cité par Littré¹, le grand écrivain a dit : « les eaux qui *sourdissent*, » et peut-être avec intention, afin de donner à sa phrase plus de relief, il fallait dire : les eaux qui *sourdent* à l'intérieur de la terre, mais la faute était plus agréable à l'oreille et convenait mieux au balancement de la période. Dans ce verbe où il s'est glissé subrepticement, le *d* en a embarrassé la marche et il est cause qu'il manque à *sourdre* le participe passif. Quant à *surgir*, il n'avait point d'abord le sens de *se lever*, *se dresser* qui est moderne, mais celui de se porter vers la terre en parlant d'un navire, *surgir* au port, aller au mouillage. En espagnol, il l'a conservé presque exclusivement, et *surjidero* est synonyme de notre expression *mouillage*.

Dans *tordre* du latin *torquere*, le *d* tient bon tout durant la conjugaison, mais le français retourne à ses origines dans les verbes *extorquer*, *retorquer* et le *d* n'y a pas plus sa place. D'ailleurs, très anciennement on écrivait *torger*, *torjer* et *tortre*, dont le souvenir subsiste dans *tortu* avec un sens un peu différent de celui de *tordu* :

¹ Voir au mot *sourdre*.

une chose est naturellement *tortue*, elle est *tordue* par une cause accidentelle.

Arrivons pour en finir aux verbes dans lesquels la terminaison latine *nere* (avec une brève) a produit le son *n're*. Dans ce cas, il est de règle que le français insère par euphonie un *d* entre l'*n* et l'*r* : le grec nous avait donné l'exemple dans *Ανρ* homme, genitif *ἀνδρός*. Aux deux temps où l'*r* se montre, c'est-à-dire au futur et au conditionnel, dont il est la lettre caractéristique, nous aurons donc *tenir* du latin *tenere*, et dans les dérivés *retenir*, *détenir*, *contenir*, *soutenir*, *maintenir*, le *d* devenu nécessaire, je *tiendrai*, je *tiendrais* avec adjonction de l'*i*. Cet *i* que l'Espagnol rejette et le Portugais avec lui, s'est introduit chez nous vers le xiv^e siècle seulement, on disait auparavant : je *tenrai*, ce qui était logique. Très logique également est l'infinitif adopté par nos campagnards, *tiendre* ; il leur est indiqué par le futur, je *tiendrai*. En règle générale ceux qui parlent et n'écrivent pas, tirent l'infinitif de la forme la plus développée, la plus saillante du verbe : ainsi de je *vécus*, ils font *véquir*.

Voilà pour les verbes en *nere*, mais si c'est la terminaison *gere* que représente le *d*, comme dans *peindre*, *atteindre* du latin *pingere*, *atingere*, on le punit d'avoir été assez hardi pour se substituer au *g* du radical, à l'infinitif et aux temps où l'*r* l'appelle : *peindre*, *atteindre*, je *peindrai* je *peindrais*, *j'atteindrai*, *j'atteindrais*. Il est mis en fuite et remplacé par le son *gn* qui, pour être naturel, n'en est pas moins désagréable, et horriblement sourd : je *peignais*, je *peignis*, qui se confond avec le verbe *peigner* à certains temps, *j'atteignais*, *j'atteignis* ; et quel dommage d'exprimer par un verbe si terne et sujet à ce changement fatal, le grand art de la peinture, l'une des gloires du génie humain et d'être exposé à mettre un peigne au lieu d'un pinceau dans la main de l'artiste.

C'est encore une des infirmités de notre langue de ne

pouvoir prendre franchement son parti quand il lui faudrait conserver la consonne dominante du radical. Le verbe *poindre* nous fait voir où conduit cette absence d'énergie et de résolution. *Poindre* n'est autre que le latin *pungere*, piquer, être piquant au goût et au toucher ; en espagnol *punjir*, en italien *pungere*, en anglais *to punch*, faire un trou (du français poinçon, d'après le dictionnaire de Johnson) l'adjectif *pungent*. Nous disons au présent : je *poins*, tu *poins*, il *point* avec un *t*, pourquoi pas un *d* ? Et pour tout le reste le verbe se conjugue comme si l'infinitif était *poigner*, ce qui eût mieux valu assurément. Remarquez encore le participe passif *point*, dont le féminin est devenu *pointe*, substantif aux acceptions si variées : qui s'en douterait ? La forme régulière eût été *poindu*, comme *tendu*, *vendu*, *rendu* ; l'*u* étant la voyelle finale du participe passif des verbes qui se terminent par la syllabe *dre* ; mais non, après avoir appelé le *d* pour faire un infinitif barbare, on l'a chassé de tous les temps et même des participes actifs et passifs. Dans l'ancienne orthographe, *pointc*, *pointc*, le *c* figurait le *g* devenu dur devant le *t*, comme dans le latin *punctum*. On le garda avec toute raison jusqu'au xvii^e siècle ; Montaigne a dit : « La pointc vive de l'âme... Pourquoi avons-nous supprimé ces lettres qui étaient la marque généalogique des mots et qui rendaient plus facile la recherche des origines de notre langue ? »

En terme de grammaire, nous établirions volontiers cette règle : conjuguez sur *poindre* les verbes *joindre* et *oindre* qui suivent dans tout leurs temps une marche identique. Tirés du latin *jungere* et *ungere*, ils montraient encore au dernier siècle dans *joinct* et *oinct* le *c* qui mettait sur la trace de leurs ascendances. Dans l'espagnol, *juntar* et *untar* se déroulent naturellement et régulièrement avec le participe *juntado* et *untado* parce que le *t* inséré au radical a permis de conjuguer sans altération de forme ; avec

le *t* on va droit devant soi, sans fléchir, sans capituler avec les exigences d'une prononciation maniérée. Il est à remarquer cependant que dans la traduction des psaumes par des Juifs d'Espagne au xvii^e siècle, on rencontre *ungido* avec le sens consacré de *oint* du Seigneur : « *No toqueys a mis ungidos*; ne touchez pas à ceux que j'ai oints; qui fait supposer une ancienne forme *ungir* dont les dictionnaires modernes ne parlent pas. Avec notre affreux verbe *poindre* qui prend un *gn* à tous les temps, — moins le futur et le conditionnel où la présence du *d* est nécessaire, — et qui donne à l'imparfait *oignais*, *oignons* etc., comme nous sommes embarrassés dans plus d'un cas pour exprimer notre pensée ! Vous figurez-vous un poète débitant dans une assemblée un vers ainsi conçu :

Oignons de l'huile sainte un enfant de nos rois !

Oh ! langue française ! combien de mots tu tiens cachés au fond des dictionnaires, comme des enfants difformes que les mères dérobent aux regards des étrangers ! Et tout cela par suite du défaut de solidité qu'a chez nous le *d*, cette dentale que les peuples du midi font sonner si clairement ! Nous appelons *d* au secours de la syllabe *nr* qui ne fait qu'une seule lettre sanscrit ; mais il semble que nous ayons hâte de nous en débarrasser, tant nous sommes prompts à l'expulser quand nous croyons n'avoir plus besoin de ses services. Voyez plutôt le latin qui possède le verbe *audire*, entendre. Que deviendra le *d* entre la diphtongue *au* et la voyelle *i* qui lui joue si souvent de mauvais tours ? il sombrera complètement ; à sa place paraît ce même *i* coiffé d'un tréma ; nous l'avons sacrifié sans remords, quitte à le reprendre comme l'anglais, comme l'espagnol, dans les substantifs *auditeur*, *audience*. Cette fois l'espagnol a été notre complice dans la suppression du *d*, *oir* (prononcez oïr) part. *oido*. Quant à l'anglais, *to hear*, entendre, on le fait venir du saxon *hyran*. Aussi voilà deux verbes, *ouïr*

et *oir* séparés pour l'oreille de la racine *audire*, qui se hâtent d'y recourir pour lui emprunter des dérivés que la nouvelle forme ne leur permet plus de produire. On dirait des petits vagabonds égarés loin du toit paternel qui se hâtent d'y retourner dès qu'ils en ont retrouvé le chemin.

En effet, notre consonne *d* si persécutée a pourtant un ami qui l'appelle à son secours et se réjouit à son approche; c'est la demie-voyelle *r* comme nous l'avons vu. Il existe entre ces deux lettres une affinité naturelle, elles se font valoir l'une et l'autre; *ardent*, *sardine*, *jardin* sont des mots qui sonnent bien. Dans nos campagnes où l'on ne raisonne guère sur la linguistique, on a le sentiment de cette attraction; on s'y prête volontiers et comme pour placer le *d* dans un milieu qui lui soit tout-à-fait agréable, on le flanque d'un second *r*, c'est ce qui a donné lieu à cette prononciation fautive: *sardrine*, *jardrin*, si commune chez nous. Vous direz inutilement à nos paysans que *sardine* est le diminutif de *sarde*, espèce de thon bien connu des grecs, qui le pêchaient sur les côtes de Sardaigne; que *jardin* du latin *hortus* se reconnaît dans l'allemand *garten*, l'anglais *garden*, dans l'espagnol sous la double forme de *jardin* et de *huerta*; il leur plaît d'exécuter avec la langue ce petit roulement produit par l'*r* redoublé: ils y tiennent et nous le leur laisserons, quand ce ne serait que par commisération pour le *d* exposé à tant de tracasseries de la part de la langue française, et si souvent victime de ses déviations capricieuses.

Les mots comme les personnes ont donc leur généalogie qui remonte parfois à la plus haute antiquité; que de siècles, que de pays ils ont parcourus avant d'arriver jusqu'à nous! à combien de révolutions ils ont été exposés!

C'est aux dictionnaires qu'il incombe d'en consigner les migrations. Leur histoire est celle des peuples fils d'une même race qui parlèrent autrefois la même langue. Gardons-nous toutefois de confondre les dictionnaires intel-

ligents et raisonnés avec les lexiques. Les derniers font passer sous nos yeux des mots, des sons qui ne disent rien à l'esprit, les premiers nous révèlent les mystérieux développements de la parole à travers le monde : et ces développements, ils nous les montrent, s'accomplissant d'une façon logique, selon le génie propre à chaque nation. Le dictionnaire de l'Académie a pour mission de fixer les règles de la langue française, de donner droit de cité aux mots nouveaux qui en sont dignes, et d'éloigner ceux qui n'ont plus cours ; le présent est son affaire. Les quarante juges qui siègent à ce tribunal, ou qui choisissent parmi eux une commission qui les représente, sont les mattres dans l'art de bien dire. Mais il fallait un livre spécial, capable de satisfaire la curiosité des esprits avides de remonter aux origines, qui citât des exemples empruntés à tous les siècles de notre histoire, où l'on pût toucher du doigt les changements survenus dans le langage de nos pères. Guidé par une méthode rationnelle et par une connaissance approfondie de la position des accents, Littré nous a légué son grand dictionnaire, chef-d'œuvre d'érudition en tous genres, véritable trésor qu'on devrait appeler un miroir, *specchio* comme on dit en Italien ¹, de notre langue française.

Quelle immense lecture de textes de tous les âges, quelle intuition des idiomes anciens et modernes, exigeait un si volumineux ouvrage ! Littré y travailla longtemps, bien longtemps ; déjà en 1838 il y songeait quand il étudiait le sanscrit au collège de France. Après tant d'années écoulées, je le revois par la pensée, simple auditeur d'Eug. Burnouf, dont il avait été le condisciple. Sa réputation était à faire et il n'appartenait encore à aucune Académie. J'étais assis près de lui, en face de M. Barthélemy-

¹ Il est digne de remarquer que les Tartares-Mandchou ont un mot analogue pour signifier un dictionnaire, le mot *Boulekou* qui veut dire aussi Miroir.

Saint-Hilaire qui recherchait dans l'Inde les sources de la philosophie grecque. Il suivait d'un œil attentif ces textes sanscrits dans lesquels les mots se tiennent unis et liés les uns aux autres par les lois de l'euphonie. Sa figure vulgaire en apparence mais singulièrement réfléchie, toujours sérieuse et même un peu triste, ne s'éclairait d'un rayon de satisfaction que lorsque notre maître laissait tomber de sa bouche souriante quelque-une de ces remarques fines, de ces observations neuves et saisissantes dont il avait le secret et dont il savait émailler ses leçons.

C'est dans l'œuvre de Littré que j'ai été chercher le sujet de ce petit travail ; c'est la lecture fréquente de ce dictionnaire si agréable et si utile à feuilleter, qui m'en a fourni les éléments. Dans nos temps où des préoccupations trop graves ne permettent point à l'esprit de s'abandonner aux frivolités littéraires, je retourne avec bonheur vers les fortes années de mes jeunes et chères études ; je me plonge silencieusement dans ces souvenirs lointains au sein de la solitude où s'achèvent mes jours et je les repasse comme un avare qui se cache pour compter son trésor.

Th. P.

LA RIVALITÉ

DE

DUPLEIX ET DE LA BOURDONNAIS

d'après des documents inédits

L'intéressant et savant travail sur *la Rivalité de Duplex et de La Bourdonnais*, dont la *Revue de l'Anjou* commence la publication, dans ce numéro, est détaché d'une histoire de la domination française aux Indes pendant le XVIII^e siècle, histoire encore inédite, mais destinée à une publication prochaine. Il en forme un épisode complet, et l'un des plus curieux et des plus importants chapitres, tant par les informations nouvelles qu'il apporte sur cette question si vivement débattue au siècle dernier, que par la manière heureuse dont ces documents inédits sont mis en œuvre et présentés au lecteur.

Il se recommande encore aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou* par un intérêt d'une autre nature. Il est l'œuvre d'un Angevin. Son auteur, M. H. Castonnet-Desfosses, est le fils de M. le D^r Castonnet, professeur à l'École de Médecine d'Angers, et l'un des médecins qui ont laissé dans notre ville les plus honorables et les plus sympathiques souvenirs. M. H. Castonnet-Desfosses porte dignement un nom resté cher à tous ceux qui ont connu son père, et qui ont pu en apprécier la science, le dévouement et les qualités aimables. Avocat à la Cour d'Appel de Paris, conférencier infatigable, touriste intrépide, M. H. Castonnet-Desfosses, s'il n'a pas encore beaucoup publié, a beaucoup étudié, et dans un

grand nombre de directions. C'est un aimable causeur en même temps qu'un érudit, et il excelle à présenter sous une forme agréable et simple les résultats de longues et patientes recherches sur des sujets quelquefois fort arides en apparence. Il a donné d'excellents articles à la *Revue de l'Instruction publique* de M. Alfred Blot. Il a, dans ses conférences, traité les sujets les plus divers avec un égal succès, passant du siège de Lyon en 1793 à la description de la Grande-Chartreuse, et de ses souvenirs de voyages en Espagne et en Portugal à la peinture de Paris en 1794, et de la fête de l'Être Suprême. Dans le volume dont il a bien voulu nous communiquer un chapitre, et dont la *Revue de l'Anjou* est la première à donner des extraits, M. H. Castonnet-Desfosses a condensé les qualités et la science qu'il avait jusqu'à présent répandues et dispersées sur des sujets de moindre importance et de plus courte haleine. Il y a donné la preuve complète et toute la mesure de son talent. Il a montré que l'Anjou pouvait, à la liste déjà si longue et si brillante de ses écrivains, ajouter un historien de plus.

E. F.

La Bourdonnais avait rempli la première partie de sa mission. Il avait rencontré la flotte anglaise, avait été victorieux et Pondichéry n'avait plus rien à craindre. Nous ne devons pas cependant nous endormir sur notre succès. Il fallait agir dans le plus bref délai et porter de nouveaux coups aux Anglais afin de les empêcher de se remettre de leur défaite.

La Bourdonnais remit au conseil les fonds qui lui avaient été confiés et vit Dupleix. L'entrevue du gouverneur et de l'amiral fut cordiale et il n'y avait aucune raison pour qu'il en fût autrement. Tous deux poursuivaient le même but, la destruction de la puissance anglaise et, quoiqu'éloignés l'un de l'autre, ils s'étaient toujours concertés sur la marche à suivre. Plus tard, dans ses mémoires, La Bourdonnais dira que Dupleix lui fit reconnaître, dès son arrivée, le fonds de son caractère vain et jaloux, et se

plaindra de ses procédés. Rien ne le prouve et, au contraire, les lettres échangées entre lui et Dupleix montrent l'entente qui existait entre eux pendant les premiers jours. Malheureusement, elle ne devait pas être de longue durée.

La Bourdonnais avait un commandement supérieur sur mer ; les instructions du 16 juillet 1741 ne laissent aucun doute à ce sujet, mais les mêmes instructions disent : « que sur terre, si l'action devait se passer dans quelque autre gouvernement que celui des Iles, le conseil devait l'autoriser préalablement à donner des ordres à terre. » Dupleix était gouverneur général de l'Inde et, en sa qualité de représentant du pouvoir central, il avait les affaires politiques dans ses attributions. La Bourdonnais croyait que le prestige de la victoire allait lui donner une supériorité marquée. Quand il vit qu'il était obligé de compter avec le conseil de la colonie, il commença à concevoir une violente jalousie à l'égard de Dupleix. Il était habitué à exercer un pouvoir absolu dans son gouvernement des Iles et ne pouvait admettre une autorité autre que la sienne. Tous ses projets consistaient à ruiner à coups de canon les établissements et la marine des Anglais, à développer le commerce français et à faire de l'Ile de France l'entrepôt du trafic entre l'Inde et l'Europe. Dupleix avait des vues d'un ordre plus élevé. Il voulait profiter de la guerre pour fonder notre empire colonial. Cette divergence d'opinions devait avoir pour nous de bien fatales conséquences.

Au début Dupleix et La Bourdonnais étaient d'accord pour continuer les opérations. Dans une lettre datée du 17 juillet 1746, La Bourdonnais faisait connaître au gouverneur l'état de son escadre ; il s'appliquait à faire ressortir l'infériorité de son artillerie et demandait soixante canons pour compléter son armement. En même temps il

réclamait un peloton de cavalerie et proposait d'en donner le commandement à d'Auteuil, le beau-frère de Duplex. Ainsi, jusqu'à présent, l'entente avait été complète entre l'amiral et le gouverneur.

Quelle expédition allait-on entreprendre? La flotte anglaise s'était réfugiée à Merguy et le bruit courait qu'elle attendait trois vaisseaux de Bombay et deux d'Europe. Pour le moment nous avons le champ libre et il fallait en profiter. Nous pouvions poursuivre l'escadre ennemie; mais le commodore Peyton aurait soin d'éviter le combat tant qu'il n'aurait pas reçu de renforts. Quant au projet de La Bourdonnais qui consistait à aller en croisière, il était inutile d'y songer. Les bâtiments anglais, en apprenant notre succès, s'étaient mis à l'abri et nous n'aurions retiré aucun résultat de cette campagne. Nous disposions de forces considérables et il fallait les utiliser en frappant un grand coup, en portant la guerre dans les possessions Anglaises.

Les Anglais possédaient Bombay dans la mer d'Oman, Madras et le fort de Saint-David sur la côte de Coromandel, le fort de Bincoulé à Sumatra, la ville de Rallichéry au Malabar et Calcutta au Bengale. Il nous était facile de nous emparer de petites places comme Rallichéry ou Bincoulé; mais c'était agir pour ne rien faire et la puissance anglaise dans l'Inde ne serait pas ébranlée par la perte d'un fort situé à Sumatra ou sur la côte de Malabar. Il ne fallait pas penser au Bengale et à Calcutta. La neutralité que le Grand Mongol maintenait dans les eaux du Gange nous interdisait toute opération de ce côté. Les seuls points où nous pouvions diriger nos forces étaient Bombay et Madras.

Madras devait surtout attirer notre attention. C'était la capitale des Anglais, la rivale de Pondichéry. Situées à quarante lieues l'une de l'autre, les deux villes devaient fatalement entrer en lutte. Leurs intérêts étaient contraires. L'expédition de Madras n'était pas une idée nouvelle. Dans

la correspondance échangée avec Dupleix, La Bourdonnais lui en avait parlé à plusieurs reprises. A Pondichéry l'on pensait depuis longtemps aux moyens de se mettre en possession de cette place. Déjà, sous le gouvernement de Dumas, en prévision d'une guerre avec l'Angleterre, l'ingénieur Paradis avait levé les fortifications de cette ville. Il soumit son plan d'attaque à La Bourdonnais et pour lui le succès n'était pas douteux. Madras était mal fortifié; la mer était libre et l'on pouvait agir à coup sûr.

Dupleix, de son côté, se mit en mesure de seconder La Bourdonnais et de compléter son artillerie sans toutefois affaiblir d'une manière dangereuse la défense de Pondichéry. La Bourdonnais lui avait demandé quarante-quatre canons de dix-huit et quatorze de douze. Si Dupleix ne put lui fournir exactement ce qu'il demandait, il fit de son mieux et lui donna vingt-huit canons de dix-huit, douze de douze, et vingt-deux de huit. En même temps, il accompagnait son envoi d'une lettre si gracieuse que l'on s'étonne que sa conduite dans cette occasion ait pu prêter à quelque accusation.

Dans une lettre datée du 20 juillet 1746 et adressée à La Bourdonnais, Dupleix démontrait que Pondichéry devait rester une place forte qui pouvait nous servir de refuge. Par conséquent, il ne fallait pas lui enlever tous ses moyens de défense. Le gouverneur disait ensuite : « Le
« ministre m'a donné l'ordre de vous aider et j'obéis volon-
« tiers à des ordres si dignes de respect. Mais je ne puis
« me persuader qu'il soit dans ses intentions que je risque
« la sûreté de Pondichéry. Je crois au contraire et je me
« flatte qu'il sera plus satisfait que je la garantisse. Néan-
« moins pour complaire à ses ordres et à vos demandes,
« je suis prêt à vous remettre vingt-huit pièces de dix-huit,
« douze de douze et vingt-deux de huit et à remplacer les

« canons qui ne sont que peu endommagés et pourront
« après réparation être remis en état de service. Ces
« canons feront un grand vide, mais la parole que vous
« me donnez de me les rendre et la certitude morale que
« j'ai de votre victoire sur l'ennemi me permettent de dé-
« garnir ainsi nos murs avec moins d'inquiétude. » Il
était impossible d'agir avec plus de loyauté et de délicatesse. La Bourdonnais dira néanmoins dans ses mémoires que Dupleix refusa d'accéder à sa demande et qu'il fut obligé de partir sans avoir l'artillerie dont il avait besoin. Cette assertion est fautive et en l'avançant La Bourdonnais a cédé à un mouvement de colère.

Depuis quelques jours, La Bourdonnais n'était plus le même. La jalousie qu'il avait conçue à l'égard de Dupleix amena de sa part un mauvais vouloir qui tout d'abord paraît incompréhensible, mais malheureusement ne s'explique que trop. La prise de Madras pour lui ne pouvait pas être douteuse. Il disposait de forces considérables et avec le caractère énergique que nous lui connaissons, il devait considérer le succès comme certain. Malheureusement, La Bourdonnais voyait que la prise de Madras ne serait pas son œuvre personnelle et qu'il serait obligé d'en partager la gloire avec Dupleix. Lui qui avait toujours été habitué à jouer le premier rôle se révoltait à l'idée d'avoir un rival. Aussi il ne tarda pas à adopter une ligne de conduite qui contrastait singulièrement avec l'esprit d'initiative qu'il avait toujours montré. Le 17 juillet, il avait écrit une longue lettre à Dupleix au sujet de ses projets et lui disait en parlant de l'expédition de Madras : « Dès notre
« escadre de 1741, vous savez, monsieur que j'avais un
« dessein formé sur Madras. Encouragé par Dumas auquel
« j'avais confié mon projet, je vous le fis connaître lorsque
« vous vîntes prendre possession de votre gouvernement,
« vous l'approuvâtes et fîtes en conséquence des préparatifs
« que la paix rendit inutiles. Depuis la guerre, persistant

« dans mon premier dessein, je vous en fais part en vous
« priant d'ajouter à vos anciens préparatifs tous ceux que
« peuvent faciliter votre réussite. Mon plan est donc de
« détruire et de dissiper l'escadre anglaise, s'il est possible.
« La prise de Madras en sera le fruit. »

Dupleix lui avait répondu le 20 juillet : « Votre idée au
« sujet de Madras est la seule qui puisse indemniser la
« compagnie de toutes ses pertes et dépenses, rétablir
« l'honneur de la nation, procurer à la colonie un fondement
« plus solide que par le passé. Cette entreprise est très
« aisée et nos forces plus què suffisantes pour l'exécuter.
« Mais elle ne peut être tentée avec sécurité avant que
« l'escadre anglaise soit battue ou détruite. »

Quant au traitement à infliger à Madras dans le cas où
il s'en emparerait, La Bourdonnais s'en était expliqué à
Dupleix. Il lui proposait d'embarquer sur ses vaisseaux
toutes les marchandises qu'il y trouverait et de rançonner
le reste. « Car quand nous bouleverserions toutes les
« pierres de la ville, » disait-il, « dans un an d'ici, tout
« sera relevé et Madras sera plus fort que jamais ¹. » Dupleix
lui avait répondu à ce sujet le 20 juillet. « Je ne puis vous
« dire ni savoir à présent le parti qu'il conviendra de
« prendre sur Madras si vous avez le bonheur de vous en
« emparer ; les circonstances décideront de celui qui sera
« le plus convenable. Je vous ferai simplement la réflexion
« que, tandis que cette place subsistera, Pondichéry ne fera
« que languir et que le commerce y tombera toujours. Il
« n'est pas suffisant de se contenter d'un avantage présent,
« peut-être incertain. Il convient un peu de songer à
« l'avenir. Je ne suis pas du tout du sentiment que cette
« ville, étant détruite, puisse être rétablie en un an.
« Plusieurs années n'ont pu suffire à la mettre comme

¹ Lettre de La Bourdonnais à Dupleix du 17 juillet 1746.

« elle est. Les facilités et facultés sont actuellement bien « moindres. » Dans toutes les lettres de Dupleix, il est impossible de trouver le ton hautain que La Bourdonnais lui reproche. Dupleix se montre au contraire modéré, désireux d'une entente et cherche à écarter toute cause de division.

La Bourdonnais avait reçu des canons, des munitions et des renforts. Le contingent que lui avait fourni Pondichéry comprenait trois cent soixante-dix européens, cent ropas, trois cents cipayes et trois cents lascarins. La colonie avait fait un vigoureux effort, et les accusations dirigées contre Dupleix qui se serait refusé à donner des secours, tombent d'elles-même. La Bourdonnais ne pouvait cependant se décider à partir. Le 4 août, il se détermina enfin à prendre la mer avec l'*Achille*, le *Saint-Louis*, le *Neptune*, le *Bourbon*, le *Phénix*, et environ douze cents hommes. L'idée que la flotte anglaise pouvait recevoir des renforts et venir le surprendre pendant qu'il serait devant Madras parait le préoccuper. Il veut attirer les Anglais et les forcer à accepter le combat. Dans ce but, il écrit à Dupleix le 10 août et lui propose de diriger un corps de troupes à Gondelour et d'attaquer le fort Saint-David situé à cinq lieues de Pondichéry. Si l'escadre ennemie se dispose à défendre ce fort, c'est contre elle qu'il tournera ses forces ; si elle demeure neutre, il pourra facilement s'emparer du fort Saint-David. L'expédition de Madras était abandonnée. En même temps, il se livrait dans la lettre à de longues récriminations, se plaignait de la mauvaise qualité de l'eau qui avait été fournie à ses équipages et l'avait rendu malade ainsi qu'une partie de ses gens. Cette accusation n'était pas plus fondée que les autres.

Dupleix protesta énergiquement contre ce plan qui faisait renoncer à l'expédition de Madras et engagea La Bourdonnais à ne pas donner suite à cette idée. « Gondelour et le fort Saint-David, » lui écrivait-il « ne valent pas la poudre et le

plomb qu'ils vous coûteraient, » il insistait pour que l'on mit à exécution l'attaque méditée depuis longtemps contre Madras. Il ajoutait que cette entreprise était la seule « qui pouvait nous indemniser et honorer notre nation » et examinait les deux motifs qui avaient amené La Bourdonnais dans l'Inde, la prise de Madras et la destruction de la flotte anglaise. L'amiral ne pouvait abandonner en même temps ces deux entreprises et devait mettre à exécution l'une ou l'autre. ¹

Le lendemain, le 12 août, La Bourdonnais profitait du vent qui était favorable et s'en allait à la recherche de la flotte anglaise. Le 13, il mouillait en rade de Karikal. Il chercha à se renseigner et apprit que des vaisseaux avaient été vus dans la direction de Ceylan, à quinze milles de la côte. La Bourdonnais parait alors revenir au projet d'attaque sur Madras, il change bientôt d'avis et l'incertitude où il est de savoir ce que sont devenus les Anglais semble modifier ses intentions. Il annonce qu'il compte retourner à Pondichéry et quitter l'Inde avant le 15 octobre. Il met ensuite à la voile et le 17 août il arrive à Negapotam. Quelques heures après son arrivée dans cette ville, six navires étaient signalés à l'horizon, c'était la flotte anglaise. La Bourdonnais donne immédiatement l'ordre d'appareiller, arbore le pavillon hollandais dans le but d'attirer l'ennemi et fait route pour rejoindre les Anglais qui s'enfuient dès qu'ils reconnaissent les Français. Notre escadre leur donne la chasse inutilement toute la journée et recommence le lendemain. Les Anglais avaient le vent pour eux. Ils en profitèrent pour s'approcher en ordre de combat jusqu'à grande portée de canon et recommencèrent à fuir. On les perdit de vue dans la journée du 19 dans la pensée qu'ils pourraient revenir à Negapotam, La Bourdonnais y retourna et les attendit jusqu'au 22. Puis quand il apprit d'une manière certaine que le commodore

¹ Lettre de Dupleix à La Bourdonnais du 11 août 1746.

Peyton avait pris une autre direction, il remit à la voile et le 23 il jetait l'ancre à Pondichéry.

En arrivant il écrivait une longue lettre à Duplex en lui faisant le récit de ce qui s'était passé. La retraite des Anglais avait encore modifié ses résolutions et le rendait plus hésitant que jamais. Le 26 août, il s'adressait à Duplex et lui faisait ressortir la différence qu'il y avait à commander les vaisseaux du roi ou ceux de la compagnie. Il disait qu'au service du roi, on devait tout risquer pour sa gloire, tandis que lorsqu'on était au service d'une compagnie, l'on devait, avant tout, chercher son intérêt. Il déplorait la situation où il se trouvait. L'escadre anglaise allait recevoir des renforts et la mer cesserait de nous appartenir. En cas d'attaque de Madras, nos vaisseaux allaient se trouver dégarnis d'une partie de leurs équipages et ne pourraient résister aux navires anglais. La Bourdonnais ajoutait que néanmoins il était prêt à partir le lendemain; mais il réclamait le contingent qu'on lui avait promis. Il déclarait qu'une fois débarqué, il serait forcé de s'occuper exclusivement des opérations militaires et ne pourrait plus diriger sa flotte. Il demandait l'avis du conseil et trouvait cette affaire trop délicate pour en prendre seul la responsabilité. En envoyant cette lettre¹ à Duplex, l'amiral le priait d'en donner connaissance au conseil.

Le conseil se réunit extraordinairement. Treize membres étaient présents. On répondit à La Bourdonnais en récapitulant les préparatifs qui avaient été faits, le temps que l'on avait perdu et on laissait à l'amiral le choix de s'emparer de Madras ou de détruire la flotte anglaise qui allait réparer ses avaries pendant que nous restions dans l'inaction. Le conseil terminait sa lettre en disant : « Nous croyons pouvoir dire qu'il serait fâcheux, honteux même

¹ Lettre de La Bourdonnais à Duplex du 26 août 1746.

« pour la nation d'abandonner ces deux moyens pendant
« que nous avons une certitude morale que le trésor et les
« vaisseaux que nous attendons d'Europe seront pris par
« l'escadre ennemie et qu'il y aurait une aussi grande
« certitude que vous réussirez dans l'un d'eux. Il est égale-
« ment important de ne pas rendre inutiles les dépenses
« et les fonds de votre escadre. Quels reproches n'auriez-
« vous pas à vous faire, si en même temps que vous
« paraissez vouloir abandonner un projet qui peut nous
« servir d'indemnité, nos ennemis presque à la portée de
« votre escadre, s'emparaient des vaisseaux que nous
« attendons d'Europe ¹.

Cette lettre, au lieu de ramener La Bourdonnais au sentiment du devoir, ne fit que l'irriter. Il était habitué à imposer sa volonté et se révoltait à l'idée de recevoir une observation de la part du conseil. La lettre qui lui était adressée était claire et ne pouvait se prêter à une double interprétation. Il fallait attaquer soit Madras, soit la flotte anglaise et aucun doute ne pouvait s'élever à ce sujet. La Bourdonnais poussa néanmoins la hardiesse jusqu'à dire que la lettre ne précisait pas le plan qu'il devait adopter. Du reste, aux observations qui lui étaient faites, il répondait toujours qu'il ne pouvait s'emparer de Madras puisque l'escadre anglaise existait encore et que passé le 15 octobre, il quitterait l'Inde. Il répétait, à qui voulait l'entendre, que le conseil cherchait à l'entraver et le conseil lui avait fourni des vivres, des munitions, des canons et des troupes.

Cette conduite indigna, à juste titre, Dupleix qui, le 27 août, convoqua le conseil dans le but de prendre un parti. La délibération fut rapide; on voulait en finir. Les conseillers d'Esprémenil, Barthélemy et le procureur-général Bruyères se rendirent près de La Bourdonnais

¹ Lettre des membres du conseil à La Bourdonnais du 26 août 1746.

« pour le sommer de la part du Roi de choisir l'un des
« deux partis qui sont présentés par notre lettre du 26 août
« du courant, les seuls que le conseil juge faisables
« et convenables aux circonstances présentes, à la gloire
« du Roi, à l'honneur de la nation, aux intérêts de la
« Compagnie, à la force de son escadre secondée des
« secours d'ici et à la faiblesse de nos ennemis par terre et
« par mer; et faute par lui de choisir celui du choix où le
« laisse le maître, de répondre en son propre et privé nom
« de ce qui pourra arriver par la suite et des dépenses
« immenses que son projet sur Madras, depuis si long-
« temps médité, et conduit au point de l'exécution, a occa-
« sionnées à la Compagnie. »

« Et si la maladie l'empêche d'agir lui-même, comme il
« n'y a pas de temps à perdre et que les moments sont
« précieux, le conseil juge M. de la Porte-Barrée, dont la
« capacité et la prudence sont connues, très capable
« d'exécuter celui des partis qu'il choisira. »

La réponse de La Bourdonnais fut courte. Elle montrait son exagération. « J'ai reçu » disait-il « la sommation et
« son contenu. Je n'ai consulté le conseil que sur l'affaire
« de Madras. Il n'avait qu'à donner son avis pour ou contre.
« Quant à la destination de mon escadre, il n'en avait
« aucun droit à s'en mêler. Ce n'est pas à lui à en prendre
« connaissance. Je sais ce que je dois faire et mes ordres
« sont donnés pour qu'elle parte ce soir ¹. »

En conséquence, l'escadre prit la mer sous le commandement de la Porte-Barrée. La Bourdonnais qui était malade resta à Pondichéry. Le but de l'expédition était de balayer la route de Madras. La Porte-Barrée croisa le long de la côte et revint à Pondichéry le 5 septembre, après avoir capturé deux petits bâtiments anglais. Pendant ce temps-là, La Bourdonnais était revenu à la santé et ses

¹ Lettre de La Bourdonnais aux membres du Conseil du 27 août 1746.

relations avec le Conseil s'étaient améliorées. L'on savait de source certaine que Madras était dans la consternation et que la flotte anglaise n'avait pas encore réparé ses avaries. L'attaque de Madras était chose décidée et l'on s'attendait à voir nos vaisseaux prendre la route de cette ville.

Le 4 septembre, La Bourdonnais écrivait à Duplex pour lui demander son avis au sujet du traitement que nous devions infliger à Madras dans le cas où cette place tomberait entre nos mains. Le 8 septembre, il demandait les deux bâtiments qui avaient été capturés et qu'il prétendait lui être indispensables. Il était évident qu'il cherchait à gagner du temps. Ses derniers préparatifs étaient enfin terminés le 11 septembre, et un coup de canon tiré par l'*Achille* annonça que nos navires allaient prendre la mer. Cependant le départ n'eut lieu que le lendemain.

L'escadre leva l'ancre à huit heures du soir : elle comptait neuf bâtiments, l'*Achille*, le *Neptune*, le *Bourbon*, le *Phénix*, le *Duc d'Orléans*, la *Renommée*, le *Saint-Louis*, le *Lys*, la *Marie-Gertrude* et deux galiottes à bombes. Elle portait deux mille quatre cent cinquante Européens, quatre cents cipayes, cinq-cents soixante noirs et avait plusieurs schelingues pour débarquer les troupes. L'ingénieur Paradis, le lieutenant-colonel de Fontbrune, les capitaines d'Auteuil, d'Argy, de Bussy, de Rostaing étaient au nombre des officiers. Les conseillers d'Espemenil et Bonneau faisaient partie de l'expédition en qualité de commissaires-généraux et étaient spécialement chargés de représenter les intérêts de la Compagnie. Depuis de la Haye, c'était l'armement le plus considérable que la France eût encore envoyé dans l'Inde, et nous allions combattre sur les lieux mêmes où, au siècle précédent, nos soldats avaient défendu l'honneur national.

Dans la nuit du 12 septembre, le vent était variable. Le lendemain il survint un grain assez fort pour obliger les

vaisseaux à modifier leur route au grand détriment du projet que l'on avait formé de surprendre la place pendant la nuit. Le 14, au matin, l'escadre mouillait près de Coublon, petite ville située à cinq ou six lieues de Madras. C'était le point choisi pour faire la première descente. En cet endroit la côte est escarpée et l'on fut obligé de se servir de schelingues pour prendre terre. Paradis commandait les troupes de débarquement qui comprenaient un millier d'hommes avec deux pièces de campagne. Il avait l'ordre d'aller jusqu'à la portée du canon de Madras afin de favoriser une seconde descente et d'empêcher la garnison de s'y opposer. La chaleur était étouffante et l'on attendit cinq heures du soir pour se mettre en route. A sept heures du matin, nous étions près de Trenampour, petit village éloigné d'une lieue de San-Chomé. Paradis avait déployé sa troupe en ordre de combat, en plaçant ses canons sur les ailes, les dragons battaient l'estrade à droite et à gauche. Nous suivions le rivage et les vaisseaux réglèrent leur marche sur celle de nos soldats. Nous traversons le village au grand étonnement des habitants et nous atteignons San-Chomé où nous sommes obligés de parlementer avec le gouverneur. Nous arrivons bientôt sur ce territoire anglais au lieu désigné pour attendre le second débarquement. Nos troupes étaient exténuées de fatigue et avaient grand besoin de repos.

Le 15 septembre, à quatre heures du soir, les vaisseaux s'approchent du rivage et la descente s'opère en bon ordre. Le corps de troupes destiné à agir comprenait deux mille hommes : il en restait près de dix-huit cents à bord des navires. La Bourdonnais arrive et prend le commandement. Après avoir assuré ses communications avec la mer, il alla établir son camp près d'une pagode, à environ une portée de canon de Madras.

Madras avait été bâti en 1639 sur un territoire cédé à la Compagnie par le rajah de Bidjanagov. La ville occupait une

étendue de cinq milles le long de la côte sur un mille de large. Elle était divisée en trois parties. Celle du sud, la *ville blanche*, était habitée par les Européens et renfermait une cinquantaine de maisons en pierre, deux églises, l'une anglicane, l'autre catholique, le gouvernement, la factorerie et les magasins de la Compagnie. Elle était entourée d'une muraille et d'un fossé, et défendue par le fort Saint-Georges et plusieurs bastions. La seconde division, appelée la *ville noire*, était beaucoup plus grande. Sa population se composait de Maures, de Juifs, d'Arméniens et de marchands indiens. Ses moyens de défense ne consistaient qu'en un mur sans épaisseur et un fossé capable tout au plus de la mettre à l'abri d'un coup de main. La troisième division n'était qu'un faubourg peuplé d'indigènes de toutes castes. La population de ces trois villes s'élevait à cent mille habitants dont sept ou huit cents Européens.

Ainsi que la plupart des villes de la côte, Madras a l'inconvénient de ne pas avoir de port et sa rade n'est pas sûre. Les navires sont obligés de rester à une certaine distance du rivage qui est garni de brisants dangereux. Aussi, au moindre coup de vent, sont ils obligés de gagner la pleine mer. Au moment de la mousson, il est très imprudent de mouiller dans la rade. Malgré ces désavantages, Madras était devenu une cité importante et jouissait, grâce à son commerce, d'une grande prospérité. C'était une ville opulente, pleine d'activité, dont les richesses, ne le cédaient en rien à celles de Goa ou de Batavia. En 1653, elle était devenue le siège d'une présidence et pendant longtemps, elle constitua le principal centre des Anglais en Asie, leur capitale dans l'Inde. Ses environs étaient très agréables et les bords de la rivière de Montarou qui coulait au pied de ses murailles sont fort pittoresques. La campagne était couverte de maisons, d'aldées et de petits villages où l'on fabriquait des toiles et des mouchoirs qui jouissaient d'une grande réputation. De la présidence de Madras dépendait le fort de Saint-David sur la côte de Coromandel.

Le gouverneur de Madras était alors Nicolas Morse, homme sans valeur et incapable d'une résolution énergique. Les débuts de la guerre qui nous avaient été défavorables avaient endormi Madras dans une aveugle sécurité. Une attaque de la part des Français était regardée comme chimérique. Aussi l'on ne s'était pas préoccupé d'augmenter les fortifications. Le fort Saint-Georges, qui formait la principale défense, consistait en une construction oblongue de cent mètres de long sur quatre cents de large. La ville ne possédait aucun ouvrage extérieur. La garnison ne comprenait que trois cents Européens et sept cents cipayes. A la nouvelle que les Français se préparaient à attaquer la ville, la terreur fut grande à Madras. Le gouverneur Morse eut recours au nabab Anaverdy-Khan. Il lui rappela qu'il avait récemment interdit aux Anglais toute expédition du côté de Pondichéry et qu'en donnant cet ordre, il avait déclaré qu'il agirait de même à l'égard des Français, si ces derniers obtenaient une supériorité marquée. Cet événement s'était réalisé; aussi le gouverneur Morse réclamait-il l'intervention du nabab.

Malheureusement pour les Anglais, Morse était complètement ignorant des coutumes de l'Inde. Il est d'usage qu'un envoyé qui se présente dans une cour d'Orient apporte avec lui des présents. Agir autrement, c'est commettre une véritable insulte. En cette circonstance, Morse se comporta comme s'il avait traité une affaire commerciale dans la cité de Londres. Son ambassadeur parut en présence du nabab les mains vides et lui rappela sa promesse. Anaverdy-Khan venait de recevoir l'ambassadeur français qui lui avait demandé l'autorisation d'attaquer les établissements anglais et avait eu soin de se munir de nombreux présents. Le nabab était indécis, et sans accorder aux Français l'autorisation de s'emparer de Madras, il ne leur fit pas de défense formelle. Morse était encore sous le coup de cet échec quand on lui signala la

flotte française qui croisait dans le voisinage. Le commodore Peyton se trouvait avec son escadre à sept lieues de la ville. Le gouverneur lui demanda assistance. Mais Peyton qui savait que les Français lui étaient supérieurs en nombre et qu'ils s'étaient procuré à Pondichéry des canons et des munitions, pensait qu'il était inutile de tenter quoi que ce soit et regardait la situation comme perdue. Il écrivit à Morse qu'il ne pouvait rien et le 3 septembre l'on apprenait qu'il faisait voile pour le Bengale. Quelques jours après, la flotte française arrivait. Le 15 septembre, La Bourdonnais était sous les murs de la place et la sommait de se rendre.

L'on commença à faire les préparatifs du siège. Le capitaine de Rostaing et l'ingénieur Desforges allèrent examiner le terrain et chercher l'emplacement propre à établir des batteries. Paradis s'en fut en reconnaissance. Dans la soirée, un Anglais se présentait dans le camp; c'était M. Barneval, le gendre de Madame Dupleix. Il n'était chargé d'aucune mission officielle et venait simplement de la part du gouverneur prier qu'on laissât sortir les femmes de la ville. La Bourdonnais ne voulut accorder cette autorisation qu'à madame Morse et à madame Barneval. Ces deux dames refusèrent d'en profiter.

Le 16, à la pointe du jour, La Bourdonnais se porte en avant avec cinq cents soldats européens, deux cents cipayes et les dragons. Il monte sur la terrasse d'une maison et avec sa lunette se rend compte de ce qui se passe à Madras. Toute la journée est employée à amener de l'artillerie et à construire des batteries. Pendant ce temps-là, Paradis explorait les bords de la rivière avec une compagnie d'infanterie. La Bourdonnais voulait se rapprocher de la ville autant que possible. En conséquence il donna l'ordre de camper dans le jardin de la Compagnie qui n'était qu'à huit cents toises des remparts. Les arbres et les buissons qui s'y trouvaient permettaient à nos soldats de se mettre à l'ombre et de se garantir du soleil.

Sur ces entrefaites, la garnison indigène fait une sortie, se glisse à travers les haies et les broussailles et engage une fusillade assez vive. Nous ripostons vigoureusement. Les cipayes anglais ne peuvent tenir et sont si vivement repoussés que beaucoup d'entre eux, au lieu de rentrer dans la ville, s'enfuient dans l'intérieur des terres, s'y croyant plus en sûreté. Nous nous emparons d'un faubourg et nous nous trouvons à une demi portée de fusil de la ville noire. La Bourdonnais résolut de brusquer l'affaire. Le 17, Paradis s'ébranlait avec quatre cents hommes et deux pièces de canon et ouvrait le feu. Le 18, nos cipayes s'emparent de la source d'eau qui alimentait la ville et nos dragons battent l'estrade aux environs. Nous sommes maîtres des abords de la place et notre artillerie commence le bombardement. Les Anglais répondent en lançant des bombes de dix-huit, des boulets de pierre et de plomb. Dès que la nuit est venue, trois des plus forts vaisseaux de l'escadre vont s'emboîser devant la ville et se mettent à la canonner.

Dupleix et La Bourdonnais avaient continué de correspondre ensemble et l'accord était rétabli entre eux. En apprenant que la descente avait été couronnée de succès, Dupleix lui avait écrit : « Je suis bien persuadé de la « fatigue que vous aura occasionnée la descente, qui aura « été d'autant plus grande que les chaleurs le sont beau- « coup ; enfin nous voilà à terre et selon toutes les appa- « rences, maîtres de la place. Il se répand à ce sujet bien « des bruits sur la terreur que notre présence cause aux « Anglais qui me fait bien augurer ¹. » De son côté, La Bourdonnais était disposé à pousser activement les opérations. Pendant la nuit du 18 septembre, il reçut une lettre de Dupleix qui lui annonçait que des vaisseaux avaient paru à la côte. Il était naturel de penser que c'était l'escadre anglaise qui venait au secours de Madras. Cette nouvelle ne

¹ Lettre de Dupleix à La Bourdonnais du 16 septembre 1746.

fit que confirmer La Bourdonnais dans le parti de mener le siège avec vigueur et d'accélérer la reddition de la place.

Le 19, le bombardement recommençait avant le jour et le feu était continu. L'on apprenait en même temps que la nouvelle relative aux vaisseaux était fautive. Duplex avait envoyé un exprès à La Bourdonnais pour lui faire savoir que trois navires français venaient d'arriver d'Europe à Malé. Toutes ces raisons décidaient La Bourdonnais à en finir le plus tôt possible et toute la journée notre artillerie ne cessa de canonner la ville. Les Anglais effrayés jugèrent à propos d'entrer en pourparlers et le soir, à huit heures, l'amiral recevait une lettre de madame Barneval. Cette lettre offrait de la part du gouverneur Morse de traiter avec les Français. La Bourdonnais fit répondre qu'il était prêt à recevoir des parlementaires et que le feu cesserait le lendemain matin depuis six heures jusqu'à huit heures.

Le 20, au matin, deux députés anglais, Monson et Hally-Burton se présentent dans le camp français et offrent à La Bourdonnais de lui payer une rançon, s'il consentait à se retirer. La Bourdonnais indigné leur répondit « qu'il ne vendait pas l'honneur et que le pavillon français serait arboré sur Madras ou qu'il mourrait au pied de ses murs. » Les députés anglais, voyant que leur proposition était repoussée, s'éloignèrent. La Bourdonnais leur donna une lettre pour le gouverneur Morse et dans cette lettre il lui représentait que toute résistance était inutile en présence des forces supérieures dont nous disposions et l'engageait au nom de l'humanité à ne pas faire subir à sa ville les horreurs d'un assaut.

Après le départ des députés, le feu recommença jusqu'à trois heures ; il cessa alors comme il avait été convenu afin de laisser aux parlementaires la liberté du retour. A trois heures et demi, au lieu des députés anglais, c'est un médecin italien nommé Francisco Perreiro qui se présente. Cet étranger n'était porteur d'aucun ordre, ni d'aucun pouvoir. Il

venait prier La Bourdonnais de prolonger la trêve toute la nuit afin de donner aux assiégés le temps de prendre une détermination. La Bourdonnais le renvoie et ordonne de continuer les opérations. A huit heures du soir, le bombardement reprend avec plus de violence que jamais et est continuel toute la nuit tant sur les vaisseaux que dans les batteries. Nous tirons six cents bombes et douze cents coups de canon. Les travaux de siège sont activement poussés. Dans la journée quatre cents marins avaient débarqué et étaient venus renforcer les assiégeants. Les Anglais s'attendaient à un assaut, une de nos compagnies s'était avancée jusqu'à cinquante pas de la contrescarpe et notre artillerie avait détruit plusieurs maisons de la ville blanche. La prise de Madras était certaine.

Le lendemain matin 21, les assiégeants entendent battre la chamade. Le feu est interrompu et les députés anglais se présentent pour traiter. Cette fois ils avaient pleins pouvoirs. Après une courte discussion, ils convinrent des conditions et dressèrent les articles de la capitulation. Le fort Saint-Georges et la ville de Madras devaient nous être remis le 21 septembre à deux heures de l'après-midi. Toute la garnison et tous les Anglais habitant la ville demeuraient prisonniers de guerre; tous les conseillers, employés et officiers de la Compagnie étaient libres sur parole d'aller et de venir où bon leur semblerait, même en Europe, pourvu qu'ils ne portassent pas les armes contre la France avant d'avoir été échangés.

Les articles de la capitulation signés, ceux du rachat devaient être réglés à l'amiable par La Bourdonnais et Morse ou ses députés qui s'engageraient à livrer aux Français tous les effets, marchandises reçues des marchands ou à recevoir, livres de comptes, les magasins, arsenaux, vaisseaux, provisions de guerre et de bouche et tous les biens appartenant à la Compagnie d'Angleterre sans aucune réserve. En outre, les matières d'or et d'argent, marchan-

dises, meubles et autres effets quelconques renfermés dans la ville, à quelques personnes qu'ils appartenissent, devenaient notre propriété.

Si la ville de Madras venait à être rendue aux Anglais moyennant une rançon, il serait permis à la garnison d'y revenir, mais en ce cas un nombre égal de prisonniers français serait livré en échange de la garnison.

Les matelots devaient être envoyés à Gondelour et y être échangés, ainsi que ceux qui étaient à Pondichéry. Le reste devait retourner en Angleterre sur leurs vaisseaux. Mais ils ne devaient pas porter les armes contre la France avant d'avoir été échangés contre un pareil nombre de marins français, soit aux Indes, soit en Europe.

Le sens de cette capitulation était clair. Madras se rendait à discrétion et le rachat de la place n'était que conditionnel et à l'état de simple hypothèse. Nous venions d'obtenir un succès éclatant. La capitale de l'Inde anglaise était en notre pouvoir. Le siège ne nous avait coûté que neuf blessés dont un officier; les Anglais n'avaient eu que cinq morts. La Bourdonnais fait battre la générale et à deux heures, il entrait dans la ville à la tête de cinq cents hommes. A la porte de Water-gate, se trouvaient le gouverneur et les membres du Conseil avec la garnison qui avait déposé les armes. Le gouverneur s'avance vers La Bourdonnais et lui remet son épée, La Bourdonnais la lui rend et se fait apporter les clefs de Madras. Notre prise en possession a lieu avec la même tranquillité que si nous venions relever une garde dans une place française. Le pavillon d'Angleterre est amené; le drapeau blanc est arboré et salué de vingt et un coups de canon. Les vaisseaux qui sont en rade font des décharges d'artillerie. Nos soldats qui sont dans la ville poussent le cri de « *vive le roi!* » L'enthousiasme était général. Chacun sentait que ce jour consolidait à jamais notre domination dans l'Inde.

La Bourdonnais rassure les habitants de la ville et

s'empresse de prendre les dispositions nécessaires pour maintenir l'ordre et la tranquillité. L'on dresse des tables abondamment servies et nos soldats harassés de fatigue peuvent enfin se reposer et prendre quelque nourriture. La plus grande partie de nos troupes entre dans Madras et le soir même un *Te Deum* est chanté dans l'église des Capucins.

Le jour même de la reddition de Madras, peu d'instant après son entrée dans la ville, La Bourdonnais écrivait quelques lignes à Dupleix : « Je viens d'entrer, » lui disait-il, « dans Madras, à la tête de cinq cents Français qui m'ont accompagné. Le pavillon blanc y est hissé. Vous pouvez en toute sécurité établir une correspondance entre le gouvernement de Pondichéry et le mien. Je ne me trouve pas mal du titre de commandant de terre et de mer qu'on me donne dans le nord de cette côte. Je me flatte que vous joindrez votre petite satisfaction à celle de toute la nation. » Le soir, à huit heures, il lui envoyait une seconde lettre plus longue et écrivait : « La précipitation avec laquelle je vous ai fait part de la prise de Madras ne m'a pas permis d'entrer dans aucun détail, j'étais trop occupé à relever les postes de cette place. Messieurs les Anglais se sont rendus à moi avec plus de précipitation que je ne vous l'ai écrit. Je les ai à ma discrétion et la capitulation qu'ils ont signée m'est restée sans qu'ils aient songé à m'en demander une copie. »

Il résulte de cette lettre comme de la capitulation dont nous avons donné la substance que Madras s'était rendu à discrétion et que la ville était devenue propriété française avec tout ce qu'elle renfermait. La phrase de la seconde lettre « je les ai à ma discrétion » ne peut laisser aucun doute à ce sujet. Il est également évident que des pourparlers à l'égard d'une rançon avaient eu lieu avec les députés anglais, mais rien n'avait été encore résolu. Dans ses mémoires, La Bourdonnais prétend avoir pris l'enga-

gement de consentir à une rançon, mais nous ferons observer qu'il faut lire ces mémoires avec la plus grande réserve et que, la plupart du temps, ils ne sont qu'une série d'attaques les plus passionnées contre Dupleix. Au récit donné par La Bourdonnais, nous opposons le texte de la lettre du 21 septembre, qui ne dit pas un mot de la rançon. De même, si nous examinons la capitulation, nous y voyons que le rachat est conditionnel et que la question avait été discutée, mais différée, comme il est dit dans un des articles : « si la ville venait à être rachetée contre « rançon, » etc. La capitulation prévoyait une simple hypothèse, mais aucune convention n'avait été arrêtée et Madras était à notre merci. La Bourdonnais n'avait encore pris aucun engagement.

La prise de Madras ne pouvait laisser Dupleix indifférent. Pendant le siège, il avait entretenu une correspondance avec La Bourdonnais et il est impossible de trouver dans ses lettres la moindre allusion à ce qui s'était passé à Pondichéry. Le 19 septembre, il écrivait à La Bourdonnais : « Je vois avec plaisir que vos peines, vos soins, vos « travaux vont être bientôt couronnés, s'ils ne le sont pas « déjà par la prise d'une place qui vous comblera de gloire « en France et la nation en Europe. J'attends avec impa- « tience cette bonne nouvelle. » Dès que Dupleix eut appris la prise de Madras, il fit annoncer cet heureux événement à la ville de Pondichéry par une décharge d'artillerie, et le 23 septembre, dans une lettre datée de dix heures du matin, il disait à La Bourdonnais : « l'affluence est si « grande chez moi de tous les états qui composent cette « colonie, que je ne puis trouver le moment de vous mar- « quer la sincère joie que cette nouvelle m'a causée, et de « vous remercier au nom de la nation des peines, des « travaux, des fatigues que vous vous êtes donnés pour « la réussite d'une conquête qui vous couvre de gloire et « indemnise la Nation et la Compagnie des pertes aussi

« considérables que vos ennemis leur avaient occasionnées.
« Le ministre informé récompensera dignement la gloire
« que vous avez acquise dans l'Inde, aux armes de sa
« majesté. » Le même jour il lui disait dans une seconde
lettre « qu'il était charmé du titre de commandant de terre
« et de mer qu'il prenait et qu'il le seconderait dans toutes
« les opérations qu'il y avait à faire. »

Dupleix n'éprouvait pas la moindre jalousie à l'égard de La Bourdonnais. La France était victorieuse et il était satisfait. Le Conseil joignit ses félicitations à celles du gouverneur et chargea deux de ses membres de se rendre à Madras pour y complimenter La Bourdonnais. Ces deux délégués étaient Dulaurent et Barthélemy, qui devaient former un conseil avec d'Esprémenil, Bonneau, Desforges et Paradis. La Bourdonnais en avait la présidence.

Sur ces entrefaites, le nabab de Carnate avait appris que les Français avaient mis le siège devant Madras. Anaverdy-Khan nous était favorable, mais il ne voulait pas que notre domination fût prépondérante sur la côte de Coromandel. Il avait immédiatement envoyé un messenger exprimer son mécontentement à Dupleix et nous menaçait de la guerre, si nous ne levions pas le siège de Madras. Dupleix voyait la gravité de la situation. Il aurait désiré conserver Madras et cependant il ne pouvait se mettre un nouvel ennemi sur les bras. Il pensait que si les Anglais perdaient Madras, leur prestige n'en serait pas moins affaibli, alors même que cette ville deviendrait la propriété d'un prince indigène. Ce serait du reste un moyen de rattacher Anaverdy-Khan à notre alliance. Il s'empressa d'envoyer à Arcate un agent dire au nabab que les Français ne voulaient s'emparer de Madras que pour lui remettre cette place. En même temps, il expédiait un exprès à La Bourdonnais, l'avertir de ses négociations et lui dire de renoncer à tout projet de rançon. Dupleix lui adressait en même temps une lettre où il lui exposait la situation. Nous étions obligés de céder

Madras au nabab pour l'empêcher de se déclarer contre nous ¹.

Deux jours après son entrée dans la ville, La Bourdonnais rédigeait une longue lettre qui était un véritable rapport, où il discutait à fond l'affaire de Madras. Cette lettre commence ainsi : « Enfin Madras est aux Français ; les conditions auxquelles cette ville s'est rendue à moi, la mettent « pour ainsi dire à ma discrétion. Cependant il y a une « sorte de capitulation dont ci-joint est copie. » La Bourdonnais examinait ensuite la détermination que nous pouvions prendre. Nous avons le choix entre trois partis : faire de Madras une colonie française, raser la place ou bien traiter de sa rançon.

Pour La Bourdonnais, nous ne pouvons songer à faire de Madras une colonie française. Il disait que les troupes, dont nous disposions, étaient insuffisantes pour défendre deux villes comme Madras et Pondichéry. De plus, il ajoutait qu'il avait hâte de retourner aux îles pour s'y mettre en sûreté contre les représailles des Anglais. Il fallait renoncer à garder Madras. Quant au second projet, la destruction de la ville, La Bourdonnais y était également opposé. Les Anglais, selon lui, l'auraient bientôt rebâtie ou fonderaient un autre comptoir. Du reste, il déclarait qu'il n'avait pas le temps de s'occuper *d'une démolition aussi infructueuse qu'épineuse*. Restait le troisième parti, celui de la rançon. La Bourdonnais déclarait que pour nous, c'était le plus avantageux. Il est vrai que le gouverneur Morse n'avait pas d'argent, mais il s'engageait à donner des billets payables à termes convenus et à livrer huit ou dix otages jusqu'à ce que le paiement fût effectué. La Bourdonnais se proposait d'embarquer l'artillerie dont Pondichéry et les îles pourraient avoir besoin, de mettre sur les vaisseaux les marchandises propres au commerce

¹ Lettre de Duplex à La Bourdonnais du 21 septembre 1746.

de l'Europe et de revenir en France avec ses navires chargés de riches cargaisons. Cette lettre ¹ fut apportée à Pondichéry, par Paradis.

Paradis commandait le contingent de Pondichéry. Il était d'origine alsacienne ², et par son mérite et sa valeur personnelle, il était arrivé au poste qu'il occupait. Sa loyauté et son énergie inspiraient une grande confiance aux soldats. La Bourdonnais avait demandé qu'il l'accompagnât dans l'expédition de Madras, mais il avait bientôt reconnu que Paradis, qui était personnellement dévoué à Dupleix, ne serait pas entre ses mains un instrument docile. Aussi affectait-il de le tenir à l'écart et de ne pas le consulter sur les dispositions qu'il prenait à l'égard des troupes. Son but était de l'amener, par suite de vexations, à quitter Madras.

Paradis, qui était mécontent à juste titre, se rendait le 23 septembre, à l'hôtel du gouverneur, avec l'intention de donner sa démission de commandant. Quand il passa, la garde ne se mit pas sous les armes. Paradis interpella le sergent qui répondit : « il y a contre-ordre. » Paradis aborde La Bourdonnais et lui demande si c'est lui qui a donné l'ordre. La Bourdonnais répond que c'est sans doute M. de la Tour qui lui avait déclaré qu'il ne voulait plus le reconnaître comme commandant des troupes de Pondichéry, « mais rendez-vous justice vous-même », ajouta l'amiral, « M. de Fontbrune est plus ancien que vous. » Paradis s'empressa de donner sa démission et profita avec plaisir de l'occasion de revenir à Pondichéry. Outre la lettre, il était porteur du texte de la capitulation.

Le lendemain, La Bourdonnais envoyait à Dupleix un billet qui résumait les arguments qu'il lui avait donnés la veille, et demandait à être instruit de la pensée du gouverneur quant à la manière dont Madras devait être traité. Il

¹ Lettre de La Bourdonnais à Dupleix, du 23 septembre 1746.

² Dans ses mémoires, La Bourdonnais prétend que Paradis était Suisse. Cette assertion est inexacte.

lui disait : « Faites-moi donc, monsieur, un plan suivi de « la façon dont vous pensez que je doive traiter cette « ville. » Cette demande prouve que l'on n'avait encore pris aucun engagement de rendre la ville moyennant une rançon. Des faits qui se sont passés, de la correspondance échangée entre La Bourdonnais et Dupleix, il ressort d'une manière bien évidente que le 24 septembre, l'amiral n'avait encore discuté sérieusement aucune convention de rachat et ne s'était pas engagé dans ce sens. De plus, il n'avait aucun pouvoir pour conclure un traité définitif avec les Anglais sans l'assentiment du gouverneur de l'Inde Française. La Bourdonnais, en sa qualité de commandant de l'escadre prétendait être indépendant de Dupleix. Admettons un instant cette hypothèse. L'expédition de Madras avait été faite d'un commun accord et le gouvernement de Pondichéry avait fourni des troupes. Un traité existait entre Dupleix et La Bourdonnais et, quoiqu'il ne fût pas écrit, il était aussi valable que la parole vague que ce dernier aurait donnée aux Anglais. La Bourdonnais aurait dû s'entendre avec Dupleix, et, en cas de discussion, l'avis du Conseil de Pondichéry aurait dû prévaloir. En vertu des ordres qu'il avait reçus, La Bourdonnais ne voulait relever de personne. Il ne pouvait cependant penser à être indépendant de la France. Si Madras avait été situé en Europe, il en aurait immédiatement référé au roi, à la Compagnie. Dans l'Inde, le gouvernement résidait dans le Conseil de Pondichéry, et était représenté par lui. Repousser son autorité, c'était lever le drapeau de la révolte. C'est cependant ce que fit La Bourdonnais.

Pendant les premiers jours qui suivirent la prise de Madras, les rapports entre La Bourdonnais et Pondichéry, avaient été amicaux. L'amiral avait reçu une lettre qui le remerciait, *au nom de la nation, des succès, des peines, des fatigues et des travaux qu'il avait eus à éprouver et à surmonter.* Dans sa réponse, datée du

25 septembre, La Bourdonnais se montre plein de courtoisie. « J'ai reçu » dit-il, « la gracieuse lettre que vous « m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de la prise de « Madras, après les remerciements qu'à cette occasion « vous devez adresser au Dieu des armées, c'est M. Dupleix « qui a droit à votre reconnaissance, son activité, ses « soins attentifs à m'approvisionner de tout ce dont j'avais « besoin pendant le siège, joint à quantité de braves gens « que j'avais avec moi et qui ne demandaient qu'à aller. « Ainsi à tout prendre, je n'ai contribué à cette prise « qu'en tant que j'ai laissé aller les choses selon leur cours « naturel. J'en suis trop récompensé par votre politesse. » En écrivant cette lettre, La Bourdonnais était-il sincère, ou cherchait-il à endormir le Conseil ? C'est ce que nous ne pouvons dire, mais en tout cas, il ne devait pas tarder à changer d'attitude.

H. CASTONNET-DESFOSSÉS.

(La fin au prochain numéro.)

UNE PRISONNIÈRE A FONTEVRAULT

de 1662 à 1665 ¹

I

Jamais monarque ne parut plus disposé à subir le joug d'un gouvernement de favoris que Louis XIV à 22 ans, en 1661, au moment du décès de Mazarin. Il fallait le diagnostic du grand ministre pour discerner dans son royal élève l'étoffe de « quatre rois et d'un honnête homme : » généralement, à cette heure solennelle de l'émancipation du jeune prince, on était loin d'en rien augurer de pareil. Son absolue déférence envers le négociateur des traités de Westphalie et des Pyrénées, et cette réserve où il s'enfermait pour mesurer ses forces en attendant l'heure de régner seul, semblaient l'effet d'une profonde nullité. Son goût impérieux pour les plaisirs, inséparable, chez Louis XIV, des plus hautes sollicitudes, comme un resplendissement de la souveraineté, n'était taxé que de frivolité et de paresse ;

¹ Dès l'énoncé de ce titre, nous sommes heureux de recommander aux bibliophiles les plus gourmets la nouvelle et charmante édition (publ. d'A. France Chavaray, 1882) de l'*Histoire d'Henriette d'Angleterre*, de M^{me} de La Fayette, qui forme la base de notre récit. — Nous reconnaissons aussi avoir tiré le plus grand profit de la dernière édition de l'ouvrage de M. J. Lair, sur *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV* (1882).

et tout le fruit des leçons de Mazarin allait, ce semble, périr étouffé sous les orages couvant dans ce tempérament chaleureux. On peut juger si de tels symptômes furent négligés par un homme alors briguant la place de Mazarin, capable de la remplir sinon avec la force du génie du moins avec une rare fertilité de ressources, et acharné à s'y pousser par la corruption à outrance. A cet égard, on sait en effet quels raffinements d'industrie déploya le surintendant Fouquet. Fort du prestige usurpé dans la dilapidation des deniers publics, cet évocateur des magnificences de Vaux s'ingénia à endormir Louis XIV dans les divertissements. En même temps il le circonvenait de ses espions, soudoyait les courtisans élevés dans la familiarité du prince, et surtout captait les deux enchantresses qui accaparaient alors très diversement les faveurs royales. Nous voulons parler de Madame Henriette d'Angleterre et de la Comtesse de Soissons ¹.

Madame Henriette, en juillet 1661, venait d'atteindre ses dix-sept ans. Nous sommes loin de l'époque où, mûrie par la connaissance des hommes et par de solides lectures, cette princesse d'élite ira en Angleterre conquérir les éloges de Bossuet dans l'accomplissement triomphal des plus hautes missions diplomatiques. Pour l'instant, fière du soudain épanouissement de ses charmes et du rang que lui venait d'assigner à la cour son mariage avec Monsieur, la douce et spirituelle Henriette ne cherchait qu'à se venger des anciens dégoûts de son beau-frère, en essayant sur lui, avec une maladive sentimentalité, le magnétisme de son regard et ses mille fantaisies de coquetterie ². Aussi eut-elle vite halluciné Louis XIV.

¹ V. sur ce point les très instructifs *Mémoires sur la vie publique et privée du surintendant Fouquet*, par A. Chéruel (1865). t. I. pp. 88-122. — Walckenaer, *Mém. sur M^{me} de Sévigné*, p. 211.

² Ajoutons, non certes pour la justifier de sa témérité, que l'idéale et délicate Henriette ne succomba point au péril d'un jeu si redoutable.

A travers l'embrasement des nuits d'été, sous l'ombre des forêts séculaires, le dieu de l'olymp de Fontainebleau s'enchaîna aux pieds de la jeune anglaise : pour elle seule et sous ses ordres il prodigua les ballets et les comédies, les chasses et les cavalcades, les *médianoches* et les sérénades ¹.

Aux féeries de Fontainebleau répondaient les somptuosités urbaines de l'hôtel de Soissons. Olympe Mancini, la plus avidement ambitieuse des nièces de Mazarin, alliait à la dépravation d'une élève directe de Fouquet l'astuce avunculaire et l'impétuosité méridionale. Fort inférieure en beauté et en distinction à ses sœurs et à ses cousines, Olympe reprenait sur elles l'avantage par un libre tour d'esprit, et grâce à l'empire que lui assurait sur le roi une habitude d'enfance entretenue par le népotisme du cardinal. Par là, en effet, Mazarin eut vite poussé sa *Mancine* favorite vers les plus solides établissements. D'abord, par le mariage avec Eugène de Savoie-Carignan, comte de Soissons, il lui ménagea un appui ou un refuge dans une maison princière de grand avenir, outre la pré-

¹ *Hist. d'Henriette d'Angleterre*, par M^{me} de La Fayette, éd. d'A. France, pp. 33-34, 42-43, 44-45, et introd., pp. 14-32. — *Mém. de M^{me} de Motteville* (Charpentier). t. IV, pp. 256, 258, 260, 269. — *Mém. de l'abbé de Choisy*. (Coll. Pet., t. 63) p. 385. — *Mém. de Daniel de Cosnac* (publ. de la société de l'hist. de France). t. I, pp. 183-184. — Bussy-Rabutin, *la France galante* (Garnier), t. I, *la Princesse ou les mœurs de Madame*, p. 344. — *Gazette de France*, 1661, pp. 451, 476, 508, 519, 607, 632. — Loret, *Muze Historique*, t. III. l. II. lettre 19, p. 153. l. XII, lettres 18, p. 150; 21, p. 357; 22, p. 161; 24, p. 362; 26, p. 37. — *Mém. de M^{me} de Maintenon*, p. la Beaumelle (Hambourg.) 1755, pp. 193-194. *Hist. de M^{me} de Maintenon*, par le duc de Noailles (2^e éd. 1849). T. I, pp. 454-455. — Sainte-Deuve, *Causeries du Lundi*, t. VI. *Madame, duchesse d'Orléans*, pp. 250-252. — A. Houssaye. *M^{me} de La Vallière et M^{me} de Montespan*, 1860, p. 86. — *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, par J. Lair, 1882, pp. 50-52. — *Hist. de Louis XIV*, par Bruzen de la Martinière. (La Haye, 1741, t. III, pp. 13 et 16. — *Louis XIV, sa cour et le régent*, par Anquetil (1789), pp. 66-67. — *Hist. du siècle de Louis XIV*, par C. Gaillardin, t. III, pp. 292-293.

rogative du titre officiel de *madame la Comtesse*, dû à la communication aux Carignan du sang de France. Puis, lorsqu'au moment du traité des Pyrénées il s'agit de composer la maison de la jeune reine Marie-Thérèse, Mazarin lui en fit décerner la surintendance. Enflée d'une si haute situation, et nullement gênée dans ses vues par un mari ridiculement complaisant, madame la Comtesse ouvrit ses salons à Louis XIV, et, en vraie Circé, sous le charme quotidiennement renouvelé des soupers et des soirées de jeu, complota de l'y engloutir dans son tourbillon d'entremises et d'intrigues ¹.

Ainsi servi ou favorisé dans ses plans à l'envi par la complicité de l'hôtel de Soissons et les romanesques imprudences de Madame Henriette, Fouquet se flattait d'avoir assoupi le jeune roi dans la réseau de ses séductions, quand déjà se décelait chez Louis XIV un fond inattendu de majestueuse résolution. Les malversations du surintendant vite percées à jour et son audace foudroyée, on sait comme s'affirmèrent sur sa ruine les revendications du pouvoir absolu. Quel triomphe pour l'inauguration d'un grand règne, si, grâce à ce coup d'état, Fouquet eût pu périr tout entier ! Par malheur son mauvais génie survécut, incarné dans la mazarine dressée à son école ; et dans le retentissement même d'une telle chute, à l'hôtel de Soissons, sur le levain du parti abattu germait une nouvelle cabale.

En voyant Louis XIV entrepris par les coteries fémi-

¹ On peut aujourd'hui affirmer qu'envers la duchesse de Soissons, Louis XIV ne poussa pas les assiduités plus loin qu'à l'égard de Madame. M^{me} de La Fayette, pp. 20-21. — M^{me} de Motteville, eod. pp. 268-269. — *Mém. de la Fare* (col. Pet., t. LXV), p. 158. — Saint-Simon (Hachette), t. IV, p. 254. — *Les nièces de Mazarin*, par A. Renée (1858), pp. 162-168 ; 171-172 ; 175-177 ; 183. — Walckenaër eod., pp. 212-299-300. — *Mém. de Fouquet*, eod., pp. 99 et 103. — Le duc de Noailles, eod., p. 454. — M^{me} de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, par M. l'abbé H. Duclos, 2^e éd. t. I. p. 157, 176, 307. — J. Lair, p. 85. — C. Gaillardin, eod., p. 292.

nines, on devine l'émoi de la jeune reine ¹, chez qui une année de mariage n'avait point amorti les premiers feux de l'amour conjugal, allié à tous les ombrages de la jalousie espagnole. Trop timide encore pour oser articuler des plaintes plus directes, Marie-Thérèse n'hésita pas à s'ouvrir de ses légitimes alarmes à une belle-mère, il est vrai bien digne de recevoir de telles confidences. La reine-mère Anne d'Autriche chérissait en mère adoptive une belle-fille en qui elle retrouvait son sang et sa patrie. Elle-même jadis vouée à l'abandon par les moroses méfiances de Louis XIII, elle devait mieux que personne compatir aux premiers tourments d'une épouse négligée. Éclairée aussi par le souvenir des intrigues de la Fronde, outre l'expérience de ses propres légèretés de jeunesse expiées désormais par une solide dévotion, elle discernait les pièges semés autour du trône de son fils. Aussi, ne se fût-elle pas d'avance constituée l'appui de la naïve infante dépaysée par sa brusque transformation en reine de France; n'eût-elle pas, après le mariage de Louis XIV, sacrifiant des velléités de retraite au Val-de-Grâce, accommodé sa vieillesse aux habitudes d'une jeune cour pour y maintenir l'union dans la famille royale et l'innocence dans les plaisirs, qu'en elle tout était préparé pour accueillir délicatement les doléances de Marie-Thérèse. Tout en s'ingéniant à dissiper ses appréhensions, Anne d'Autriche, au nom des justes susceptibilités de la tendresse conjugale, avertit le roi, qui l'écoutait encore avec un filial respect. D'autre part, elle appuya les observations de la reine envers la comtesse de Soissons, relevant de celle-ci par sa charge de surintendante, et qui, bien entendu, s'en moqua. Avec plus d'espoir, la reine-mère usa sur Madame de l'autorité morale acquise

¹ Depuis la docte biographie de M. l'abbé Duclos, qui, de son point de vue sacerdotal, a si profondément étudié la figure de Marie-Thérèse, il est temps pour cette digne et sympathique princesse de sortir de l'éclipse où l'avait rejetée jusque-là l'impérieux rayonnement de Louis XIV.

par la protection de son enfance en détresse et l'entremise pour son mariage avec un fils de France. Mais en vain elle lui remontra les griefs de Monsieur, témoin du scandale de ses privautés avec un beau-frère. En vain elle invoqua contre les nocturnes promenades, pour sa frêle santé, les menaces de la toux secouant sa poitrine¹. En vain parlèrent à l'envi à la jeune princesse et sa mère Henriette de France et M^{me} de Motteville et l'ambassadeur d'Angleterre. Tout fut inutile : la Mazarine avait pris les devants ; et après elle on ne recueillit que des rebuffades².

Lassées même à la longue de tant d'admonestations visant à rompre leurs charmes, nos deux sirènes insinuèrent au roi le plus sûr expédient, croyaient-elles, pour dépister à leur profit la jalousie de la reine. D'un commun accord, sans perdre de vue ses deux amies, Louis XIV devait ostensiblement détourner d'elles ses assiduités pour les répartir entre les filles d'honneur de Madame. Admirable invention de la diplomatie des ruelles, si l'on badinait impunément avec les surprises du cœur ! A peine le riant groupe des filles d'honneur conviées à cette supercherie entrait en scène, que d'un premier coup d'œil, hélas ! décisif, l'époux de Marie-Thérèse y avait distingué la tendre et suave Louise-Françoise de la Beaume le Blanc, dès lors si malheureusement célèbre sous le nom de la duchesse de La Vallière³.

¹ Il est aujourd'hui avéré que Madame Henriette était née phthisique, et son autopsie révéla de graves lésions pulmonaires.

² M^{me} de La Fayette, pp. 43-45, et introd. pp. 29-30, 43-45. — M^{me} de Motteville, pp. 258-259, 262, 268-269, 270-272, 275-276, 278-279, 30-312. — *Gazette de France*, 27 et 30 juin et 6 juillet 1661. — Loret, *Muze Historique*, t. III, l. XII, lettre XXIII, p. 362. — *Dispacc. degl. ambasc. ven. Grimani*, mss. de la Bibl. nationale, 28 juin 1661, filz. 127, f^o 242, v^o. — *Papiers de Fouquet*, bibl. imp., mss. F. Baluze, t. I, pp. 93-94, et *Mém. sur Fouquet*, eod., pp. 182-183. — L'abbé H. Duclos, eod., pp. 54, 157-159. — J. Lair, pp. 54-55 ; 85-86. — Bruzen de la Martinière, eod., pp. 13 et 15. — Anquetil, p. 67. — Gaillardin, eod., p. 293.

³ M^{me} de La Fayette, pp. 47-48. — M^{me} de Motteville, p. 279. — *La Princesse*, etc., pp. 339-340. — *Anecdotes des reines et régentes de France*, par Dreux du Radier (Amsterdam, 1776). passim. — A. Houssaye, p. 88. — L'abbé H. Duclos, eod., p. 118-120. — J. Lair, pp. 55 et 86.

Une telle complication, au surplus, mettait à une rude épreuve chez le jeune prince son grand art de dissimulation. Comment couvrir et démasquer alternativement dans une juste mesure ses nouvelles avances ? et quel équilibre à observer au point de rencontre de tant de jalousies adverses ! Durant quelque temps Louis XIV suffit à ce double et triple jeu ¹. Mais il ne pouvait se flatter d'éblouir éternellement ses deux amies, trop pénétrantes pour ne pas se voir peu à peu laissées de côté ; et d'ailleurs l'espionnage de Fouquet désigna vite la nouvelle favorite. Dès qu'il l'eût vue en butte aux poursuites du roi, le surintendant, chez qui l'ambition appelait en aide un insatiable libertinage, envoya solliciter de La Vallière ses préférences ou lui offrir son entremise en tarifant son honneur, cet honneur qu'au moins la pauvre fille ne consentit jamais à sacrifier qu'à Louis XIV. Honteusement éconduit ², Fouquet, de ce jour, voua à La Vallière une haine mortelle ; et sur ce fond légué dans sa chute à l'hôtel de Soissons s'accusa vite une redoutable ligue.

Nous en apercevons les premiers éléments. Outrées toutes deux de voir leurs finesses tourner contre elles-mêmes, Henriette et Olympe Mancini envisageaient de plus leur commun mécompte chacune avec ses propres impressions. Plus fière, et ressentant toutes les délicatesses de la haute galanterie, la fille des Stuart s'offusquait de ne plus servir que de prétexte aux visites du roi, désormais uniquement attiré chez elle par sa fille d'honneur ³. Plus positive, la

¹ M^{ms} de La Fayette, pp. 49-50. — *Papiers de Fouquet*, p. 67, et *Mém. sur Fouquet*, eod., p. 116. — Anquetil, pp. 68-69. — *Abregé de la vie de la duchesse de La Vallière*, par Blin de Sainmore (Londres, 1773, pp. 12-14.

² L'abbé de Choisy, p. 249. — Mss. de Conrart. t. XI, in-f°, p. 152, et *Mém. sur Fouquet*, eod., pp. 137-174. — La Beaumelle, eod., pp. 208-209. *Hist. de la Fontaine*, par Walckenaër (Paris, 1824), pp. 86-87. — A. Houssaye, eod., p. 99. — J. Lair, p. 70. — Bruzen de la Martinière, eod., pp. 208-209.

³ M^{ms} de La Fayette, p. 47 et introd., p. 34. — L'abbé de Choisy, p. 388. — La Fare, p. 158. — *La France galante: le Palais Royal*, pp. 266-267, et *Histoire de l'Amour feint du roi pour Madame*, eod., p. 302. —

surintendante maudissait comme la ruine de ses calculs cette révolution consommée à l'heure même de la chute de Fouquet par l'avènement de la Vallière. Sous le règne de l'insolent financier Louis XIV avait, en effet, entrevu l'exploitation en grand de l'autorité royale par les entre-metteuses. Aussi, du jour de la condamnation de Fouquet¹, répudia-t-il tout compromis entre les faiblesses de l'homme et les devoirs du souverain ; et, dans les égarements du cœur, il recherchait du moins une maîtresse désintéressée des affaires de l'état, quand chez Madame ses yeux rencontrèrent la seule qui, dans l'histoire des fragilités du grand roi, ait mérité un peu d'indulgence en n'ambitionnant que son amour. Adieu donc les espérances de la turbulente italienne², réduite à se consoler avec sa compagne d'infortune en accueillant dans leur cabale deux nouvelles recrues.

Dans la familiarité des créatures du roi trônait, en 1661, un des favoris de Monsieur. Fils du maréchal de Gramont, qui figurait encore en courtisan accompli après avoir, à Madrid, représenté magnifiquement son souverain dans la demande en mariage de Marie-Thérèse³, le jeune et beau

La Beaumelle, pp. 99, 201, 203-204. — Blin de Sainmore, pp. 13-15. — A. Renée, p. 184. — *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par la duchesse de La Vallière*, (éd. P. Clément), t. I, introd., p. 63. — *Hist. du règne de Louis XIV*, par H.-P. de Limiers (Amsterdam, 1718), t. III, p. 50. — Bruzen de la Martinière, eod., p. 46. — *Hist. du règne de Louis XIV*, par Reboulet (Amsterdam, 1756), t. II, p. 320.

¹ La perte de Fouquet ne fut résolue que le 4 mai 1661, et son arrestation opérée le 5 septembre suivant. D'autre part, sans pouvoir préciser davantage l'époque où s'éveilla chez Louis XIV sa passion pour La Vallière, on ne sait que trop ce que celle-ci lui était devenue dès la fin de juin ou le commencement de juillet 1661.

² M^{me} de La Fayette, pp. 59-60. — La Fare, p. 158. *Mém. de Louis XIV* (éd. Ch. Dreyss), t. II, pp. 310-320. — La Beaumelle, p. 208. — A. Renée, pp. 183-184. De Limiers, eod., p. 51. — Bruzen de la Martinière, eod., pp. 43-44, 46. — Reboulet, eod., p. 321. — L'abbé H. Duclos, eod., p. 307. — J. Lair, p. 86.

³ Nous ne parlons pas des conférences de Francfort, où le maréchal de Gramont ne put jouer qu'un rôle très effacé près de Lyonne. — Mentionnons encore ici le chevalier de Gramont, frère du maréchal et auteur des piquants mémoires parus sous le nom d'Hamilton.

comte de Guiche, colonel du régiment des gardes, rehaussait le lustre paternel par sa bravoure, son esprit et sa galanterie. Aussi était-il proclamé le héros à la mode; et il n'y avait pas jusqu'à de glorieuses cicatrices et à son jargon de précieux qui n'achevassent de le poser en paladin de roman. Fort de ce prestige, malheureusement fort entaché d'outrecuidance, Guiche avait, à Fontainebleau, modulé devant La Vallière des soupirs interrompus par la survenance de Louis XIV : cuisant échec, dont un dédain très affiché ne l'avait qu'en partie vengé ¹. Tout aussi prétentieux, mais soutenant d'un art consommé les restes d'un éclat sur le retour, François du Bec-Crespin, marquis de Vardes, capitaine des cent-suisse de la garde, opposait en contraste aux platoniques visées de Guiche les fourberies d'un insigne ravageur. Mais, en digne pensionnaire de Fouquet, Vardes, en 1661, spéculait sur ses triomphes d'ancien beau, qui l'érigeaient encore en arbitre des élégances, au profit d'une vaste ambition. Ayant réussi par ses profonds artifices à s'insinuer fort avant dans la confiance du roi, dont il reçut les premiers aveux, qui d'ailleurs ne lui apprenaient rien, sur la passion éveillée chez Madame, Vardes, se flattant par là d'envahir les premières avenues du trône, évoqua devant La Vallière tous ses talismans, mais qui glissèrent sur l'impénétrable favorite ². C'en fut assez : décidément La Vallière occupait la place d'un instrument des traditionnelles convoitises; et pour la détronner on ne pouvait sur ses

¹ M^{me} de la Fayette, pp. 37, 38, 47 et introd., pp. 42, 44. — La Fare, p. 160. — *Mém. de M^{me} de Montpensier* (Charpentier), t. III, p. 267. — *Mém. du maréchal de Gramont* (coll. Pet., t. 57), p. 95. — *Lettres de M^{me} de Sévigné* (éd. Régnier), t. II, pp. 383, 471, 538. — *La France galante : le Palais Royal*, p. 263. — La Beaumelle, p. 200. — A. Renée, pp. 184-188. — *Réflexions sur la miséricorde*, etc., introd. p. 63. — J. Lair, p. 69.

² La Fare, p. 159-160. — A. Renée, p. 184. — *Réflexions sur la miséricorde*, etc., p. 163. — J. Lair, pp. 86-87. — *Hist. d'Henriette d'Angleterre*, eod., introd., p. 61.

pas trop attirer de rancunes. A cet égard, nous avons tous les éléments de coalition, qui s'accouplent suivant l'affinité des griefs. Le Lovelace déçu se tourna vers l'impatient Mazarine, tandis que la sensible Henriette se dépiquait en écoutant l'Amadis en détresse, qui lui devint un chevalier déclaré ¹.

Frivoles ou perverses dans leur principe, tant d'animosités associées contre un seul nom tranchaient sur la noblesse des vues présidant à une ligue distincte. Dieu sait si, de son côté, en vraie mère chrétienne, Anne d'Autriche appelait de tous ses vœux le congé de la favorite, elle si dévouée à sa belle-fille et que le roi, dans la partie jouée avec les filles d'honneur de Madame, n'avait pas plus abusée qu'il n'avait fait ses deux clairvoyantes amies ! Mais, une fois que la passion allumée dans ce jeu fatal eut rompu ses digues, que pouvaient d'irritantes entraves, que rejeter les ardeurs contrariées du roi dans ce courant perfide où, la veille encore, avaient failli sombrer avec lui tant de grandeurs ? Avant tout, dans sa propre lutte contre La Vallière, Anne d'Autriche devait répudier toute alliance avec l'hôtel de Soissons, pour regagner doucement le cœur de son fils par un surcroît d'égards, mais surtout en entretenant chez la reine toute la première ferveur du culte conjugal. Tâche délicate pour Anne d'Autriche, et où heureusement l'assistèrent à l'envi et la courageuse duchesse de Navailles, dame d'honneur de Marie-Thérèse, et sa fidèle *assaffata* ² la senora Molina, et la discrète M^{me} de Motteville. Appuyée sur ce groupe d'élite, on admire ici la mère de Louis XIV déployant toutes les flexibilités de l'amour maternel. Après avoir fort coopéré à l'arrestation de Fouquet, qui l'avait elle-même d'abord

¹ M^{me} de La Fayette, pp. 47-48, 59 et introd., pp. 38, 44-45. — De Limiers, eod., pp. 51-52. — Bruzen de la Martinière, eod., p. 181. — Reboulet, pp. 320-321. — J. Lair, p. 68. — Gaillardin, p. 287.

² C'est-à-dire femme de chambre.

un peu captée en défrayant grandement ses aumônes, dès qu'elle eut pressenti la cabale entée sur ses ruines, Anne d'Autriche compatit aux misères de son fils jusqu'à lui en dénoncer les manœuvres contre La Vallière, en l'aidant surtout (car la jalousie de la reine était le plus énergique ressort aux mains de cette cabale), en aidant son fils, une fois sa passion allumée, à en cacher à Marie-Thérèse tout ce qu'elle en pouvait ignorer. En revanche, s'autorisant envers un fils de tels gages de condescendance, de temps à autre elle l'interpellait hardiment, et mettant le doigt sur la plaie : « Considérez, mon fils, votre âme en péril. « Rentrez en vous-même; souhaitez seulement de rompre « vos chaînes. » Et comme le roi, fondant en larmes, s'avouait vaincu au point de ne le pas même souhaiter : « Allons, mon fils, c'est quelque chose de reconnaître « votre mal. Par là on voit que Dieu ne nous a pas « tout-à-fait abandonné. Mais prenez garde de le pousser à « bout; et au moins conjurez-le de vous inspirer de bons « désirs ¹. »

Voilà donc la lutte engagée sous un enjeu commun entre deux ligues aussi opposées dans leur esprit que dans leurs manœuvres et leur but; car, en un mot, il s'agissait de savoir si La Vallière allait céder la place à la vertu ou à l'intrigue. Au fond, sans plus rompre avec l'hôtel de Soissons qu'il ne repoussait Anne d'Autriche, Louis XIV n'était pas plus disposé à sacrifier sa maîtresse aux remontrances maternelles qu'aux ressentiments de la cabale adverse; et, en amant impérieux qui la voulait toute à lui, il n'est sorte de précautions qu'il n'employât pour soustraire La Vallière à toute influence étrangère. Mais, en dépit

¹ M^{me} de Motteville, eod., pp. 272, 280-283, 312, 321-322, 325-326, 335-338, 361. — M^{me} de La Fayette, pp. 81-82. — M^{me} de Montpensier, eod., p. 529. — *Le Palais Royal*, p. 268. — *Mém. sur Nicolas Fouquet*, eod., p. 169. — L'abbé H. Duclos, eod., pp. 157-160, 215-218. — J. Lair, pp. 63, 117, 134-135.

² M^{me} de La Fayette, p. 60.

de tant de vigilance, la place avait une ouverture ne donnant pas malheureusement sur le meilleur côté; et ce n'était pas tout d'avoir échappé aux séductions d'un Fouquet, d'un Guiche et d'un Vardes.

II

La Vallière avait chez Madame pour compagne de chambre une autre de ses principales filles d'honneur. Fille d'un Pierre, seigneur de Chambellay, et de Renée Leclerc de Sautré ¹, l'angevine Françoise de Montalais nous offre, à l'époque où se place le début de ce récit, un type singulier parmi les entremetteuses du jour. Alerte et avisée, indiscreète et obsédante, avec ses mercenaires avidités il semblait qu'elle se ruât dans les secrets de ses amis pour s'emparer de leurs intrigues, où s'évertuait son génie foisonnant d'expédients. Attachée d'abord avec La Vallière comme fille d'honneur de Madame Marguerite de Lorraine à la cour de Gaston d'Orléans, on conçoit qu'au fond du morne exil où les rigueurs de Louis XIV consignèrent l'ancien lieutenant-général de la Fronde, avec ses remuantes facultés Françoise de Montalais se soit un peu démenée dans le vide. Non qu'il n'y ait surgi un passager aliment à son besoin d'agir dans l'amourette engagée entre

¹ *Coll. de notes sur les familles de l'Anjou*, par Thorade (Bibl. d'Angers, mss. 1004), carton 13 : *Montalais*. — *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, par M. C. Port. I^{re} partie : Arch. A-E, t. II, série E, t. I. *Titres de famille* : 1423-1686, de Montalais. — Nous avons aussi tiré un grand secours, pour l'établissement de la généalogie de Françoise de Montalais, des obligeantes communications de MM. le marquis de Juigné et André Joubert. Mais nous n'avons pu préciser les dates ni de sa naissance, ni de son décès. Avant même son entrée à la cour de Gaston, M^{lle} de Montalais ne nous apparaît qu'une fois, chez son oncle maternel, au château de Sautré. C'est là que l'abbé Arnould la vit pour la première fois, en 1652, avec sa sœur la future M^{lle} de Marans (Mém. de l'abbé Arnould, Coll. Pet., t. XXXIV, p. 303).

La Vallière et le poétique vicomte de Bragelonne ¹, fils d'un intendant de Gaston. Mais, quelque adresse qu'elle y ait eu à déployer dans un échange des billets doux, d'ailleurs vite interceptés par la mère de la belle Tourangelle, la Montalais n'en grillait pas moins de se produire sur un plus vivant théâtre, lorsqu'en avril 1661, au lendemain de son mariage, Madame Henriette monta sa maison. Munie, sur ses propres instances, d'une recommandation très risquée de la grande Mademoiselle à Monsieur, qui ne la lui devait que trop tôt reprocher et que celle-ci regretta vivement, la Montalais suivit La Vallière dans cette nouvelle étape des Tuileries ², où la trouve le début de ce récit, et où elle put enfin se donner pleine carrière. Enrôlée dans les agences de Fouquet ³ et par là initiée à tous les secrets du maître, on la vit, toujours haletant d'une ruelle à l'autre, se multiplier en raison de l'enchevêtrement de ses intrigues. Elle suffisait au jour, elle suffisait à la nuit; et sous ses mains passaient et repassaient vingt trames à la fois ⁴. Avec cette frénésie d'accaparement et

¹ On sait comme cette amourette a aussi défrayé l'interminable verve de l'auteur du *Vicomte de Bragelonne*.

² Première résidence de Madame à dater de son mariage.

³ Suivant nous, du moins, on le doit induire d'un passage des *Mémoires de l'abbé de Choisy* qui nous donne, comme s'adressant d'après l'opinion générale à la Montalais, ce texte d'un brouillon de billet écrit de la main de Fouquet, avec retouches de la main de Pellisson, et saisi sur le surintendant lors de la fouille qui suivit son arrestation :

« Puisque je fais mon unique plaisir de vous aimer, vous ne devez pas douter que je ne fasse ma joie de vous satisfaire. J'aurais pourtant souhaité que l'affaire que vous avez désirée fût venue purement de moi; mais je vois bien qu'il faut qu'il y ait toujours quelque chose qui trouble ma félicité; et j'avoue, ma chère demoiselle, qu'elle serait trop grande si la fortune ne l'accomplissait quelquefois de quelques traverses. Vous m'avez causé aujourd'hui mille distractions en parlant au Roi: mais je me soucie fort peu de ses affaires, pourvu que les vôtres aillent bien. »

⁴ M^{me} de La Fayette, pp. 60-61, 64. — M^{me} de Montpensier, t. III, p. 528. — L'abbé de Choisy, pp. 264-265. — L'abbé Arnould, p. 303. — *Correspondance de Bussy-Rabutin* (Lalanne, 1860), 17 et 22 mai 1871, octobre 1876. — Walckenaër, eod., t. II, notes et éclaircissements, p. 489. — L'abbé Duclos, eod., pp. 211-212. — Lair, pp. 10-12, 49.

mise en œuvre, on juge de ce que la messagère de Bragelonne dut gagner d'empire chez Madame sur sa très-novice compagne de chambre. Aussi, tout en écoutant ailleurs les déclarations de la future Montespan ¹ en faveur du duc de Noirmoutiers ², ce ne fut à la Montalais qu'un jeu de ravir à La Vallière ses premières confidences sur Louis XIV ³.

Louis XIV lui-même, qui, dans l'absolutisme de sa passion, tenait à avoir à lui seul enlevé toutes les primeurs de La Vallière, ne dédaignait pas de s'ouvrir à la Montalais de ses inquiétudes sur l'aventure de Bragelonne; et il la quittait toujours plus rassuré par l'aplomb de ses mensonges que par les timides protestations de la favorite ⁴. Mais, en observant dans cette information parallèle vis-à-vis des deux filles d'honneur leurs attitudes diverses, il avait pressenti tout ce que l'une pouvait tirer de l'autre au profit de la cabale dont toutes deux chez Madame respiraient l'atmosphère. Peut-être même Louis XIV avait-il, à cet égard, interdit trop tard à La Vallière tout colloque avec la Montalais ⁵, car celle-ci était sans contredit le promoteur de la ligue de l'hôtel de Soissons. C'est elle qui la première, par un semblant de pitié pour les deux anciennes amies du roi tout à coup supplantées, leur avait nommé La Vallière ⁶. C'est elle qui, après avoir à Fontainebleau prestement mené entre Guiche et Madame la partie rompue d'abord en juillet 1661 par l'intervention du roi suivie d'un ordre d'exil ⁷, l'avait l'hiver suivant,

¹ La future Montespan n'était encore que M^{lle} de Tonnay-Charente.

² La Montalais demeura en relations avec la Montespan après que celle-ci eut pris auprès du roi la place de La Vallière. M^{lle} de La Fayette, p. 64. — *Correspondance* de Bussy-Rabutin, 25 juillet 1671.

³ M^{lle} de La Fayette, pp. 60-61.

⁴ M^{lle} de La Fayette, pp. 68-69. — Lair, p. 84.

⁵ M^{lle} de La Fayette, pp. 63-64. — J. Lair, pp. 79-80.

⁶ M^{lle} de La Fayette, p. 66, et introd., pp. 43 et 45. *La Princesse*, etc., p. 341.

⁷ M^{lle} de La Fayette, p. 50. — M^{lle} de Motteville, eod., p. 281. — *Dispacci degl. ambasc. venet.*, Filza, 127, 19.

aux Tuileries, reprise et sans relâche poursuivie ; ici soupirant les soupirs du disgrâcié pour les redire à genoux devant Henriette ; là, durant les malaises d'une grossesse, couvrant sa litière de billets doux, et récréant de leur lecture ses insomnies ; plus loin écrivant elle-même les déclarations et les réponses ; puis introduisant le galant sous le déguisement d'une tireuse d'horoscopes ¹. C'est enfin, ô digne couronnement de tant d'exploits accomplis en faveur de son héros de contrebande, c'est enfin et toujours la Montalais qui, l'allant présenter à Vardes aux salons de la surintendante ², avait par là consommé la fusion des Tuileries avec l'hôtel de Soissons.

La cabale une fois bien liée, il s'agissait de la mettre en mouvement ; et là même nous retrouvons la Montalais dans les premières manœuvres dirigées contre La Vallière, et tendant à la compromettre avec Louis XIV en l'embarquant dans les secrets de la ruelle de Madame. Après avoir, durant le jour, en public, pour se conformer aux défenses du roi, évité tout colloque avec sa compagne, le soir, dans l'intimité du gynécée, en échange de tant d'aveux sur Louis XIV, la perfide entremetteuse insinuait ses propres communications sur les entrevues prohibées de Guiche et de Madame ; et le matin surprenait encore la naïve favorite suspendue à ses lèvres ³. Mais, tandis qu'on vendait ses aveux à des ennemis, La Vallière ne croyait pouvoir payer de trop de discrétion la confiance de celle qui se donnait l'air de s'abandonner à elle ; et elle ne songeait pas qu'autant que les trahisons de la prétendue amie ses propres réserves tournaient contre elle. Incapable à la fois de livrer d'elle-même ses secrets et d'en dissimuler la possession, La Vallière, en dépit de ses réticences, ne

¹ M^{ss} de La Fayette, pp. 61, 63-65. — *La Princesse*, etc., p. 340-354, 362. — Lair, pp. 75, 94-95.

² *La Princesse*, etc., p. 354.

³ M^{ss} de La Fayette, p. 64. — Lair, p. 80.

put abuser son amant qui s'aperçut qu'on lui faisait de grands mystères. Il la presse, elle se dérobe avec embarras. Le roi insiste en vain, son courroux éclate et il brise là-dessus. Elle du moins, en le quittant, se souvient d'un pacte leur interdisant, après n'importe quelles brouilleries de la journée, de jamais se rendormir sans se raccommoder ou s'écrire. Elle attend donc toute la nuit une visite ou un mot de Louis XIV. Mais toute la nuit s'étant écoulée sans lui apporter de ses nouvelles, elle se crut perdue; et le matin, s'échappant des Tuileries, seule et au hasard, elle allait à Chaillot se jeter dans un obscur couvent de chanoinesses.

Le coup avait porté, et sous son désespoir étudié la Montalais jubilait. Mais elle avait compté sans l'énergie des liens que dans sa course vagabonde La Vallière traînait après elle. Dès le soir de son départ on sait comme le roi fondit en lion blessé sur l'asile de la fugitive qui, prosternée sur les dalles d'un parloir, lui dut, pour prix de son retour avec espoir de pardon, avouer tout ce qu'elle lui avait tû la veille ¹. Informé par là de la rupture de ban du comte de Guiche, Louis XIV sut tirer de cet aveu tout le parti possible. Certes l'amant de La Vallière, qui lui-même avait à Fontainebleau si publiquement compromis Madame, ne se pouvait guère soucier de l'honneur conjugal de son frère, dont il méprisait les goûts puérils et la jalousie tracassière. Mais il voulait être le seul à s'en divertir. Aussi Guiche à Fontainebleau n'eut-il pas d'avance attaqué

¹ Nous nous garderons bien de revenir sur tout ce que le roman, la poésie et la peinture ont tiré jusqu'à épuisement de cet épisode du couvent de Chaillot. M^{me} de La Fayette, p. 66-68. — M^{me} de Montpensier, p. 529. — *Le Palais-Royal*, pp. 267-268. — La Beaumelle, pp. 211-212. — *Lettres de M^{me} la duchesse de La Vallière*, par l'abbé A. Lequeux (Liège, 1767), p. 18. — Blin de Sainmore, pp. 15-16. — *Notices sur Mesdames de La Vallière, de Montespan, de Fontanges et Maintenon, extraites du catalogue raisonné de la collection des portraits de M. Crawford* (Paris, 1818) pp. 6-7. — Walckenaër, *op. cit.*, pp. 294-295, 300. — A. Houssaye, pp. 121-122. — P. Clément, *op. cit.*, pp. 58-59. — L'abbé Duclos, *op. cit.*, p. 279. — J. L. L., p. 80-82.

La Vallière par de piquants propos, qu'aux observations de Monsieur sur ses premières assiduités avec Henriette il lui suffisait d'avoir impertinemment répliqué pour encourir, vu l'outrage infligé au sang de France, le châtement d'un exil; et en de telles conjonctures une infraction aux ordres du roi rendait celui-ci bien fort contre sa belle-sœur. Il exploita donc vis-à-vis d'elle cet avantage dans la nécessité pour sa mattresse réconciliée, qui ne pouvait s'afficher devant la reine, de retrouver à la portée de son amant l'ancien abri; et, armé des aveux du couvent de Chaillot, Louis XIV arracha aux répugnances de Madame l'humiliant parti de souscrire à la réintégration de La Vallière aux Tuileries ¹.

Voilà donc La Vallière ramenée dans la chambre de la Montalais, au fond dans ses calculs moins désappointée qu'on ne se l'imagine. On ne pouvait mener de front tant d'entreprises sans un large décompte d'avortements; et pour la messagère de Bragelonne, de la Montespan, de Guiche et de Vardes, quelques déceptions de plus ou de moins se perdaient dans le bruissement infini de ses trames. D'ailleurs ne voyait-elle pas sous chaque mésaventure sourdre comme à plaisir mille combinaisons? A peine Louis XIV, accouru de Chaillot chez Madame pour y réinstaller sa mattresse, avait-il franchi le seuil des Tuileries, que la Montalais remettait sur le métier cette éternelle intrigue de Guiche et d'Henriette, toujours reprise et toujours traversée. A cet effet, d'abord elle se remit dans la confiance de Louis XIV, qui dans les graves réticences de La Vallière n'avait que trop vu l'interposition de la Montalais, mais à qui celle-ci, depuis les éclaircisse-

¹ Ce n'est qu'à la fin de l'année 1663, quand il n'y eut plus rien à cacher à Marie-Thérèse sur ce que lui était La Vallière, que celle-ci échangea sa modeste chambre de fille d'honneur pour le palais Brion. M^{me} de La Fayette, p. 68. — *Le Palais-Royal*, p. 268. — La Beaumelle, p. 212. — Blin de Sammore, p. 16. — P. Clément, eod., p. 59. — Lair, p. 82.

ments sur Bragelonne, avait su devenir nécessaire¹. Se retournant ensuite vers Madame, elle la décida à pousser les avantages que de son côté elle devait tirer vis-à-vis du roi de la pénible adhésion à la rentrée de La Vallière sous son toit, en exigeant comme prix d'une promesse de rupture avec Guiche le maintien de celui-ci à la cour. Ce grand point obtenu, l'on ménagea la dernière des dernières entrevues, sous le prétexte, en vérité bien naïf pour une entremetteuse émérite, d'y convenir des moyens de ne se plus voir. Mais, comme le maréchal de Gramont, instruit du péril où son fils allait par là se rengager, avait, dans son intérêt, obtenu pour lui un commandement en Lorraine, la Montalais d'insister d'abord près de Guiche pour lui faire refuser l'emploi, qu'enfin il accepte ; puis de persuader à Madame qu'elle est dégagée de sa promesse de ne le plus voir, dès lors qu'il va quitter la cour. Vite on improvise, avant le départ pour la Lorraine, un rendez-vous d'adieu. A l'heure dite, vers midi, pendant que Monsieur dînait au Louvre, la princesse, traversant une galerie où d'avance Guiche, introduit par des escaliers dérobés, se tenait blotti dans un oratoire, le voit comme par hasard surgir devant elle. Mais Monsieur arrive. La Montalais cache le galant derrière un volet de cheminée. Mais Monsieur, qui déguste une orange de Portugal, s'avance pour entrouvrir le volet de la cheminée afin d'y jeter l'écorce. Aussitôt la Montalais, se précipitant en avant : « Mon prince, ne jetez pas, je vous prie, cette écorce, c'est ce que j'aime ! » et Monsieur de lui passer l'écorce, en grand soulagement du comte et d'Henriette².

Guiche partit donc pour la Lorraine sain et sauf ; mais

¹ M^{me} de La Fayette, pp. 68-69.

² Le libelle de *la Princesse*, etc., nomme, il est vrai, M^{lle} Collogon (Coëtlogon). Mais l'exacte M^{me} de La Fayette, qui fournit le thème de l'épisode ci-dessus relaté, nomme la Montalais. M^{me} de La Fayette, pp. 71-75. Bruzen de la Martinière, eod., p. 181. — Lair, p. 95.

déjà son infatigable ambassadrice avait encouru sa perte. L'élève de Fouquet et de Vardes, elle-même passée maîtresse en fait d'espionnage, avait autour d'elle fait école; et dans le quartier des filles de Madame ce n'étaient, d'étage en étage, que croisements de mines et de contre-mines. Tout en attaquant le terrain sous les pas de La Vallière, la Montalais elle-même marchait sur des trappes. Une de ses autres compagnes, la d'Artigny, jalouse de l'empire qu'elle prenait sur Madame, épia ses manèges, en s'adjoignant comme éclaireur une Merlot. Toutes deux, ayant constaté l'introduction de Guiche, prévinrent une la Bazinière, formant auprès de Monsieur la contre-partie de ce qu'était pour Henriette la Montalais, et qui près de celle-ci avait à dessein placé ces deux filles. N'osant d'abord dénoncer à Monsieur sa rivale pour ne pas trop vite mettre à jour son empressement à la perdre, la Bazinière avertit Anne d'Autriche, arbitre des querelles de la famille royale. Celle-ci qui, tout bien pesé dans ses maternelles sollicitudes, ici crut devoir sacrifier la paix d'un ménage au maintien du respect de l'autorité souveraine, renvoya la Bazinière à Monsieur pour lui dénoncer les récidives de l'exilé de Fontainebleau avec désignation de la complice ¹. Monsieur aussitôt s'entendit avec sa mère pour chasser la Montalais à l'insu de Madame. Pour mieux couvrir même au point de vue de son honneur domestique l'éclat de cette exécution, on convint de frapper du même coup pour ses mœurs décriées la Bazinière elle-même. Un matin donc, tandis que la d'Artigny, triomphante, entre La Vallière et le roi prenait la place de la Montalais, celle-ci et sa dénonciatrice, à la porte des Tuileries, entraient ensemble

¹ Sur le rôle joué dans cette circonstance par Anne d'Autriche, nous ne nous serions pas contenté des attestations de M^{me} de La Fayette, dont les mémoires reflètent par trop les aigres sentiments de Madame envers sa belle-mère. Mais ces attestations sont confirmées par M^{me} de Motteville.

dans le même carrosse, qui les alla déposer au couvent des Petites-Anglaises du faubourg Saint-Marcel ¹.

Au fond de cette retraite l'incorrigible dévideuse d'intrigues tenta l'impossible pour se cramponner à ses échevaux. D'abord ce lui sembla une douce vengeance en même temps qu'un grand service rendu à Madame, de lui fournir une occasion de se défaire de la d'Artigny en interceptant à son profit des lettres de celle-ci à l'auteur d'une honteuse grossesse. Nantie de cette correspondance, aussitôt déniée et dès lors soumise à une vérification d'écriture, Madame, néanmoins, allait de suite à son tour chasser la d'Artigny, sans l'entremise de La Vallière et l'ingérence du roi, trop heureux de récompenser par sa protection cette délatrice, en attendant le mariage qui l'érigera en comtesse du Roure ².

Battue de ce côté, la Montalais, qui décidément se piquait beaucoup moins du choix judicieux que de l'étourdissante profusion des expédients, se rejeta vers la plus inouïe des tentatives. N'alla-t-elle pas s'aviser de fusionner les deux ligues distinctes organisées contre La Vallière, en ourdissant la mille-et-unième de ses galantes intrigues entre quelque adepte de l'hôtel de Soissons et la pieuse, détachée et sexagénaire Anne d'Autriche ! A coup sûr, si tant est que le fin et réfléchi Vardes, au lieu de laisser doucement cette chimère aux risques de l'entremetteuse, la laissa la patronner de son nom, comme elle s'en flatte sans nous en convaincre, au moins éluda-t-il soigneusement pour lui-même le rôle très suranné d'un Buckingham ou d'un Jarzé. A bien plus forte raison eût-il

¹ M^{me} de La Fayette, pp. 75-77, 82-83. — M^{me} de Motteville, p. 370, — *F. Maurepas* (mss. B. N.) fol. 157. — *Corresp. de Bussy-Rabutin*, 26 octobre 1873. — Bruzen de la Martinière, eod., pp. 180-181.

² La d'Artigny ne garde pas un souvenir bien reconnaissant du charitable office de La Vallière envers elle, puisqu'on la voit plus tard solliciter contre elle les maléfices de La Voisin. — M^{me} de La Fayette, pp. 83-84.

décliné cette offre si l'on ne s'en fût tenu à la seule pensée de s'adresser à lui, cet ancien amant de l'aventurière de la Fronde, ce La Rochefoucauld depuis longtemps perclus et désabusé. Peut-être même ses avis eussent-ils détourné la Montalais de poursuivre la recherche des complaisants à recruter, et par là d'essayer un éclat de rire du sardonique Bussy-Rabutin ¹.

Tout en se heurtant ainsi à tous les angles du chemin dans l'accélération désespérée de ses manèges, la Montalais aux abois ne regardait plus où poser le pied; et cependant le couvent des Petites-Anglaises du faubourg Saint-Marcel n'était pas le dernier terme de sa chute. Nous l'avons vue transmettre à Madame les lettres de la d'Artigny, sans souci des consignes de Monsieur, qui n'avait souscrit à une réconciliation conjugale, depuis les dernières entrevues avec Guiche, qu'au prix d'une absolue rupture avec son éternelle introductrice. Plus téméraire encore, et comme s'aveuglant de parti pris sur les entraves restreignant par degrés le champ de ses évolutions, après l'inoubliable leçon de Chaillot la Montalais osa revenir à la charge directement contre La Vallière, cette fois avec le renfort de Vardes. Mais La Vallière appartenait désormais à la d'Artigny, dont la haineuse vigilance à l'égard de sa contre-dénonciatrice déjoua les suprêmes manœuvres tentées contre la favorite au couvent des Petites-Anglaises. Deux grandes lettres, en effet, concertées entre la Montalais et Vardes, à l'adresse de La Vallière et qui, nous ne savons dans quelle épreuve à soutenir vis-à-vis de Louis XIV, lui montaient une leçon, tombèrent aux mains du roi. Depuis l'évènement de Chaillot, nous avons vu la Montalais ressaisir toute la confiance de Louis XIV, au point que Monsieur ne l'avait qu'à l'insu de son frère envoyée aux Petites-Anglaises ². Mais, dans la surveillance de la favorite, la d'Artigny avait

¹ *Corresp.* de Bussy-Rabutin, eod.

² *M^{me}* de la Fayette, pp. 76-77.

trop avantageusement remplacé la Montalais pour n'avoir pas réussi à miner celle-ci dans l'esprit du roi bien avant l'exhibition des lettres à La Vallière. Aussi dès le reçu de ces deux pièces, Louis XIV envoya un exempt au faubourg Saint-Marcel saisir la coupable pour l'emmener à l'abbaye de Fontevrault, avec ordre à l'abbesse de l'y tenir au secret ¹.

EUS. PAVIE.

(*A suivre*).

¹ Voici la lettre, à cet effet adressée par Louis XIV à l'abbesse de Fontevrault, Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille de Henri IV et de Charlotte des Essarts, princesse légitimée de France (Œuvres de Louis XIV, Paris, 1806, t. V.p. 99) : « Saint-Germain-en-Laye, 22 août 1662. « Ma tante, ayant été obligée pour bonne considération, « de tirer la demoiselle de Montalais du couvent des religieuses du « faubourg Saint-Marcel et de l'éloigner de Paris, j'ai estimé à « propos de l'envoyer dans votre maison. Vous me ferez plaisir de « l'y recevoir, et même de donner ordre qu'elle y soit observée et « qu'elle n'ait de communication ni de vive voix ni par écrit avec « qui que ce puisse être du dehors. » — V. en outre Walckenaër, eod., p. 301, et notes et éclairciss. p. 505. — Lair, pp. 101-102.

PSAUME CXXIX

DE PROFUNDIS

De l'abîme sans fond de ma propre misère,
Me souvenant, Seigneur, que Vous êtes mon Père,
Vers Votre Cœur divin j'ai crié ma douleur.
Ah! ne méprisez pas cette douleur plaintive!
Prêtez à ma souffrance une oreille attentive;
Écoutez, par pitié, la voix de mon malheur.

Si Vous pesez, Seigneur, au poids de Vos justices,
Si Vous scrutez de près le nombre de mes vices
Et le torrent fangeux de mes iniquités,
S'il Vous plait de juger dans leur ignominie
Tant de crimes sans nom dont j'ai flétri ma vie,
Qui pourra soutenir Vos regards irrités?

Mais je Vous sais rempli d'amour et de clémence
Et je mets en Vous seul toute mon espérance
Parce que j'ai péché sans haïr Votre loi.
Et j'attends, confiant, l'effet de Vos promesses;
Et mon âme coupable espère en Vos tendresses :
Car, jusqu'en m'égarant, j'ai gardé Votre foi.

Qu'Israël au Seigneur espère dès l'aurore;
Que durant tout le jour il espère et L'adore,
Qu'il espère le soir et jusque dans la nuit.
Le Seigneur est un Dieu plein de miséricorde;
Nul ne peut mesurer le pardon qu'Il accorde
Devant le repentir quand le péché s'enfuit.

Nul ne sait au pécheur ce qu'Il rend d'innocence,
Pour un cœur pénitent ce qu'Il a de puissance :
Si le péché détruit, Il est le Créateur.
Ce que l'homme a vendu Le Seigneur le rachète ;
Prends courage, Israël ! Ton Dieu paiera ta dette ;
Aime-Le sans mesure : Il est ton Rédempteur.

Yves de KERSABIEC.

Angers, 8 février 1880 (Quinquagésime).

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Guide pratique de l'Instituteur. — Notions élémentaires de Méthodologie, par M. l'abbé R. HORNER, professeur de Pédagogie, recteur du Collège de Fribourg (Suisse). (Paris, librairie Poussielgue Frères, in-18 raisin. — Prix : 2 fr. 50.

Les instituteurs et institutrices trouveront dans ce livre des directions pratiques et sûres ; ce n'est point un ouvrage d'imagination ou de système préconçu. Toutes les règles, tous les conseils qu'il renferme ont été d'abord étudiés dans les meilleurs auteurs de France, de Belgique, d'Allemagne et de Suisse, puis enseignés durant dix années. Ce travail a paru une première fois dans un journal scolaire de la Suisse ; remanié enfin, il a reçu une publicité plus vaste dans une importante revue pédagogique de Paris ¹. Ce n'est donc qu'après avoir passé ainsi à travers le laminoir de discussions approfondies et d'essais répétés qu'il est publié en volume.

On ne rencontrera dans ce manuel, aucune des notions préliminaires sur l'histoire de la pédagogie, sur les progrès et les avantages de l'instruction, sur la psychologie appliquée à l'art de l'éducation, sur le mérite des fonctions d'instituteurs, ni aucune des directions générales, plus théoriques, plus littéraires que vraiment utiles, qui remplissent la plupart des livres de pédagogie. L'auteur a cru plus important de déterminer d'une manière claire et sûre des *moyens pratiques*.

Ce guide de l'enseignement pourra aussi rendre encore plus d'un service aux familles, il apprendra aux parents à connaître leurs enfants et à les élever, à observer devant eux et à pratiquer une discipline qui les habitue au respect, à l'obéissance, à la piété, à la politesse, à toutes les vertus qui préparent l'homme et forment le chrétien, en un mot ce qui constitue l'éducation domestique.

¹ *L'Éducation*, journal des écoles primaires, paraissant chaque semaine. Paris, librairie Poussielgue frères.

Lettres et Opuscules pédagogiques, par un Inspecteur d'Académie honoraire (Paris, librairie *Poussielgue Frères*) — 1 vol. in-12. — Prix : 2 fr. 25.

Ces *Lettres* intéressent les instituteurs laïques et congréganistes. L'auteur nous paraît avoir longtemps vécu avec eux et conservé pour ceux qui restent dignes de leurs fonctions une profonde affection. A tous il donne des conseils inspirés par l'expérience. Les questions à l'ordre du jour : écoles normales d'institutrices, communautés enseignantes et cours normaux, direction donnée aux examens, brevet simple et brevet complet, bibliothèques, cours et conférences pédagogiques, enseignement secondaire de jeunes filles, etc., sont traitées dans ce volume sans passion et avec une grande hauteur de vues. Partout un vif amour pour l'enfance et le désir de favoriser ses progrès dans l'étude.

Les *Opuscules pédagogiques* comprennent des discours prononcés dans des distributions de prix. Indiquons quelques titres : Quelques-unes des vertus de l'enfance. — De l'instruction et de l'éducation de la femme. — Direction à donner à l'enseignement des jeunes personnes, etc. Ces allocutions entrent dans le vif des questions agitées en ce moment. Elles prouvent que l'inspecteur qui les a prononcées a toujours voulu pour la jeune fille et pour la femme, une instruction et une éducation étendues, fortes et chrétiennes.

Le volume se termine par la reproduction de quelques actes et documents officiels : programmes des écoles normales, organisation des écoles maternelles.

Les éditeurs des *Lettres et Opuscules pédagogiques* ont tenu à livrer à leurs lecteurs et à leurs lectrices des documents qui ont pour eux une importance spéciale, soit qu'ils dirigent des écoles normales et maternelles, soit qu'ils préparent des aspirants et des aspirantes à la direction de ces établissements. Nous voudrions les voir tous, laïques et congréganistes, faire de ce livre leur *vade-mecum*.

∴

LA BIBLIOTHÈQUE DES MÈRES DE FAMILLE publiée par la maison Firmin-Didot, est une collection d'œuvres choisies pour le foyer, son titre même l'indique, et d'une morale scrupuleusement irréprochable. A la liste des œuvres déjà parues, nous

sommes heureux de pouvoir ajouter *Jolette*, roman en deux volumes, traduit de l'anglais de Mary Cecil Hay, par M. Francis Baudrier. C'est une œuvre exquise, comme en savent inventer et écrire quelques-uns de nos voisins, pleine d'humour et de sensibilité, et empreinte, d'un bout à l'autre, de cette tendresse affectueuse si familière à Charles Dickens. On lira, sans en passer une page, ce très intéressant roman serré de surprises dramatiques ménagées par un habile ouvrier et qui se succèdent jusqu'au dénouement inattendu. Les lecteurs sauront gré aux éditeurs d'avoir fait à ce livre étranger, à leur intention, l'accueil qu'il méritait, et ils ne doutent pas que leur choix ne soit ratifié par le public français auquel ils s'adressent particulièrement.



Les récits d'aventures sont presque toujours des récits de fantaisie, où l'imagination des conteurs s'ingénie à entasser les choses les plus invraisemblables, pour surprendre et retenir le lecteur. Et cependant, quoi de plus attachant que la sincérité même du voyageur racontant ses pérégrinations dans des pays peu connus? Cette qualité se remarque dans les *Aventures lointaines* de M. Pierre Frédé, publiées par la maison Firmin-Didot, soit que l'auteur nous entraîne dans les mers glaciales, à la pêche de la baleine, ou à travers les solitudes asiatiques. De l'esprit, de la bonne humeur, il y en a, à pleines mains, dans ce livre intéressant, très coloré, qui promène le lecteur à travers les mers polaires et les douars algériens. Les amateurs de chasse et de pêche y trouveront leur compte, ainsi que les lecteurs, si nombreux aujourd'hui, auxquels une littérature spéciale, celle dont se réclame ce livre, a donné le goût des contrées peu explorées et des lointains voyages.

Le Propriétaire-Gérant

G. GRASSIN

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

RECHERCHES
SUR
CHANGÉ - LÈS - LAVAL

PAR

LOUIS - MARIE - FRANÇOIS GUILLER, chanoine titulaire de Laval

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ

de 4 planches et d'une carte de la paroisse de Laval avant 1863

TOME I^{er}

HISTOIRE RELIGIEUSE

1 vol. grand in-8°. 8 Fr.

(L'ouvrage formera 3 volumes.)

En publication.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera 2 volumes grand in-8° et sera publié en fascicules de 80 pages chacun, avec de nombreuses planches au prix de 3 francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Le 13^e Fascicule est paru.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire des livraisons de septembre-octobre 1882. — Paris, boulevard Haussmann, abonnement de province, 56 francs

1. La formation de l'Angleterre.
 2. Le Canada terre d'établissement.
 3. La comtesse Schylock, nouvelle.
 4. La Martinique.
 5. La vie d'autrefois à Venise.
 6. Comment l'ouvrier se nourrit à Paris.
 7. Le Dugong.
- Pensées et Correspondances.

OUVRAGES NOUVEAUX :

DISCOURS ET MÉLANGES POLITIQUES

PAR

M. le Comte de FALLOUX. — 2 vol. in-12, 8 fr.

DEUXIÈME ÉDITION

Le Pays du Soleil de Minuit, par Paul du Chaillu, 1 vol. grand in-8° illustré	15
La Petite Sœur, par Hector Malot, 2 vol. in-12.	6
Trois Enigmes historiques, par Loiseleur, 1 vol. in-12	3 50
Une Histoire sans nom, par J. Barley d'Aurevilly, 1 vol. in-12.	3 50
L'avenir de la Turquie: Le Panislamisme, par Gabriel Charmes, 1 vol. in-12	3 50
Le Théâtre d'autrefois et d'aujourd'hui, par E. M. de Lyden, 1 vol. in-12	3 50
Mémoires de M. Claude. — Tome IX, 1 vol. in-12	3 50
Souvenirs d'un Vieux Critique, par A. de Pontmartin. — Tome II, 1 vol. in-12	3 50
La Guerre d'Italie. — Campagne de 1859, par le duc d'Almazan, 1 vol. in-8°.	8
Duguay-Trouin et Saint-Malo la Cité-Corsaire, par l'abbé Poulain, 1 vol. in-8°.	6
La Russie et les Russes, par Victor Tissot, 1 vol. in-12.	3 50
Marie-Antoinette et l'Agonie de la Royauté, par Imbert de Saint-Amand, 1 vol. in-12	3 50
Le Théâtre au salon, par A. Gennevraye, 1 vol. in-12.	3 50
L'Électricité et ses applications, par H. de Parville, avec 187 figures dans le texte, 1 vol. in-12, cartonné	6
Les quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys, par M. le C ^{te} Bernard d'Harcourt, 1 vol. in-8°.	6
La Vie vaut-elle la peine de vivre. — Etudes sur la morale positiviste, par Hurrell Mallock, 1 vol. in-8°.	6 50
Les Tribunaux comiques, par Jules Moïnaux, illustrés par Stop, seconde série, 1 vol. in-12	5
Souvenirs littéraires, par Maxime du Camp. Tome I ^{er} , 1 vol. in-8°	7 50
M ^{me} de Sévigné en Bretagne, par Léon de la Brière, 1 vol. in-18	3 50
Mémoires du Marquis de Sourches, tome I ^{er} , 1 vol. in-8°.	7 50
La Légende des Girondins, par Emond Biré, 1 vol. in-12	3
Le Maître de Forges, par Georges Ohnet, 1 vol. in-18	3 50
La Captivité de M ^{me} la Duchesse de Berry, à Blaye. — Journal du docteur P. Menière, 2 vol. in-8°.	15
Le Maréchal Bugeaud, d'après sa correspondance intime et des papiers inédits, par le C ^{te} H. d'Idéville, ancien Préfet d'Alger, tome premier, tome deuxième.	10
La Légitimité devant le Catholicisme, par G. Véran, in-8	1

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Cinquième Livraison. — Novembre 1882

TOME CINQUIÈME

ANGERS

GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

RUE SAINT-LAUD.

—
1882

SOMMAIRE

- 1° *Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses seigneurs, d'après des documents nouveaux et inédits (Suite.)* — André JOUBERT.
 - 2° *Une Prisonnière à Fontevault de 1662 à 1665 (Fin.)* — Eus. PAVIE.
 - 3° *La rivalité de Dupleix et de la Bourdonnais, d'après des documents inédits (Fin.)* — H. CASTONNET-DESFOSSÉS.
 - 4° *Nécrologie.* — M. Delens. — X.
 - 5° *Chronique bibliographique.*
-

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 francs par an.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LE CHATEAU DU
PORT - JOULAIN
ET SES SEIGNEURS

d'après des documents nouveaux et inédits.

1356-1882

(Suite)

CHAPITRE TROISIÈME.

LES D'ANTHENAISE.

1507-1700

I

Branche de Villeray et de Rouilly.

1507-1590

La maison d'Anthenaise tire son nom d'une terre considérable située dans la baronnie de Laval, au Maine¹. Le château, l'église et le bourg d'Anthenaise furent fondés par ses auteurs, dans les x^e et xi^e siècles. Le premier des d'Anthenaise dont l'histoire ait conservé le nom est *Guillaume*, seigneur d'Anthenaise, qui vivait en 980. Les sires d'Anthenaise étaient *bannerets*. Ils prirent part aux croisades sous Louis le Jeune et Philippe-Auguste, après avoir contribué, vers la fin du règne de Philippe I^{er},

¹ Ménage, *Histoire de Sablé*, p. 166. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 12.

à la guerre qui affranchit le Maine de la domination des Normands ¹. Les *barons* d'Anthenaise étaient des premiers vassaux de l'évêché du Mans. Lors de l'entrée solennelle de l'évêque, le seigneur d'Anthenaise concourait avec neuf autres personnages à transporter le prélat depuis le lieu de Saint-Ouen jusque dans sa cathédrale. Les touailles (serviettes), mises sur la table du repas qui terminait la cérémonie, appartenaient au sire d'Anthenaise, auquel elles revenaient par droit féodal ². *Aymeric*, III^e du nom, seigneur d'Anthenaise, de la branche du Plessis-Anthenaise, commandait dans le château de Sillé-le-Guillaume, quand en 1432 le comte d'Arundel, général anglais, vint en faire le siège ³. Cette illustre maison a formé six Branches. Celle de Saint-Philbert est la seule qui subsiste aujourd'hui. La Branche du Port-Joullain s'armait : *d'argent à trois jumelles de gueules, en bande*. Ces armes avaient été adoptées vers 1200 par Amauri d'Anthenaise, auteur de la Branche du Plessis-Anthenaise, et elles figurent encore dans les vitraux de la Trinité d'Angers, accolées à celles de Michel, seigneur de Jonchères, époux, en 1350, de Colonie d'Anthenaise ⁴.

Descendant de Pierre d'Anthenaise, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Villeray, de la Branche de Villeray et de Rouilly, *Jacques* d'Anthenaise, écuyer, seigneur du Fresne de Villeray, de Villepuy, du Port-Joullain, etc., rendait aveu à la châtellenie de Daon, le 8 mai 1513 ⁵. Il comparaisait à la convocation de l'arrière-ban d'Anjou, en 1535 ⁶. Il avait épousé, le 25 mars 1506, Françoise de Froulay, fille de Guillaume de Froulay, seigneur de Beauquesne, et de Catherine de Chauvigné ⁷. Il se maria, en secondes noces,

¹ *Notice hist. et généalogique sur la maison d'Anthenaise*, pp. 7. 8.

² *Le Corvaisier, Histoire des évêques du Mans*, 1648, pp. 621, 622.

³ *Ibid.*, p. 708. — Jehan Bourdigné. *Chroniques d'Anjou*.

⁴ *Notice hist. et généalogique sur la maison d'Anthenaise*, p. 6 bis.

⁵ *Aveux rendus par les seigneurs du Port Joullain pour leurs domaines et fèages de Daon à la châtellenie de Daon*, p. 9.

⁶ *Arrêt de la Chambre établie pour la réformation de la Noblesse de Bretagne*, du 20 mai 1539.

⁷ *Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. VII, p. 668.

avec Renée de Bouillé, dont il n'eut pas d'enfants. Les de Froulay portaient : *d'argent au sautoir de gueules engrélé de sable*, et les de Bouillé : *d'argent à la fasce de gueules, frettée d'or, accostée de deux cotices du second émail*. Le 17 octobre 1531, Jeanne Duchemin, veuve de n. h. François de Loulay, dame de Clerveaux, se reconnaissait sujette de la seigneurie du Port-Joulain ¹.

Jean d'Anthenaise, IV^e du nom, écuyer, seigneur de Villeray, du Fresne, du Port-Joulain et de la Haye-sur-Coulemont, succéda à son père. Le 3 octobre 1532, il faisait foy et hommage à « Mathurin de Montallays, chevalier, baron « de Courseulles, seigneur de Chanzé et de Daon, époux de « damoiselle Renée de Goulaines ². » Le 6 avril 1535, Jean d'Anthenaise recevait l'aveu de « Jehan de Vrigny, écuyer, « sieur de Moyré et du Plessis-Gaudin ³. » Il s'unit, par contrat du 4 février 1539, à Simonne de Champagne, fille de Pierre de Champagne, chevalier, seigneur dudit lieu, de Pescheseul, de la Motte-Achard, de Parcé, d'Avoise, de Vallon, premier baron du Maine, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Anne de Fromentières, dame du Plessis-Fromentières, inhumée dans la chapelle du Port-Joulain, le 18 avril 1564 ⁴. Les de Champagne s'armaient : *de sable fretté d'argent, au chef de même, chargé d'un lion issant de gueules*. Le seigneur du Port-Joulain s'allia ensuite à Catherine d'Abatant qui portait : *de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or*.

En 1539, Jean d'Anthenaise rendait aveu pour ses « maisons, granges, estables, cours, garennes, bois, « vignes, moulins, deffais, garennes en la rivière, » et disait tenir du roi « par grâce spéciale droict de main

¹ Port-Joulain, B, f^o 65.

² Aveux rendus par les seigneurs du Port Joulain pour leurs domaines et féages de Daon à la chastellenie de Daon, f^o 10. — Arch. de Maine-et-Loire, E 3408.

³ Port-Joulain, B, f^o 66.

⁴ Etat civil de Marigné-sous-Daon.

« forte, droict de justice patibulaire et droict de fuye avec
« garenne deffensable à poil et à plume¹. » Le 8 avril 1540,
il renouvelait sa déclaration devant le lieutenant général
de la sénéchaussée d'Anjou. Il énumérait la liste de ses
biens où figuraient des « bois marmentaux et taillables, des
« prairies, des vignes, des terres et autres dépendances;
« les moulins du Port en la rivière de Maine, et partie des
« métairies de Coullonge et de la Villière, lesdites choses
« évaluées 100 livres de revenu annuel. La courtillerie de
« la Mouésardière, évaluée 10 livres de revenu annuel. La
« métairie de la Tremblaye, sise près ledit Port, évaluée,
« toutes charges déduites, 15 livres de revenu. La closerie
« de la Feunysière, et un petit fief, évalués, charges
« déduites, 60 sols de revenu. Une prée et un fief, évalués
« 10 livres de revenu. Et partie de la closerie des Noës,
« évaluée 5 livres de revenu². » Le 5 avril 1533 et le
19 juin 1539, Jean Salles, époux de Louise Serpillon, rendait
aveu au Port-Joullain, pour la terre de l'Escoublère³.
Jean d'Anthenaise fit son testament le 28 octobre 1574,
et mourut l'année suivante.

Pierre d'Anthenaise, II^e du nom, chevalier, seigneur
de Villeray, de la Haye, du Petit-Bois, du Port-Joullain,
de Vaujouas et de la Bigne, épousa, par contrat du 11 août
1574, Madeleine de Loisel, fille de Pierre de Loisel, sei-
gneur de Brinon, et de Marie de Poislé⁴. Les de Loisel por-
taient : *de sable à trois croissants d'argent*⁵. Le 23 août
1580 « vénérable et discret M^{re} Guillaume le Gentilhomme,
« prêtre, prieur de la Madeleine de Daon, s'avouait sujet
« de la cour et seigneurie du Port Joullain, par le fief
« de Daon, » et confessait devoir, « par chacun an,

¹ *Archives de Maine-et-Loire*, C 106, f^o 407.

² *Ibid.* E 1485.

³ Port-Joullain, B, f^o 68.

⁴ *Notice historique et généalogique*, p. 45.

⁵ *Ibid.*

« au terme du dimanche d'après la Notre-Dame Angevine,
« neuf deniers de devoir. Et en outre s'est avoué sujet
« pour raison de quatre septiers de bled de rente due audit
« prieuré de la Madeleine, chacun an, au terme de my
« août ou autres termes, à cause et par raison du lieu de la
« Forterie, situé en laditte paroisse de Daon, sauf que
« laditte rente luy est contredite par noble homme Martin
« Gaultier, sieur de Cens et dudit lieu de la Forterie, et
« pour raison de laquelle rente il a confessé être dû à la
« recette de la seigneurie du Port Joullain, par le fief de
« Daon, cinq sols de devoir, au terme susdit, par chacun
« an ¹. »

En 1586, Pierre d'Anthenaise produisit ses titres devant les commissaires aux francs-fiefs, à Angers, et fut maintenu dans sa noblesse ². Il rendit hommage, le 5 juillet 1588, à « Françoise du Puy du Fou, une des dames de la « Rainne, Mère du Roy, dame de Puigaillard, Viby, « Veaux et Daon ³, veufve de deffunt hault et puissant « Messire Jehan de Léaumont, vivant chevallier des deux « ordres du Roy, nostre sire, conseiller en conseil « d'estat et privé, cappitaine de cent hommes d'armes de « ses ordonnances, grand mareschal général des camps et « armées de France, gouverneur et lieutenant général pour « Sa Majesté en ces pais et duché d'Anjou, seigneur de « Puigaillard, baron de Blou et Mouéré ⁴. » Françoise du Puy du Fou avait épousé, en premières noces, Robert de Montalais, « seigneur de Chambellé, Verné et Daon, » fils aîné de Mathurin de Montalais, baron de Courseulles ⁵.

A la fin du xvi^e siècle, le Port-Joullain, dont la mouvance

¹ *Archives de la Mayenne*, H 72.

² *Notice historique et généalogique*,, ibid.

³ *Aveux rendus par les seigneurs du Port Joullain pour leurs domaines et féages de Daon à la chastellenie de Daon*, f^o 12.

⁴ V. sur Jean de Léaumont, sieur de Puigaillard, le *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, pp. 470, 471.

⁵ Titres de Chauvon, t. I, f^o 23 et 25. — Thorode, mss. 1004 de la Bibliothèque d'Angers.

n'avait cessé de s'étendre, comptait parmi ses sujets : n. h. François du Breil, baron d'Ingrandes, René de Salles, sieur de l'Escoublère, mari de Claude de Rotays, Nicolas Bonneau, conseiller au présidial d'Angers, sieur de Clerveaux, Mathurin de Rougé, seigneur des Rues et de la Grange, G. de Charnacé, sieur de la Pasqueraye, René de Champagné, mari de Claude de Vrigny, sieur du Plessis-Gaudin, Simon Michaud, sieur de la Guyonnière, Jehan du Vivier, sieur de la Boullaye, Nicolas Drouard, sieur de la Couture, Marguerite de Launay, veuve de Jean Gaultier, dame de la Rébillardière, et une série d'autres sujets formant un total d'environ quarante tenanciers, énumérés dans les aveux de cette époque ¹.

Zélé partisan de la Ligue, Pierre d'Anthenaise s'associa aux entreprises hardies et aux coups de mains aventureux tentés par la garnison de Craon, sous les ordres de Pierre le Cornu, seigneur du Plessis-de-Cosmes, gouverneur de cette ville. Le château de Lassay, situé dans le comté du Maine, aux confins de cette province, sur la frontière de la Normandie et de la Bretagne, avait été confié par une commission royale, datée du 29 avril 1587, à la garde de Louis Hurault, sieur de Villeluisant, « gentilhomme du roi et mestre de camp d'infanterie, » gendre de Roland de Chauvigny, seigneur de Bois-Froult, dont il avait épousé Judith, la fille aînée. La garnison comprenait alors douze hommes de guerre, montés à la légère, trente arquebusiers à cheval et vingt à pied. Le 15 juin 1589, Pierre le Cornu, à la tête d'une poignée de partisans audacieux, parmi lesquels figurait Pierre d'Anthenaise, surprit Villeluisant dans la chapelle du château de Lassay, où ce dernier fut tué, par le seigneur du Port-Joulain, avec M. de Forges et trois soldats ². Pierre d'Anthenaise, à la suite de ce meurtre, dut s'enfuir pour de longues années, ce qui le

¹ Port-Joulain, B, f^o 159, 160, 161, 162.

² Archives du château de Lassay. — *Essai historique sur le château de Lassay*, pp. 42, 44.

ruina presque entièrement, et sans doute aussi le força de vendre, en 1590, le Port-Joulain à Jean d'Anthenaise, son frère, seigneur de la Bigne, lieutenant du Roi à Craon, et souche de la *Branche du Port-Joulain*. Pierred'Anthenaise fut déchargé du ban et arrière-ban, le 14 mars 1597, à raison de ses services. Il vivait encore en 1620. Il avait eu neuf enfants, dont l'un Nicole, née en 1576, mariée, le 16 novembre 1600, avec Nicolas de la Barre, seigneur de Fondreaux, fut inhumée, le 26 janvier 1662, dans l'église de Marigné-sous-Daon ¹.

II

Branche du Port-Joulain.

(1590-1700)

Jean d'Anthenaise, V^e du nom, écuyer, seigneur de la Bigne et, par acquisition, du Port-Joulain, né le 8 août 1561, avait été baptisé le même jour à Champigné. Il épousa, par contrat du 19 décembre 1592, Françoise de Teillé, fille de Georges de Teillé, seigneur des Moulins-Vieux, et de Barbe le Clerc ². Les de Teillé portaient : *de gueules à la bande d'or chargée de cinq losanges de gueules*. Il fut inhumé en la chapelle du Port-Joulain, le 17 mars 1639 ³.

François d'Anthenaise, II^e du nom, écuyer, seigneur

¹ *Etat civil de Marigné-sous-Daon.*

² *Biblioth. de l'Arsenal, Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, prieuré d'Aquitaine, p. 748.*

Le 28 août 1603, une sentence de la sénéchaussée d'Angers avait été rendue, à la requête de René Giffard, écuyer, seigneur de la Perrine, contre Pierre d'Anthenaise, pour le contraindre à exécuter les engagements contractés par ses ancêtres, au sujet de l'afféagement des moulins de la Perrine. (Port-Joulain H, f^o 127.)

³ *Etat civil de Marigné-sous-Daon.*

du Port-Joulain, de la Bigne et de la Bérardière, puis de la Bouchetière, paroisse de la Chapelle-Saint-Laud, fils du précédent, épousa, par contrat du 17 avril 1618 (mariage béni le 2 juin suivant dans la chapelle du château de Charnacé), Marie de Charnacé, fille de Jacques de Charnacé, chevalier, seigneur de Charnacé, conseiller au Parlement de Bretagne, et d'Adrienne le Paigné de la Juzelais¹. Marie de Charnacé fut inhumée en la chapelle du Port-Joulain, le 14 avril 1637. Les de Charnacé portaient : *d'azur à trois croisettes pattées d'or*. François d'Anthenaise rendait aveu, en 1644, à la châteltenie de Daon². Il mourut à Charcigné (Maine), et fut enterré dans l'église de cette paroisse, le 6 décembre 1648. Son corps fut exhumé et transporté en la chapelle du Port-Joulain, le 10 du même mois. Il avait eu onze enfants dont un, Anne, fut inhumée le 16 avril 1694 en la chapelle seigneuriale³.

Charles d'Anthenaise, I^{er} du nom, écuyer, seigneur du Port-Joulain, de la Bigne, etc., épousa, par contrat du 5 janvier 1646, Anne le Paigné, fille aînée et héritière de Louis le Paigné, seigneur de la Charrouillère, près Nantes, de la Touche, de la Bourdelière, et de dame Jeanne Richerot. Les le Paigné portaient : *de gueules à trois peignes d'or*⁴. Il demeurait souvent « en la maison seigneuriale de la « Tousche-Raguenault, paroisse de Vallet, évêché de « Nantes. » Quand il vint à Angers, en 1656, il logea « dans « la rue Lyonnaise en l'hôtellerie où pend pour enseigne « un *Lion-d'Or*⁵. » Les habitants de Marigné-sous-Daon avaient refusé de payer à M. de la Bigne les droits qu'ils

¹ *Notice historique et généalogique*, p. 52.

² *Aveux rendus par les seigneurs du Port Joulain pour leurs domaines et féages de Daon à la chastellenie de Daon*, f° 17.

³ *Etat civil de Marigné-sous-Daon*.

⁴ *Notice historique et généalogique*, p. 53.

⁵ Port-Joulain B. f° 77. — L'hôtellerie du *Lion-d'Or* n'est pas citée parmi les maisons de la rue Lyonnaise énumérées à la page 481 de la *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, nouvelle édition, publiée par M. C. Port, Angers, 1868.

devaient à M. d'Anthenaise ; de là, procès que gagna M. de la Bigne, et par lequel ils furent condamnés à payer les frais et dépens.

Charles d'Anthenaise, II^e du nom, chevalier, seigneur du Port-Joulain, de la Jaille-Yvon, de Montguillon, de Landifer, de la Touche et de la Charrouillère, en l'évêché de Nantes, lieutenant du Roi en la ville de Château-Gontier, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt de la Chambre établie pour la réformation de la Noblesse de Bretagne, du 20 mai 1669 ¹. Il fit enregistrer ses armes, telles que nous les avons décrites, au folio 421 de l'Armorial de la généralité de Tours, en 1698. Il avait épousé, en l'année 1688, Jeanne Olivier, qui portait : *d'argent à un olivier terrassé de sinople* ². Il mourut le 30 novembre 1700. Il avait commencé la construction du nouveau château du Port-Joulain. Il avait eu six enfants, entre autres *Jean-Baptiste-Prosper* et *Marie-Marquise*.

Jean-Baptiste-Prosper d'Anthenaise, né au Port-Joulain, le 20 septembre 1698, fut religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Il figure comme secrétaire du Chapitre de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers pendant deux ans (novembre 1723-avril 1725). Le 2 juillet 1722, alors âgé de 24 ans, il avait soutenu, dans le réfectoire de Saint-Aubin, en présence de l'Université, du Chapitre de Saint-Maurice, du Présidial, du Maire, des Échevins et de M. d'Autichamp, lieutenant du Roi, une thèse de philosophie qu'il avait dédiée à Louise-Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles, et fille du régent, dont le portrait est gravé en tête de l'ouvrage. Le Musée d'Angers en possède un fort bel exemplaire. On y voit au bas, dans l'encadrement, cette inscription « *Prosper d'Anthenaise, mon. benedict.* » Cette

¹ V. la généalogie de Charles d'Anthenaise mentionnée dans deux manuscrits in-folio, cotés n^{os} 744 et 1374, de la Bibliothèque de l'Arсенal, intitulés *Noblesse de Bretagne*.

² *Notice historique et généalogique*, p. 53.

gravure est de Pierre Drevet ¹. Quatre de ses frères, et la plupart des fils de François d'Anthenaise, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de la Pitellerie, ayant péri dans les guerres du règne de Louis XIV, sa mère voulut demander au Saint-Siège de le relever de ses vœux. Mais il refusa, et mourut en l'abbaye de Marmoutier de Tours.

Marie-Marquise d'Anthenaise, née au Port-Joullain, le 18 août 1689, héritière de sa Branche, en porta les biens à son mari, Achille-Roland Barrin, chevalier, seigneur de Fromenteau, du Pallet, etc., conseiller au Parlement de Bretagne ². Elle mourut le 17 septembre 1762, et fut enterrée, le 18, dans l'église de Marigné-sous-Daon, par le curé de la Jaille-Yvon, l'abbé Bertin ³.

La mort des descendants de Charles d'Anthenaise, II^e du nom, et le mariage de Marie-Marquise arrêterent complètement les travaux commencés qui ne devaient être repris que cent soixante-dix ans après.

André JOUBERT.

)A suivre.)

¹ Thorode. *Manuscrit n° 1004*. — *Dict. hist. de M.-et-L.* t. I. p. 122.
— *Notice historique généalogique*, p. 54.

² *Archives de Maine-et-Loire*, E 1485. — *Notice hist.*, pp. 54-55.

³ *Etat civil de Marigné-sous-Daon*.

UNE PRISONNIÈRE A FONTEVRAULT

de 1662 à 1665

(Suite et fin)

III

En somme, en défalquant des agissements tumultueux de la Montalais une considérable déperdition d'efforts et de ressources, et en reléguant aux hors-d'œuvre ces marivaudages sans fin de l'alcôve de Madame, on lui laisse encore la part belle : elle avait, nous le répétons, lié la cabale de l'hôtel de Soissons tout en lui fournissant le mot d'ordre, et d'un premier tour de main failli perdre La Vallière. Mais, douée de beaucoup plus d'invention que de mesure, à la fin elle se fourvoyait dans le pêle-mêle de ses multiples imbroglios. Aussi depuis l'éclat de Chaillot, et sauf l'appoint passager donné aux lettres à La Vallière par Vardes trop heureux de s'en tirer indemne, cette même cabale, une fois viable et menée par un tel maître, semble désormais jalouse d'écarter de ses principales menées un agent aussi compromettant sinon même très dangereux. Car en voyant la Montalais, dans l'ubiquité de ses allées et venues, dérober tant de secrets contraires, on se demandait parfois : en définitive qui trompe-t-elle ?

Les principales manœuvres de Vardes et de la surintendante dans la campagne contre La Vallière se ramènent

presque toutes à une seule idée : sur son compte avertir la reine, dont un accès de jalousie déterminerait un contre-coup décisif ¹; puis, à la fois d'un coup double éliminant tous les obstacles à l'accaparement de Louis XIV, rejeter le courroux du roi sur cette ligue de la reine-mère, si forte de son silence à l'endroit de la favorite, en passant à sa charge une aussi grave indiscretion. Chose incroyable! depuis près d'un an que la passion du roi s'était allumée et malgré l'éclat du voyage de Chaillot, Marie-Thérèse ignorait encore quelle était sa rivale, tant la pieuse ligue veillait autour de cette noble femme qui elle-même, dans les chagrins d'un abandon significatif, s'interdisait loyalement là-dessus toute investigation ². Ainsi donc les involontaires soupçons de la reine s'égarèrent toujours tantôt sur Madame et tantôt sur la surintendante, lorsqu'au début de mars 1662, au Louvre, son *assaffata* la Molina reçut d'un huissier, comme arrivant de la poste, une lettre sous enveloppe cachetée aux armes de Madrid, avec suscription de la main de la reine d'Espagne. Cette provenance anormale (car d'ordinaire les lettres adressées de Madrid à Marie-Thérèse passaient par l'ambassade d'Espagne) et l'irrégularité du pli décidèrent la Molina à ouvrir la lettre, qui d'ailleurs peut-être contenait sur la santé délabrée du roi Philippe IV d'alarmantes nouvelles communicables seulement avec précaution à sa fille. Quelle ne fut pas la surprise de la Molina en y lisant en mauvais espagnol, sous contrefaçon

¹ M^{me} de La Fayette, pp. 69-70. La Fare, p. 159. — *La Princesse*, etc., pp. 354-355. — *Escrit donné au Roy par M. le comte de Guiche*. (Bibl. N^{le}, mss. Baluze, vol. 215. Papiers des armoires, VII, paquet 3, fol. 133 et suiv. — Blin de Sainmore, pp. 17-18. — A. Renée, p. 320. — Walckenaër, t. II, p. 300. — L'abbé Duclos, p. 305. — Lair, p. 87. — De Limiers, p. 52. — Bruzen de La Martinière, eod., p. 46. — Reboulet, p. 320. — Anquetil, p. 106.

² M^{me} de La Fayette, p. 62. — M^{me} de Motteville, pp. 281, 321, 335, 337, 361. — M^{me} de Montpensier, t. III, p. 529. — *Le Palais-Royal*, p. 268. — La Baumelle, pp. 210-211. — Crawford, p. 6. — *Les reines de France espagnoles*, p. Noël (1858, p. 220.) — A. Houssaye, p. 10. — *Réflexions sur la miséricorde*, etc., p. 60. — L'abbé Duclos, p. 160. — Lair, pp. 17, 63, 87.

de l'écriture du roi d'Espagne, des avis donnés à Marie-Thérèse sur ses épreuves conjugales, où on lui nommait La Vallière ¹ ! Vite la délicate femme de chambre s'en alla communiquer cette pièce à la reine-mère, qui lui conseilla de la remettre directement au roi. Peu d'instant après, Louis XIV dans son cabinet siégeait en plein conseil, quand la Molina entra pour lui donner la lettre. En y jetant les yeux il rougit, demanda brusquement si la reine l'avait lue, et, sur les dénégations réitérées de l'*assaffata*, la mit soigneusement en réserve.

Longtemps une pareille communication lui tourna le sang ; car eût-on jamais imaginé personne d'assez osé pour s'ingérer à ce point dans un ménage royal ? Mais tandis qu'à cet égard Louis XIV se perdait en conjectures ², la cabale d'où partait cette machine de guerre avisait dans le groupe même qui en avait conjuré les ravages une victime à désigner à la vengeance aveuglée du roi. Dans le cours des manœuvres contre La Vallière, cette cabale mettait toujours en avant pour la supplanter un futur instrument de leur domination à la cour. Cette favorite en expectative, lors de l'échec de la fausse lettre d'Espagne, était une des filles d'honneur de la reine, la belle La Motte-Houdancourt, qu'en attendant une revanche la comtesse de Soissons ne laissa pas d'exposer chez elle en amorce aux yeux du roi. Louis XIV ne s'éprit que trop vite ; et, dès l'installation de

¹ Le libelle de la *Princesse* contient un prétendu texte de cette lettre, mais qui n'offre aucune garantie d'authenticité.

² M^{me} de La Fayette, pp. 70-71. — M^{me} de Motteville, eod., pp. 325-326. — Courart, p. 282. — La Fare, p. 159. — M^{me} de Montpensier, t. III, p. 551. — Gourville (coll. Pet., t. LII), p. 359. — *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson* (publ. Chéruel), t. II, p. 331. — *La Princesse*, p. 355 et le *Palais-Royal*, p. 281. — *Escrit donné au Roy*, etc., eod. — Ravaisson, *archives de la Bastille*, t. I, p. 282. — Dreux du Radier, passim. — A. Renée, p. 186. — Walcknaër, eod., t. II, pp. 300-301. — La Beaumelle, eod., p. 215. — Blin de Sainmore, p. 18. — *Réflexions sur la Miséricorde*, etc., eod., pp. 63-65. — L'abbé H. Duclos, eod., pp. 305-306 ; 310-311. — Lair, pp. 87-89. — De Limier, p. 52. — Bruzen de la Martinière, eod., p. 46. — Reboulet, eod., pp. 320-321. — Anquetil, p. 106. — Voltaire, *siècle de Louis XIV*, ch. 26. — Gaillardin, eod., p. 296.

la cour à Saint Germain dans l'été de 1662, il tentait de relancer La Motte-Houdancourt jusque dans le quartier des filles de la reine. Mais ces filles étaient sous la surveillance de la dame d'honneur, la vertueuse duchesse de Navailles¹, qui, pénétrée des devoirs de sa charge, avertit le roi de sa ferme résolution de s'opposer à ses poursuites. Louis XIV d'abord apprécia cette franchise. Mais bientôt, les obstacles irritant sa convoitise, le roi prévint la duchesse de Navailles qu'elle s'exposait au péril de lui déplaire. Puis il alla jusqu'à lui intimer la défense de s'ingérer dans la conduite des filles de la reine, et en même temps lui suggérait sur ce chapitre de spécieux accommodements. La dame d'honneur tint bon, si bien qu'un instant vaincu, le roi, en signe de haute estime, lui tendit la main. Mais ce n'était là qu'une trêve; et peu de jours après l'impérieux libertin, violant la consigne, allait la nuit par la toiture du palais entretenir La Motte-Houdancourt à travers une brèche pratiquée dans une cloison d'ais de sapin. Fermer les yeux sur d'aussi impudentes agressions c'était livrer la place. Et cependant, au moment d'embrasser à cet égard un parti radical, et par là d'encourir sûrement sa perte, M^{me} de Navailles sentit en elle tressaillir l'humanité; et dans cette âme héroïque l'attrait des faveurs de la cour, qu'elle et son digne mari² goûtaient si pleinement, lutta longtemps contre les appels de la conscience. Dans ses perplexités M^{me} de Navailles alla à Paris, vers la mi-août, consulter un éminent casuiste³, mais dont les décisions furent inflexibles. Dès lors elle n'hésita plus, revint à la

¹ Nous sommes heureux de féliciter encore une fois M. l'abbé Duclou de sa solide apologie de M^{me} de Navailles, qu'on ne peut plus envisager aujourd'hui, Dieu merci, comme une duègne incommode et revêche.

² Le duc de Navailles, nommé gouverneur du Havre et commandant des chevaux-légers de la garde, en récompense des services militaires rendus avec un indéfectible dévouement, durant toute la Fronde, à l'autorité royale.

³ M^r Joli, curé de Saint Nicolas-du-Champs, confesseur de Mazarin.

cour meurtrie de son sacrifice mais inébranlable; et le lendemain, autour de l'appartement des filles de la reine, on avait muré les avenues prohibées.

De son côté, fidèle à son rôle, Anne d'Autriche, pour justifier M^{me} de Navailles aux yeux de son fils et en même temps le détromper sur la Motte-Houdancourt, lui dénonçait d'avance un billet rédigé par un affidé de la comtesse de Soissons ¹ et destiné à parvenir au roi sous le seing de cette protégée de la cabale, qui y sollicitait du roi le congé de La Vallière. C'en fut assez pour dégoûter le roi de la Motte-Houdancourt et le ramener tout entier à La Vallière ². Mais l'hôtel de Soissons méditait contre la dame d'honneur de bien autres représailles ³. Car c'était sur cette extravagante réformatrice du genre humain qu'il s'agissait d'attirer très à propos le courroux allumé chez Louis XIV par la fausse lettre d'Espagne; mais il restait à combler la mesure des colères royales par de plus heureuses manœuvres toujours imputables à M^{me} de Navailles.

La pieuse coalition veillant sur la paix du ménage royal ne pouvait indéfiniment écarter de la reine toutes les occasions capables de déterminer ses soupçons. Un soir, vers la fin de novembre 1662, Marie-Thérèse, en couches d'Anne-Élisabeth de France, vit passer dans sa chambre sous une riche parure de diamants La Vallière, qui, dans la détente d'une paix fourrée, allait souper chez la comtesse

¹ Cet affidé était la trop célèbre M^{me} du Fouilloux, une des plus actives entremetteuses de Fouquet.

² M^{me} de La Fayette, pp. 79-82. — M^{me} de Motteville, eod., pp. 314-321. — Conrart, pp. 281-282. — La Fare, p. 160. — M^{me} de Montpensier, eod., p. 540. — Saint-Simon, t. II, pp. 67-68. — *Écrit donné au Roy*, etc., eod. — La Beaumelle, pp. 207-208; 210. — Crawford, p. 6. — A. Renée, pp. 177-178; 187. — Walckenaër, eod., p. 300. — L'abbé Duclos, p. 219. — Lair, pp. 97-99. — De Limiers, eod., p. 52. — Bruzen de la Martinière, eod., p. 42-45. — Reboulet, eod., p. 322. — Gaillardin, p. 293.

³ Ajoutons aux griefs d'Olympe Mancini contre M^{me} de Navailles, la favorable décision précédemment obtenue du roi par la dame d'honneur contre la surintendante dans un conflit de règlement de services entre leurs charges respectives.

de Soissons. Ce fut chez la reine comme un éclair traversant ce fond de jalousie ravivé, durant sa dernière période de grossesse, par l'aggravation du délaissement conjugal. De suite se tournant vers M^{me} de Motteville assise dans sa ruelle : « *Esta donzella,* » soupira-t-elle dans un libre épanchement favorisé par l'emploi de la langue maternelle, « *esta donzella con las arracadas de diamante, es esta que el Re quiere* (cette fille qui a des pendants d'oreilles de diamants est celle que le roi aime) ¹. » A ce moment dut se déployer dans d'évasives réponses tout le tact de la femme de chambre ², en cela d'ailleurs soumise à une bien moindre épreuve qu'Anne d'Autriche, quand peu de mois après, vers la fin du carnaval de 1663, allant à un bal masqué chez Monsieur, le roi refusa d'y conduire la reine pour lui préférer La Vallière. Étrange aveuglement de la passion ! Par un tel affront Louis XIV en apprenait autant à la reine que tous les avis anonymes, sans une hardie mais salutaire démarche de la reine-mère. Nullement embarrassée du souvenir de ses dévotions du matin aux Carmélites, à l'heure du bal, s'improvisant à la hâte une toilette, elle vint chercher sa belle-fille pour la conduire elle-même ³.

Grâce à tant d'industrie et de vigilance, malgré l'inévitable progrès de ses lumières dans le cours des deux années écoulées depuis le premier regard jeté par le roi sur La

¹ Le plus récent biographe de M^{me} de La Vallière, M. J. Lair, traduit ici, il est vrai, *quiere* par l'expression affaiblie *recherche*. Mais qu'on nous permette d'invoquer à l'appui du sens généralement adopté, l'autorité de l'éminent linguiste dont nous nous enorgueillissons de porter le nom, et qui a bien voulu nous communiquer sur cette attachante question les plus lumineux développements.

² M^{me} de Motteville, eod., pp. 321-322. — Crawford, passim. — *Réflexions sur la Miséricorde*, etc., pp. 60-61. — L'abbé Duclos, p. 279. — J. Lair, p. 118. — Bruzen de la Martinière, p. 46.

³ Qu'importe que cette généreuse hardiesse n'ait pas trouvé grâce auprès de la dévotion compassée de M^{me} de Maintenon ! M^{me} de Motteville, eod., pp. 328-329. — Lair, pp. 118-119. — Bruzen de la Martinière, eod., p. 87.

Vallière, la reine s'en tenait toujours aux soupçons; et l'on avait ainsi gagné le mois de juillet 1663, quand la cabale revint à la charge. Cette fois il s'agissait, il est vrai non sans péril, d'instruire à découvert la reine, du reste déjà assez initiée pour qu'en même temps on pût imputer sans invraisemblance un éclaircissement définitif à de préalables indiscretions. A cet effet Olympe Mancini sollicita et obtint du roi, soi-disant pour se prémunir contre les mauvais offices de M^{me} de Navailles qui aurait empoisonné ses intentions dans l'affaire de La Motte-Houdancourt, une entrevue avec Marie-Thérèse au parloir des Petites-Carmélites de la rue du Bouloi. Là, vu les soupçons planant toujours sur elle et sur Madame, force lui était, disait-elle à la reine, de rompre le silence; et enfin très témérairement elle lui nomma La Vallière, sans rien faire au surplus par là que lui infliger le coup de grâce, tant la ligue adverse avait, à force de ménagements observés autour des révélations graduelles, conjuré l'éclat espéré. N'importe, faute d'entamer La Vallière décidément inexpugnable, on devait se rabattre sur le groupe d'Anne d'Autriche; et c'est alors qu'en voyant Louis XIV dispensé désormais de déguiser ses rendez-vous avec la favorite et néanmoins outré de la transformation des soupçons de la reine en certitude, la surintendante incrimina M^{me} de Navailles, tandis que Vardes, toujours ancré dans la confiance du roi, la char geait sans bruit du complot de la lettre d'Espagne.

Tant de calomnies entassées contre la dame d'honneur laissèrent Louis XIV plus indécis que la cabale, en jouant si gros jeu, ne se l'était imaginé. Si d'une part M^{me} de Navailles, depuis l'exécution de Saint-Germain, avait encouru l'invincible antipathie du roi, en revanche l'éclaircissement définitif chez Marie-Thérèse semblait dater de l'entrevue avec Olympe Mancini aux Petites-Carmélites; et au souvenir des couloirs condamnés du quartier des filles de la reine se liait celui du billet dicté à La Motte-Houdancourt

contre La Vallière. Dans les soupçons au sujet du fatal éclaircissement le roi hésitait donc entre la dame d'honneur et la surintendante, que tour à tour il interrogea sur le colloque de la rue du Bouloi. Mais dans cette double épreuve, soutenue tour à tour avec la force de l'innocence et l'audace de la perversité, l'insistance de la mazarine dans ses accusations trancha sur la chrétienne réserve dont les Navailles ne se départirent jamais envers leur ennemie ¹. Les deux reines, il est vrai, plaidaient chaudement la cause de la dame d'honneur; mais au sortir d'avec elles Vardes aussitôt retournait Louis XIV. Pour comble de malheur, au printemps de 1664, Anne d'Autriche ayant interdit à une dame de Brancas, femme de son chevalier d'honneur, d'escorter La Vallière avec toute la cour pour complaire au vœu du roi, celle-ci, montée par la surintendante, s'en prit de cette défense à l'initiative de la duchesse de Navailles. De son côté le duc, froissé d'une observation du roi concernant son service de commandant de ses cheveu-légers, s'oublia dans une aigre répartie. C'en fut assez : ils étaient perdus, et le lendemain, 23 juin, on leur signifiait un ordre d'exil avec dessaisissement de leurs charges de cour et du gouvernement du Havre ².

¹ On ne trouve pas même dans les intéressants mémoires du duc de Navailles le nom des auteurs de sa perte.

² M^{me} de La Fayette, p. 71. — M^{me} de Motteville, pp. 326; 335-340; 344-445, 371. — La Fare, pp. 160-161. — *Mém. de Bussy-Rabutin* (Charpentier), t. II, p. 209. — Saint-Simon, t. II, p. 68 — Olivier d'Ormesson, eod., p. 331. — *La Princesse*, etc., pp. 335-336. — *Archives de la Bastille*, p. 283. — *La Beaumelle*, p. 215. — *Blin de Sainmore*, p. 19. — *Dreux du Radier*, passim. — *Crawford*, p. 9. — *A. Renée*, p. 187. — *Walckenaër*, eod., p. 301. — *Réflexions sur la Miséricorde*, etc., eod., pp. 65-66. — *L'abbé Duclos*, eod., pp. 306-309; 326. — *Lair*, pp. 89; 119-120; 131-133. — *De Limiers*, eod., p. 52. — *Bruzen de la Martinière*, eod., pp. 87-90; 129-130; *Reboulet*, eod., p. 322. — *Anquetil*, pp. 107-109. — *Voltaire*, eod. — *Gaillardin*, eod., pp. 187, 293, 296.

IV

Tout en entamant aussi cruellement la ligue de la reine-mère, la cabale nourrissait dans son sein de mortels ferments de discorde. Ce n'était pas impunément qu'on s'associait un homme aussi pernicieux que Vardes : nous en attestons Guiche et Madame, trop tôt victimes de ses envahissements. Aspirant dans sa cabale, comme auprès du trône, à la domination absolue, et à cet effet visant au cœur ébranlé mais non encore flétri d'Henriette, c'est Vardes qui, pour éloigner Guiche d'auprès d'elle, avait averti le maréchal de Gramont des entrevues prohibées de son fils, en suggérant la salutaire diversion d'un emploi en Lorraine. A cette distance même combattant encore son rival évincé jusque dans la survivance du souvenir, Vardes lui dénonça les infidélités de Madame éprise du jeune Marsillac, pour provoquer par là des lettres d'amant offensé et les montrer à la princesse qui rompit là-dessus. Poursuivant, pour ainsi parler, ses manœuvres de torpille, Vardes, après avoir ravi à son ami Marsillac l'aveu de ses poursuites au Palais-Royal ¹, les alla dénoncer à Monsieur qui le fit, aussi lui, chasser de la cour. Ensuite Vardes détruisit la princesse dans l'esprit de Louis XIV, déjà indisposé contre elle depuis les dernières entrevues avec l'exilé de Lorraine, en lui passant une correspondance d'Henriette avec le roi d'Angleterre habilement soutirée et pleine de libres réflexions politiques échappées dans l'épanchement fraternel.

Une fois qu'il eut ainsi fait le vide autour de Madame, et pour mieux absorber sa proie déjà fascinée, le ravageur émérite acheva d'abord de la désarmer. Lors du départ pour

¹ Vers le mois de mars 1662, Monsieur avait échangé la résidence des Tuileries pour le Palais-Royal.

le couvent des Petites-Anglaises, la Montalais avait lestement dérobé à Monsieur dans une cassette les lettres de Guiche à Henriette, qu'ensuite à Fontevault elle répartit entre deux dépositaires, son amant et son confident Malicorne¹ et un Corbinelli, serviable érudit² fourvoyé dans ces intrigues. Dès que Madame eut rompu avec Guiche, Vardes, à titre d'ami commun, s'offrit pour enlever les lettres de la princesse des mains de l'exilé de Lorraine, en retour d'un dessaisissement réciproque. Mais une fois nanti de cette double correspondance, non moins politiquement compromettante que les lettres du roi d'Angleterre, et par là tenant Madame à sa discrétion, le traître de longtemps ne lâcha son dossier; et il fallut l'intervention de la surintendante, fort intéressée à dégager des étreintes de son amant une rivale³, pour obtenir comme dénouement à cette crise, chez elle, un autodafé général⁴. Mais parvenue au bord de l'abîme et sur le point de s'y précipiter, Madame s'était désillusionnée; et dans ses tranes de se voir à la merci d'un scélérat, de plus chevaleresques souvenirs avaient en elle repris le dessus.

Justement à cette époque le comte de Guiche, désœuvré dans son nouvel exil depuis la prise de Marsal, qui avait clos la campagne de Lorraine, en novembre 1663 s'en était allé jusqu'en Pologne prendre du service contre les Moscovites. Là notre héros s'était surpassé, et il n'était bruit à la cour que de ses légendaires prouesses. Pour couronner

¹ Germain Texier, comte de Hautefeuille, baron de Malicorne, gentilhomme ordinaire du Roi, conseiller d'Etat d'épée. — Notons à ce propos que la Montalais n'était pas dépourvue d'agrémens physiques (*Correspondance* de Bussy-Rabutin, octobre 1676).

² Jean Corbinelli, grand ami de M^{me} de Sévigné.

³ La surintendante n'avait donc point poussé Madame au dessaisissement de la correspondance avec Guiche, comme le suppose M^{me} de Motteville, plus initiée aux vicissitudes de son propre groupe qu'aux mystères de l'hôtel de Soissons et du Palais-Royal.

⁴ M^{me} de La Fayette, pp. 72-73; 77; 86-90; 93-95. — M^{me} de Motteville, pp. 371-372. — Olivier d'Ormesson, p. 330. — A. Renée pp. 187-189. — Walckenaër, p. 302.

même l'épopée de ce chevalier errant, on ne manqua pas de se redire, à propos d'une des batailles où il s'était le plus signalé, l'épisode d'une balle reçue en pleine poitrine, mais dont le choc s'amortit contre un portrait d'Henriette suspendu à son cou. A ces récits la princesse, un soir, en mars 1664, au souper du roi et en face de Vardes, ne put dissimuler son trouble. En même temps Olympe Mancini, complice de l'éloignement de Guiche mais dévorée de jalousie depuis les assiduités de Vardes au Palais-Royal, retournant contre celui-ci par des représailles méritées ses propres armes, lui enlevait l'aveu de ses noirceurs pour les aller dénoncer à sa rivale. Madame en retour, après avoir longtemps par scrupule de galanterie défendu Vardes contre les ombrages de la comtesse, en regard de telles révélations n'ayant plus rien à ménager, finit par convenir avec elle des infidélités de son amant. On peut juger si, après ces mutuelles confidences, les deux dames se quittèrent bien reconnaissantes l'une envers l'autre, et si dans leur cœur la commune indignation contre Vardes prima les animosités réciproques.

Sur ces entrefaites, dans l'été de 1664, à un bal chez M^{me} de la Vieuville, Henriette vit s'offrir à elle un cavalier dont la main mutilée lui révéla l'exilé de Lorraine, le paladin de Pologne, à qui en revanche sa Dulcinée se trahit par ses raffinements de toilette. Amnistié, grâce à l'absolu crédit des Gramont sur Monsieur, mais à l'éternelle et désormais impraticable condition de ne plus revoir Madame, Guiche était revenu à la cour navré de sa rupture avec elle mais toujours obsédé par l'interposition de Vardes. Pour comble de malheur Madame, combattant en elle un revirement en faveur de celui qui, du fond de son exil, avait osé, croyait-elle, douter de la fidélité de son souvenir, lui avait, dès son retour, envoyé redemander son portrait. Mais c'est à ce moment que M^{me} de la Vieuville, pour dissiper aux dépens de Vardes tant de malentendus accumulés entre les deux amants,

avait ménagé chez elle l'entrevue subreptice du bal masqué, et est-il besoin d'ajouter qu'elle fut décisive ? Voilà donc Henriette et Guiche à jamais réconciliés dans leur haine contre l'hôtel de Soissons, tandis que, de son côté, Vardes sortait de son impasse en désarmant la surintendante par de magiques soumissions autant que par l'offre de servir sa haine féminine.

Dans cette scission d'une aussi forte cabale, qui mettait aux prises rien moins que l'hôtel de Soissons avec le Palais-Royal, on ne pouvait, des deux parts, négliger l'appui du roi. Mais chez un monarque aussi positif que Louis XIV, l'octroi de cet appui se subordonnait aux calculs de l'intérêt général. Déjà méditant l'agrandissement de la France vers les Pays-Bas, mais prévoyant contre ses desseins une coalition européenne, le royal élève de Mazarin songeait à s'assurer d'abord l'alliance ou au moins la neutralité du roi d'Angleterre. A cet effet, en voyant sous ses yeux mûrir dans l'amère expérience de la vie l'esprit insinuant de Madame, Louis XIV ne trouvait rien de plus fort à essayer sur le faible Charles II que l'ascendant fraternel, muni de tout ce qu'on peut déployer de dextérité et de charme. La persuasive Henriette était donc destinée à de hautes missions diplomatiques. Aussi, depuis qu'il se la jugeait nécessaire et malgré les damnables offices de Vardes, son beau-frère s'étudiait davantage à la ménager ; et c'est sans doute ce qui le décida à fermer les yeux sur la correspondance du roi d'Angleterre, comme aussi, depuis le retour de Guiche, sur les persistantes entrevues. Poussant jusqu'au bout ses avantages, la princesse entreprit de mettre de son côté le roi contre Vardes, en contre-dénonçant ses trahisons en partie double ; car Vardes enlevait autant de secrets à Louis XIV pour en défrayer sa cabale, qu'il en déroba à Madame au profit du roi. D'après ces révélations, qui ruinèrent à jamais dans l'esprit du monarque son favori, on juge si Madame eut beau jeu pour obtenir justice d'un quo-

libet diffamant émané de sa rancune. Vers la fin de 1664, apercevant un jour en public chez la reine le chevalier de Lorraine, cette créature de Monsieur jouant dans son ménage un si vilain rôle, et qui alors courtisait en vain une fille de Madame : « Il eût mieux fait », dit Vardes, en représailles d'un aigre propos de Madame sur ses trahisons, « il eût mieux fait de s'adresser à la maîtresse. » Le propos, recueilli par le maréchal de Gramont, fit son chemin, et peu de jours après Vardes entra à la Bastille ¹. C'était le signal d'un duel à mort entre la princesse abreuvée d'outrages et la mazarine dépossédée de son amant tour-à-tour par les avances et les réactions d'une rivale; et les deux ennemies pour mieux s'entre-tuer allèrent toutes deux puiser leurs armes au même arsenal.

V.

Nous avons laissé à Fontevrault ² la Montalais, appelée, vu la confusion de ses canevas où se brouillaient tant de fils, à dénouer la cabale qu'elle-même avait liée. Elle était entrée dans cette dernière étape de sa chute lestée de la plus grande part des secrets dérobés aux deux ruelles si longtemps coalisées; car nous l'y avons vue nantie de la corres-

¹ M^{me} de La Fayette, pp. 74, 85-86; 90; 92-94; 95; 99-100, 102-110; 112-113 et introd. pp. 60-64. — M^{me} de Motteville, eod., p. 372. — Conrart, pp. 278-280. — Lafare, pp. 160-161. — Guy Patin, *lettres*, 16 décembre 1664. — Olivier d'Ormesson, eod., pp. 160, 331. — Blin de Sainmare, pp. 22-23. — A. Renée, pp. 189-190. — Lair, p. 143. — De Limiers, t. III, p. 22. — Bruzen de la Martinière, p. 160. — Anquetil, p. 109.

² De cette période de détention de la Montalais à Fontevrault, allant de 1662 jusqu'au delà de 1675, il y a lieu de déduire les quinze mois écoulés du 20 décembre 1662, date d'un ordre d'élargissement adressé par Louis XIV à l'abbesse Jeanne Baptiste, jusqu'au 20 mars 1664, date de la réintégration de la Montalais à l'abbaye. Voici l'ordre d'élargissement :

« Paris, le 20 novembre 1662. Ma tante, ne jugeant plus nécessaire que la demoiselle de Montalais demeure dans votre maison, j'ai donné mes ordres pour l'en faire sortir, et comme vous ne

pondance de Guiche à Madame, et on la sut bientôt en outre au courant du complot de la lettre d'Espagne. Aussi la Montalais devint-elle forcément, dans la sphère où se meut notre récit, le point de mire de toutes les sollicitudes, comme une clef dont on se disputait l'usage. Ainsi vit-on Louis XIV, depuis l'époque où son attention s'éveilla sur les menées de l'hôtel de Soissons par les affaires de la Motte-Houdancourt et de l'entrevue des Petites-Carmélites, redoubler envers la prisonnière de Fontevault tout à la fois de surveillance et d'égards ¹. Ainsi à l'inverse, pressé de

« l'aviez reçue que pour complaire à mon désir et que d'ailleurs j'ai
« tout sujet de me louer de la manière dont vous en avez usé durant le
« séjour qu'elle y a fait, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre, pour
« vous remercier de l'affection que vous m'aviez témoignée en cela,
« vous assurant que j'en conserverai agréablement le souvenir,
« parmi les autres motifs que j'ai de vous continuer les effets de ma
« bienveillance aux occasions qui se présenteront. » Voici maintenant
l'avis donné par Louis XIV à l'abbesse de Fontevault de la
bénévole réintégration de la Montalais : « Ma tante, la demoiselle
« de Montalais ayant souhaité d'elle-même de retourner auprès de
« vous, son désir m'a paru si louable, que j'ai bien voulu y joindre
« ma recommandation. Je vous prie donc, par ces lignes, de la
« recevoir dans votre maison et de la traiter comme les personnes
« que vous honorez de vos bonnes grâces, vous assurant que la
« faveur que vous lui ferez me sera très agréable. Écrit à Saint-
« Germain-en-Laye, le 20 de mars 1664, » (*Archives de la Bastille*,
ed., p. 280). » — V. aussi, sur l'élargissement provisoire de la
Montalais Walckenaër, ed., p. 302, et notes et éclairciss., p. 315;
Lair, p. 302.

¹ Vu la pénurie de documents sur le séjour de la Montalais à Fontevault, il est assez difficile de déterminer quel y fut au juste son régime durant toute la durée de ce séjour. Nous savons qu'elle y fut, à son entrée, tenue en secret. Combien de temps dura cette mise au secret ? Là-dessus nous ne possédons aucune donnée. Tout ce qu'on peut affirmer, en l'induisant de la correspondance rétablie entre Louis XIV et l'abbesse Jeanne Baptiste depuis la rentrée de la Montalais à Fontevault en mars 1664, c'est que, depuis cette dernière époque jusqu'à la date inconnue de sa seconde et définitive sortie, et sauf la période de confrontation avec Madame et Guiche sur l'affaire de la lettre d'Espagne, elle y conserva, comme une prisonnière sur parole, sans que néanmoins l'abbesse la perdit de vue, de libres communications avec le dehors. Nous produisons, à l'appui, deux nouvelles lettres du roi à sa tante. La première est datée de Fontainebleau, 9 juillet 1664 : « Ma tante, pour la demoiselle de
« Montalais, comme on m'a fait connaître qu'elle souhaitait d'aller
« aux eaux, elle pourrait avoir l'honneur de vous y accompagner, si
« vous le jugez à propos, car je m'en remets à vous et prie
« Dieu, etc. » La seconde lettre, relative au même objet, suit de près la première. (Fontainebleau, 23 juillet 1664) : « Ma tante, vous

tirer de ses mains les lettres de Guiche, le maréchal de Gramont s'abouchait d'une part avec leurs deux dépositaires et de l'autre à Chaillot avec la mère de la Fayette, intime amie de Madame, pour se les faire livrer comme prix de son entremise en faveur de la liberté de la Montalais ¹. On ne sait que trop comme à cet égard il fut prévenu par Vardes, qui de son côté, en avalant à genoux les horions de l'entremetteuse, couvrait de sourdines ses plus lointaines allusions à la lettre anonyme. Mais pour mieux débiter ses révélations, il semble que la Montalais

« connaît beaucoup mieux que je ne puis faire de si loin, s'il est
« à propos ou non de mener aux eaux avec vous la demoiselle de
« Montalais, joint que vous avez tant de prudence que vous ne
« pouvez manquer à prendre le meilleur parti. Je vous confirme
« donc par ces lignes qui serviront de réponse à vos deux dernières
« lettres que je me remets à vous et que j'approuve votre résolution
« comme le plus convenable et me réjouissant au surplus de ce que
« vous me marquez de la continuation des bons sentiments de la
« même demoiselle, je prie Dieu, etc. »

Louis XIV ne dédaignait pas même d'adresser directement à la Montalais des octrois de congé sous son propre seing, comme il appert de cette autre lettre : « A Mademoiselle de Montalais. Paris, le 19 décembre 1665. Puisque la perte de votre oncle vous oblige d'aller en personne donner ordre à vos affaires, je vous le permets volontiers, et j'en écris en ce sens à ma tante de Fontevrault. Je m'assure que ce changement de lieu n'en fera point dans votre esprit : vous vous expliquez d'une manière trop engageante et trop précise sur vos bonnes résolutions, pour pouvoir douter de la suite ; aussi je n'en attends qu'une entière satisfaction qui, sollicitant pour vous les effets de ma bienveillance, n'aura pas de peine à réussir. » (Œuvre de Louis XIV, eod. p. 343).

¹ Cette mère de La Fayette, belle-sœur de l'auteur de l'*Histoire d'Henriette d'Angleterre*, était l'ancien objet des platoniques recherches de Louis XIII. — Cette entremise du maréchal de Gramont ne nous paraît pas avoir abouti. Suivant M. Walckenaër, cependant, il en serait résulté l'élargissement momentané de la prisonnière de Fontevrault. Mais n'oublions pas que l'entremise du maréchal n'était que le prix d'une livraison en ses propres mains des lettres de son fils, qui ne profitèrent qu'à l'hôtel de Soissons. D'ailleurs, si l'entremise du maréchal eût été vraiment efficace pour la Montalais, nous le saurions par M^{de} de La Fayette, si bien informée tant par celle-ci que par Madame, de tout ce qui concerne le Palais-Royal, outre ce qu'à cet égard elle eût appris de sa belle-sœur la mère de La Fayette. Mais l'auteur de l'*Histoire d'Henriette d'Angleterre* ne parle pas même de la délivrance provisoire de la Montalais, que nous eussions ignoré sans les lettres de Louis XIV à l'abbesse de Fontevrault.

attendit qu'autour d'elle s'attisât le feu des enchères. Du moins c'est quand la lutte entre les deux fractions de la cabale sortie de ses mains fut montée à l'état le plus aigu par l'emprisonnement de Vardes, qu'elle offrit à ce dernier, qui croyait avoir accaparé toute la correspondance de Guiche et n'en avait prélevé qu'une première liasse, trois nouvelles lettres, et de toutes sans contredit les plus accusatrices. Elles dataient de l'époque ou Louis XIV, en 1662, négociait avec le roi d'Angleterre le rachat par la France de la ville de Dunkerque, livrée par Mazarin à Cromwell en échange de secours fournis contre l'Espagne; et dans l'une d'elles, après l'offre par Guiche à Madame du régiment des gardes, on lisait ce passage: « Votre timide beau-frère n'est
« qu'un avaro et un fanfaron. Lorsque vous serez dans Dun-
« kerque, nous lui ferons faire, le bâton haut, tout ce que
« nous voudrons. » Eût-il espéré par l'envoi d'une telle pièce acheter sa liberté et accabler Madame, que le prisonnier de la Bastille s'en fût bien gardé. Tant qu'il s'était flatté à force d'éliminations de régner dans sa cabale, Vardes ne s'était pas fait faute de transmettre au roi (car on ne compte plus ses trahisons) jusqu'à la correspondance de Guiche à Henriette datant de l'exil en Lorraine. Mais une fois la guerre allumée dans le sein de cette cabale, avec sa froide circonspection il craignait, par l'usage des nouvelles pièces adressées de Fontevrault, d'appeler des représailles tirées du même fond; car la Montalais lui semblait à juste titre une arme de guerre à double tranchant ¹. Vardes remercia donc la Montalais, qui se tourna vers la comtesse de Soissons. Plus emportée et ne regardant plus au danger de s'enfermer dans sa vengeance, la surintendante accepta les lettres et les montra à

¹ Tels sont du moins les motifs qui nous ont paru déterminer Vardes à décliner l'offre de la Montalais. Nous n'y pouvons donc voir, comme M. Lair, l'effet d'un scrupule chevaleresque. Un sentiment de cette nature eût-il jamais pu trouver place dans une âme aussi tarée?

Louis XIV, en reportant sur le Palais-Royal toute la charge du complot de la lettre d'Espagne.

Ces dernières accusations causèrent au roi encore moins d'irritation que d'embarras. Dans ses vues diplomatiques il avait, nous l'avons dit, besoin de Madame. Mais moins qu'aucun souverain Louis XIV ne se pouvait résigner à ce qu'on lui parût indispensable au point de braver son autorité. D'autre part, et Guiche et le roi d'Angleterre eussent-ils osé adresser à Madame les lettres communiquées par l'hôtel de Soissons, s'ils n'eussent espéré ébranler sa fidélité, si surtout ils ne l'avaient vue tremper dans le complot de la lettre anonyme sur La Vallière? Louis XIV redoutait donc de trouver Henriette coupable et cependant ne s'en pouvait défendre, quand vers mars 1665, à la représentation d'un ballet, Madame poussa la hauteur envers la comtesse de Soissons jusqu'à l'évincer de sa tribune, où sans doute celle-ci l'y était venue défier. S'emparant de cet incident pour provoquer chez sa belle-sœur des justifications, le roi l'invita à s'observer vis-à-vis de la surintendante, qui avait, dit-il, des lettres contre elle. Aussitôt, ne donnant par là que trop raison à celui qui en avait refusé l'usage, et saisissant à demi-mot la portée d'une telle mise en demeure, Henriette d'un trait déroula toute la trame du billet anonyme ¹, imputable seulement à l'hôtel de Soissons et à Guiche qui la lui avait indiscretement révélée, malgré sa foi jurée à Vardes de s'en taire vis-à-vis de Madame comme trop ouverte du côté de la Montalais. Par là Louis XIV fut mis à même de répartir les responsabilités. C'est la comtesse de Soissons qui, assistant chez la reine à l'ouverture d'un paquet provenu du roi d'Espagne, en avait soustrait

¹ M^{me} de La Fayette, pp. 74, 78-79; 87-88; 113-114. — M^{me} de Motteville, pp. 372-373. — Conrart, p. 281. — *Le Palais-Royal, etc.*, pp. 285-286. — Olivier d'Ormesson, p. 331. — *Œuvres de Louis XIV*, eod., pp. 103-104. — *Escrit donné au Roy, etc.*, eod. — *Arch. de la Bastille*, eod., pp. 280; 283. — Blain de Sainmore, passim. — Dreux du Radier, passim. — A. Renée, p. 190. — Walckenaër, p. 302 et n. et éclairciss., p. 505. — J. Lair, p. 144.

l'enveloppe pour y imprimer plus fraîchement un sceau fabriqué aux armes de Madrid. C'est Vardes qui y avait inséré le billet, par lui d'abord rédigé en français et qu'ensuite Guiche, à l'usage de la reine lisant encore mal notre langue, avait traduit en espagnol ¹, et transcrit en contrefaçon de l'écriture de Philippe IV. Une fois ce service obtenu de Guiche, demeuré étranger au reste du complot, Vardes et la surintendante avaient confié la missive à l'habile agent Gourville ², pour qu'il la fit porter par un de ses affidés censé venir de la porte de Bayonne ³. Puis, pour faire parvenir cet envoi comme arrivé de la poste directement à la reine sans qu'on s'étonnât de la double irrégularité de cette transmission (car les lettres de Philippe IV à sa fille passaient toutes ou par l'ambassade d'Espagne ou de la poste aux mains de Louis XIV), on avait à la fois au Louvre attendu le départ de l'ambassadeur Don Christoval de Gaviria et choisi le jour d'un voyage du roi à Versailles. A ce moment doublement opportun, pendant qu'à l'antichambre de Marie-Thérèse Vardes guettait l'explosion préparée, un huissier chargé du paquet allait exprès en saisir une La Risse, fille étourdie qui elle-même l'eût à l'aveugle portée à son adresse, si l'huissier n'eût à sa place rencontré providentiellement la Molina ⁴.

¹ Les Gramont étaient d'origine espagnole. Guiche lui-même avait été élevé dans le paternel gouvernement de Bayonne, si voisin de la patrie de sa race. D'ailleurs, en vrai lettré de l'hôtel de Rambouillet il ne pouvait ignorer la langue du Cid.

² M^{me} de La Fayette, p. 70. — Conrart, p. 282. — La Fare, p. 159. — M^{me} de Montpensier, pp. 551-552. — Gourville, p. 359. — Olivier d'Ormesson, pp. 330-331. — *La Princesse*, etc., p. 355 et le *Palais-Royal*, p. 281. — *Escrit*, etc, eod. — *Arch. de la Bastille*, eod. p. 282. — Dreux du Radier, passim. — La Beaumelle, eod., pp. 214-215. — Blin de Sainmore, p. 118. — A. Renée, p. 186. — Walckenaër, eod, pp. 300-301. *Réflexions sur la Miséricorde*, etc., eod., p. 64. — L'abbé Duclos, eod., p. 305. — Lair, pp. 87-89. — De l'imiers, eod., p. 52. — Bruzen de la Martinière, eod., p. 45. — Reboulet, eod., p. 320. — Anquetil, p. 106. — Voltaire, eod.

³ Dont l'un émané du comte de Guiche.

⁴ Ce sont ces mêmes aveux, conservés à la Bibliot. nation., qui ont servi surtout de base à notre récit sur la lettre anonyme.

Par de telles révélations Madame, en répliquant victorieusement pour son propre compte à l'hôtel de Soissons, avait bien découvert le comte de Guiche. Mais le concours de Guiche à la rédaction de l'avis anonyme ajoutait peu à la gravité de la lettre sur Dunkerque. Une fois sur ce dernier chapitre à ce point compromis, le plus sûr pour Guiche était donc de s'en remettre à la clémence du roi par d'entiers aveux, en invoquant, avec tout ce que ses fautes comportaient d'excuses, le crédit désormais reconquis par Madame. C'est ce qui avait déterminé celle-ci à lâcher le dernier mot sur la lettre d'Espagne, sûre de n'être pas en cela désavouée par son ami qui même l'en remercia. Mais à cet effet Henriette devait vite s'assurer de l'accord de ses propres déclarations avec celles de Guiche, qu'au sortir de sa tribune le roi ne manquerait pas d'interroger à son tour. Il était non moins urgent (car en face d'une absolue concordance sans doute à ses yeux concertée, Louis XIV chercherait un contrôle) il était, dis-je, non moins urgent d'avertir le détenteur de tous les secrets du Palais-Royal. Outre l'intégrale correspondance de Guiche, deux fois entamée, il est vrai, par les prélèvements au profit de l'hôtel de Soissons, la Montalais, elle aussi, tenait la clef de l'affaire du billet anonyme, grâce à Madame qui envers cette privilégiée avait renchéri, malgré la même foi jurée, sur l'indiscrétion commise par Guiche vis-à-vis d'elle-même. Aussi, justifiant encore une fois les appréhensions de Vardes, Henriette dut recourir à celle qui venait de marchander la lettre sur Dunkerque. à cette Montalais toute disposée, après avoir servi l'hôtel de Soissons, à se retourner vers le camp adverse. Bref, tandis que, de la part de Madame, le maréchal de Gramont allait s'entendre avec son fils, on dépêchait sur Fontevault courriers sur courriers.

Il était grand temps ; car peu après la scène du ballet on arrêtait Guiche, tandis que, le 19 mars 1665, après interception des derniers courriers à l'adresse de la Mon-

talais¹, le valet de chambre du roi Bontemps la tirait de Fontevrault pour l'amener devant Louvois préposé à son interrogatoire. Mais contre les investigations prévues toutes les mesures étaient prises, et les réponses de la Montalais cadrèrent pleinement avec les aveux conformes d'Henriette et de Guiche. Guiche ne niait pas plus sa participation au billet anonyme produit sous ses yeux qu'il ne s'inscrivait en faux contre la lettre sur Dunkerque. Mais cette dernière pièce n'était en définitive qu'une rodomontade. Quant à la rédaction de la fausse lettre d'Espagne, Guiche ne s'y était prêté qu'à son corps défendant sur les instances de Vardes, qui le pressait de prévenir par là les mauvais offices de La Vallière, laquelle ne lui pardonnait pas, disait-il, le dédain affiché contre elle à Fontainebleau. Muni des aveux de Guiche et après les lui avoir fait signer devant lui², le roi revint à Madame, et à maintes reprises s'enferma longtemps avec elle, appliquant au fur et à mesure à ses déclarations le contrôle de la Montalais. De son côté, Madame dut appeler d'Angleterre à son aide, sous prétexte d'un voyage aux eaux de Bourbon, sa mère Henriette de France, pour soutenir jusqu'au bout son énergie dans cette rude épreuve, dont elle sortit enfin triomphante. S'il eût mieux valu pour sa dignité de princesse de France, que ni son frère Charles II ni Guiche n'aient osé adresser à Henriette les lettres produites par Vardes ou tirées de la cassette de la Montalais, ces lettres n'avaient

¹ Bossuet lui-même, en cela, ne s'est fait que l'écho de la protestation émanée de Madame à son lit de mort. (M^{me} de La Fayette, p. 139 et introd. p. 136.)

² Madame fut-elle complice d'Olympe Mancini dans l'affaire de l'entrevue de la rue de Bouloi? M^{me} de Motteville l'affirme. Mais la sincère M^{me} de La Fayette ne prononce même pas le nom d'Henriette dans le récit de cette nouvelle manœuvre de la cabale. Ajoutons que, si l'hôtel de Soissons crut devoir faire un mystère à Madame de l'affaire de la fausse lettre d'Espagne, après qu'on l'eut vue justifier ces défiances en renchérissant là-dessus vis-à-vis de la Montalais sur l'indiscrétion de Guiche envers elle-même, était-on bien disposé à s'aider de son concours dans la revanche de l'échec de ce premier complot?

pas ébranlé au fond sa fidélité envers Louis XIV, cette inviolable fidélité proclamée par Bossuet. C'est chez Madame le même principe d'une fidélité trop longtemps surprise par de faux amis, les seuls vraiment coupables envers l'autorité royale, qui sur le complot de la lettre d'Espagne avait si longtemps, vis-à-vis de Louis XIV, enchaîné ses lèvres ; mais par là Louis XIV apprenait tout ce qu'Henriette était capable de taire pour son service.

Pour achever de s'éclairer sur l'affaire du billet anonyme, liée au colloque de la rue du Bouloi (car si là seulement la reine avait appris ce que lui était La Vallière, ce colloque n'était sous le même nom qu'une revanche de l'échec de la lettre d'Espagne), le roi pressa de nouveau sur ce dernier incident et Madame ¹, et les deux reines et la Supérieure des Petites Carmélites. Leur attestation unanime, rapprochée du souvenir du billet dicté à la Motte-Houdancourt, et des nouvelles charges tirées de l'inépuisable cassette de Fontevrault, achevèrent de convaincre le roi à l'égard de la surintendante et de Vardes. C'en est fait : ils devaient porter toute la peine de la lettre d'Espagne. En vain opposèrent-ils d'infatigables dénégations. Pour concerter leur défense il fallait entre eux autre chose qu'une coalition de haines ; et ce n'est pas à l'hôtel de Soissons qu'on trouvera cette solide amitié qui, chez Madame et Guiche, avait survécu aux sentimentalités de Fontainebleau et des Tuileries.

Longtemps encore on scruta les mystères de cette cassette, où le nœud de notre récit prend ses plis et ses replis, jusqu'après l'ordre d'exil qui, à la suite de tant d'éclaircissements, frappa la surintendante. Aussi du fond de cet exil

¹ Des sentimentalités ! Il n'y eut, en définitive, que cela entre Guiche et Madame. A cet égard, nous avons encore cette attestation donnée sur son lit de mort par la princesse à Monsieur : « *Je ne vous ai jamais manqué* » (M^{me} de la Fayette, p. 129 et introd., pp. 36 et 40. V. aussi Sainte-Beuve, eod., p. 253). Un tel cri parti du fond du cœur à un pareil moment doit prévaloir contre le flétrissant libelle des *Amours de Madame*.

Olympe Mancini tenait-elle encore des regards de haine fixés sur la prison de Fontevrault pour y épier les démarches de la Montalais contre elle et signaler ses visiteurs à la haute police ¹. Après en avoir enfin, croyait-on, exprimé toutes les révélations, on avait depuis longtemps restitué ses lettres à l'entremetteuse, quand, en 1678, les poursuites criminelles entamées contre la Voisin relancèrent dans son exil l'inoubliable comtesse dont on suspecta légitimement les mortelles rancunes ². A l'affût de tous les trafics, et tirant, pour ainsi parler, d'un même sac triple monture, la Montalais, lors des premières informations contre la Voisin, avait repassé son résidu de dossier à deux suppôts de l'officine vénéneuse. C'est là que l'atteignirent bientôt les perquisitions de la Reynie, qui, faute d'en rien exhumer de décisif contre la surintendante, envoya bientôt la cassette sommeiller à jamais au greffe de la *chambre des poisons* ³.

¹ Voici, à l'appui, une curieuse lettre de la comtesse de Soissons à Colbert : « De Condé, ce 2 septembre 1665. Monsieur, je me « donne l'honneur d'écrire au Roi l'avis qu'on me donne de la « Bretagne, par une lettre dont je lui mande que je vous envoie la « copie, que je vous prie de lui faire voir, vous y connaîtrez l'im- « prudence et la malice de ceux qui lui ont donné la commission « (*sic*). Je m'imagine que vous penserez comme moi, qu'ils font « parler Madame quand elle n'y pense pas. Quoi qu'il en soit, je « crois que vous ne désapprouverez pas que j'aille au-devant des « malices qui pourraient ajouter quelque chose au malheur où je « suis, et vous voudrez bien me rendre l'office que je vous demande « en ce rencontre. »

Suit l'insertion de l'avis reçu de la Bretagne. « A Vitry, le 23 août « 1665.... J'ai été informé qu'il (l'abbé de Feuquières) s'en va passer « à Fontevrault pour y voir mademoiselle de Montalais et en rendre « compte à Madama et à MM. de Gramont. Je crois qu'il est bon « que S. A. en soit informée et écrive à S. M. pour qu'elle ne se « laisse pas préoccuper à son préjudice au cas qu'on se prévalût des « artifices et soins qu'on emploie auprès de cette fille pour lui faire « déguiser la vérité ; l'abbé de Feuquières prend ce chemin dans une « députation pressée... » (*Arch. de la Bastille*, eod., pp. 290-291.)

² Il est aujourd'hui avéré que la comtesse de Soissons recourut, elle aussi, à l'officine de la Voisin contre La Vallière (*Arch. de la Bastille*, t. VI, pp. 5, 103 et 160. — Lair, pp. 147 et 148.

³ M^{me} de La Fayette, p. 114-115 et introd., p. 34. — M^{me} de Motteville, eod., pp. 373-374. — Olivier d'Ormesson, pp. 332-333. — *Escrit donné au Roy*, etc., eod., — *Arch. de la Bastille*, pp. 284-286, 290-291, 305-308. — Blin de Sainmore, p. 23. — *Réflexions sur la Miséricorde*, etc., eod., p. 180. — Lair, pp. 88, 144-145, 149. — Bruzen de la Martinière, p. 180. — Anquetil, p. 111.

Pour en revenir au dénoûment de ce récit, il est juste de nous intéresser avant tout au sort des deux victimes des infernales calomnies enfin confondues de la cabale de Vardes, au duc et à la duchesse de Navailles. Après avoir amené son fils (et ce fut là le vrai triomphe de la sainte cause par eux si vaillamment servie), après avoir amené son fils à convenir que leur seule vertu leur avait valu leur disgrâce, Anne d'Autriche, à son lit de mort, en 1666, obtint pour les Navailles, par un retour de justice qu'on souhaiterait plus prompt et surtout plus complet (mais Louis XIV ne les voulut jamais revoir à la cour), au moins le très important gouvernement de l'Aunis, de la Rochelle et du Brouage ¹. A l'inverse, pendant que, le 30 mars 1665, la surintendante partait pour l'éternel exil de son gouvernement de Champagne, Vardes, le plus coupable de toute la cabale, après dessaisissement de sa charge de capitaine des Cent-Suisses, était relégué au fond de la citadelle de Montpellier dans la plus rigoureuse prison, qu'un an plus tard il n'échangera que pour l'exil du gouvernement d'Aigues-Mortes ². Ainsi s'évanouissaient dans le mépris et la ruine les derniers vestiges de la formidable conspiration ourdie pour endormir Louis XIV sous le joug des favoris corrupteurs. Grâce à Dieu, quand on a eu si résolûment terrassé les Fouquet et les Vardes, on est appelé à un autre avenir que celui d'un roi fainéant, d'un Valois dégénéré ou d'un Louis XV. Dans le coup mortel infligé à la cabale qui l'avait trop longtemps circonvenu, on voyait se réveiller

¹ M^{me} de Motteville, pp. 351, 410-411. — *Arch. de la Bastille*, pp. 291-305.

² Il n'est pas jusqu'à l'inoffensif Corbinelli qui n'ait ici encouru sa part de chatiments pour s'être malencontreusement mêlé aux intrigues de Vardes. Il fut, lui aussi, longtemps enfermé dans la citadelle de Sommières. — M^{me} de Motteville, p. 374. — Olivier d'Ornusson, p. 334. — *Arch. de la Bastille*, pp. 286-290, 302-305. — Blin de Sainmore, p. 23. — A Renée, pp. 145-192. — Walckenaër, pp. 301-302. — De Limiers, eod., p. 53. — Bruzen de la Martinière, eod., pp. 180-181. — Anquetil, p. 111. — Voltaire, eod.

un vrai souverain ; et en brisant sa chaîne Louis-le-Grand sortait vainqueur des jardins d'Armide.

La cabale une fois dissoute, on aime à en voir les plus purs éléments se dégager de ses ruines. Revenue de ses condamnables légèretés, qu'après tout Monsieur lui eût dû pleinement pardonner quand Bossuet n'hésite pas à les couvrir de sa magnanime indulgence, et rentrée dans toute la confiance de Louis XIV, Henriette ne songea plus qu'à se préparer à la mission constituant son grand titre de gloire, au triomphe diplomatique obtenu sur son frère Charles II, qu'elle détachera de la Triple-Alliance. De son côté, Guiche, après avoir à genoux sollicité le pardon du roi déjà vaincu par les instances de Madame, rentra en grâce. Mais pour sauver les apparences d'une impunité trop criante en regard des châtimens infligés à Vardes et à la comtesse de Soissons, Louis XIV dut pour l'instant encore une fois l'éloigner de la cour. Après tout, pour l'exilé de Lorraine et de Pologne ce n'était pas une rude pénitence que d'aller renouveler sur d'autres champs de bataille ses miracles de bravoure. Pour soutenir même le prestige de notre paladin, dont le ton un peu haut offusquait la cour et troublait l'atmosphère discret des ruelles, il lui fallait l'accomplissement de lointaines prouesses. Aussi le maréchal de Gramont était-il d'accord avec Louis XIV pour l'envoi de son fils en Hollande ; et Dieu sait s'il s'en repentit ! Car on sait comme, en 1672, au fameux passage du Rhin, s'illustra le comte de Guiche qui, en présence du roi, franchissant le premier le fleuve à la nage devant l'ennemi déconcerté par cette audace, fraya la route au grand Condé¹ : L'on sait aussi comme, au retour d'un tel exploit, Louis XIV embrassa publiquement le

¹ Guiche nous a lui-même laissé le récit de ces exploits au passage du Rhin, dans un style bien autrement dégagé que celui des poulets que jadis, à Fontainebleau, la Montalais jetait dans la litière de Madame.

héros en lui redonnant toute l'ancienne amitié. Tel était le fruit de l'habile sincérité de celle qui, dans les heureuses années où nous voici reportés et que nous leur souhaiterions éternelles ¹, n'était plus pour le soupirant de Fontainebleau qu'une émule en fait de hauts services prodigués au grand règne ; car on y voit alors concourir dans son resplendissement la grâce et l'élan.

Pendant que surnageaient ainsi glorieusement les plus saines parties de la cabale, le reste achevait de tomber dans la honte ou l'oubli. Vardes, ce nécromancien des ruelles, peu à peu s'éclipsa dans les ennuis de l'exil d'Aigues-Mortes. Quant à Olympe Mancini, traquée jusque dans les plus lointains exils par les suspicions nées de l'affaire de la Voisin, après avoir promené son souffle de haine dans toutes les cours d'Europe, au point d'attacher encore son nom malheureux à l'empoisonnement de cette idéale fille de Madame assise sur le trône d'Espagne, elle ne réussit que trop à tourner contre la France les armes de son fils, de l'immortel prince Eugène, du vainqueur d'Hochstœdt, d'Oudenarde et de Malplaquet. Mais de tels désastres, grâce à la revanche de Denain, laisseront intact l'honneur du grand règne, après avoir provoqué chez Louis XIV le déploiement d'un nouveau genre de grandeur, la magnanimité dans les revers.

En attendant ces expiatrices humiliations de sa vieillesse, que deviendra cette La Vallière, qui seule (et cependant gardons-nous de l'absoudre !) préserva Louis XIV des accaparements de la cabale de Vardes, et que cette cabale n'était pas digne d'évincer ? Elle-même consommera son sacrifice, sans se vouloir soumettre qu'à la noble vengeance de Marie-Thérèse qui de ses propres mains, le jour de la profession aux Carmélites

¹ M^{me} de La Fayette, p. 115. — Le maréchal de Gramont, p. 94. — *Passage du Rhin par le comte de Guiche* (coll. Pet., t. LVII.) pp. 104-118. — *Arch. de la Bastille*, pp. 284-302. — Walckenaër, pp. 301-302. — Bruzen de la Martinière, eod., p. 181. — Anquetil, p. 112.

de la Sœur Louise de la Miséricorde, lui présentera le voile destiné à la soustraire à jamais à Louis XIV ¹. De son côté cette noble, aimante et délicate Marie-Thérèse, trop tôt enlevée aux respects d'une cour qui d'ailleurs ne l'a pas assez appréciée, vivra du moins assez pour voir son époux enfin désenchanté revenir aux attraits de la vie conjugale, en rompant avec les coupables attachements qu'il lui saura gré d'avoir toujours voulu ignorer ².

Quant à cette Montalais, à la fois confidente de Fouquet et de Louis XIV, de La Vallière et de la Montespan, de Guiche et de Bragelonne et de l'Hôtel de Soissons et du Palais-Royal, et qui le même jour passait d'un couvent à une officine d'empoisonneuse, elle nous en eût appris bien plus long sur la cabale par elle tour-à-tour liée et dissoute, si nous avions les mémoires qu'on l'a pressée d'écrire, mais dont le projet s'évanouit dans le flot toujours montant de ses intrigues; des mémoires qui, par l'étendue des récits et le tour du style, n'eussent peut-être pas occupé une place trop inférieure entre ceux de M^{me} de Motteville et de La Fayette. M^{me} de La Fayette a, du moins, largement puisé aux informations de la Montalais ³. Nous savons au surplus par

Madame mourut le 19 juin 1670, quelques semaines après son retour du voyage d'Angleterre, et Guiche, deux ans après le passage du Rhin, en 1673.

¹ Lair, p. 343.

² L'abbé Duclos, t. II, passim. Marie-Thérèse demeura fidèle à la même ligne de conduite envers M^{me} de Montespan. V. M^{me} de Montpensier, t. IV, p. 58. — M^{me} de Montespan et Louis XIV, par P. Clément, 2^e édit., pp. 12-13.

³ L'abbé Arnauld, p. 305. — Nous en attestons un curieux passage des mémoires de M^{me} de La Fayette, le seul malheureusement qui trahisse dans leur composition la main de Madame, dont le concours cependant y dut porter sur plus d'un point, à en juger par les mutuelles confidences échangées chaque jour entre la princesse et son amie sur l'œuvre manuscrite au fur et à mesure communiquée à Henriette. Voici ce passage, relatif au contrôle de la Montalais appliqué par Louis XIV aux déclarations de Madame et de Guiche sur la fausse lettre d'Espagne : « Il envoya prier la Montalais de lui dire la vérité; vous saurez ce détail d'elle (la Montalais). Je vous dirai seulement que le maréchal qui n'avait tenu que par miracle une aussi bonne conduite, etc. » Sur cet épisode si

ailleurs quelle récompense celle-ci retira des confrontations doublement opportunes qui, en sauvant Madame et Guiche, rassurèrent Louis XIV. On en pouvait ambitionner de plus élevées sans en pouvoir convoiter de plus solides. Car, outre ce qu'elle avait dû palper d'avance à l'hôtel de Soissons, la prisonnière de Fontevrault reçut coup sur coup 25,000 écus de Madame ¹ et 35,000 versés par la cour ². Après de tels coups de filet on ne s'étonnera pas plus des chevaleresques mépris de Guiche ³, désormais bien quitte envers la Montalais, que des sarcasmes dont l'accable Bussy-Rabutin ⁴. Ce qui nous doit stupéfier, c'est moins encore la plate gratitude vouée par le maréchal de Gramont à l'entremetteuse ⁵, que les éloges décernés par l'honnête abbé Arnauld à la générosité de son commerce ⁶.

Bussy-Rabutin savait à quoi s'en tenir sur celle qui avait dû aussi spéculer sur ses friandises de libelliste ; aussi l'auteur des *Amours de Madame* se garantit-il soigneusement de la Montalais. Un jour, au plus fort de la disgrâce encourue par la publication de *l'Histoire*

critique de son existence, Madame renvoie donc M^{me} de La Fayette à s'éclairer près de la Montalais, dans le passage ci-dessus transcrit par nous en italique, et qui paraît bien ajouté par la princesse elle-même. Remarquons d'abord, en effet, qu'ici M^{me} de La Fayette, dans ces mots : « *je vous dirai seulement* », n'eût pu se mettre elle-même à la première personne, quand elle ne paraît qu'à la troisième dans tout le reste des mémoires. On ne peut non plus raisonnablement soutenir que dans cet autre membre de phrase : « *vous saurez ce détail d'elle* », ce soit M^{me} de La Fayette qui renvoie à la Montalais le lecteur ou plutôt l'illustre compagnie en vue de laquelle elle écrit. Il ne peut donc s'agir ici, vu la rédaction disparate du passage précité, et étant admise comme incontestable en général la collaboration de Madame à *l'Histoire d'Henriette d'Angleterre*, que d'une note intercalée de ses propres mains au manuscrit. La princesse a dû même, dans ce manuscrit aujourd'hui perdu, marquer cette note d'un signe particulier qui malheureusement ne passa pas dans l'impression. Notice sur M^{me} de La Fayette. coll. Pet., pp. 359-360. — Ed. d'A. France, introd., pp. 9-10. — V. aussi Sainte-Beuve, eod., pp. 248-249.

¹ *Lettres* de Bussy-Rabutin, t. I, pp. 403-404.

² Arch. de la Bastille, p. 297.

³ *Lettres* de Bussy-Rabutin, eod., p. 417.

⁴ *Lettres* de Bussy-Rabutin, eod., et passim.

⁵ Peut-être même la cultivait-il toujours en vue des lettres de Guiche restées entre ses mains. L'abbé Arnauld, eod.

⁶ L'abbé Arnauld, eod.

amoureuse des Gaules, vers l'an 1673, en présence de M^{me} de Montmorency et d'Aubigny, la Montalais attaqua par un torrent de questions investigatrices Bussy qui, étourdi, dut guetter l'intervalle d'un essoufflement pour la clouer dans son silence par la transparente évocation de ses friponneries. Trois semaines après, de vindicatives menaces de mauvais offices publiquement proférées lui étant revenues, Bussy là-dessus renchérit par cette verte réplique, mais adressée par la poste sous une signature d'emprunt : « Une personne de qualité a eu avis que vous
« parliez mal d'elle dans le monde; elle vous prie de ne le
« plus faire, vous promettant aussi de ne pas nommer
« votre nom, et ce qui l'obligera le plus, c'est qu'en cas
« que la prière qu'elle vous fait aujourd'hui ne fasse aucun
« effet, elle veut être en état de se pouvoir venger de vous,
« sans qu'on la puisse convaincre de l'avoir fait. » Au reçu d'un tel billet, où elle lut sans peine entre les lignes le nom de Bussy, la Montalais, rivalisant avec lui tout à la fois en fait de méchanceté et de couardise (car ces deux emportepièce tremblaient l'un devant l'autre), envoya M^{me} de Montmorency l'amadouer par les plus humbles excuses. Bussy les agréa sans y croire. Deux jours après, en effet, M^{me} de Thianges l'ayant averti de la circulation sous son nom d'un propos dénigrant sur la conduite du jeune Marsillac au passage du Rhin, juste au moment où l'exilé de Chaseu avisait le crédit de son père La Rochefoucauld pour rentrer en faveur à la cour, il nomma de suite comme auteur de cette vilainie la Montalais, et détrompa sur elle M^{me} de Thianges ¹.

Quoi qu'il en soit de ces imputations de Bussy, et sans beaucoup plaindre de ses propres blessures ce venimeux pamphlétaire, celle dont l'auteur de *l'Histoire amoureuse*

¹ La calomnie, paraît-il, n'en avait pas moins agi, car La Rochefoucauld reçut très froidement les explications de Bussy. *Lettres de Bussy-Rabutin*, t. II, pp. 309 et suiv. — Walckenaër, t. IV, pp. 67-68.

des Gaules dut soudoyer les commérages en repaissait parfois plus innocemment une bien autre littérature. En 1672, au cours de la campagne de Hollande, tout Paris s'affligeait avec M^{me} de Longueville du décès de son fils unique, le jeune et brillant comte de Saint-Pol, qui venait de périr victime de sa témérité au passage du Rhin. Le comte de Saint-Pol était un beau chevalier fort à la mode, et dont les dames, partant, se disputaient les faveurs ; aussi c'était à qui d'entre elles, autour de sa glorieuse mémoire, jouerait à l'inconsolable. Dans le cortège des éplorées se plaça la prétentieuse et décriée M^{me} de Marans ¹, digne sœur de la Montalais, et rivalisant trop avec elle en fait de médisances pour qu'il y eût de ce côté grande tendresse fraternelle. Aussi les deux sœurs ne s'étaient vues depuis un an quand, dans sa démangeaison de montrer ses précieuses larmes, la pleureuse compassée, le 5 juillet 1672, vint à travers un masque de deuil réciter à la Montalais une longue litanie de doléances. Celle-ci n'eut rien de plus pressé que d'aller d'abord égayer du récit de cette visite La Rochefoucauld, sans respect pour l'inavouable douleur de l'ancien amant de la mère du héros ; puis au sortir de là, cette fois mieux inspirée, elle passa chez M^{me} de Sévigné. Trois jours après, dans la plus prochaine des lettres de la marquise à sa fille communiquées au fur et à mesure à son entourage, un étincelant croquis des grimaces de la Marans courait le monde. Celle-ci, moins piquée de cette exhibition que flattée de voir ainsi publier son deuil, crut néanmoins devoir se plaindre, mais bien doucement, à sa sœur ; et celle-ci de l'apaiser sans nulle peine, tant il était beau de figurer sur un même rang avec l'illustre marquise, en lui montrant dans la malignité de son œuvre (ici la Montalais riait sous cape) une vengeance de rivale ².

¹ Nous réservons pour une prochaine publication une étude plus complète sur M^{me} de Marans.

² Lettres de M^{me} de Sévigné (ed. Regnier), t. III, pp. 143 et 180.

Pour en revenir à ces ténébreuses fréquentations de la Montalais où nous a mené le récit de l'odyssée de sa cassette, les interrogatoires poursuivis contre ses deux détenteurs interlopes, un Dabon et une Ronville, révélèrent les tristes accointances de notre entremetteuse qui, à la suite d'un dernier transfert de Fontevrault aux Carmélites de la rue Saint-Jacques ¹, y avait vu la Voisin elle-même. Le rapprochement de cette étrange liaison avec les forts soupçons d'empoisonnement de Madame peu après décédée, et la transmission de la cassette aux mains des affidés de cette Voisin, éveillèrent-elles spécialement sur la Montalais l'attention de la justice ? Quoi qu'il en soit, la Reynie reçut de Louvois, le 14 février 1680, l'ordre d'aller lui-même en *incognito* l'interroger. En même temps, le 27 mars 1678, le complice de la Voisin, Vanens, qui lui aussi avait parfois visité aux Petites-Anglaises la Montalais, fut sur elle pressé de questions. Ajoutons vite que, faute d'aliment sérieux, ces informations allèrent bientôt à la *chambre des poisons* rejoindre la cassette dans la poudre du greffe ².

Du reste, au fond de ses couvents, la Montalais ne pouvait passer tout son temps en rendez-vous avec des empoisonneurs ou des agents de cabales. Dans ces pieuses retraites où la reléguèrent tour à tour ses disgrâces, elle y avait aussi contracté forcément de plus irréprochables liaisons ; aussi depuis l'échange de la résidence de Fontevrault pour celle des Carmélites de la rue Saint-Jacques, la voit-on mener de front, par le plus étrange des amalgames, et l'intrigue et la mysticité ³. L'an 1674, une de

¹ A cet égard, on ne peut plus voir aujourd'hui la moindre corrélation entre le décès de Madame et l'affaire de la Voisin. On se demande même, autant que jamais, aujourd'hui, si Madame est morte empoisonnée. V. l'éd. d'A. France, introd., pp. 68-82.

² *Arch. de la Bastille*, eod., pp. 305-308.

³ *Lettres de Bussy-Rabutin*, eod., pp. 403-404, 417,

ses innombrables connaissances, M^{me} de La Houssaye ¹, lui amena une jeune anglaise qu'en la voyant dans un coche près de Paris très exposée par sa beauté et son isolement elle avait prise sous sa garde, en lui faisant agréer le singulier patronage de la Montalais. C'était une D^{lle} Stuart, prétendue issue du sang royal d'Écosse, et qui au moment de sa rencontre avec M^{me} de La Houssaye s'esquivait d'Angleterre, préférant l'exil à l'étroite surveillance de parents jaloux de la soustraire à la cour licencieuse de Charles II. La Montalais qui, au couvent des Petites-Anglaises, dans le jet aventureux de ses pétulances contrariées, s'y était conquis une sorte de monopole de tutelle sur les jeunes compatriotes de Madame, s'empara de M^{lle} Stuart. A en juger par les premières fréquentations que lui fit subir cette duègne d'un nouveau genre, on se demande si la belle anglaise fut jamais plus en péril qu'à la suite de la Montalais. On l'y voit d'abord, aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, en contact avec la Voisin et Vanens. Plus tard, à Chaillot, vers juin 1675, le chansonnier Coulanges, qui banquetait avec deux amis à l'hôtel de la Maison-Rouge, entendant partir d'une chambre voisine des éclats de rire à tue-tête, y alla surprendre la Montalais risquant sa protégée dans l'improvisation avec des inconnus d'une sorte de bouffonnerie à la Pourceaugnac. La Montalais honteuse eut beau se jeter à genoux pour conjurer l'indiscret de ne pas ébruiter cette débauche : elle n'en pouvait raisonnablement obtenir plus de charité qu'elle-même n'en avait eu pour sa sœur en deuil du comte de Saint-Pol. Aussi, dans la correspondance de M^{me} de Sévigné, la scène du charivari de l'hôtel de la Maison-Rouge figure-t-elle comme pendant de celle des simagrées de la Marans ².

Après une aussi édifiante préparation l'on peut juger du succès obtenu par la Montalais, dévorée du zèle de son

¹ Arch. de la Bastille, p. 391.

² Lettres de M^{me} de Sévigné, eod., pp. 469-471.

prosélytisme hybride, dans un brusque assaut livré aux convictions protestantes de M^{lle} Stuart. Celle-ci d'abord se cabra sous les intempérantes attaques de la pensionnaire des Petites-Anglaises, de Fontevault et des Carmélites. La Montalais revint à la charge. Mais ici tout à coup la scène grandit ; et de la hauteur où s'élève l'héroïne de notre récit on perd de vue toutes les misères où elle s'est jusqu'ici égarée. Un dimanche, sans se rebuter des longues répulsions de M^{lle} Stuart, la Montalais entra dans sa chambre, et, sans doute à l'appui d'un argument précédemment invoqué dans des discussions sur l'Eucharistie, lui lut le passage de l'épître de saint Paul aux Corinthiens sur la communion indigne. Les expressions de l'apôtre relatives au chrétien « qui n'y fait par le discernement « qu'il doit du corps de Jésus-Christ, » chaleureusement invoquées devant M^{lle} Stuart, dessillèrent ses yeux comme un dernier coup porté à ses objections contre le dogme fondamental du catholicisme. Sur-le-champ elle provoqua une controverse, où un ministre anglais et un attaché de l'ambassade de Londres luttèrent avec l'oratorien Goffre et l'abbé de Montaigu, ancien aumônier de Madame et ici auxiliaire dévoué de la Montalais. Après qu'on y eut passé en revue sans résultat sérieux les principaux dogmes de notre religion, les deux controversistes hérétiques eurent à peine balbutié un préambule sur l'eucharistie, que tout à coup, le texte sacré sur la communion indigne se ravivant dans sa mémoire avec un éclat décisif, l'intrépide néophyte leur imposa silence, et en se levant se déclara catholique. Suivit une abjuration aux mains de l'archevêque de Paris, le jour des Rois de l'an 1676 ; et quinze jours après la Montalais emmenait M^{lle} Stuart communier avec elle à Saint-Sulpice. Comme couronnement de ses saintes entreprises vis-à-vis de sa protégée, peu après la Montalais recevait sur ses projets d'entrée en religion les confidences de celle qui alla rejoindre La Vallière aux

Carmélites sous le nom vénéré de la Sœur Marguerite de Saint-Augustin ¹. Là, dans les épanchements d'amitié des deux nobles âmes désabusées, le nom de la Montalais sans doute revint souvent avec tout ce qu'à leurs yeux il éveillait de contrastes entre la ferveur du prosélytisme des cloîtres et l'agitation des complots d'une cabale de cour. Ici l'ancienne fille d'honneur de Madame, à l'idée de voir sa compagne de chambre des Tuileries transformée en apôtre du Carmel, dut sourire; et ce sourire fut la seule vengeance que la Montalais ait jamais essayée de la sœur Louise de la Miséricorde.

Eus. PAVIE.

¹ L'abbé Arnould, p. 357. — *Extrait d'une lettre de M^{lle} Marguerite Perrier à M. son frère, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre à Clermont, contenant l'histoire de la Sœur Marguerite de Saint-Augustin Stuart, religieuse-carmélite de Paris.* (Bibl. nat., suppl. français, n° 1495, pp. 494 et suiv.) — *La jeunesse de M^{me} de Longueville*, par V. Cousin (6^e éd.), pp. 380-382. — M^{me} de Sévigné, eod., p. 470. en n.

LA RIVALITÉ

DE

DUPLEIX ET DE LA BOURDONNAIS

d'après des documents inédits

(Suite et fin)

La prise de Madras terminait les épreuves de l'Inde Française. La citadelle de la puissance anglaise était tombée en notre pouvoir. Nous étions obligés, il est vrai, de céder cette place au nabab du Carnate et il eût été pour nous bien préférable de la garder. Malheureusement Dupleix qui, depuis le commencement des hostilités, n'avait reçu de France aucun secours, ne le pouvait. C'était néanmoins beaucoup que d'enlever Madras à nos rivaux, et la continuation de la lutte se présentait pour nous dans des conditions avantageuses. Les Anglais possédaient encore, sur la côte de Coromandel, le fort Saint-David. Dupleix se proposait d'y envoyer Paradis et de profiter de la consternation que notre victoire avait répandue pour s'en emparer. La Bourdonnais serait allé détruire la flotte du commodore Peyton qui s'était réfugiée à Merguy, et aurait pu ensuite enlever Bombay et se porter du côté du Bengale. Mais pour mettre ce plan à exécution, l'entente était nécessaire et malheureusement au lieu de l'accord qui s'imposait en

quelque sorte, nous assisterons à une rivalité qui aura pour effet de compromettre nos succès.

Dupleix méditait la réalisation de ses projets, quand il apprit que La Bourdonnais négociait avec les Anglais pour la rançon de Madras. Il fut stupéfait et lui écrivit le 25 septembre. Dans cette lettre, il s'efforçait de l'amener à abandonner toute idée de rachat. Pour lui la rançon n'était qu'un avantage incertain et momentané. Les billets souscrits par le gouverneur ne seraient pas payés. La Compagnie refuserait d'accepter les traites sous le prétexte que le gouverneur était prisonnier et avait agi par contrainte. Dupleix conjurait La Bourdonnais de renoncer à son projet et faisait valoir de nombreux arguments à l'appui de son opinion.

On lui a reproché d'avoir pris dans cette lettre un ton de supériorité qui aurait froissé son rival. Telle n'était pas son intention, et une seconde lettre datée du 25 septembre le prouve : « Soyez bien persuadé » lui disait-il, « que je ne cherche pas à vous chagriner en rien du tout. Il suffit qu'il s'agisse du bien de l'État pour que vous me trouviez disposé à faire tout ce qui sera raisonnable. » En sa qualité de gouverneur de l'Inde, Dupleix sentait la lourde responsabilité qui pesait sur lui et ne pouvait agir autrement. Le Conseil avait également désapprouvé le rachat. Il adressa à La Bourdonnais une lettre officielle, dont les conclusions étaient les mêmes que celles de Dupleix, et l'avertissait en même temps de l'arrivée des commissaires Dulaurent et Barthélemy.

Le parti de La Bourdonnais était pris d'une manière irrévocable et, comme il le reconnaît lui-même dans ses mémoires, il résolut de combattre les prétentions de Dupleix et de *messieurs* de Pondichéry. Quoique le traité de rachat ne fût pas encore signé, il écrivait à Dupleix comme s'il l'était, en lui disant qu'il était d'accord avec le gouverneur Morse sur les conditions, et qu'il n'y avait plus qu'à fixer

les termes du paiement. Quand il reçut les lettres de Pondichéry, dont nous avons parlé¹, son orgueil se révolta. Il ne put se contenir et le prit de très haut avec le Conseil. Il lui déclarait que Madras était sa conquête, que lui seul avait le droit d'y commander et qu'il en disposait comme il l'entendait, et qu'il était naturel qu'il allât chercher ailleurs la liberté dont il jouissait depuis douze ans². La Bourdonnais repoussait ainsi toute subordination envers le Conseil de Pondichéry et voulait être indépendant.

Dans la journée du 26, Dulaurent et Barthélemy arrivaient à Madras à six heures du soir, ils se présentèrent avec d'Espréménil à l'hôtel du gouverneur. Environ quatre-vingts personnes se trouvaient rassemblées dans le salon. La Bourdonnais reçut les commissaires avec hauteur, puis les attirant dans l'embrasure d'une fenêtre, il leur dit que la rançon était fixée et que Madras devait être évacué le 10 octobre. Comme les commissaires se montraient fort étonnés de n'avoir pas été consultés, il ajouta qu'il ne s'embarrassait pas du Conseil. Le lendemain 27, les commissaires envoyaient à La Bourdonnais une protestation contre la capitulation et aux officiers des troupes et de l'escadre une lettre circulaire où ils dénonçaient la conduite de l'amiral. Le 28, ils informaient le Conseil supérieur de ce qui se passait. Le 29, après une entrevue avec La Bourdonnais, qui affecta de les considérer comme de simples commis, ils protestaient de nouveau contre la restitution de Madras et donnaient connaissance aux commandants de l'armée, d'un ordre du roi conférant à Dupleix le pouvoir suprême et leur ordonnaient de ne pas quitter la ville sans l'autorisation du gouverneur-général. Le 30 septembre ils se retiraient à San-Thomé pour y attendre les instructions de Pondichéry.

¹ Lettre de La Bourdonnais à Dupleix, du 26 septembre à 9 heures du matin.

² Lettre de La Bourdonnais au Conseil de Pondichéry du 26 septembre.

Pendant ce temps-là, La Bourdonnais devenait de plus en plus coupable. L'esprit du mal s'était emparé de lui. A l'aide de documents mutilés, il chercha à faire croire qu'il était investi de l'autorité suprême, et que le gouvernement lui avait défendu de faire des conquêtes. La première de ces assertions était une impudence, la seconde reposait sur des ordres qui lui avaient été donnés en 1741 par les directeurs de la Compagnie et qui avaient trait à une croisière dont il avait été chargé. En même temps, il s'emparait des clefs des magasins et au lieu de les remettre aux commissaires-généraux d'Esprémenil et Bonneau, il les donnait à son frère, Mahé de Villebague et à Desjardins, l'un de ses partisans les plus dévoués. Il répondit à d'Esprémenil, qui lui faisait des représentations, qu'il était le chef de l'expédition et quant à Bonneau, il s'assura de sa personne en donnant l'ordre de l'arrêter.

Pendant que La Bourdonnais prenait cette attitude à Madras, il envoyait plusieurs lettres à Pondichéry et le 27, il écrivait à Dupleix : « Nos tracasseries ont fait plus de
« tort à la nation qu'à nos ennemis. Voilà le sort de Madras
« décidé. Je peux avoir tort ou raison, mais comme il n'y
« a pas de remède, tirons un voile sur le passé et voyons
« présentement ce qu'il y a à faire pour l'avenir. Si nous
« continuons à nous *turlupiner*, nos ennemis profiteront
« de nos disputes. Si vous êtes comme moi, dans le dessein
« d'oublier le passé et d'agir à cœur ouvert, j'irai à Pondi-
« chéry m'aboucher avec vous. Sinon, je pousserai tout
« droit aux îles en donnant ordre à mes vaisseaux de venir
« m'y trouver. » Ainsi La Bourdonnais ne voulait rester dans l'Inde qu'à condition d'y faire accepter son autorité et il allait même jusqu'aux menaces. Le lendemain il s'adressait au Conseil de Pondichéry, se plaignait des commissaires et lui expédiait en même temps la copie d'une capitulation par laquelle il s'engageait à restituer Madras aux Anglais moyennant une rançon.

Cette convention comprenait vingt articles. La rançon était fixée à onze cent mille pagodes, payables aux conditions suivantes : cinq cent mille pagodes devaient être payées en Europe en cinq lettres de change de cent mille pagodes chacune, tirées sur la Compagnie d'Angleterre en faveur de celle de France. Les six cent mille autres pagodes étaient payables en six termes égaux de cent mille pagodes chacune. La moitié des munitions de guerre appartenait aux Français et l'autre moitié faisait retour aux Anglais. Les marchandises de la Compagnie d'Angleterre devenaient notre propriété. Nous nous engageons à évacuer la place du 10 au 15 octobre et un jour avant l'évacuation l'on devait nous livrer un certain nombre d'otages.

Le Conseil de Pondichéry adressa une protestation formelle à La Bourdonnais et le 29 septembre, Dupleix tentait près de lui une nouvelle démarche. Il le conjurait en ami, en frère, d'abandonner toute idée de rançon et de l'aider à expulser les Anglais de l'Inde. Il lui démontrait que les traités conclus dans de semblables circonstances n'étaient jamais exécutés. Nos intérêts nous interdisaient de restituer Madras et il ne fallait à aucun prix restituer cette ville à nos ennemis. « Vous pouvez » lui écrivait-il « vous disculper auprès des Anglais, en rejetant la faute sur le Conseil supérieur qui ne veut ni se charger des otages, ni de la moindre chose qui aura rapport à ce traité. » Dupleix terminait sa lettre en lui tenant le langage suivant : « Au nom de Dieu, monsieur, au nom de vos enfants, au nom de votre épouse, laissez-vous persuader à ce que j'ai l'honneur de vous dire, finissez comme vous avez commencé et ne ménagez pas un ennemi qui n'a d'autre but que celui de vous réduire à la plus dure extrémité. Tels sont les ordres que l'escadre ennemie met en œuvre autant qu'elle peut ; si elle n'a pu faire mieux, c'est qu'elle ne l'a pas pu. La Providence nous a mieux servis qu'eux. Profitons-en, monsieur, pour la gloire de notre monarchie et pour

« l'intérêt général de la nation qui vous regardera comme
« son restaurateur dans l'Inde. Fasse le ciel que je puisse
« arriver à vous convaincre de la nécessité d'annuler un
« traité qui, dans un moment, nous fait perdre des avan-
« tages dont toute l'étendue se connaîtra immédiatement
« pour peu que vous vouliez avoir égard à ce que j'ai
« l'honneur de vous représenter. »

Cet appel généreux aurait dû être écouté de La Bourdonnais. Malheureusement il ne devait pas en être ainsi. Son parti était pris d'une manière irrévocable. Le 30 septembre, il avait écrit à Dupleix : « Bonne ou mauvaise, la capitulation est signée et il faut la tenir. » Il lui annonçait en même temps qu'il était plus décidé que jamais à retourner aux îles. La Bourdonnais se considérait comme indépendant et repoussait toute ingérence du gouvernement colonial. Le 30 septembre, il envoyait au Conseil une copie des ordres en vertu desquels il avait le commandement sur mer et en concluait qu'il n'avait pas à s'occuper de Pondichéry. Il regardait Madras comme sa propriété et se reconnaissait à lui seul le droit d'en disposer. Il affirmait hautement cette prétention, et dans une lettre datée du 1^{er} octobre qu'il adressait à Dupleix, il lui disait : « Le sort de Madras en est jeté ; toutes mes lettres vous le disent ,
« que j'aie tort ou raison, je me suis cru en droit d'accorder
« une capitulation au gouverneur de cette place. Je serais
« le premier militaire qui n'ait pas le pouvoir de faire des
« conditions à ceux qui ont défendu les murs dont il s'est
« rendu maître. Je m'étais engagé d'honneur avec les
« députés anglais de traiter à l'amiable, du rachat du fort
« et de la cité. Je vous prie de ne pas me barrer davan-
« tage. » La Bourdonnais ne pouvait plus se contenir et se laissait dominer par la colère.

En apprenant ce qui se passait à Madras, les habitants de Pondichéry furent indignés. Les principaux d'entre eux, c'est-à-dire les supérieurs des ordres religieux, les officiers

des troupes, les employés de la Compagnie, les bourgeois et marchands de la ville blanche se rassemblent le 30 septembre et adressent une remontrance à Duplex. Ils le priaient *au nom de la nation, de l'intérêt de la Compagnie et de l'honneur du roi* de ne pas abandonner Madras, de signifier à La Bourdonnais de s'embarquer pour les îles et de donner le commandement de la garnison au major général de Bury. Le gouvernement était décidé à agir énergiquement. Le 2 octobre, une commission composée du Procureur général Bruyères, du major de Bury et de Paradis, arrivait à Madras. Les commissaires avaient pleins pouvoirs; ils apportaient une déclaration émanée du gouverneur *au nom du Roi et de la Compagnie*, et il leur avait été enjoint de la lire publiquement dans les rues. Cette déclaration disait « que le traité de rançon était nul de plein droit et non avenu. » Une autre déclaration créait à Madras un conseil provincial. D'Esprémenil en avait la présidence et de plus le commandement, des troupes de terre et de mer.

La situation n'avait fait qu'empirer à Madras. La Bourdonnais s'appuyait sur les Anglais ¹ et allait dire partout que le gouvernement de Pondichéry voulait détruire la ville. Le 1^{er} octobre, il avait refusé de laisser entrer dans la place le capitaine d'Auteuil et ses dragons, et leur avait ordonné de camper dans le jardin de la Compagnie. Les Français de Pondichéry et ceux des îles paraissaient former deux nations ennemies, et sur le point d'en venir aux mains, une collision était à craindre. Ce fut en ces circonstances que les membres du nouveau Conseil arrivèrent à Madras.

Les commissaires se présentent à l'hôtel du gouverneur. La Bourdonnais était à la fenêtre au moment de leur arrivée. Le greffier Desmarets qui portait un habit bleu à

¹ D'après le témoignage de Madame Barneval, l'on disait partout dans Madras: « La Bourdonnais, l'y tenir sang Anglais et Duplex l'y tenir sang Français. »

parements rouges et brandebourgs d'or, l'intriguait beaucoup ; il ne l'avait jamais vu, et le prenait pour un officier nouvellement venu d'Europe. Les commissaires montent dans la grande salle, La Bourdonnais les invite à passer dans son cabinet, mais ils répondent qu'ils sont porteurs d'instructions qu'ils ne peuvent communiquer qu'à l'assemblée. L'amiral pâlit et reste interdit ; il croit que de nouveaux ordres ont été envoyés de France. Le greffier lit à haute voix les déclarations dont nous avons précédemment parlé. La population étonnée de cette nouveauté, se rassemble en grand nombre, et pendant cette lecture, des officiers de toutes armes commencent à affluer dans la salle. Pour la plupart ils appartenaient aux troupes que La Bourdonnais avait amenées avec lui.

Après la lecture des pièces, La Bourdonnais qui est rassuré en voyant qu'il n'a affaire qu'aux représentants du Conseil de Pondichéry, se lève, déclare qu'il ne reconnaît pas dans l'Inde une autorité supérieure à la sienne, et s'appuie sur les ordres qu'il a reçus du ministre. D'Espréménil lui répond que les instructions qu'il invoque n'ont aucun rapport avec la question. La Bourdonnais qui se voit entouré de ses partisans s'emporte, menace de frapper le général de Bury ¹ et parle de faire prendre les armes aux troupes dont il a le commandement. A cet appel à la guerre civile, un cri d'indignation s'élève dans toute l'assemblée. La Bourdonnais sort et réunit dans la chambre voisine un Conseil exclusivement composé d'officiers des îles. Ce Conseil déclare qu'il faut tenir la parole qui a été donnée aux Anglais. La Bourdonnais revient trouver les députés de Pondichéry, et leur communique la délibération du Conseil. Les députés refusent de l'approuver et se retirent sur le champ.

¹ La Bourdonnais était arrivé au paroxysme de la colère, et ne pouvait plus se contenir. D'Espréménil dit en parlant de lui : « Les b..... et les f..... lui sortaient de la bouche comme de la grêle. »

Après un tel éclat, La Bourdonnais était décidé à en venir aux dernières extrémités. Dans le but d'intimider Dupleix, il menace Madame Barneval de s'emparer de sa personne, et de l'envoyer aux îles. A cette menace, Dupleix fit la réponse suivante qui est sublime et rappelle les temps antiques : « Cette détermination que vous faites sans doute
« dans le dessein de m'intimider ma femme et moi, ne
« nous touche pas. Nous savons sacrifier notre tendresse à
« notre devoir. Entièrement dévoué aux biens de l'État, à
« l'honneur de la nation, aux intérêts de la Compagnie, en
« un mot au service du roi, toute menace ne m'ébranlera
« pas. Mais vous répondrez devant Dieu du sang français
« que vous voulez faire verser ¹. »

La Bourdonnais craignait que le Conseil ne trouvât dans le contingent de Pondichéry une force capable de faire exécuter ses décisions ; il résolut de s'en rendre maître. Sous prétexte que des vaisseaux avaient été vus à Paliacate, il donne l'ordre d'envoyer cinquante hommes à bord de chaque navire. Ses agents obéissant à des instructions secrètes, s'arrangèrent de manière à ce que ce service fût confié aux soldats de Pondichéry, qui furent séparés de leurs officiers, embarqués sur des chaloupes et conduits à bord de l'escadre. Cette mesure fut exécutée le 4 octobre au matin. A cette nouvelle, le Conseil veut résister ; De Bury et Paradis se rendent chez l'amiral qui leur adresse de violents reproches et les fait arrêter. Dans la soirée, le bruit court que Dupleix est en marche avec un corps de troupes. La Bourdonnais ordonne d'appréhender toute personne qui entrera dans la ville et d'employer la force si besoin en est. C'était le comble de l'audace. La Bourdonnais ne reculait pas devant la guerre civile ; du reste, il ne se dissimulait pas la gravité de la situation ; le 6 octobre, au soir, il disait à table à plusieurs de ses partisans : « J'ai été

¹ Lettre de Dupleix à La Bourdonnais du 5 octobre 1746.

« trop vite et je me suis trop avancé, mais le vin est tiré, il faut le boire. Mon affaire est sale, mais j'ai deux moyens pour m'en tirer » et faisant un petit mouvement de pouce « j'espère qu'ils ne me manqueront pas. »

Inutile de dire quelle fut la douleur de Dupleix lorsqu'il eut connaissance des événements de Madras. Sa douleur était d'autant plus grande qu'il était impuissant. Il ne fallait pas songer à s'adresser aux directeurs à Paris. Aucune réponse ne pouvait arriver de France avant quinze mois, et les circonstances réclamaient un dénouement à bref délai. Tout ce que pouvait faire Dupleix c'était de protester, et il le fit dans une lettre qu'il adressa à La Bourdonnais, le 6 octobre 1746, et en même temps il confirmait l'ordre qu'il avait déjà donné aux troupes de Pondichéry de ne pas évacuer Madras.

La situation était plus tendue que jamais. Le Conseil de Madras s'adressait de nouveau à La Bourdonnais pour le sommer d'obéir au Conseil supérieur. D'un autre côté, la population anglaise cherchait à profiter de nos dissensions. Elle prenait une attitude menaçante et réclamait l'exécution de la capitulation. Le Conseil ne pouvait rien. La Bourdonnais était le maître et avait la force en main. L'armée lui était dévouée et la flotte était à sa disposition. Tout paraissait favoriser l'exécution de ses projets. Le 10 octobre, le Conseil de Madras allait se retirer à San-Thomé.

Cette lutte devait être des plus funestes pour la France. La restitution de Madras aux Anglais nous faisait perdre le bénéfice de notre expédition. De plus, nos ennemis redevenus maîtres de leur ville seraient avides de vengeance et viendraient attaquer Pondichéry dès que notre escadre serait partie pour les îles. La Bourdonnais le savait mieux que personne. Néanmoins il restait sourd à ces considérations et s'appuyait sur l'expression « libre de ses opérations » qui se trouvait dans les ordres du ministre, pour repousser l'autorité du Conseil. Les dangers que couraient

nos établissements dans l'Inde, auraient dû cependant lui faire modifier ses projets. Plus que tout autre, il était à même de se rendre compte de la situation et son patriotisme aurait dû le rappeler à la raison. Malheureusement il en fut autrement et La Bourdonnais, que nous avons vu à l'Île de France, à Mahé, à Madagascar, constamment dévoué à son pays et prêt à accomplir pour lui les plus grands sacrifices, n'était plus le même. Il était complètement changé et ne voulait rien entendre. Son parti était pris d'une manière irrévocable. Quel était donc son but et à quel mobile obéissait-il ? Voilà ce qu'il convient de rechercher.

Nous connaissons La Bourdonnais et nous savons ce dont il était capable. La nature l'avait merveilleusement doué et il était difficile de réunir des qualités aussi nombreuses et aussi brillantes. Malheureusement, La Bourdonnais était extrêmement personnel et son orgueil lui défendait de faire la moindre concession. Il était habitué à occuper le premier rang et aux Îles, où il n'avait pas eu à craindre un rival, il avait accompli de véritables prodiges. En arrivant à Pondichéry, il n'avait pas tardé à concevoir une violente jalousie à l'égard de Dupleix, dont la réputation était surtout celle d'un négociant habile et qu'il regardait comme lui étant inférieur. Son amour propre lui interdisait d'agir sous les ordres du gouverneur de l'Inde. La lutte n'avait pas tardé à éclater à propos de l'expédition de Madras. La Bourdonnais, par son hésitation et son mauvais vouloir, avait cherché à créer des embarras au gouverneur de Pondichéry, afin de le forcer à abdiquer. Quand il se décida à partir, il n'était nullement changé et n'attendait que l'occasion favorable pour essayer de nouveau d'imposer sa volonté et de faire reconnaître sa suprématie.

Au bout de quelques jours, Madras s'était rendu grâce à son succès, La Bourdonnais espérait prendre sur le gouverneur de Pondichéry un ascendant tel que celui-ci s'em-

presserait d'abdiquer toute autorité. Il s'attendait à voir ses ordres exécutés sans discussions. Madras avait capitulé et il n'existait aucun traité de rachat. Du 21 au 25 septembre, des négociations avaient eu lieu avec le gouverneur Morse, mais aucune convention n'avait été conclue. Du reste, La Bourdonnais savait bien qu'il n'était pas d'une bonne politique de restituer Madras contre des lettres de change non encore acceptées. De plus il était impossible qu'il ne se rendit pas compte du danger qu'il faisait courir à nos établissements en retournant aux Iles avec son escadre. Une raison particulière faisait agir La Bourdonnais; quand il vit que le gouverneur de Pondichéry regardait Madras comme une de ses dépendances, sa jalousie se réveilla plus violente que jamais. Un Conseil lui avait été adjoint. Il se voyait ayant à Madras une position analogue à celle du directeur de Chandernagor, vis-à-vis de Dupleix. De plus à Pondichéry s'élaboraient de nouveaux projets dont l'exécution devait lui être confiée. Il ne serait plus qu'un général aux ordres du Conseil supérieur. La Bourdonnais qui avait pensé exercer l'autorité suprême et être l'arbitre de l'Inde se révolta à l'idée d'occuper le second rang, et tout lui parut préférable à cette situation, il avait oublié les Anglais et ne pensait plus qu'à abattre son rival.

La Bourdonnais croyait pouvoir jouir de sa conquête comme lui appartenant en propre. Quand il vit qu'il avait à compter avec le gouverneur de Pondichéry et qu'il était obligé de renoncer à Madras qu'il regardait comme sa propriété, il ne voulait pas qu'elle fût au pouvoir de Dupleix. Il reprit ses négociations avec les Anglais et signa le traité de rançon. En enlevant Madras à Dupleix, il pensait l'affaiblir et lui porter un coup terrible. En présence de la résistance qu'il rencontra, la colère le domina complètement et il se porta à des actes inqualifiables. Il n'avait pas craint de faire appel à la guerre civile et cherchait avant tout à amener la chute de celui qu'il regardait comme son rival.

Cet exemple n'est malheureusement pas un fait isolé dans l'histoire, et sans remonter bien loin, n'avons-nous pas vu en 1807, Bernadotte céder au ressentiment qu'il avait contre Davoust et refuser son concours lorsque ce dernier était sur le point de livrer la bataille d'Averstaedt. En Espagne les discussions de Ney et de Masséna, de Soult et de Suchet n'eût-elles pas contribué à nous rendre la fortune infidèle ! tant il est vrai que l'homme se laisse souvent dominer par un sentiment détestable qui lui fait sacrifier le salut de l'État à la vengeance et à la jalousie.

L'on a aussi attribué un autre mobile à la conduite de La Bourdonnais qui se serait laissé corrompre et aurait reçu cent mille pagodes (100.000^{p.}) Cette accusation fut portée de son vivant par d'Esprémenil et de Kerjean. Le premier disait qu'il avait entendu Dupleix affirmer qu'un Anglais lui avait dit que cent mille pagodes avaient été données à La Bourdonnais pour cette rançon. Il ajoutait qu'il avait tout fait pour découvrir la vérité sans pouvoir rien apprendre. De plus d'Esprémenil considérait La Bourdonnais comme un homme cupide, et dans une lettre adressée à Dupleix, il déclare avoir vu des agents de l'amiral faire poser nuitamment sur un navire des marchandises qui se trouvaient dans les magasins de la Compagnie Anglaise. De Kerjean assurait qu'il tenait d'un Juif retiré à Pondichéry que les Anglais avaient compté cent mille pagodes à M. La Bourdonnais en reconnaissance du bon traitement qu'ils avaient reçu de lui, et que lui, le Juif avait été taxé pour sa part à la somme de sept mille pagodes qu'il n'avait pas encore payées.

La Bourdonnais répondait que d'Esprémenil et de Kerjean étaient l'un le neveu, l'autre le gendre de Dupleix et par conséquent hostiles de parti pris. Il disait qu'il avait refusé une dernière entrevue avec le gouverneur Morse, parce qu'il avait appris que celui-ci avait l'intention de lui offrir un présent. Il déclarait que s'il avait reçu un tel pré-

sent il se serait mis dans l'obligation de le rendre en différant l'évacuation de Madras, du mois d'octobre à celui de janvier; à cette époque, c'est-à-dire au moment du procès, l'accusation fut considérée comme étant sans preuves et abandonnée.

Plus tard, elle fut reprise par deux historiens anglais. En 1772. Grose publiait la relation d'un voyage qu'il avait fait dans l'Inde. En parlant de l'affaire de Madras, il s'exprime ainsi : « le Gouverneur et le Conseil réglèrent le « prix de la rançon avec le commodore français (La « Bourdonnais) à 1.100.000 pagodes (10.441.650 francs), « outre un présent d'une valeur notable au commodore « français qui consentait moyennant des conditions à « évacuer sa conquête et à laisser les Anglais en pleine « possession de leur présidence » (Grose's East Indies). Le professeur Wilson dans son livre intitulé : « Mills' India » parle d'une lettre publiée en 1750 par un fonctionnaire du gouvernement de Madras. Cette lettre rapporte les discussions qui eurent lieu au Conseil à l'égard de bons délivrés pour lever de l'argent jusqu'à concurrence de 100.000 pagodes qui furent offertes, dit-il, au commodore français pour prix de sa modération.

M. le colonel Malleon, dans son histoire des Français dans l'Inde, qu'il a publiée il y a quelques années, considère La Bourdonnais comme coupable de prévarication, et cite à l'appui de son opinion les papiers déposés actuellement à India-House, concernant l'affaire de Madras. M. le sous-secrétaire d'État des Indes a bien voulu nous faire communiquer les documents en question. Les directeurs de la Compagnie anglaise se livrèrent à une enquête et interrogèrent les membres du Conseil de Madras. Morse et Monson reconnaissent avoir promis à La Bourdonnais la somme de cent mille pagodes. Monson ajouta que l'on ne demanda aucun reçu. Le conseiller Fowke, tout en déclarant qu'il était resté étranger à ce marché, ne met pas en doute que

la somme n'ait été payée. En 1747, Dupleix obtint d'importantes révélations d'un fonctionnaire anglais, nommé Savage, qui se trouvait à Madras, lors de la prise de cette ville par les Français. Savage fait une déclaration identique à celles de Morse, de Monson et de Fowke, et accuse La Bourdonnais d'avoir reçu 88,000 pagodes¹. Cependant, malgré la gravité de ces présomptions, nous hésitons encore à reconnaître La Bourdonnais comme coupable de prévarication. Avant d'admettre cette deuxième accusation, nous désirons avoir de nouvelles preuves provenant d'une autre source et venant certifier le témoignage des membres du Conseil de Madras. Mais il est temps de reprendre notre récit et de revenir dans l'Inde pour voir ce qui s'y passait.

Malgré l'avantage qu'il avait obtenu, La Bourdonnais ne se sentait pas à son aise. Sa position allait bientôt devenir difficile. Sa lutte avec Dupleix l'avait absorbé, et il n'avait pas encore fait l'inventaire des marchandises qui se trouvaient à Madras. Cependant, il ne pouvait rester longtemps dans cette ville. La saison s'avavançait et La Bourdonnais voyait qu'en quittant Madras le 15 octobre, comme il en avait eu d'abord l'intention, il abandonnait sa conquête à Dupleix. Cependant, il fallait qu'il prît une décision si le sens moral avait été moins obscurci chez lui. Il se serait franchement adressé à Duplex et l'entente eut été établie. Mais La Bourdonnais était trop personnel pour agir ainsi, et il usa d'un autre moyen ; il se rappela que le 4 octobre, Paradis lui avait proposé de garder Madras jusqu'au mois de février². Il eut recours à lui et le chargea de sonder Dupleix et de lui demander s'il consentirait à exécuter le traité de rançon à la condition que la restitution de la place aux Anglais fût différée d'octobre en janvier ou en février

¹ Cette déposition a été consignée par écrit et se trouve actuellement aux archives de Pondichéry. Nous en possédons la copie.

² Paradis n'avait fait cette proposition que dans le but d'établir une trêve et d'éviter la guerre civile.

1747. Pour reculer la date de l'évacuation, La Bourdonnais allèguerait qu'il voulait donner le temps aux Français de s'emparer des effets et des marchandises qui leur appartenaient, conformément au traité.

Cette proposition faite à Dupleix quelques jours après que son autorité avait été méconnue et ses commissaires arrêtés, ne pouvait trouver chez lui un accueil favorable¹. Cependant, il était trop politique pour rompre avec La Bourdonnais, et dans cette ouverture il vit la possibilité de se débarrasser de l'homme dont la présence était si funeste aux intérêts du pays. Aussi le 7 octobre, il écrivait à La Bourdonnais et lui donnait à entendre qu'il s'occupait de sa proposition. Sur ces entrefaites, survint un événement qui était de nature à modifier la situation. Le 8 octobre, trois vaisseaux arrivaient en rade de Pondichéry. Ces vaisseaux, le *Centaure*, le *Mars* et le *Brillant* étaient ceux dont Dupleix avait signalé la présence à Mahé pendant le siège de Madras ; ils étaient commandés par le capitaine d'Ordelin, et portaient ensemble 1360 hommes et 130 canons. Ce secours était assez important pour exercer une influence sur une décision à prendre.

La Compagnie informait Dupleix de l'imminence de la guerre avec la Hollande et en même temps en prévision de sa réunion avec La Bourdonnais, elle lui envoyait des instructions sur les relations qu'il devait avoir avec le commandant de l'escadre. Ces ordres donnaient une grande force au Conseil de la colonie ; ils étaient datés du 11 octobre 1744 et ainsi conçus : « La Compagnie juge qu'il est convenable et même décent que le commandant des escadres
« assiste dans les conseils, qu'il y soit appelé lorsqu'il s'y
« traitera des matières concernant quelques expéditions
« militaires où ce commandant doit avoir la plus grande

¹ Le 6 octobre, La Bourdonnais écrivait au Conseil de Pondichéry : « où est le droit de M. Dupleix ? il est fort inutile de réitérer ici vos ordres, vous n'avez aucun droit d'en donner. »

« part ; qu'il y ait une voix délibératrice, mais elle y entend
« aussi que tout ce qu'on y aura délibéré soit exécuté sans
« difficulté, de quelque nature d'affaires dont il s'agisse,
« quand même il serait question de disposer de tous les
« vaisseaux de la Compagnie qu'il commanderait. » Ce document était clair et ne pouvait être conservé. Dupleix s'empressa d'en envoyer une copie à La Bourdonnais.

La Bourdonnais voulut d'abord discuter, et dans une lettre datée du 10 octobre 1746, il disait que le ministre croyait qu'il avait quitté l'Inde et que les ordres que l'on avait reçus ne le regardaient pas, et s'adresaient aux capitaines des navires de la Compagnie. Mais le jour où il expédiait cette dépêche, plusieurs lettres lui arrivèrent, et à partir du moment de leur réception il changea de ton. Le 11 octobre, il écrivait à Dupleix : « J'ai cru enfin découvrir
« la porte par laquelle je peux sortir à la satisfaction de ma
« nation, sans manquer à ma parole. » Il ajoutait qu'il était prêt à accepter n'importe qu'elle condition, pourvu que le traité qu'il avait signé fût exécuté. Il annonçait qu'il avait l'intention de rester à Madras jusqu'au 20 et peut-être jusqu'au 25. Dans la soirée arrivait la réponse de Dupleix ; La Bourdonnais s'empressa de lui transmettre les conditions auxquelles il remettait Madras au gouvernement de Pondichéry. Le traité de rachat devait être exécuté, et l'évacuation était fixée au 1^{er} janvier 1747. Ce traité contenait des conditions très favorables aux Anglais. La Bourdonnais demandait à Dupleix sa parole d'honneur de tenir les clauses qu'il indiquait dans sa lettre, et en même temps, il lui disait qu'après ce qui s'était passé, il fallait qu'il aille en France.

Le lendemain 12 octobre, La Bourdonnais écrivait à Pondichéry et sa lettre portait que d'Esprémenil lui avait assuré que Dupleix tiendrait la capitulation, il déclarait qu'il était impatient de partir et envoyait le traité de rançon, qui comprenait dix-sept articles et reproduisait toutes les conditions insérées dans le traité précédemment conclu avec

les Anglais. La Bourdonnais y avait ajouté une clause supplémentaire de cinq articles. Cette nouvelle convention plaçait les Anglais dans une situation exceptionnelle. Madras devait être évacué au plus tard à la fin de janvier et ses fortifications rester dans le même état. La garnison française était obligée de vivre à ses frais et la police de la ville était faite par les autorités anglaises. Jusqu'au moment de l'évacuation, Madras ne pouvait être attaqué par aucune des deux nations, et aussi longtemps qu'il demeurerait en notre pouvoir, sa rade restait ouverte aux vaisseaux de l'une comme de l'autre. Singulière contradiction, La Bourdonnais était venu dans l'Inde pour détruire la puissance des Anglais, et il autorisait leurs navires marchands à fréquenter une place qui était notre conquête. La Bourdonnais explique sa conduite en disant que s'il avait permis aux Anglais de venir trafiquer à Madras, c'était dans le but d'assurer le paiement des billets souscrits par le gouverneur Morse.

Ces conditions ne pouvaient pas être acceptées à Pondichéry. Le Conseil supérieur répondit à La Bourdonnais et, dans une lettre datée du 14 octobre, il refusait de donner son consentement. Il était plus résolu que jamais. De son côté, La Bourdonnais était peu disposé à céder, et la lutte allait probablement recommencer entre lui et le gouvernement de Pondichéry, quand un événement imprévu vint trancher les difficultés.

L'on approchait de la mousson, cette époque si redoutée des navigateurs dans l'Inde. Le 11 octobre, La Bourdonnais avait fait part de ses inquiétudes à Dupleix et lui avait écrit : « Je veux bien rester ici jusqu'au 20 et peut-être jusqu'au 25, si le ciel nous est favorable. » Le lendemain, il lui disait : « Le temps s'écoule....., les choses pressent....., je veux partir..... Voilà déjà les vents du Nord qui commencent à souffler.....; j'écris aujourd'hui à chacun des capitaines, leur donnant des ordres pour

« que si la nouvelle lune les force à prendre la mer, ils puissent regagner la côte. »

Le 13 octobre, fut une journée délicieuse, pendant la nuit, le vent commença à souffler et un violent ouragan se déclara. Les vaisseaux français, à l'exception du *Lys*, du *Saint-Louis* et de *La Renommée* qui avaient été envoyés à Pondichéry, se trouvaient en rade de Madras. A l'approche du mauvais temps, ils avaient levé l'ancre et cherché à gagner la pleine mer. Quand vint le jour, la flotte avait disparu et il n'y avait pas une voile à l'horizon. A huit heures du matin, la tempête redoublait de violence et les inquiétudes croissaient d'heure en heure. La Bourdonnais s'occupa d'organiser des secours et des moyens de sauvetage. Il envoyait des compagnies le long de la côte, ramassait des schelingues et des catimarons ¹ et essayait à force d'argent d'engager des bateliers à s'y embarquer, pour porter ses ordres aux capitaines. Mais la mer était trop mauvaise, et bien peu osèrent se risquer. Jusqu'à huit heures du soir, l'on fut sans nouvelles et l'on n'apercevait aucun bâtiment. L'on apprit alors que la *Marie-Gertrude* s'était perdue corps et biens, et que deux navires dont l'un était démâté, étaient en sûreté devant San-Thomé. La Bourdonnais écrivit alors à Dupleix pour lui dépeindre sa situation et lui demander des nouvelles des vaisseaux qui étaient à Pondichéry. Le jour suivant, c'est-à-dire le 15, l'anxiété ne fit qu'augmenter à Madras, et chaque heure apportait de nouveaux sinistres. Le *Bourbon* était à quatre lieues au large, n'ayant plus qu'un mât et ent'rouvert; l'*Achille* à une lieue de terre, démâté, chargé en côte par un vent d'est qui le mettait sur le point de périr. Un autre navire complètement désemparé avait été aperçu, et le *Duc d'Orléans* avait coulé bas. L'effroi était général.

¹ Un catimaron est un assemblage de cinq ou six morceaux de bois de 15 à 20 pieds de long liés ensemble. N'ayant pas de capacité intérieure, il ne peut être submergé. On mâte le catimaron et on lui ajoute un balancier qui sert de contre-poids à la voile.

Le 16, la tempête diminua, et le 17 on connut l'étendue du désastre. Le 13, huit vaisseaux, l'*Achille*, le *Bourbon*, le *Phenix*, le *Neptune*, le *Duc d'Orléans*, la *Princesse Marie* étaient en rade. L'*Achille* avait perdu deux de ses mâts et jeté seize canons à la mer. Le *Neptune* était démâté; il avait dû sacrifier quatorze canons et avait sept pieds d'eau dans sa cale. Le *Bourbon* avait perdu son grand mât, son mât de misaine et jeté quatorze canons. La *Princesse-Marie* avait huit pieds d'eau dans sa cale et perdu toute sa mâture, il ne lui restait que son beaupré. Le *Phenix* s'était perdu corps et biens. Le *Duc-d'Orléans* qui était chargé des richesses de La Bourdonnais, avait eu le même sort. L'*Advice* avait coulé bas : la *Marie-Gertrude* s'était échouée, et de son équipage il ne s'était sauvé que quatorze matelots. Ainsi sur huit vaisseaux, quatre avaient péri et les autres étaient plus ou moins endommagés. La flotte française n'existait plus. Sa perte en hommes était considérable ; elle dépassait douze cents sans compter soixante prisonniers anglais qui avaient été embarqués sur le *Duc-d'Orléans*.

La Bourdonnais était désespéré de ce désastre, dont il était en partie l'auteur. Si au lieu de s'attarder à Madras, il avait pris la route de Bombay ou celle du Bengale, il aurait conservé sa flotte, et nous n'aurions pas eu à déplorer ce malheur irréparable. Sur ces entrefaites, il reçut la lettre du Conseil, dont nous avons parlé, qui refusait de fixer une date pour l'évacuation ; il s'y attendait ainsi qu'il le prouve dans sa réponse. « J'ai reçu du Conseil » écrivait-il, « la réponse que j'attendais au sujet de Madras. Je prendrai, je crois, le parti le plus simple qui est de vous laisser copie de la capitulation et de vous abandonner la terre pour me donner tout entier à sauver les débris de vos pertes sur mer. »

La Bourdonnais n'avait pas cependant renoncé à toute idée de lutte ; il avait essayé, mais inutilement, de gagner à

sa cause les capitaines du *Centaure*, du *Mars* et du *Brillant*. Il s'adressait de nouveau au Conseil et lui disait : « Le commandement de Madras a été jusqu'ici le sujet de bien des disputes. Que j'aie tort ou raison, je sacrifie mon amour-propre au consentement de Pondichéry. » Il demandait ensuite au Conseil s'il voulait empêcher les capitaines nouvellement arrivés, de venir le rejoindre à Madras. Dans ce cas, sa résolution était prise ; il était décidé à partir pour la France « afin de rendre compte au roi et au ministre de l'impossibilité où on le mettait d'exécuter leurs ordres. » Il espérait que ses menaces auraient pour effet d'intimider le Conseil.

A ce moment, Dupleix lui proposait dans une lettre datée du 19 octobre, d'envoyer à Goa les vaisseaux qui avaient souffert, pour y réparer leurs avaries et de recommencer ensuite une nouvelle campagne. L'amiral et le Conseil devaient se concerter à ce sujet. De son côté, La Bourdonnais ne pensait plus qu'à quitter Madras. « Mon parti est pris » écrivait-il au Conseil, « je vous abandonne Madras : c'est à vous de tenir ma parole ; au reste, je suis si dégoûté de ce malheureux endroit, que je voudrais, pour un bras, n'y avoir mis les pieds. Il m'en coûte trop cher. »

Pendant ce temps-là, La Bourdonnais s'occupait de réarmer ses vaisseaux et en cinq jours, les bâtiments qui lui restaient étaient mis en état de reprendre la mer. Il résolut d'en finir, et le 17 octobre, il communiquait à d'Esprémenil les articles supplémentaires qu'il avait ajoutés au texte de la capitulation. Le 21, il convoquait les Anglais à l'hôtel du gouvernement et leur donnait lecture du traité de rançon. Ce traité reçut leur approbation. Le gouverneur Morse et cinq conseillers y apposèrent leurs signatures. Le même jour, une copie en était expédiée à Pondichéry et La Bourdonnais informait les membres du Conseil qu'il les rendait responsables de toutes les conventions aux clauses contenues dans la convention.

En ces circonstances, la conduite de La Bourdonnais était bien coupable : il avait réuni les conseillers anglais sans y avoir été autorisé ; il avait en sa possession le rejet officiel du traité de rançon ; et non seulement il le confirmait, mais il y ajoutait un préambule certifiant qu'il avait été ratifié. Il était impossible de pousser plus loin le mépris pour le gouvernement de Pondichéry.

La Bourdonnais n'attendait que la fin de ses préparatifs pour partir ; il ordonna une grande parade pour le 23 octobre. Il remettait ce jour-là le commandement à d'Espréménil, nommé gouverneur par le Conseil de Pondichéry, et le faisait reconnaître par les troupes rangées en bataille. A ce moment le vent s'éleva et les vaisseaux qui craignaient une nouvelle tempête, avaient pris le large. La Bourdonnais attendit la fin de la cérémonie, puis il se jeta dans une chaloupe, et malgré le mauvais temps il ne tarda pas à rejoindre la flotte.

La tempête ne s'était pas étendue jusqu'à Pondichéry, et les vaisseaux qui s'y trouvaient mouillaient tranquillement dans sa rade. A la nouvelle du désastre, le Conseil s'était assemblé pour remédier à la situation et prendre un parti. Les ressources dont on disposait n'étaient pas considérables. L'expédition de Madras avait en parti épuisé les arsenaux. Après avoir pris l'avis des capitaines de l'escadre, le Conseil délibéra sur l'emploi de l'escadre ; il décida que les six vaisseaux qui étaient à Pondichéry iraient à Achem, exiger la restitution du bâtiment le *Favori*, que les Anglais avaient pris dans le port de cette ville, qu'ils y resteraient jusqu'au 20 ou 25 décembre, et se rendraient ensuite à Madras, si l'état de la mer le permettait.

D'Ordélin qui reçut le commandement était un brave officier, mais hésitant et irrésolu. Il n'avait pris la mer que depuis quelques heures quand il reçut une lettre de La Bourdonnais, qui lui ordonnait de venir le rejoindre. D'Ordélin et ses officiers se demandaient ce qu'ils allaient

faire quand La Bourdonnais les rallia avec son escadre. Il eut bientôt tranché la question ; il réunit à bord de l'*Achille* un Conseil de guerre, et fit décider que la flotte n'était plus en état de résister aux forces ennemies, et que par conséquent elle devait rentrer. Le 29 octobre, elle mouillait en rade de Pondichéry.

La Bourdonnais avait un plan, il voulait aller à Goa pour y réparer ses vaisseaux. Il aurait ensuite acheté de gros navires à Surate, renforcé ses équipages de sept à huit cents Cafres et serait revenu sur la côte de Coromandel, à la tête de forces navales capables de contrebalancer celles des Anglais. En un mot, il proposait une nouvelle campagne. Mais pour exécuter ce projet, il aurait fallu dégarnir la ville de Pondichéry et la laisser exposée aux attaques de l'ennemi. La Bourdonnais s'efforçait de faire ressortir l'intérêt de cette expédition et pressait Dupleix « de l'aider avec le « même zèle qu'il avait fait pour le siège de Madras. De « cette manière, disait-il, nous pourrions nous relever et « soutenir nos avantages. »

Le gouverneur était responsable de Pondichéry, et ne pouvait se croire obligé d'enlever à la ville ses moyens de défense, dans le but d'organiser une croisière. D'un autre côté, la conduite de La Bourdonnais n'était pas faite pour inspirer confiance ; aussi le Conseil refusa de donner suite à son projet et à toutes ses propositions, il réitérait les ordres qui avaient été donnés à l'escadre de faire voile pour Achem. La Bourdonnais voyant que ses efforts demeuraient sans résultat, se décida à partir. Il quitta Pondichéry le 29 octobre, il n'y était resté que deux jours.

Il avait à sa disposition quatre bons vaisseaux, le *Centaure*, le *Mars*, le *Brillant* et le *Saint-Louis*, et trois autres l'*Achille*, le *Lys* et le *Sumatra* qui étaient désarmés. Il en forma deux escadres qui devaient naviguer de concert. D'Ordelin commandait la première division, qui

était composée des bons vaisseaux, et la Bourdonnais la seconde. Dès que l'on fut au large, D'Ordelin prit les devants et le 6 décembre, il jeta l'ancre à Achem. La Bourdonnais resté en arrière avec les mauvais bâtiments fut obligé de céder au vent qui était contraire et d'abandonner cette route pour prendre celle des îles. Le 16 décembre, il arrivait à Port-Louis en fort mauvais état. Le gouverneur des îles était David qui avait précédemment administré le Sénégal; il avait l'ordre de laisser le commandement de l'escadre à La Bourdonnais dans le cas où les comptes de son gouvernement seraient trouvés exacts.

David se prononça dans un sens favorable et La Bourdonnais conserva son commandement. On le chargea de conduire six vaisseaux en France.

A la hauteur du cap de Bonne-Espérance, il fut assailli par une tempête qui dispersa ses vaisseaux, et à Saint-Paul de Loango il n'avait plus que quatre bâtiments. Une flotte anglaise était dans le voisinage. Il embarqua sa femme et ses enfants sur un navire portugais, et parvint à gagner la Martinique. Les croiseurs anglais obstruaient la route de l'Europe et il était impossible de les éviter. La Bourdonnais était cependant impatient de revenir en France pour se disculper; il laissa ses vaisseaux à la Martinique, convertit sa fortune en bijoux et se rendit à Saint-Eustache sous un nom déguisé. Un petit bâtiment était en partance pour Flessingue; il s'y embarqua.

En route l'on apprend que la guerre a été déclarée entre la France et la Hollande. Cette nouvelle oblige le capitaine hollandais à relâcher à Falmouth. Les Anglais visitent le bâtiment avec soin. La Bourdonnais est reconnu et conduit à Londres. On lui donne la ville comme prison et pendant son séjour, il y est traité avec toutes sortes de distinctions. La famille royale, les seigneurs de la Cour, les directeurs de la Compagnie lui firent le meilleur accueil. Le prince de

Galles lui accorda les marques les plus flatteuses de sa considération et le présenta à la princesse, en disant : « Voilà, Madame, l'homme qui nous a fait tant de mal. » Il était regardé par les Anglais à cause de sa conduite à Madras, comme le défenseur de leurs intérêts.

Dès qu'il apprit qu'une instance judiciaire était commencée contre lui, il obtint du gouvernement anglais l'autorisation de rentrer en France sur parole. En février 1748, il arrivait à Paris. Quelques jours après, il était à la Bastille et tenu au secret pendant plus de deux ans, sans qu'il lui fût permis de voir sa famille et de se servir de plumes et d'encre. Pendant son emprisonnement, il écrivit ses mémoires au moyen de vert de gris et de marc de café, sur des mouchoirs empesés et séchés au feu. Il s'était fabriqué une plume avec une espèce de monnaie de cuivre.

Le 7 mars 1748, le roi avait nommé une commission pour instruire le procès. En 1750, La Bourdonnais put se faire entendre ; il était accusé de désobéissance et de prévarication. L'accusation de désobéissance fut abandonnée. Quant à celle de prévarication, elle ne pouvait être établie. En outre, La Bourdonnais était devenu une victime intéressante. La Bastille l'avait rendu populaire, et il fut acquitté aux applaudissements universels (1751). Mais il ne devait pas jouir longtemps de son triomphe ; sa santé avait été altérée par la captivité, et la Compagnie lui disputait les débris de sa fortune. Il mourut miné par le chagrin, le 10 novembre 1753. La France entière le pleura, et il en rejaillit une grande défaveur sur Dupleix.

Du reste, par ses mémoires, La Bourdonnais ne contribua pas peu à tourner l'opinion publique contre son rival. Dupleix fut représenté comme un ambitieux égoïste et jaloux. L'énergie qu'il avait montrée dans l'affaire de Madras lui fut reprochée comme une mauvaise action. Il

fut accusé de malveillance, et l'on disait qu'il avait porté envie à la gloire de La Bourdonnais. Aujourd'hui justice a été rendue; Dupleix a été calomnié et dans la résistance qu'il avait déployée, il n'avait cédé à aucun sentiment d'animosité. Il avait été uniquement guidé par l'intérêt de la France, et n'avait écouté que la voix du patriotisme qui fut le mobile de toutes ses actions ¹.

H. CASTONNET-DESFOSSÉS.

¹ Le fait suivant prouve que dans sa lutte contre La Bourdonnais, Dupleix n'obéissait à aucun ressentiment personnel. Après son acquittement, La Bourdonnais avait équipé un vaisseau pour le commerce de l'Inde. Dupleix lui donna toute facilité pour la réussite de son armement. « Je l'ai reçu » disait-il « non comme le vaisseau d'un ennemi qui ne cherche qu'à me nuire, mais comme s'il avait appartenu à mon propre frère. »

NÉCROLOGIE

Monsieur De Lens.

La Revue de l'Anjou vient de perdre en Monsieur De Lens, inspecteur d'Académie en retraite, un de ses collaborateurs les plus distingués. Né à Paris, en 1809, il entra à l'École Normale supérieure en 1828, et fut appelé en 1833 à la chaire de Philosophie du Collège royal d'Angers, qu'il occupa jusqu'en 1849. Revenu parmi nous comme Inspecteur d'Académie en 1854, il prenait sa retraite à Angers, en 1871, affirmant ainsi sa prédilection pour la cité qui avait vu s'écouler la majeure partie de sa carrière universitaire. Il était officier de l'Université et avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1859. Il appartenait à un ami, à un ancien collègue, de faire l'éloge de M. De Lens : Monsieur Boucher, ancien professeur au Lycée d'Angers, a bien voulu s'en charger ; nul n'en était plus digne ni plus capable. Tous les lecteurs se rappellent les travaux que M. De Lens a publiés dans la *Revue de l'Anjou*. Dernièrement encore, n'avait-il pas entrepris, dans cette publication, de continuer l'*Histoire de l'Université d'Angers*, de Rangeard. Ses forces l'ont trahi avant qu'il ait pu terminer cette œuvre si importante pour l'histoire de notre province. Un seul volume, *la Faculté des Droits*, est paru, auquel l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* a décerné une mention honorable. « Nous avons accordé, a dit M. Gaston Paris, rapporteur du « concours, une mention honorable à un livre inachevé, avec « l'espoir de pouvoir donner à l'ouvrage entier une récompense « plus haute, que l'auteur méritera certainement, s'il l'achève « comme il l'a commencé. » M. de Rosière, président de l'Académie, disait de son côté : « Si le travail eût été complet, il « aurait probablement mérité une récompense plus haute. Nous « espérons que M. De Lens ne tardera pas à venir la réclamer. » Il ne reste rien à dire après de pareils témoignages, ils suffisent pour faire apprécier l'auteur et l'œuvre qui malheureusement reste inachevée.

X.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Un livre d'un très vif intérêt, surtout d'un très grand enseignement dans les circonstances actuelles, c'est celui que vient de publier la librairie Victor Palmé :

LA LÉGENDE DES GIRONDINS, par Edmond Biré. Dans un premier chapitre plein de vie et de recherches littéraires sur le sujet intitulé : *Formation de la légende*, l'auteur nous fait assister au défilé de tous ceux qui ont contribué à poser et à accréditer : « la Légende des Girondins. » Voici d'abord Paganel, Bailleul, Gart, Berville, Banière, puis des personnalités véritablement retentissantes : Thiers, Lamartine, Louis Blanc, Mignet, Michelet.

A la suite des apologistes et des glorificateurs, M. Edouard Biré nomme ceux qui ont porté les premiers coups à la « Légende, » MM. de Barante, *Histoire de la Convention nationale*; Granier de Cassagnac, *Histoire des Girondins et des massacres de septembre*. Et il vient à son tour, dans la voie de ses premiers et glorieux guides, avec le secours de leurs trésors et celui non moins riche de son propre labeur, attaquer, annihiler la « Légende, » de ces hommes néfastes et surfaits. Résolu à faire, coûte que coûte, la vérité autour d'eux, il les étudie dans leurs paroles, dans leurs actes, dans leur attitude morale respective, et il est amené à conclure qu'« ils n'ont rien édifié, » qu'« on ne saurait même dire qu'ils aient rien détruit »..... « tombant comme ils avaient vécu, *en avocats!* »

Tout livre a, ou du moins avait une moralité. Celui de M. Edmond Biré en contient une, éclatante, palpable, actuelle. Voici en quels termes il l'a fait lui-même jaillir : « La Révolution qui n'est pas finie, — le mot de Talleyrand, prononcé il y a plus de quarante ans, est toujours vrai, — la Révolution reprend son cours, et la France revoit, en 1871, la honte et les crimes de la Commune de 1793. Les événements donnent naissance à un genre d'hommes que nous n'avons point à juger

ici, et qui croient sage de pousser à la constitution de la République légale : hommes de tiers-parti et de transaction, qui donnent un moment la main aux Jacobins de la République nouvelle, et qui bientôt, surpris autant qu'effrayés de voir sortir du principe qu'ils ont contribué à faire prévaloir, les conséquences qui en découlent logiquement, se livrent à des velléités de résistance que couronneront invariablement de nouveaux actes de faiblesse. De tous côtés, amis et ennemis leur crient : *Vous êtes des Girondins !* On le croit autour d'eux, ils le croient eux-mêmes et voilà que les Girondins de 92 bénéficient de la confusion qui s'établit ainsi entre eux et les Girondins de 1880. Comme ces derniers sont, après tout, des hommes véritablement *modérés*, qui mourraient, s'il le fallait, je ne fais aucune difficulté de le reconnaître, — *pour refuser du sang au peuple*, il se trouve que tous ceux qui connaissent mal l'histoire de la révolution française, — et l'on m'accordera sans peine que c'est le plus grand nombre, — sont conduits à croire que les membres de la Gironde étaient des hommes réellement *modérés*, qui avaient horreur du sang et la haine du crime. Il ne m'étonnerait même pas que la plupart de nos contemporains se représentassent VERGNIAUD sous les traits de M. DUFAURE, qui a été, lui aussi, avocat au barreau de Bordeaux. La vérité m'oblige à dire que là se borne la ressemblance. »

En d'autres termes, le présent est une reproduction exacte du passé. Le mot : « le masque tombe, l'homme reste ! » ne fut jamais plus applicable. Les premiers Girondins précipitèrent la France dans l'abîme et y périrent eux-mêmes. Les Girondins actuels ont couru sur la même pente, entraînant après eux toute la nation. Voulez-vous bien voir l'idole se démasquer, et le gouffre s'ouvrir béant ? Lisez l'ouvrage saisissant de M. Edmond Biré.

*La Légende des Girondins forme un beau volume in-18 Jésus de
III-454 pages, titres rouge et noire. — Prix : 3 fr.*

Le Propriétaire-Gérant
G. GRASSIN

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

NOUVELLE PUBLICATION

DICTIONNAIRE
DE L'ART, DE LA CURIOSITÉ ET DU BIBELOT

PAR

ERNEST BOSCH, ARCHITECTE

Un volume grand in-8°, illustré de plus de 600 gravures

Prix, broché : 40 francs ; relié : 50 francs.

En publication.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera 2 volumes grand in-8° et sera publié en fascicules de 80 pages chacun, avec de nombreuses planches au prix de 3 francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Le 13° Fascicule est paru.

OUVRAGES NOUVEAUX :

DISCOURS ET MÉLANGES POLITIQUES

PAR

M. le Comte de FALLOUX. — 2 vol. in-12, 8 fr.

DEUXIÈME ÉDITION

Frédéric II et Marie-Thérèse, d'après des documents nouveaux, 1740-1742, par le duc de Broglie, de l'Académie Française, 2 vol. in-8°	15	»
Paris à Cheval, textes et dessins, par Crafty, 1 vol. in-8°, broché	20	»
Fleurs d'Ennui, par Pierre Loti, 1 vol. in-12.	3	50
Mes Souvenirs, par Théodore de Banville, 1 vol. in-12.	3	50
Souvenirs du Second Empire, par Granier de Cassagnac, 3 ^e série, 1 vol. in-12	3	»
Le Pays du Soleil de Minuit, par Paul du Chaillu, 1 vol. grand in-8° illustré	15	»
La Petite Sœur, par Hector Malot, 2 vol. in-12.	6	»
Trois Enigmes historiques, par Loiseleur, 1 vol. in-12	3	50
Une Histoire sans nom, par J. Barley d'Aurevilly, 1 vol. in-12.	3	50
L'avenir de la Turquie : Le Panislamisme, par Gabriel Charmes, 1 vol. in-12	3	50
Le Théâtre d'autrefois et d'aujourd'hui, par E. M. de Lyden, 1 vol. in-12	3	50
Mémoires de M. Claude. — Tome IX, 1 vol. in-12	3	50
Souvenirs d'un Vieux Critique, par A. de Pontmartin. — Tome II, 1 vol. in-12	3	50
La Guerre d'Italie. — Campagne de 1859, par le duc d'Almazan, 1 vol. in-8°.	8	»
Duguay-Trouin et Saint-Malo la Cité-Corsaire, par l'abbé Poulain, 1 vol. in-8°.	6	»
La Russie et les Russes, par Victor Tissot, 1 vol. in-12.	3	50
Marie-Antoinette et l'Agonie de la Royauté, par Imbert de Saint-Amand, 1 vol. in-12	3	50
Le Théâtre au salon, par A. Gennevraye, 1 vol. in-12.	3	50
Souvenirs littéraires, par Maxime du Camp. Tome I ^{er} , 1 vol. in-8°	7	50
Mémoires du Marquis de Sourches, tome I ^{er} , 1 vol. in-8°.	7	50
La Légende des Girondins, par Emond Biré, 1 vol. in-12	3	»
Le Maître des Forges, par Georges Ohnet, 1 vol. in-18	3	50
La Captivité de M ^{me} la Duchesse de Berry, à Blaye. — Journal du docteur P. Menière, 2 vol. in-8°.	15	»
Le Maréchal Bugeaud, d'après sa correspondance intime et des papiers inédits, par le C ^{te} H. d'Ideville, ancien Préfet d'Alger, tome premier, tome deuxième.	10	»
La Légitimité devant le Catholicisme, par G. Véran, in-8	1	»

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Sixième Livraison. — Décembre 1882

TOME CINQUIÈME

ANGERS

GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

RUE SAINT-LAUD.

—
1883

SOMMAIRE

- 1° *Les Revenants.* — Charles Nodier. — Victor PAVIE.
 - 2° *Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses seigneurs, d'après des documents nouveaux et inédits (Suite et fin.)* — André JOUBERT.
 - 3° *Que reste-t-il des temps anciens? — Que doit-on attendre des temps modernes?* — Jules TURQUET.
 - 4° *Alma Mater.* — YVES DE KERSABIEG.
 - 5° *Chronique bibliographique.* — J. de KERNAERET et E. F.
 - 6° *Notre-Dame Angevine (35^e feuille).* — GRANDET.
-

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 francs par an.

LES REVENANTS

Charles Nodier.

II.

L'on est toujours fils de son père par quelque endroit, mon cher E*, soit dit sans attenter à ton individualité native. A l'appui de cet axiome, laisse-moi te raconter ton histoire d'abord, puis la mienne. Tu rapprocheras les deux faits l'un de l'autre, et tu tireras la conclusion.

Je te montrais Paris, pour délasserment et pour remède aux victorieuses fatigues du baccalauréat. La première porte que je t'ouvris fut celle des galeries du Louvre. Il me tardait de confronter à leurs chefs-d'œuvre un échappé de philosophie, en pleine fermentation des systèmes et des théories qui hantaient son jeune cerveau.

Nous marchâmes droit sur Raphaël ; ce type surhumain de l'humaine beauté n'amena point sur tes lèvres le cri d'admiration que je me réjouissais d'y recueillir. — Nous passâmes à Rubens dont les généreuses ardeurs, la fougue pathétique et l'imagination triomphale n'agirent qu'insuffisamment sur toi. — Ainsi de l'harmonieux Titien, ainsi de Murillo, le maître aux splendides extases, ainsi du suave et expressif Corrège. — Le magicien Rembrandt n'ayant pu te subjuguier par la puissance de ses prestiges, j'essayai sur ton esprit, plus apte à la ressentir en raison de tes dispositions présentes, l'influence méditative du

Poussin. Tu mordis un instant, mais pour lâcher bientôt, et pour rentrer plus avant encore dans l'isolement de ta pensée.

« Ah ça, mais tu n'y es pas ! que te manque-t-il, et que cherches-tu ? »

— « Je cherche, — et tes regards avidement ouverts semblaient interroger avec anxiété chaque toile, — je cherche le portrait de Descartes.

— « Qu'à cela ne tienne ! que ne le disais-tu plus tôt ? »

Et d'un coup de patin nous glissâmes sur le parquet jusqu'à l'extrémité de la galerie, où les traits contractés de l'illustre réformateur ressortaient avec plus d'opiniâtreté que de charmes sous la main de Franz Halls.

« Es-tu content ? Est-ce bien lui ? Prends-en ta part, mais en laissant leur part aux autres. Aussi bien tu mêleras tôt ou tard de l'eau à ton vin, en songeant que celui qui mit au monde Malebranche n'en fut pas moins le père, bon gré mal gré, de Spinoza. »

L'incident vidé, tu devins mieux et, dégagé de toute obsession désormais, tu te mis à sentir, à apprécier et à comprendre avec une liberté et une aisance qui devaient de plus en plus nous rapprocher l'un de l'autre.

A mon tour, maintenant.

Comme j'entrais à Paris, en 1824, le salon des Beaux-Arts s'ouvrait, non pas comme aujourd'hui à la distance d'une année, mais à deux années d'intervalle de celui qui l'avait précédé, (en ce temps-là on laissait respirer les artistes) ; non pas dans un palais à leur destination spéciale, mais dans celui du Louvre, où les toiles des exposants étaient momentanément superposées sur les anciennes. Quel supplice pour les vieux maîtres que d'anhéler trois mois durant sous la pression de ces intrus, dont si peu se faisaient pardonner l'irrévérence du procédé par des chefs-d'œuvres.

Il n'en est pas moins vrai que le salon de 1824, grâce à

l'entrée en lice de cette phalange de novateurs appelée à régénérer notre école, devait laisser un lumineux sillon derrière lui. Ce mouvement glorieux, dont Eugène Delacroix avec son *Massacre de Scio* tenait la tête, se déroba d'abord pour moi sous l'empire d'une circonstance en rapport avec mes enthousiasmes littéraires du moment. J'avais, du premier coup, relevé sur les pages du livret l'indication suivante, à me faire oublier les sujets d'histoire, de genre ou de paysage entre lesquels se partageait l'attention des visiteurs : Portrait de *M. Charles Nodier*, par Paulin Guérin.

Charles Nodier ! Où est-il ? Il me le faut, je le trouverai. — Cherche, cherche, écolier naïf ! Autant courir après l'eau qui danse ou l'oiseau qui parle, car c'est un portrait fée que celui de l'enchanteur Nodier. Mais courage et patience, dût la nuit te surprendre en route ; à ton âge n'a-t-on pas les siècles pour soi ? — Tel était le mot d'ordre que semblaient se transmettre d'un bout à l'autre des travées les portraits innombrables suspendus sur ma tête et distraits un instant de leurs ennuis par le spectacle de mon aventureuse expédition. Ils me suivaient de l'œil et compliquaient de leur expression austère ou béate les difficultés de l'entreprise. Trois séances s'écoulèrent en infructueux labours. Dieu sait tout ce que de fonctionnaires en frac de cour ou en robe d'audience, de bourgeois blancs sous le linge, de capitaines de la garde nationale en hausse-col il me fallut passer en revue. Les plus satisfaits d'entre eux s'avançaient hors du cadre et se penchaient sur mon passage, d'un air qui voulait dire : est-ce moi que vous demandez ?

— Non Messieurs, pas le moins du monde. Celui que je cherche, — le voici. Je l'avais en effet reconnu du premier coup, moins à ce nom prestigieux de *Trilby*, inscrit au dos du livre en maroquin rouge sur lequel s'appuyait sa main, qu'à l'expansion de ses lèvres, aux reflets des lacs

de son Jura sur ses tempes ombragées de quelques rares touffes blondes, à l'attraction de son regard d'une transparence et d'une lumière à défier toutes les nuances de la palette.

La dette une fois payée et le pèlerinage accompli, je repris rang parmi les spectateurs, et je regagnai le temps perdu par un surcroît d'enthousiasme pour les héroïques insurgés du salon de 1824.



Si j'avais un lecteur, je lui devrais l'explication de l'irrésistible influence que Charles Nodier exerçait sur moi. L'avais-je connu? — Jamais. L'avais-je rencontré? — Nulle part. L'avais-je lu? — Pas d'avantage. J'avais relevé de lui ce texte, en épigraphe de la *Bande Noire* de Victor Hugo :

« Voyageur obscur, mais religieux à travers les ruines de ma patrie.... je priais. »

Quelqu'un, du bout des lèvres, avait dédaigneusement laissé tomber près de moi, comme échantillon de sa manière :

« Le satin de sa robe criait. »

J'avais entendu raconter la scène de *Jean Sbogard* où Antonia, penchée sur le piano, relève la tête, et voit se refléter dans la glace, au-dessus de son schall rouge, le visage pâle et sinistre de son fiancé. — C'est tout; c'est peu, mais c'est assez. Un cerveau de seize ans est un barillet de poudre qui s'embrase d'une étincelle.

Tu le savais, cher père, toi qui, de près ou de loin, toujours en éveil sur la précocité de mes lectures, me signifiais d'Angers à Paris : « J'ai lu *Trilby*. Halte! Ne l'ouvre pas. L'heure, pour toi, n'est pas sonnée. »

Dieu m'est témoin qu'ici comme là, ta consigne a été comprise et respectée ! Ainsi du père de *Tribby*, de *Smarra*, de *Stella*, de *Jean Sbogard*, père lui-même d'une fille ; défense à Marie de goûter à aucune de ces palpitantes créations avant le lendemain de ses noces.

J'avais le portrait, je voulais l'homme. Le lycée Charlemagne, où je faisais ma rhétorique, avoisinait la bibliothèque de l'Arsenal dont le conservateur en chef était Nodier, voisinage propice à la réalisation de mon rêve. Car dans la naïveté de mes illusions provinciales, je me le représentais allant et venant, debout ou assis à son bureau, comme un libraire dans sa boutique, si même il n'allait pas jusqu'à distribuer les livres sur la demande des clients.

C'est sous cette impression qu'un matin, à l'issue de la classe, je me rendis à la bibliothèque de l'Arsenal. Je tournai le bouton de la porte avec une hésitation maladroite qui fit crier le ressort et mit en agacement les lecteurs de la première table. Décontenancé par leurs regards, je restai un instant cloué sur le seuil. Puis je repris courage et fis en piétinant le tour de la table. Je regardai successivement sous le nez chacun des administrateurs installés, plume ou livre en main, dans l'embrasure des fenêtres, et cela non sans faire, à chaque pas, dresser la tête de quelque lecteur impatienté. Au fond de la salle siégeait sur un fauteuil de cuir un personnage plus en vue que les autres, dont je fis le tour avec un redoublement d'attention. Sa dissemblance, hélas ! avec le portrait de l'Exposition était frappante.

J'en étais là de mon Odyssée, quand un garçon de service se détacha vers moi, et d'un ton qui n'était affable qu'à demi :

— Est-ce un livre, Monsieur, que vous désirez ?

— Oui !... c'est-à-dire non ! Monsieur Charles Nodier....

— N'est point ici, et ce serait perdre votre temps que de l'attendre. Il a son cabinet où l'on pourra vous introduire

au cas ou vous ayez sérieusement affaire à lui. Monsieur le conservateur n'est pas à la merci d'un chacun. S'il ne s'agit que d'un volume à atteindre, vous avez une langue, et celui de ces messieurs entre lesquels vous n'avez que l'embaras du choix vous l'atteindra.

Sur quoi je m'esquivai, en butte à la curiosité d'un groupe de mes condisciples qui copiaient leur version sur une table voisine, et se divertissaient de ma déconvenue sans y rien comprendre

Je gagnai à cette équipée de ne plus oser reparaitre à la bibliothèque de l'Arsenal.

Dans une feuille théâtrale que le hasard mit entre mes mains, le malin critique d'une tragédie en vers acclamée sur la scène des Français, terminait ainsi son article : « Pendant ce temps-là , Charles Nodier s'en va aux Funambules applaudir Debureau. »

Mais c'est une indication lumineuse, celle-là ! Essayons-en ! N'allait-on pas alors jusqu'à dire, — et que n'a-t-on pas dit de cet esprit multiple et épars, — que son théâtre d'adoption lui devait quelques-unes de ses plus ingénieuses données ? Dès le soir, après moins d'une heure de queue, j'escaladais l'échelle du *Paradis* des Funambules, pour user de la plus noble de ses appellations. Comble était la salle, et en verve les acteurs. Des rires de tout âge, de tout sexe et de toute classe montaient et descendaient des stalles de l'orchestre aux vertigineuses hauteurs dont j'occupais la crête. Quel Anglais, d'humeur de se pendre, n'eût pas remis l'opération au lendemain sous le feu roulant des plus ébouriffantes féeries qui d'au-delà des monts soient venu réjouir nos tréteaux ? Ce Gilles-Debureau, — car qui de nos contemporains, s'il en reste, oserait séparer l'homme du personnage, — mimait si finement, lançait de si espiègles regards à travers son masque de farine ! Et avec quelle comique apathie il vous administrait, de la pointe de sa pantoufle, le coup de pied juste au point visé !

Le cerf aux abois franchit-il d'un jet plus nerveux la barrière, qu'Arlequin traqué ne s'échappe à travers la glace de la cheminée, à la stupéfaction du vieux Cassandre et de Pierrot! — Infortuné Cassandre! on voudrait compatir à tes tribulations, le fou rire l'emporte; on applaudit lâchement à la fatalité qui te poursuit. Que diable! c'est un peu ta faute. Le génie de l'imprévoyance et de la malencontre c'est le tien; ta béquille en branle met les bastonnades en jeu; pas un coup de batte d'Arlequin qui ne ricoche sur les épaules de Pierrot pour aller retomber sur les tiennes. Tu es le centre commun de toutes les ripostes qui par une pente inexorable se dirigent vers toi comme les fleuves vers la mer.

Je riais donc en mon coin, mais d'un rire moins émancipé que les autres. Gilles, Arlequin, Cassandre, j'eusse tout échangé contre l'homme qui échappait à mes investigations, soit absent, soit perdu dans l'immensité de la foule qui ondoyait au-dessous de moi.



— Parbleu! Que n'étiez-vous l'été dernier dans nos montagnes? Vous l'eussiez vu tout à votre aise et d'aussi près que je vous vois.

Ainsi parlait, un an plus tard, coudes sur table, un franc-comtois, mon commensal et mon compagnon de résidence chez un vieux prêtre, aux rustiques allures, à la tenue négligée, à l'accent de terroir fortement accusé, poussé par le vent d'est des gorges de son Jura dans le sanctuaire de Notre-Dame de Paris, chanoine, — non, vicaire à peine, l'aîné de tous et le dernier. Pensionnaire du digne homme, en société de quelques autres, divers de vocations comme de nationalité et de mœurs, je me trouvais de la sorte élève de philosophie au collège Charlemagne et paroissien de la

Cité. La rue Chanoinesse, que nous habitons, n'était ni la moins angustlée ni la moins tortueuse de ce pâté de maisons le plus voisin de la cathédrale, aujourd'hui disparu de fait et de nom, de fond en comble, sous les nivellements de l'édilité moderne. Vrai coupe-gorge le soir, à déconcerter le passant en butte aux éclipses de lumière que la saillie des toits et la projection des façades multipliaient à l'envi sous ses pas ; mais, au point de vue de l'ensemble et d'une homogénéité supérieure aux mesquines symétries de l'uniformité et de l'alignement, quelle honnête et paternelle physionomie ! De l'intérieur de ces demeures plus claustrales que domestiques, où la cour rongée de mousse prenait des airs de préau, où le corridor tournait au cloître, s'exhalaient je ne sais quels arômes de quiétude et de recueillement. Là revenaient et revivaient, leur bréviaire en main, debout ou agenouillés dans les attitudes variées de la méditation et de la prière, ces personnages capitulaires, pieusement endormis à l'ombre de la métropole, et dont la pioche des démolisseurs a dispersé les os. Là vous aviez la chance de rencontrer, serré de si près et si étroitement engagé dans les constructions d'alentour qu'il se laissait moins aborder que surprendre, le chevet effondré de l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs. Son portail, exilé depuis sur l'autre rive de la Seine, ne saurait se consoler de la violence qu'on lui a faite en l'adaptant à la façade de Saint-Sevrin. Une année de labeur, d'un labeur assidu et réglé sur les heures canoniales, en contact permanent avec cette atmosphère imprégnée des religieuses traditions de l'école, à cent lieues de Paris pour la paix et la solitude, à plein Paris pour les ressources de l'étude et le stimulant de la pensée, eût fait de chacun des étudiants de la rue Chanoinesse un héros de sa profession. D'ici, hélas, les *utinàm* se retournent et remontent stérilement vers le passé. Il est bien tard pour s'y reprendre : plus de jeunesse et plus de Cité !.. Mieux vaut renouer le fil de la conversation interrompue.

— Oui, d'aussi près que je vous vois. Il passait devant la maison de mon père, aux environs de Lons-le-Saulnier. Ils étaient deux, lui son carnet en main, l'autre, un dessinateur sans doute, son album sous le bras. Le soleil d'août qui dardait sur leurs têtes y faisait ruisseler la sueur.

— Heureux ce fut vous, de leur ouvrir à deux battants cette porte, et de désaltérer de votre meilleur vin d'Arbois les deux compagnons du *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France*.

— Oh ! pour cela non. Je ne suis ni poète ni artiste, et je les laissai filer, en s'essuyant le front, dans la poussière de la campagne.

Il faudrait mettre à ces paroles l'air d'athétique insouciance avec lequel elles étaient prononcées. Je faillis me brouiller avec mon interlocuteur, et de ce moment nous restâmes en froid l'un pour l'autre.

Ce *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France* où Nodier tenait la plume, dont Taylor dirigeait les planches et Cailleux la publication, correspondait à une époque unique dans notre histoire et que résume si bien son titre en rapport avec les dispositions d'alors. Que l'on se reporte aux temps où la France, échappée des proscriptions de la Terreur, des opprobres du Directoire et du despotisme de l'Empire, se voyait et s'entendait renaitre. Un sentiment nouveau, ignoré de nos devanciers, s'éveillait de toutes parts en elle, au retour des traditions dont ils n'avaient apprécié qu'incomplètement les bienfaits, n'en ayant point connu l'absence, tant il est de la nature des choses d'ici-bas de n'atteindre à leur pleine beauté, à leur signification suprême qu'à la condition de l'épreuve. D'une province à l'autre la distance s'élargissait de toute l'ampleur d'une campagne encombrée d'arbres, coupée de landes, saturée de marais, et de toute la persistance de leurs frontières rebelles aux efforts de la centralisation administrative. Il n'est pas jusqu'au territoire local qui ne fût un

livre scellé pour notre génération bercée entre les Grecs et les Romains, et dont la curiosité, moins émue que stimulée par leurs fables, se retournait tout à coup avec une impatience filiale vers les sources de son histoire. Des milliers d'édifices, tenus en médiocre estime sous les régimes antérieurs, surgissaient tout à coup, lézardés par le temps ou incendiés par les guerres, de l'oubli qui les avait enveloppés jusqu'à ce jour. Perçus de loin à travers les ronces et les bois ou sur des cimes inaccessibles, ils exerçaient sur les esprits un charme singulier où les rêves de l'imagination se mêlaient aux prestiges du passé et aux pressentiments d'une ère nouvelle. A nul comme à Nodier, pour la sensibilité de la touche et les ressources inépuisables de la palette, il ne s'essayait de rendre cette fugitive impression. Son nom reste attaché, par les pages signées de lui, aux premières lueurs d'une renaissance dont les ardeurs caniculaires ne feraient un jour que mieux apprécier la fraîcheur.

Enfant, je ne voyais point s'abattre chaque mois sur le comptoir de la librairie de mon père les livraisons de l'*Ancienne France* sans en faire sauter les attaches pour m'enivrer de leur primeur avant leur départ pour la ville. Sevré, faute de temps, des délectations du texte, je me précipitais sur les planches avec l'ardeur de mes quinze ans. C'étaient des clairs de lune à faire battre les ailes des hiboux accroupis sur les gargouilles des clochers, sur la plate-forme d'un donjon un arquebusier en vedette ; des cloîtres traversés d'un rayon de soleil comme d'une flèche ; des bestiaux paissant l'herbe des cours d'honneur, ou ruminant sous le toit d'une salle effondrée, dont les piliers de pierre alternent avec des étais de bois ; pour culs-de-lampe une croix fruste qui penche, ou bien des preux

Qui sourds au vent qui murmure,
Dorment couchés dans leur armure,
Comme à la veille d'un combat.

L'exécution, sur quelques points, laissait à désirer. Le pantographe eût redressé plus d'une déviation dans les lignes de la perspective architecturale; et dans les transitions du cintre à l'ogive se trahissait l'inexpérience des classifications si vulgarisées de nos temps. Oserais-je dire que le prestige de ces édifices grandioses s'en rehaussait? L'on croyait assister au trouble du dessinateur en face des débris d'une époque dont la clef lui manquait et dont il ignorait jusqu'à l'âge. Plus tard, la science aidant, et des procédés ingénieux lui prêtant leur concours, il serrera la réalité de plus près; l'adresse et le sang-froid suppléeront de jour en jour à l'émotion de la première phase. Ainsi des planches, ainsi du texte d'où insensiblement le nom de l'initiateur disparaît pour faire place à d'autres, moins illustres, et d'une signification plus pratique; cependant que le mouvement industriel, déterminé par l'explosion de 1830, met en ruines les ruines elles-mêmes; à moins que les spéculateurs enrichis ne les affectent, en les dénaturant à quelque ignominieux usage, — Samson, rasé, aveugle, tournant la roue des Philistins! — à moins encore que, traqués au fond de leurs solitudes par des invasions de curieux, nos monuments intacts ne se désolent de survivre. Ce n'est certes pas sur la plage du Mont Saint-Michel, en travail de la gare du chemin de fer de Pontorson, que le rêveur contemplatif de l'ancienne France s'aviserait d'écrire :

« Voyageur obscur, mais religieux à travers les ruines de ma patrie,.... je priais. »

Et qui jamais, d'ailleurs, protesta aussi résolument que lui contre l'agent par excellence d'une civilisation en hostilité déclarée avec la religion du souvenir? La vapeur opaque, noire et nauséabonde qui s'exhale du tuyau d'une locomotive était irrespirable à cette poitrine de poète. Un

jour les voyageurs d'un convoi lancé à fond de train sur les rails de Bruxelles à Ostende, se montrèrent avec étonnement une chaise de poste qui cheminait parallèlement vers la même destination par une route abandonnée et disparut en un clin d'œil derrière la fumée des wagons. Cette voiture, exhibée des profondeurs d'une remise où elle dormait depuis dix ans, était celle de Charles Nodier et de sa famille.



Revenons à mon récit. Deux années écoulées depuis le brusque dénouement de l'entretien rue Chanoinesse, je me retrouve à Paris, étudiant en droit, rue Saint-André-des-Arcs, avec deux camarades, enfants du même sol, pareils de goûts, de mœurs et d'illusions comme de patrie. J'ai lu *Trilby*, émerveillé de l'éclosion si fraîche de ce frère d'Ariel, à deux siècles de son aîné, sous le souffle posthume de Shakespeare, — *Smarra*, et cru n'avoir pas trop payé des cauchemars de mon enfance la clef de cette étrange et romantique épopée où se relie au fil d'un songe les hallucinations classiques d'un lettré, — *Jean Sbogard*, obsédante figure, dont les aspirations idéales, tachées de larmes et de sang, m'avaient si impérieusement capté que j'eusse donné pour l'amour d'Antonia toutes les félicités d'une vie obscure et bourgeoise, — et le reste, et ces riens par l'inapparence du titre, où l'imagination monte en croupe de l'expert et de l'érudit, et l'emporte, sans l'égarer, dans les champs de l'air et de l'espace. Je me suis complu au rythme de cette prose qui s'adapte avec autant de souplesse que de précision aux besoins, aux sentiments, aux affections des temps nouveaux, sans abjurer le vieux génie de notre idiome.

Voilà Nodier salué, accueilli et fêté par la jeune phalange littéraire qui, à travers la distance, le revendique pour l'un

des siens. C'est à qui l'acclamera, prose ou vers, de sa note la plus sonore. Il figure au cénacle avec un caractère de bonhomie distraite et quelque peu malicieuse, qui ne diffère pas moins des ardeurs et des impatiences du conspirateur sous l'Empire que des provocantes allures et des manifestes altiers de ses jeunes frères d'armes en guerre ouverte avec l'Académie. Il lui échappe, dans ses pages de critique et d'actualité, certains sourires d'une part, certaines complaisances de l'autre, qui font crisper le front des farouches de la pléiade. La doctrine, chez lui, trop conciliante à leurs yeux, trop complice de ses affections personnelles, leur semble par instants en arrière de l'exemple, et comme un désaveu de ses propres audaces. *Inde iræ*, colères qui, pareilles à la rose, dureraient l'espace d'un matin. Un ennemi de Nodier ! c'est une curiosité biographique à laquelle les plus actives recherches n'ont pu donner satisfaction jusqu'à ce jour.

Victor Hugo, plus jeune de vingt-deux années que Nodier, avait franchi d'un bond cet intervalle pour le rejoindre. Les dames s'étaient liées d'une amitié développée dans un voyage de Suisse avec station chez Lamartine, sous les ombrages de Saint-Point. Un voyage, c'est toute une vie. Entre Adèle et Marie, ce qui revient à dire entre M^{me} Hugo et M^{lle} Nodier, c'était *vous* au départ, — au retour ce fut *toi*. Pour en consacrer le souvenir, les deux chefs de famille convinrent de publier les impressions de ce voyage en un livre où leurs noms s'enlaceraient. Le projet n'eut point de suite, et le livre se réduisit à l'insertion tardive, dans je ne sais plus quelle revue, d'un chapitre de Victor sur l'excursion de Chamouny.

Admis dès 1827, et par un coup de fortune à rendre mes amis jaloux, dans l'intimité du poète de la rue Notre-Dame-des-Champs, la porte de l'Arsenal me devenait d'un accès facile.

— Je vous y conduirai l'un de ces matins, répétait-il

souvent, mais d'ici là qui vous empêche de vous présenter vous-même sous mes auspices.... ou mieux encore, sous les vôtres ?

— Oh ! quant à cela....

— Et pourquoi non ? Vous, si fort sur votre Nodier, ne le savez-vous pas en rapport avec le monde des esprits et favorisé de révélations mystérieuses ? Croyez-vous bonnement qu'un admirateur de ses livres, un séide de sa personne puisse échapper à son diagnostic infallible et garder l'incognito devant lui ?

— Victor s'amuse, et il essaie d'échapper à ses engagements sur les ailes de l'hyperbole. Laissez-le dire et acceptez mon offre sérieuse de vous conduire à l'Arsenal pas plus tard que dimanche prochain. — Ainsi parlait, en faisant clignoter autour de mon nez son œil crépusculaire, le beau-frère du poète, Paul Foucher, lyrique éperdu et dramaturge à toute volée, au demeurant plein de cœur et d'une inviolable fidélité. — Marie nous chantera, d'une voix meilleure que la mienne, quelques-unes de ces mélodies, fraîches comme elle, que je vous ai fredonnées tant de fois, et nous danserons.

— Hélas ! Et moi qui ne danse pas !

— Qu'à cela ne tienne ! Vous causerez, sinon avec l'hôte du logis, plus acharné à sa partie de boston qu'un bourgeois de votre province, avec David, Sainte-Beuve, Deschamps (Émile ou Anthony) Deveria (Achille ou Eugène) et tel des nôtres que vous souhaiterez.

Je ruminaï longtemps, puis déclinai l'invitation, alléguant la proximité de ce dimanche, comme si, pour comparaitre devant la bienveillance en personne, il ne fallût pas moins d'un grand mois de préparation.

Le mois écoulé, ce fut le tour de M^{me} Hugo. Le carnaval était proche. Il s'agissait d'une soirée à l'Arsenal, soirée dansante, mais à laquelle l'éclat et la curiosité des costumes entre ces poètes, ces artistes, ces scéniques et ces romanciers,

dans leur feu de couleur locale, conféraient un attrait singulier. Marie Nodier, dans une lettre à l'adresse de son amie, l'initiait à l'activité joyeuse de la maison, transformée en vestiaire, et terminait par cette recommandation dont je ne puis reproduire ni la délicatesse ni l'esprit : « Pour ce qui est de toi, ma chère Adèle, ne nous imite pas ; reste telle que Dieu t'a faite. Il y aurait perte pour toi et désappointement pour nous dans la moindre atteinte portée à l'identité de ta personne. »

Cette fois, reprit-elle, en me défiant du plus impérieux de ses sourires il n'y a plus à reculer. Pour quel siècle optez-vous, Seigneur de Castille ou d'Écosse, et quelle écharpe allez-vous ceindre ?

Ici ma main vint à toucher ma bourse. Au fond de cette bourse, épuisée par les saignées de la saison, il restait juste de quoi faire face au prix de location d'un tricorne râpé, ou d'une paire de grègues trouées. Aller me commettre en frac et en pantalon noir dans cette pittoresque mêlée n'avait rien de bien attrayant pour moi, n'étant nullement de ceux qui perdent à sortir d'eux-mêmes et auxquels la métamorphose nuit. Je ne vis rien de mieux à faire que de rougir jusqu'aux oreilles, et de remercier négativement.

— *Vorrei e non vorrei...* à votre aise, peureux incorrigible. Il n'y aura d'aise pour vous qu'au plus épais des fourrés de votre Vendée où nul, je vous l'assure, n'ira jamais vous réclamer.

∴

« Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte. »

Ainsi du poète lui-même qui, se sentant à l'étroit dans le cercle de sa renommée lyrique, visait aux acclamations plus bruyantes et plus vivantes de la scène. Comme l'hiver

finissait, il convia le ban et l'arrière-ban de ses amis à la lecture de *Marion Delorme*. Blotti près de la porte, j'écoutais et je regardais, distrait à mainte reprise de mon attention à la pièce par cette couronne d'illustrations dont plus d'un fleuron me restait encore à connaître. L'auteur s'acheminait, au milieu d'un silence qu'un aveugle eût pris pour le silence du désert, vers le troisième acte de son drame, quand je vis se pencher entre la silhouette dantesque d'Anthony Deschamps et le séraphique profil du chantre d'*Eloa* une tête... Oh oui ! c'était bien celle — quelques rides de plus, quelques mèches de moins — dont le portrait m'avait fait courir tant de bordées et tenu si longtemps en éveil au salon de 1824. De ce moment, phénomène étrange, la grande voix du maître sembla diminuer de résonnance et près de s'éteindre, comme celle de la mer qui s'assoupit et se recueille dans les profondeurs de son lit. La tête qui penchait rentra dans le rang. Je n'écoutai plus et ne regardai plus que le bouton de la porte, m'assurant du moyen de sortir le premier de la salle, pour échapper à la rencontre de celui que je poursuivais. Ainsi pour moi finit la pièce, avant la chute du rideau.

Vers cette époque parut, sous l'heureux nom de Marie Nodier, un recueil de mélodies qu'à la spontanéité de leur accent, exempt de facture et de métier, l'on dirait aujourd'hui plus jeune de cinquante années que leur date. Les *Affiches d'Angers* se firent le premier écho de souhaits de bienvenue que cette gracieuse apparition provoquait. La ville noire d'alors, par trop blanche aujourd'hui, s'en émut-elle ? Toujours est-il que l'Arsenal y fut sensible ; témoin la lettre par laquelle, en un style dont son père lui avait inculqué les secrets, l'auteur de l'album remerciait l'auteur de l'article, et l'invitait à ces redoutables soirées du dimanche, éludées jusqu'à cette heure avec une si ingénieuse constance.

Le dimanche suivant, prenant mon courage à deux mains, je me rendis à l'invitation, mais de jour et en pleine

matinée. Les dames y étaient, un peu traversées, je suppose, dans leurs dispositions par cette visite... inespérée. Dieu sait s'il y parut. Quant à l'époux, au père, j'aurais dû le rencontrer en route, se rendant selon son inviolable habitude chez Techner. — Car vous, Monsieur, qui l'aimez tant, — et nous le savons de vieille date, — vous ne pouviez plus malencontreusement tomber. Revenez dimanche soir, ou tel autre dimanche, et le plus proche que se pourra. — Ici les bienveillances et les encouragements d'usage; et nous ne causâmes plus que de lui. J'interrogeais, l'on répondait avec une fidélité souriante sur les pérégrinations de sa jeunesse, sur ses liaisons de toutes sortes, ses prédilections, ses goûts, sur le courant de son œuvre, le *Roi de Bohême* enfin sous presse, la *Fée aux Miettes* sur le chantier....

Mais qu'est-ce qui me prend donc ? Voilà que ma langue s'embarrasse, et que des gouttelettes de sueur ruissellent sur mon front. Dans le trouble qui m'agite, je me décide à lever le siège, en improvisant des excuses acceptées par mes hôtes avec plus de courtoisie et de générosité que de conviction.

Ce qui s'était passé, le voici : à l'instant même ou la cordialité croissante de l'entretien triomphait des dernières timidités de ma nature, l'exemplaire des *Affiches d'Angers*, déplié sur le guéridon, avait montré le bout de l'oreille. A cet aspect, tout le texte de mon article, que je croyais oublié, venait de faire irruption dans ma mémoire. Un mot s'y détachait, plus lisible, plus transparent et plus sonore que les autres ; — or ce mot n'était pas français. De là le trouble, les sueurs et les incohérentes excuses, et la fuite. Il y avait de quoi se pendre, ô humiliation, et je survis !

Enfin passa des presses de Doyen aux vitrines de Delangle l'histoire si impatiemment souhaitée du *Roi de Bohême et de ses sept châteaux*. Bien qu'il n'y fût question ni de roi,

ni de Bohême, ni du moindre château, un souffle de si étrange fantaisie en soulevait les pages, tant d'innocente malice et d'exquise sensibilité s'y croisaient à travers les caprices de l'érudition philologique, que le lecteur en sortait à la fois mystifié et ravi. Pour rehausser l'éclat de cette publication, la gravure sur bois s'était mise de la partie. Pages et marges étincelaient d'illustrations mirifiques au gré des lieux comme des temps, depuis la jument Patricia qui butte jusqu'au svelte arlequin de Bergame, depuis le sarcophage insigne de Popocambouc le Chevelu jusqu'au laboratoire en rumeur où s'écoscent les verbes et se blutent les substantifs sous les doctes doigts des quarante. — Imprudent Théodore, et ce fauteuil qui vous tend les bras ! — Mais la perle du genre, la vignette entre mille était celle où Tony Johannot avait surpris Théodore dans le nonchaloir de son attitude pensive, appuyant son corps frêle à l'aide de sa main crispée sur l'épaule de son interlocuteur. Si je parle au passé d'une œuvre si jeune et si fraîche, c'est qu'hélas ! par un sort commun à tous ceux de la même période typographique, le volume tend à disparaître sous les macules de rouille qui s'en disputent le papier.

Quoi qu'il en soit, l'honneur m'échut de fêter l'avènement de Sa Majesté de Bohême dans le premier numéro d'une belliqueuse revue qu'un Angevin par alliance, Cordellier Delanoue, gendre de notre peintre Cadeau, venait de fonder à Paris. Il était temps ; l'effort fut tel que de ce premier coup la *Tribune romantique*, (c'était son nom) craqua. Le deuxième numéro est encore à paraître, au grand désappointement des héritiers inconsolables de l'unique abonné d'alors.

Il était temps aussi, et plus que temps, de faire honneur aux précieuses avances qui venaient de se renouveler pour

¹ Théodore, dans le livre, c'était lui, très en vue déjà pour le fauteuil académique.

moi. — *Alea jacta est.* Ainsi de l'écuyer du cirque qui, ayant à trois reprises écarté de l'arène le tonneau qu'on lui présentait, bondit et se décide à y pratiquer sa trouée. Le dimanche qui suivit, par un froid de veillée à rapprocher l'un de l'autre mes deux compagnons de chambre sur les tisons de notre foyer, je m'engouffrais, au coup de dix heures, sous le porche de l'Arsenal.

La lumière étincelait aux fenêtres du vieil édifice dont l'austère Sully eût conjuré l'épanouissement. Le piano résonnait. Je faillis, en entrant, heurter du pied l'une des bougies posées à plat sur le parquet du vestibule, d'où les ombres sautantes et valsantes se projetaient jusqu'au plafond en silhouettes dégingandées. L'on avait suppléé, par ce mode naïf et instantané d'éclairage, à l'insuffisance des pièces de réception. Plus j'avançais et plus ma stupéfaction croissait à voir, la bouche en cœur, s'évertuer en cadence ces Werther, ces René, ces Obermann, dont le public ne savait que les soupirs et les angoisses. A la table de boston, son éventail de cartes à la main, siégeait le maître absorbé, taciturne et comme inaccessible aux salutations de ses hôtes. Quel était le problème dont la solution l'intriguait ? Appliquait-il aux chances de la fortune les calculs mystérieux dont ses vieux livres hermétiques lui avaient révélé les secrets ? Poursuivait-il à travers cartes les traces de la fée aux miettes, des falaises de Granville aux grèves de Pontorson ?... Toujours est-il que l'expression de ses adversaires et de ses partners eux-mêmes semblait appartenir à un autre monde que le sien.

Dans une œuvre inspirée par la piété filiale, Madame Mennessier a peint avec autant de couleur que de style l'expansion, l'entrain, l'intimité spéciale et *sui generis*, si j'ose dire, l'harmonieuse unité dans la diversité des éléments dont le salon de l'Arsenal était le foyer. Ce qui manque au tableau et ce dont il ne saurait se passer, c'est elle près de sa mère, si attentive celle-ci, et ménageant par

ses prévenances un accès au plus gauche, au plus obscur des écoliers, — si vivante, si alerte et si enjouée celle-là, fille heureuse qui, loin de se confiner dans l'adoration des siens, s'épandait au dehors et semait la bonne humeur autour d'elle.

Pour diversion au bal, le piano changea de rôle et de destination sous ses doigts, passant des quadrilles et des valse à l'accompagnement de la musique adaptée par elle à la poésie des *Orientales*. Quel cœur elle y met ! Qu'importe que l'élan de la période musicale vienne à franchir le diapason de sa voix ? ce qui est écrit, elle le chantera sans hésitation ni contrainte. En artiste qu'elle est, la virtuose chez elle n'a pas enchaîné à ses cordes les ailes du compositeur. — Un jeune homme est là, tout œil et toute oreille, objet lui-même d'une réciprocité d'attention qui ne se déguise qu'à demi. Ce visiteur fidèle, envié de plus d'un, mais dont nul n'essaierait de contester les titres à l'appréciation de tous, est celui qui bientôt appariera son nom au nom illustre de sa fiancée.

J'indiquais tout à l'heure, comme l'un des caractères distinctifs des réunions du dimanche chez Nodier, l'unité de l'ensemble dans l'extrême diversité des personnes. Cela tenait non moins à la multiplicité de ses rencontres dans les pérégrinations aventureuses d'une vie qui avait commencé dès le berceau, qu'à la faculté vraiment extraordinaire chez lui de s'attacher les hommes, à quelque distance qu'ils fussent de ses principes politiques et de ses opinions littéraires. Royaliste, sa générosité, sa droiture et son horreur du despotisme, au prix de sa liberté propre, lui avaient concilié l'estime et l'affection des partis. Romantique et en désaccord parfait avec l'idéal de l'Empire par la franchise et la hardiesse de ses conceptions, il s'était préservé de toute innovation dans le mécanisme d'une langue maniée par lui avec une merveilleuse souplesse et dont il avait approfondi les origines à l'école de nos chro-

niqueurs ; à ce point que l'Académie, en butte à la grêle de ses traits, — de quels traits il est vrai, et dardés avec quelle fine espièglerie, — lui devait tout pardonner, sentant le besoin de se l'adjoindre.

C'est à ce dernier point de vue, celui des animosités d'école, maîtresses de l'arène et dominant les autres questions de leur bruit, qu'il faudrait se placer pour mieux apprécier le contraste entre le salon de Charles et le foyer de Victor. Ici l'on respirait comme une odeur de poudre, au sein de cette frémissante jeunesse, amie, ennemie d'un seul bloc et, du même pas, s'élançant à la commune conquête. L'on eût dit un conseil de guerre où les plans se discutaient, où se répartissaient les rôles, où les rumeurs du dehors, assidûment recueillies, fomentaient les indignations et exaltaient les espérances. Il n'y avait pour trêve à ces démonstrations belliqueuses que les épisodes tirés des intimités du ménage, soit le cri d'un nouveau né suspendu au sein de sa mère, et réveillé en sursaut par la violence des explosions, soit l'effarement des aînés courant, à l'heure du coucher qui sonne, s'assurer d'un refuge entre les genoux paternels. — Là s'abordaient, de la meilleure grâce du monde, des champions des deux camps dont le salon de Nodier était l'unique point de rencontre, et qui, nulle part ailleurs, ne se fussent croisés sans se heurter. L'intervention du sexe avait sa part dans le succès. Grâce aux douceurs de l'armistice, les romantiques s'avisèrent qu'il y avait des classiques sans perruque, et ceux-ci que tous les romantiques n'étaient pas de mise à Charenton.

Mais voici que les joueurs ont déserté la table. Le joueur en chef se dresse de toute la hauteur de sa taille sur ses jambes amaigries, et d'un air affaissé que la bienveillance relève, se dirige vers un petit groupe d'érudits. D'où les questions de pleuvoir : à savoir quel est le titre de l'Elzévir ou la valeur de l'incunable portés sur le récent catalogue de

Techner, — quelle est, en dehors de l'Institut, la solution du problème philologique qui a mis le feu dans son enceinte, — et, sur les cent déluges pour un dont M. Letronne fait si généreusement les honneurs à son cours du collège de France, que disent Bochart et Basnage.... — Et vous Basnage, et vous Bochart, docteurs au front crispé, huguenots farouches et moroses, quel scandale à vous indigner dans vos tombes, que tant de sève dans la critique et tant d'épanouissement dans la science de ce confrère d'un autre sang !

Le groupe s'accroît, et le champ des interpellations s'élargit. Il arrivera souvent que, par une coïncidence imprévue avec les réminiscences du passé, la question la plus simple, la communication la plus fortuite en pressera le ressort et en fera bondir la détente. Exemple : vous revenez d'une excursion en Suisse. Vous avez, au retour, en deçà de Genève, relayé dans un village perdu au pied de la montagne. Vous en décrivez le charme, vous en murmurez le nom, qui ne figure sur aucune carte, à mi-voix et comme vous le redisant à vous-même....

— Lavatey, mon ami? Si je connais Lavatey? A qui en parlez-vous? N'ai-je pas, errant, proscrit, aux jours d'orage d'une jeunesse.... que je me surprends à regretter, ensanglanté mes pieds aux aspérités de ses forêts dont la sauvage majesté ne pouvait manquer de vous plaire? J'ai désappris le nom de mes obscurs persécuteurs, mais comment oublier celui des pâtres de la montagne dont j'ai rompu le pain bis, qui m'ont accueilli sous leur toit et réchauffé de leur feu de brandes?

Qu'un botaniste en herbe, qu'un entomologiste au début s'évertue à la description d'un insecte ou d'une plante dont il a retenu le genre, mais dont l'espèce lui échappe :

— Pauvre *Hoplia cœrulea* ! Il me semble encore assister à ses trépidations dernières et au battement fébrile de ses ailes, quand je la fixai de mon épingle sur ce pilori de liège, où

tant d'autres l'avaient devancée. Elle était si belle sous son corselet d'azur, si touchante dans son agonie, que le remords me saisit et qu'à partir de ce moment je résignai tous mes instruments de torture. Vous vieillirez, j'espère; vieillir appaise et attendrit. Il n'est pas, aujourd'hui, jusqu'au *Blaps mortisaga*, ce messager de malheur, cette épouvante des familles, auquel je ne serais tenté de faire grâce, si dans les tergiversations sinistres de sa marche, il venait à s'aventurer sous mon pied. — Et puis encore : l'*Abama*, cher confrère, ou le *Narthecium*, à votre choix, qu'il se réclame de la famille des joncées ou de la maison plus illustre des liliacées, n'en est pas moins une plante aussi périlleuse que rare, en raison des localités tourbeuses où elle se complait. Que mon expérience vous éclaire. Je l'approchai de bien près sans la pouvoir saisir, le jour où, me précipitant sur elle, je disparus jusqu'aux aisselles dans une fondrière où je faillis rester. En émergeant de la vase, tout boueux et tout penaud, je l'aperçus heureuse, inaccessible au sommet de son monticule, qui se gaussait de son maladroit soupirant.

Sainte-Beuve, qui savait à fond son Nodier, l'aimait de même, et l'a peint au vif en des pages que je ne m'aviserai pas de relire sans jeter les miennes au vent, comparait l'interlocuteur de ce *plenus rimarum* à un promeneur dans les bois. Vous mettez le pied sur je ne sais quoi d'indiscernable et de remuant à travers les broussailles. Cela part en sursaut, quadrupède, oiseau ou reptile, avec un bruit dans la feuillée qui vous met en tressaillement.

Ne lâchons pas Sainte-Beuve avant d'en avoir tiré ce petit rien qui a sa valeur dans l'espèce. Un échappé de province, poète par la spontanéité de l'accent, la vérité de l'image et l'originalité de la source, venait de tomber du fond de la Bourgogne dans le salon du franc-comtois, où ses ballades en proses, rythmées comme des vers

et colorées dans le goût des mattres hollandais, avaient excité un intérêt mêlé de surprise. Sainte-Beuve, qui était là, nous a rendu plus d'une fois l'attitude anguleuse, la timide et sauvage gaucherie, la voix flûtée et chevrotante de ce pauvre Aloysius Bertrand. — Pauvre en effet, pauvre de jours comme de ressources. Le lit de l'hôpital se dressait déjà pour Bertrand que nos deux fins lettrés se complaisaient encore aux souvenirs de son éphémère passage. Les citations, de part et d'autre, s'appelaient et se répondaient. Chemin faisant, l'on s'heurta au nom d'une localité, chère aux enfants de Dijon, titre de l'une de ces pièces. Le val de...., le val du...? Soit que, pour la première et l'unique fois de sa vie, la mémoire de Nodier ait failli, soit plutôt qu'un dérangement imprévu ait coupé court à l'entretien, l'on se sépara sur cette lacune. Quelques semaines après, nos deux amis se rencontrèrent sur le Pont-Neuf, pressés tous deux par l'heure et distancés par un attroupement; à cet instant le front de Nodier s'illumine, et d'un geste expressif mettant son vis-à-vis en garde: — Val Suzon! — Qui ne voit d'ici le mot de ralliement parti des lèvres de l'un et subtilement perçu par l'oreille de l'autre, à travers le mouvement et le bruit?... O Messieurs d'aujourd'hui, que vous êtes sages, que vous êtes hommes, et que vos pères étaient enfants!

Mais il nous faut retourner au groupe dont j'essayais tout à l'heure de ressaisir les figures et de reconstituer l'aspect.

Les questions expirent, et vous n'entendez plus qu'une voix. C'est comme une arrière-scène qui s'ouvre, où, dans un ordre inverse de la succession des temps, le vieux Paris, Venise, Trieste, les sites étrangers et sauvages de Morlachie, les sommets du Jura passent tour à tour devant vos yeux. Sur leur fond lumineux se détachent, au gré de sa mémoire ou suivant l'impulsion donnée, des figures légendaires, maréchaux de l'Empire, négociateurs et

diplomates du Consulat, agents du Directoire, orateurs des clubs, en contact romanesque avec les incidents de sa vie, et dont le rayonnement glorieux ou satanique n'a rien à perdre à la précision de ses récits. A mesure que le proscrit de 1800 se rapproche des années de son berceau, son accent franc-comtois semble se retremper aux lacs chéris de ses montagnes.

Il s'était arrêté que j'écoutais encore, ravi, troublé par le rapprochement de son âge, qui n'était pas celui de Nestor, avec les âges reculés qu'atteignaient ses réminiscences. L'hypothèse d'une existence antérieure obsédait mon esprit. Le comte de Saint-Germain... ! Il y a des prodiges de mémoire... oui, mais il y a aussi des pièges d'imagination auxquels le plus loyal et le plus consciencieux des narrateurs peut se laisser prendre. Ces deux maîtresses facultés, en se pénétrant réciproquement, n'agissaient-elles pas l'une sur l'autre ? ou mieux encore, les choses du passé, dégagées des vulgarités qui obstruent les choses du présent, ne se revêtent-elles pas de transparence et de clarté à raison même des distances ? Que sont les phénomènes de la lumière électrique près de la puissance rétrospective d'un esprit supérieur en arrêt sur les souvenirs ?

Quand je sortis d'extase, la main pressée dans celle de mon magnétiseur, l'aiguille de la pendule avait doublé le cap de minuit. Joueurs, danseurs et valseurs venaient d'opérer leur retraite. Je me confonds en excuses et l'on me répond : au revoir.

Du haut de l'escalier, j'entends résonner dans la cour un bruit de clefs et de verroux. C'est la porte de l'Arsenal qui se ferme. A mon apparition tardive, le guichet seul, — c'est bien assez pour moi, — s'ouvre de mauvaise grâce, et je m'élançai dans la rue, emportant les objurgations du portier.

En dépit de mes promesses et de mes résolutions, j'étais,

au bout de huit jours, retourné à l'état sauvage. La peur m'avait repris de ces soirées charmantes où, à défaut de renommée, de génie ou de talent, il fallait à tout le moins payer d'entrain. J'allais goûter de Nodier, mais à de rares intervalles, sur la semaine et de matinée, soit chez lui, soit dans son cabinet de la bibliothèque dont les griffons ailés ne me barraient plus le chemin. Mais les rencontres préférées s'opéraient sur le quai de Gèvres que l'agile montagnard d'autrefois longeaît, chaque matin, d'un pas visiblement ralenti, pour aller conférer avec son vieil ami Techner.

« Je perfectionne mon âme, » me disait-il aux derniers temps, d'un ton qui ne relevait ni du poseur, ni du sophiste, et dont l'intonation m'est restée. Je me suis rappelé ce mot avec une pénétrante émotion, lorsque loin de Paris, où je ne résidais plus, j'appris que le cœur de Charles Nodier avait cessé de battre. Il avait, d'un même assidu labeur, perfectionné ce cœur et cette âme, épurant les affections de l'un, rectifiant les aspirations de l'autre, pour les faire converger toutes les deux vers l'idéal qui les relie. Il lui fut donné d'assister, en témoin résigné d'abord, puis résolu, au déclin graduel de ses forces. Il fit honneur au maître qu'il allait recevoir sous son toit de ses riches facultés accrues encore et embellies, et les brillantes ailes dont cet esprit était revêtu ne lui firent pas défaut à l'heure de la migration suprême. Mourir ainsi plein de jours, au plus haut degré de soi-même, une main dans celle de la compagne de sa vie, bénissant de l'autre les deux générations agenouillées près de lui, ce n'est pas triste, c'est touchant.

On dit que, par un scrupule de conscience littéraire de pair avec ses sollicitudes de chrétien, il prescrivit, en s'éteignant, la lecture de Fénelon à sa fille.

Il se trouva, chose à peine croyable, que le successeur de Charles Nodier au fauteuil académique fut le seul

homme de lettres de son temps, — il l'avança du moins non sans une pointe de suffisance, — qui ne l'eût jamais rencontré. Ce conteur au cœur sec, à l'expression brève et tranchante, armé pour plume d'un stylet, s'appelait Prosper Mérimée. Le ton leste et par trop dégagé de l'éloge trouva dans le silence de l'illustre compagnie sa leçon. Les sympathies vibrantes sur tous les rangs de l'hémicycle à l'endroit du défunt s'en accrurent. Chacun de ressaisir et de recomposer en soi-même une physionomie si complexe dans son harmonieuse unité. Mais tous, hommes d'esprit ou d'imagination, d'érudition ou de rêverie, de pensée ou d'action, de critique ou de poésie, s'accordaient sur le point le plus enviable de sa personne, sur ce don d'électricité vraiment unique à l'attraction duquel l'auteur lui-même de *la Vénus d'Ille* et du *Vase étrusque* eût malaisément échappé.

∴

Après deux fois l'*œvi grande spatium*, je retrouve à Fontenay-aux-Roses Marie Nodier, épouse heureuse, — pour quelque temps encore, — mère de quatre enfants, dont deux filles, et quelles filles! à ses côtés. C'est bien lui, plus vivant, plus respirant en elle que le portrait de Guérin suspendu au-dessus du canapé du salon, qui semble d'abord se replier, puis s'épanouir à mon entrée. L'émotion, cette fois, parlait d'elle-même et je n'y échappai pas. L'œil plongeait de la fenêtre sur la Vallée aux loups, chargée d'ombres et d'où le souvenir de l'auteur de René montait à mesure que le soleil y descendait. Toute la génération de poètes et de songeurs dont il était le patriarche avait presque disparu avec lui durant le cours de ces trente années. Nous allions et venions dans le désert de notre passé, avisant les croix, relevant les épitaphes qui se rencontraient à chaque

pas. Les souvenirs personnels, ressaisis au hasard et au courant de l'occasion faisaient trêve aux grandes mémoires, comme on cueille une fleur sous les grands arbres dans les bois.

— Étiez-vous jeune et bondissant, à votre départ pour la Suisse, sous la conduite de votre père, si tendre et si dévoué qu'il avait plutôt l'air de vous suivre.

— Nous consultions le vôtre sur le meilleur itinéraire à choisir.

— Et, la carte à la main, posant le doigt sur Besançon...

— Là, disait-il, c'est là que mon vieux camarade, le digne et docte Weiss, bibliothécaire de la ville, vous attend. Dès demain, je vous annonce et vous dénonce.

— Et après ?

— Et après..? Ce fut tout. L'offre bienveillante n'eut pas de suite. Il nous fallut subir un autre itinéraire que le sien.

— Non, ce ne fut pas tout; voici le reste : Thècle ! (ou Marie, je ne sais plus laquelle, tant ces deux gouttes du même sang se confondaient alors pour moi, tant aujourd'hui mon affection persiste à les confondre encore), apportez-nous le volume de la correspondance de ton grand-père, septembre 1832.

— A vous. Prenez, lisez, dit-elle au plus jeune de mes fils, mon compagnon de pèlerinage, cet office est le vôtre, on vous dirait venu d'Angers à Fontenay tout exprès.

Dans cette lettre écrite à notre intention expresse, et dont l'existence était une révélation pour moi, l'auteur nous désignait aux bonnes grâces de son ami en termes si précis et avec une si chaleureuse insistance que je ne pus songer sans remords au changement d'itinéraire qui en avait traversé la destination. Quelle confiance de sa part, et pour le cher Weiss quel mécompte ! Et je me représentais la bibliothèque de Besançon pavoisée ce jour-là de la base au faite, en notre honneur.

Je restai silencieux sous l'impression de cette page, argument sans réplique à l'adresse des hommes légers pour qui légèreté est synonyme de poésie. Le sifflet de la locomotive, en nous rappelant cette fuite des heures dont ce débordement d'années avait comme absorbé et recouvert la notion, nous fit bondir sur nos sièges. Nous primes congé de nos hôtes, le cœur un peu serré, car un adieu est toujours grave ; et la fille de Nodier serrant la main de G*** dans la mienne :

— Oui, vous l'eussiez aimé non moins que votre père, et j'imagine, ajouta-t-elle en souriant, que vous en eussiez eu moins peur !

Victor PAVIE.



NOTICE HISTORIQUE
SUR LE CHATEAU DU
PORT-JOULAIN
ET SES SEIGNEURS

d'après des documents nouveaux et inédits.

1356 - 1882

(Suite et fin)

CHAPITRE QUATRIÈME.

LE PORT-JOULAIN AU XVIII^e SIÈCLE.

I

Les Barrin de Fromenteau.

(1780-1790)

Pendant la fin du xviii^e siècle et durant les cinquante premières années du siècle suivant, les seigneurs du Port-Joulain furent en querelle avec les seigneurs de la Perrine. Le 28 juillet 1687, Georges Giffard, chevalier, seigneur de Combrée et de la Perrine, fils de Louis Giffard et de Claude le Maire de la Mairie, avait cédé ses droits sur le moulin de la Perrine, sujet de ces interminables contestations, à Guy de Franquetot, chevalier, seigneur de Saint-Hénis, par acte passé devant Laurent Bucher, notaire à Angers¹. Puis, le 27 septembre 1707, un autre arrangement, relatif à la rente due par les seigneurs du Port-Joulain, était

¹ Extrait des liasses contenant les pièces relatives aux procès soutenus par les seigneurs du Port-Joulain.

intervenue entre Marie Lecouët, veuve de Georges Giffard, ci-dessus nommé, et Jeanne Olivier, veuve de Charles d'Anthenaise, II^e du nom, dont nous avons parlé au chapitre précédent ¹. Toutefois la trêve fut de courte durée et les hostilités ne tardèrent pas à recommencer entre ces irréconciliables voisins.

Les uns se plaignaient hautement de la mauvaise qualité de blé livré, les autres suspectaient ouvertement la justesse du boisseau qui servait à le mesurer ². Guy-Philippe Desvaux de Levaré, seigneur de Loresse, lieutenant des maréchaux de France, époux de Pélagie Giffard, dame de la Perrine, faisait assigner, le 7 décembre 1726, devant le présidial d'Angers, par le ministère de N. Lejeune, premier huissier audiencier au grenier à sel de Pouancé, la dame du Port-Joulain, ainsi que son gendre. Il prétendait prouver que le grain fourni en paiement était défectueux, et il demandait que son adversaire fût condamné à lui payer « une année de ladite rente, suivant évaluation, « en sus des dommages, intérêts et dépens, sans préjudice « de l'année courante. » La défenderesse riposta en disant que le boisseau présenté par son ennemi « n'étoit pas « conforme au titre ³. » Il fallut donc procéder à une enquête minutieuse. Voilà de nouveau la guerre allumée !

Les experts désignés affirmèrent que le blé était « bon, « marchand et recevable, eu égard à la qualité ordinaire « des bleds de l'année 1725. » Le 26 avril 1727, le sieur de Loresse était condamné à enlever, sans délai, le grain déposé dans le grenier du Port-Joulain ⁴. Il en appela. Plusieurs autres jugements furent rendus, tour à tour en faveur des deux parties, de 1728 à 1730 ⁵. Le 25 août 1732, un arrêt de la cour des notaires royaux de la ville d'Angers décida que « la rente étoit toujours due par le

¹ Extrait des liasses contenant les pièces relatives aux procès soutenus par les seigneurs du Port-Joulain.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

« Port-Joulain à la Perrine, que les quinze septiers seroient
« payés, chaque année, par moitié, à la mesure ancienne
« et rentière de Marigné, c'est-à-dire à raison de vingt-
« deux pintes par boisseau, à l'étalon de Château-Gontier,
« que le grain devoit toujours être de bonne qualité, et
« qu'il seroit fait, en exécution de ladite sentence, deux
« boisseaux dont l'un marqué aux armes des sieur et dame
« de Loresses, et l'autre aux armes de ladite dame d'Anthe-
« naise ¹. » Enfin un arrêt de la Cour du Parlement de
Paris confirma, le 23 août 1743, les droits du seigneur de
la Perrine. Un huissier audiencier se transporta, à cheval,
au château du Port-Joulain, pour donner connaissance de
cette décision aux intéressés ². Le combat était terminé.
Les honoraires des avocats et les frais de justice s'élevèrent
à près de deux mille livres, sans compter les autres
dépenses. Résignés à leur défaite, les seigneurs du Port-
Joulain transigèrent. La maudite rente, cause de tant de
déboires, fut amortie, moyennant un versement de huit
mille livres.

Achille-Roland Barrin, chevalier, était « seigneur du
« Pallet, Vallet, Mousillon, Fromenteau, Laudigère, Bois-
« Rouault, Patierme, Morlière, Saint-Crespin, la Roche-
« Gautron, le Port-Joulain, la Jaille-Yvon, Montguillon,
« Landifer, la Touche, la Charrouillère, etc. » Il portait :
d'azur à trois papillons d'or ³.

¹ Extrait des liasses contenant les pièces relatives aux procès
soutenus par les seigneurs du Port-Joulain.

² Ibid.

³ Audouys, mss. 994, p. 17. — P. de Courcy, *Nobiliaire et Armo-
rial de Bretagne*, — Grandpré, César Armorial, 1645, p. 31, dit un
papillon. — J. Denais, *Armorial général de l'Anjou*, deuxième fascicule,
p. 112. — On lit dans la *Notice historique et généalogique sur la
maison d'Anthenaise*, p. 58, que cet *Achille-Roland* Barrin mourut en
1758. Or, dès 1752, selon un aveu rendu au Port-Joulain par le sieur
de la Peltraie (c^{ms} de la Jaille-Yvon), *Marie-Marquise* d'Anthenaise
était qualifiée de veuve. (*Dépouillement général du fief de la Jaille
Yvon*, f° 93.) — En 1756, eut lieu une donation mutuelle, par contrat de
mariage, entre « haut et puissant seigneur Marc-Antoine-Hercule
« Leshénault, chevalier, seigneur de Bouillé-Thévalles, fils aîné de
« Marc-Antoine-Hercule Leshénault, seigneur de Bouillé Thévalles,
« et de Marie-Anne des Cépaux, demeurant en son hôtel, rue des

Achille-Marc Barrin, marquis de Fromenteau, « maréchal
« des camps et armées du Roy et son lieutenant général
« dans la province et principauté de Dombes, seigneur du
« Port-Joullain et autres lieux, » fils du précédent, demeu-
rait ordinairement au château de Fromenteau, paroisse de
Vallet, près Nantes. Il rendait aveu, le 14 novembre 1769,
à « Jean Charles de Laurens, chevalier, seigneur de la
« châtellenie de Daon, Brion-sur-Bert, le Tremblaye, etc.,¹. »
Le 20 juin 1781, il se reconnaissait « homme de foy lige et
« simple de haut et puissant seigneur, Messire Jean-
« Thérèse-Louis de Beaumont, marquis d'Autichamp,
« chevalier, commandeur de l'Ordre royal et militaire de
« Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roy,
« commandant en second le corps de la gendarmerie,
« premier écuyer de son Altesse Sérénissime Monseigneur
« le Prince de Condé, seigneur propriétaire incommutable
« de la baronnie de Châteaugontier et autres lieux. »

Jean-Thérèse-Louis de Beaumont, marquis d'Autichamp,
qui fut le dernier seigneur de Château-Gontier, était égale-
ment seigneur de Roche-sur-Grave, de Saint-Rambert, de
Miribel, d'Aunay, de Montmoutier. Il fut aussi inspecteur
de cavalerie et lieutenant pour le roi de la ville et du
château d'Angers. Il avait épousé, en 1763, Marie-Charlotte
de Maussion de la Courtauzay, veuve d'Augustin Aubery,
marquis de Vastan. Il fut nommé pour acquéreur du mar-
quisat avec sa mère Perrine Loquet de Grandville, par le
précédent, le 26 février 1761. Émigré en 1790, il se rendit
en Russie, où Paul I^{er} le nomma successivement comman-
dant des chevaliers-gardes et inspecteur de cavalerie.
Revenu en France en 1814, il fut créé lieutenant général

« Juifs, à Château-Gontier, et haute et puissante dame Marie d'Anthe-
« naise, dame du Port Joullain et de la Jaille, veuve d'Achille-Rolland
« Barrin, chevalier, seigneur de Fromenteau, conseiller au parlement
« de Bretagne. » (*Arch. de la Mayenne*, B, 2653.) Des lettres d'abréviation
l'avaient autorisée à tenir « en sa maison seigneuriale du Port
« Joullain les assises des fiefs de la Jaille, Monguillon, de la
« Boullaye, de Danneau et de féages de Daon. » (*Ibid.* B, 2632.)

¹ *Censif et état général de la châtellenie de Daon, Brion-sur-Bert et
de Forge.*

et grand'croix de Saint-Louis, puis gouverneur de la 10^e division militaire en 1816. En 1830, il dirigea la défense du Louvre, et mourut au mois d'octobre de la même année, à Saint-Germain-en-Laye ¹.

Dans les aveux, relatifs à la châtellenie de la Jaille-Yvon, le seigneur du Port-Joulain énumère la série de ses biens et la liste de ses droits féodaux, dont plusieurs étaient déjà abolis ou tombés en désuétude, avant la révolution. Il mentionne sa « maison et chastel en ladite « paroisse de la Jaille ², la petite maison qui autrefois « servoit de four banal, au temps que ce droit existoit, la « carrière d'ardoises, les bois taillis, les moulins de la « Jaille et de Chenillé, etc. » Il dit avoir « droit de vendre « vin en détail et autres breuvages, chacun an, pendant « quarante jours, à commencer le jour Saint-Gilles, « droit de pressoir dans la basse-cour dudit chastel, droit « de contraindre les sujets à y pressurer leurs vendanges, « à aller moudre leur bled dans les moulins bannaux à « bled de la Jaille, en la rivière de Mayenne, au-dessus « desdits bois taillis, droit de deffaye, pescherye à tous « fillets et engins de mailles, en toute l'étendue de ladite « rivière de Mayenne et d'un rivage à l'autre, droit de « prendre, par chacun chaland et grand batteau, six « deniers, payables lorsque ledit batteau baissoit par ladite « porte marinière de la Jaille, droit de plesse, garennes, « faux, murgis à conils, lièvres et perdrix, ès environs « dudit chastel, droit de patron fondateur et seigneur « hault justicier de l'église et cimetièrre de la Jaille, avec

¹ Léon Maître, *Tablettes chronologiques et historiques de la succession des seigneurs de Laval, de Mayenne et de Château-Gontier*, p. 32.

² La maison seigneuriale ou château du xvi^e siècle, dit aussi *le Port* ou *la Cour-du-Port*, était un logis rectangulaire « avec « fenêtres à meneaux de pierre, les retombées sculptées d'écureuils « se mordant la queue; dans la basse salle une cheminée avec un « écusson losangé, jadis peint et entouré de rubans, *parti vairé et « contre vairé, et parti au fond semé de larmes, au lion rampant, « armé, lampassé de...*; au 1^{er} étage une autre cheminée décorée « d'élégantes moulures. » (*Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 392.)

« chapelle adhérente aux ballustres du sanctuaire, etc. »
Il déclare, en outre, qu'il a sur toute l'étendue de ses terres
« juridictions, haulte, moyenne et basse justice, sceau des
« contrats et droits qui en dépendent, droits du rapport de
« la coutume des étagers, droit sur les levages et denrées,
« menées en la ville de Châteaugontier, pour les exposer
« en vente en la forme et manière qu'il est accoutumé,
« comme aussi droit de bailler mesure à bled et à vin au
« patron et étalon pris du seigneur de la baronnie. » Il
termine en constatant qu'il « étoit et est tenu de faire
« quinze jours de garde, en la ville de Chateaugontier, par
« un homme suffisamment armé et appareillé, par le
« temps de guerre, quand le cas y échoit ¹. »

Après le décès d'Achille-Marc Barrin, marquis de Fromenteau, la seigneurie du Port-Joulain passa aux mains de Madame la marquise de Montbel, née Barrin ².

II

Episodes des guerres de la Chouannerie.

(1794-1795)

Dès le début des troubles civils, on avait établi un poste au moulin du Port-Joulain pour protéger le passage de la Mayenne entre la Jaille-Yvon et Daon. Sa défense était confiée tantôt aux gardes nationaux des communes environnantes, tantôt à un détachement du troisième bataillon des Ardennes, en résidence à Daon, sous les ordres du capitaine Pierre-Antoine Dubois ³.

¹ *Aveux de la Jaille Yvon et de Monguillon*, 1781, f^o 7 à 71.

² *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 161.

³ *État-civil de Daon*

Joseph Coquereau avait résolu de chasser les bleus de leur cantonnement, et il tenta, à plusieurs reprises, de les en déloger. Il avait précédemment abattu, pendant la nuit, les arbres de la liberté, plantés sur les places publiques d'une dizaine de villages et de bourgs, aux alentours de Daon. Il songea alors à entretenir la terreur causée dans le camp ennemi par ces audacieuses expéditions qui avaient mis tout le monde en émoi. Il n'avait, à cette époque, auprès de lui, que cinq compagnons Pierre Joly dit *Petit-Prince*, batelier sur la Mayenne, les trois frères Logerais de Marigné, l'aîné, François, connu sous le nom de *Pimousse*, et les deux autres sous ceux de *Chasse-Bleu* et de *Petit-Chouan*, ainsi qu'un fidèle ami, Hoisnard, dit *Branche-d'Or*.

Selon un récit manuscrit qui nous a fourni les éléments de notre étude sur les combats de la Chouannerie, Joseph Coquereau arriva, au lever du jour, avec précaution, sur le sommet du rocher escarpé dont la masse abrupte surplombe le moulin du Port-Joulain. Il descendit ensuite, sans bruit, et tomba à l'improviste sur les républicains, en criant avec violence, comme s'il avait à faire manœuvrer tout un bataillon : « Cent hommes à droite, cent hommes à gauche, en avant le centre ! » La sentinelle n'eut pas besoin de pousser le cri d'alarme. Toute la troupe se précipita en fuyant devant une voix, et courut se réfugier à Daon, en abandonnant ses armes à ces quelques chouans qui poursuivirent l'ennemi, avec vigueur, jusqu'à l'entrée du bourg. Cette attaque imprévue eut un grand retentissement dans la contrée. Les districts de Château-Gontier et de Châteauneuf ordonnèrent des battues générales dans la région. On sonna partout le tocsin, « comme si le feu était partout et la patrie en danger. » Tel est le récit d'un chroniqueur local qui place cet événement au commencement de

l'année 1794, peu de temps après l'entrée en scène de Joseph Coquereau ¹.

Toutefois les Bleus ne tardèrent pas à reprendre confiance, car, quelques temps après, la garde nationale de Champigné occupait de nouveau le moulin du Port-Joulain et s'y retranchait solidement, en prévision d'un assaut prochain. Voici comment cette seconde agression est racontée par l'historien des *Souvenirs de la Chouannerie* :

« A l'appel fait au nom de Coquereau, quarante jeunes
« gens, déjà aguerris, se réunissent. Ils sont sans armes,
« mais on fera en sorte de leur en fournir ; on veut d'ail-
« leurs qu'une victoire signale le jour du départ. Un poste
« nombreux était établi au port Jouslin pour défendre le
« passage de la Mayenne ; c'est là qu'on ira la traverser en
« culbutant les Bleus. On part donc aussitôt et l'on se
« précipite à l'attaque du poste. Mais il était tenu par un
« détachement de troupes de ligne ; elles soutinrent réso-
« lument l'assaut des Chouans et ripostèrent à leur
« fusillade par un feu bien nourri qui, dès l'abord, leur
« mit trois hommes hors de combat, et, de ce nombre,
« Branche-d'Or grièvement blessé à la jambe. Coquereau
« avait pour principe de ne jamais s'obstiner dans ses
« attaques ; il se retirait toujours dès qu'on résistait à son
« premier choc, et ainsi ne perdait jamais que peu de
« monde. Il commanda donc brusquement la retraite,
« et les Bleus, craignant une embuscade, ne le
« poursuivirent point ¹. » Le combat eut lieu dans
la nuit du 24 au 25 prairial, an II, c'est-à-dire dans
la nuit du 12 au 13 juin et non en mai, comme on
l'a rapporté. Du côté des républicains, un homme avait été

¹ *Notes sur les guerres civiles aux environs de Châteaugontier, depuis 1794*, par M. l'abbé Foucher, curé de Saint-Michel-de-Feins (Archives de la cure d'Argenton.)

² J. Duchemin des Cepeaux. *Souvenirs de la Chouannerie*, pp. 301-302, Laval, 1855.

tué; c'était Jean Hamelin, âgé de cinquante-cinq ans, domicilié à Champigné, exerçant la profession de « grêleur ¹. » Plus heureux dans sa troisième tentative, Joseph Coquereau réussit, le 25 floréal an III, à chasser les républicains du moulin dont il s'empara.

¹ « Aujourd'hui, 25 prairial de l'an second de la République
« Française une et indivisible et inséparable, Nous, officiers muni-
« cipaux de la commune de Marigné, district de Châteauneuf, départe-
« ment de Maine-et-Loire, sur la nouvelle qui nous est parvenue
« que les brigands insurgés s'étoient, la nuit dernière, portés dans la
« maison et moulin du Port-Joulain, en cette commune, où étoit
« établi un poste de garde nationale de la commune de Champigné,
« que lesdits brigands étoient en force supérieure, ils ont assassiné
« et tué un desdits hommes de garde, que sur le champ nous nous
« y sommes transportés, et y étant arrivés nous y avons trouvé les
« citoyens Michel Denis, meusnier, et Marie Couët, sa femme, de-
« meurant audit lieu du Port-Joulain, René Lourdais, garçon
« meusnier, Perrine Piron, fille de travail, demeurant au même
« lieu, René Hamelin, frère dudit décédé, lequel nous a conduit dans
« l'endroit où étoit le décédé, près la maison dudit moulin, où y
« étant avons reconnu que c'étoit le citoyen Jean Hamelin, grêleur,
« âgé de cinquante-cinq ans, domicilié en la commune de Cham-
« pigné, etc... Rabeau, maire. » (*Etat civil de Marigné-sous-Daon.*)

CHAPITRE CINQUIÈME.

LA RESTAURATION DU CHATEAU DU PORT-JOULAIN ET DE SES DÉPENDANCES.

A la mort de M. le Comte de Montbel, en 1864 ¹, les diverses constructions qui s'étaient accumulées peu à peu, au cours des siècles précédents, autour du Port-Joulain, formaient une sorte de village dans lequel se trouvaient réunies les exploitations de trois fermiers.

L'un d'eux demeurait dans ce qu'on appelait le *vieux château*, habitation du xv^e siècle, dépourvue de caractère, et dont les fenêtres avaient même perdu leurs meneaux. Un escalier de pierre à vis tournante régnait dans la tour placée en retraite. Le fermier principal occupait un pavillon et une portion de maison de style Louis XIII. Ce logis inachevé, éclairé seulement par trois fenêtres sur chacune de ses façades, dominait de vingt et quelques mètres, comme il le domine encore aujourd'hui, le bord de la rivière, dont un talus abrupt et vert, planté de trois rangées de pommiers, le séparait seulement. Charles

¹ A cette époque, l'ensemble de la terre du Port-Joulain se composait de dix-huit fermes : Le Domaine et le Moulin du Port-Joulain, Coullongé, la Tremblaye, la Villière, les Noues, la Guinebertière de Marigné, le Domaine ou la Métairie et la Benneraie de Montguillon, le Boulay, la Brardière, la Glorière, le Château, l'Ecluse, la Rivaudière de la Jaille-Yvon, la Réhoraie, Daniau et la Martinière de Ménil.

d'Anthenaise, II^e du nom¹, en avait commencé l'édification dans les dernières années du xvii^e siècle, à quatre-vingt mètres environ en avant du vieux château, comme nous l'avons déjà raconté. Mais les travaux furent brusquement interrompus par la mort de ce seigneur, survenue en 1700, ainsi que nous l'avons dit, et, l'entreprise n'ayant pas été continuée par ses successeurs, les façades s'étaient gravement détériorées. De grands et longs toits, reposant sur de petits murs et abritant des celliers, avaient pris la place des constructions projetées, et encadraient, à droite et à gauche du côté de la rivière, la chapelle du xv^e siècle et le logis du xvii^e. Le groupe formé par ces bâtiments et par d'autres, plus anciens encore, était entouré de murs, descendant jusqu'à la Mayenne et la bordant dans toute la largeur de l'enceinte, dans l'intérieur de laquelle on ne pénétrait que par un unique et lourd portail.

Il est évident que Charles d'Anthenaise avait voulu édifier, en avant de l'ancien castel, devenu insuffisant, une demeure plus spacieuse, plus élégante, plus riante, sur une éminence en terrasse dominant le cours sinueux et pittoresque de la rivière. Il avait, en même temps, relié cette nouvelle construction, par un vestibule, à la chapelle gothique, isolée du vieux château, et il avait bâti, en arrière, les servitudes, où était installé, en 1864, le troisième fermier.

C'est en 1865, que M. Max-Richard, conseiller général de Maine-et-Loire, acquit le Port-Joulain, vendu par la famille de M. de Montbel. Trois ans plus tard, le nouveau propriétaire inaugurait la série des importants travaux, qui devaient transformer entièrement l'habitation et ses dépen-

¹ Une procédure criminelle fut instruite en 1693, par les magistrats du présidial, contre Charles d'Anthenaise, II^e du nom, chevalier, seigneur du Port-Joulain et de la Jaille, lieutenant du château de Château-Gontier, accusé de voies de fait envers n. h. François Armenauld, seigneur du fief de Loncheray. (*Arch. de la Mayenne*, B, 2711.)

dances, par la démolition de toutes les constructions, parasites ou accessoires, entassées autour du château. Il restaura les façades de la partie déjà bâtie du logis Louis XIII, en respectant soigneusement leur caractère de simplicité, en conservant les balcons en fer forgé, et en maintenant la bonne ordonnance des lignes. Il continua ensuite le prolongement de cet édifice, en suivant le plan de l'architecte du xvii^e siècle, qui était indiqué par le style des façades déjà existantes, par la saillie d'un premier pavillon et par l'alternance des formes cintrées et angulaires des frontons des lucarnes. En même temps fut élevé, à la même hauteur de mur et de toiture que le bâtiment principal, un pavillon en retour d'équerre, au-dessus du vestibule qui précède la chapelle.

Sur la longueur de la façade, tournée du côté de la Mayenne, fut établie une terrasse de 40 mètres de long, formant une esse autour de l'habitation du Port-Joulain, d'où la vue s'étend, à droite, sur Daon et ses environs. Sur la façade regardant le parc, cette terrasse, après avoir, avec sa balustrade de pierre, contourné le pignon du bâtiment, se continue par un trottoir de même largeur, qui se trouve être de plain-pied avec le sol, et d'où l'œil embrasse le panorama des coteaux de la Jaille-Yvon. Le parc, bien planté et bien dessiné, encadre à merveille le Port-Joulain et les petits bois qui en couronnent le sommet forment une lisière verdoyante. Une avenue conduit au chemin de Daon, par une route taillée dans le rocher à pic, et un autre aboutit au chemin de Marigné. Ajoutons, pour terminer la description de l'extérieur, qu'il est doux au visiteur de parcourir les vallons accidentés de ce magnifique domaine, et d'égarer sa rêverie dans les bois ombreux où les points de vue gracieux et les perspectives pittoresques ont été habilement ménagés. Des bancs, placés aux endroits propices, permettent au promeneur fatigué de se reposer un instant sous les grands châtaigniers qui émergent des

hautes fougères, et de goûter à loisir le charme de ces divers paysages d'un caractère si varié et si original.

Nous ne pousserons pas l'indiscrétion jusqu'à dresser l'inventaire détaillé de l'intérieur du château. Qu'il nous suffise de dire que l'escalier monumental de style Louis XIII peut être cité comme un chef-d'œuvre de menuiserie élégante, que l'ameublement des salons et des appartements a été très heureusement approprié au style particulier de chaque pièce, et que tout, dans la restauration du Port-Joulain, aussi bien que dans l'installation de cette superbe résidence, prouve que ses nouveaux maîtres savent allier à une parfaite connaissance des exigences de la vie contemporaine un vif sentiment des beautés artistiques des siècles passés. Les anciens planchers, avec leurs solives et leurs poutres apparentes, les cheminés de pierre, avec leurs grosses moulures s'élevant jusqu'au plafond, ont été scrupuleusement conservés dans les cinq pièces qui composent le logis primitif, et dont les portes datent du xvii^e siècle, pour la plupart. Les unes ont été choisies parmi celles qui subsistaient encore, en raison de leur dessin, du relief et de la bonne exécution de leurs moulures; les autres ont été, ainsi que les lambris, entièrement exécutées sur le modèle des premières. L'escalier sépare ces appartements de la partie neuve de l'habitation, agencée et meublée en styles plus modernes.

La restauration de la chapelle est terminée. Cet édifice à pignon aigu est éclairé par une grande fenêtre ogivale, ornée de vitraux et dominant l'autel, ainsi que par deux autres plus basses, pratiquées dans le mur du côté droit. L'extérieur a été maintenu dans un ton qui tranche avec celui des constructions auxquelles la chapelle est annexée, de manière à accuser nettement la différence des époques. A cet effet, les vieilles pierres en schiste d'un brun rougeâtre ont été laissées à nu, et les joints ont été faits

saillants avec la chaux hydraulique. La voûte en bois verni, avec filets d'or sur les nervures, a été complètement réparée. Aux tirants, peints de couleur grise et rouge, sont suspendues trois lampes vénitiennes dont le modèle figure dans une des chapelles de la célèbre église Saint-Marc. Une croix du xv^e siècle, d'un beau caractère, forme le motif principal du semis qui couvre les murs d'un gris clair, et alterne avec le monogramme de N. S. J.-C. en lettres plus réduites. Le lambris est peint. Il simule une suite de draperies, gros vert, simplement indiquées, selon l'usage du temps, et encadrées d'une bordure rouge et orange; le tout est surmonté d'une petite galerie architecturale d'un dessin sobre et élégant. Les deux murs des pignons sont entourés d'une gracieuse bordure à feuillage jaune et or, se détachant sur un fond rouge, et qui règne également autour des fenêtres et des portes. On lit, au-dessus de la porte d'entrée, la date de la fondation et celle de la restauration : 1428-1882.

La charmante table de communion du xv^e siècle, dont nous avons donné la description dans un chapitre précédent, a été restaurée avec beaucoup de goût et d'intelligence. Les délicates sculptures et les belles moulures, en pierre, du rétable, qui remontent à la même époque et que nous avons également décrites plus haut, ont été complètement dégagées des couches de badigeon et de peinture qui les recouvraient et les alourdissaient un peu. Dans le cadre de ce rétable, a été placée une *Ascension*, œuvre de M. Jules Dauban, particulièrement remarquable par la finesse de l'exécution ainsi que par la simplicité et la nouveauté de la composition. Le Christ plane au-dessus du tombeau et monte vers le Ciel. Ses yeux, animés, comme le sont tous ses traits, d'un sentiment de compassion et de miséricorde, s'abaissent sur la terre, comme pour soutenir et encourager l'humanité, qu'il y laisse, sans vouloir l'abandonner. Deux anges sont assis, chacun à l'une des deux extrémités du

tombeau. L'ange de la Mort, appuyant sa main droite sur un glaive, le front caché par le voile qui l'enveloppe tout entier, est superbe, calme et résigné. L'ange de la Résurrection, tenant encore dressée la pierre du sépulcre, qu'il vient de soulever, rayonne de jeunesse, de confiance et d'espoir. Il contemple, avec une immense joie et un ardent amour, le divin Sauveur s'élevant au-dessus de lui, pour regagner sa céleste demeure. Cette idée, vraiment neuve, a été rendue, avec un charme pénétrant et une grâce séduisante, dans une composition finement exécutée, qui est à la fois claire, simple et empreinte d'un caractère profondément religieux. La tribune massive du xvii^e siècle, établie par Charles d'Anthenaise, II^e du nom, et qui déparait singulièrement cette chapelle ogivale du commencement du xv^e siècle, a été enlevée et remplacée par une autre, plus légère, et dont le style rappelle celui des diverses parties de l'édifice.

Avant d'être mis à exécution, tous ces compléments artistiques avaient été l'objet d'une étude scrupuleuse, et leur auteur avait eu soin de compiler avec attention les ouvrages les plus estimés, en consultant principalement les savantes publications de M. Viollet-Le-Duc, relatives au moyen âge ¹, dont il a réussi à tirer un excellent parti.

André JOUBERT.

¹ Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire du mobilier français, de l'époque carlovingienne à la Renaissance*. — *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du xi^e au xvi^e siècle*. — *De la décoration appliquée aux édifices*. — *Entretiens sur l'architecture*.

Que reste-t-il des temps anciens?
Que doit-on attendre des temps modernes?

Après quelques mille ans d'éclat et de misère,
Qu'ont laissé la plupart des Peuples de la terre?
Des ruines, peu de grands noms!...

Combien parmi les Rois dont on vante la gloire
Et venus jusqu'à nous, sur la foi de l'histoire,
Peut-on compter de Salomons?

Quand le terme fatal des Nations arrive,
Plus de flottes dans Tyr, plus de chants dans Ninive,
Plus de tumultes, plus de voix!...

De l'Hydaspe au Jourdain, de Thèbe à Babylone,
On entend le temps seul, dans son cours monotone,
Broyer les Peuples et les Rois!...

L'homme, plus destructeur dans sa sombre folie
Que la marche des temps, la guerre et l'incendie,
L'homme veut chasser Dieu du Ciel!...

Crois-tu donc, insensé, qu'une vaine science
Ait le droit de nier la suprême existence,
Du Souverain maître Éternel!...

A quel autre pouvoir obéiraient les mondes
Et les Cieux étoilés et les vagues profondes
Et tumultueuses des mers!...

Sans Dieu que serais-tu! Comme l'oiseau qui passe
Et traverse les airs, sans y laisser de trace
Un atôme dans l'univers!...

Même sujet.

**Chez les peuples anciens on plaçait la patrie,
Sous l'égide des Dieux, rattachant à la vie
L'espoir de l'immortalité,**

**De modernes rêveurs audacieux et frivoles
Avant toute autre étude, enseignent aux écoles,
L'oubli de la Divinité.**

**Et plus d'un Erostrate ivre de fanatisme
En détruisant le temple emprunte à l'Athéisme
Une triste célébrité !**

**Mais Dieu prenant pitié de ces aveugles haines,
Suit son œuvre en calmant les souffrances humaines,
Par l'amour et la charité !**

**Jules TURQUET,
Conseiller honoraire.**

ALMA REDEMPTORIS MATER

Vous que le Rédempteur fit pour être sa Mère,
Qu'Il combla de beauté, de puissance et d'amour,
Écoutez les soupirs et les vœux de la terre
Que l'Église à Vos pieds apporte chaque jour.

Vous êtes à jamais la Fontaine de vie,
L'Espoir de notre exil et la Porte du Ciel :
Étoile de la mer, recevez, ô Marie,
Exaucez le salut que Vous fit Gabriel.

Sous le poids de ses maux Votre peuple succombe ;
Reine, pour le sauver, étendez Votre main ;
Guérissez ce qui meurt, relevez ce qui tombe
Et dissipez la nuit, Étoile du matin !

Fille de votre Fils, en Vous voyant sa Mère
La nature admira Votre Maternité
Et salua sans ombre en ce profond mystère
L'ineffable splendeur de la Virginité.

O Vierge, à Nazareth, quand, au salut de l'Ange,
Dans Votre chaste sein Votre Cœur se troubla,
Le monde loin de Dieu périssait dans la fange ;
L'abîme était ouvert ; Votre Fils le combla.

O Mère, ayez pitié ! voyez l'heure présente
Où le monde aveuglé retombe dans la mort ;
Ramenez le pécheur ! Sauvez l'âme innocente !
Gardez-nous du naufrage et montrez-nous le port !

O Vierge, ô Reine, ô Mère, ô Source de clémence,
Merveille de beauté, de puissance et d'amour,
De ceux que Dieu châtie allégez la souffrance ;
A Votre Fils Jésus donnez-nous sans retour !

Yves de KERSABIEC.

Angers, 25 décembre 1881.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

L'Année Liturgique, par Dom GUÉRANGER, deuxième volume de la continuation. — Paris, H. Oudin, 1883.

C'est avec une profonde émotion que nous avons reçu de Solesmes le nouveau volume de l'*Année Liturgique*. La noble abbaye a toujours été chère aux catholiques; mais le sentiment qu'elle leur inspire a revêtu un caractère nouveau depuis que « la persécution s'est abattue sur les cloîtres, » en ces temps lugubres « où réside seul, dans son tombeau, à l'ombre des murs de la bibliothèque abandonnée et de son église dévastée, » le vénérable fondateur de notre nouveau Cluny.

Quant au volume que nous annonçons, il traite du temps après la Pentecôte, et ce titre seul pouvait faire craindre qu'il fût inférieur au précédent. Le temps après la Pentecôte, c'est en effet l'époque la moins intéressante de l'année chrétienne, et cette longue série de dimanches n'a rien qui parle beaucoup au cœur des fidèles de nos jours. Et cependant nous n'hésitons pas à mettre cette partie nouvelle de la grande œuvre au moins au même rang que celle qui a été consacrée à la Sainte-Trinité et au Saint-Sacrement. Les sujets traités, sans être moins importants, sont plus variés, et la forme déjà si remarquable dans le premier volume acquiert dans celui-ci une perfection nouvelle. Le style a quelque chose de grave et d'ému qui convient à merveille au temps que nous traversons. Il est bien peu question dans ses pages des malheurs de notre époque, et pourtant l'on y sent à chaque ligne l'âme d'un chrétien grandi par la persécution.

L'Église et l'âme chrétienne, tel est le double sujet traité dans ce beau livre. Après la Pentecôte, l'Église est définitive-

ment fondée : dans les semaines qui suivent cette grande fête, la sainte liturgie propose à nos réflexions le développement à travers les siècles et les destinées finales de l'épouse du Christ. Pendant la même période, nous sommes conviés à suivre le développement dans les âmes de cette vie chrétienne fondée sur les grands mystères dont les volumes précédents nous ont entretenus.

Ces deux ordres de considérations sont traités de mains de maîtres pour la continuation. Nous ne ferons aucune citation : l'*Année Liturgique* doit se trouver entre les mains de tous les chrétiens ; c'est de tous les livres le plus propre sans contredit à faire entre les fidèles de l'esprit trop oublié du culte public, que les chrétiens de notre temps le sachent bien : ce culte public est et sera toujours le plus parfait, le plus agréable à Dieu. Bien loin de nuire à l'oraison proprement dite, il lui fournit le plus solide et le plus suave des aliments. Pourquoi faut-il que nous le voyions de nos jours si peu goûté, si peu compris ! Avec un culte si beau, la poésie de la religion semble disparaître : et plutôt à Dieu que nous n'eussions pas d'autre malheur à déplorer !

JUDE DE KERNAERET.



Charles Buet. — *Madagascar, la Reine des Iles Africaines*, Histoire, Mœurs, Religion, Flore, etc. — Paris, 1883, 1 vol. in-8°.

Un des meilleurs livres d'étrennes qu'on puisse offrir parce qu'il intéresse et instruit en même temps qu'il amuse, est le nouvel ouvrage que M. Charles Buet, le romancier bien connu, vient de publier sur Madagascar. Ce n'est pas un de ces travaux de pacotille, confectionnés par quelque faiseur en renom en vue d'une spéculation de librairie, et que l'auteur ne prend la peine ni de méditer, ni souvent même d'écrire, sachant qu'on en regardera les gravures sans en lire le texte. C'est une étude sérieuse, préparée de longue main, écrite avec le soin que l'auteur apporte à tout ce qu'il publie, et résumant d'une manière complète, et sous une forme agréable et pittoresque, toutes les notions recueillies par les voyageurs sur cette

île immense surnommée à juste titre *la Reine des Îles Africaines*.

La description physique de l'île, l'histoire de la découverte et de la colonisation, l'étude des races, des mœurs, de la religion, de la faune, de la flore et des richesses du sol, y sont successivement exposées en autant de chapitres écrits d'un style vif et rapide, et agrémentés d'anecdotes, de souvenirs historiques et de descriptions pittoresques.

Ces sortes de livres gagnent à être écrits par des conteurs, loin d'y perdre, lorsque ces conteurs ont, comme M. Charles Buet, beaucoup de talent, et sont des travailleurs érudits et consciencieux. Cet ouvrage arrive d'autant plus à point qu'il est, on le sait, fortement question de rétablir le protectorat français sur une partie de cette île, où la France du xvii^e siècle a porté, la première, les lumières de la religion et de la civilisation, et que saint Vincent-de-Paul fit évangéliser par ses Prêtres de la Mission.

Enfin, cette remarquable étude est complétée par une description de l'île Bourbon, « notre principale colonie dans la mer des Indes, dit l'auteur, une île charmante, ensoleillée, riche et belle, qu'il plaît à notre patriotisme d'appeler l'île Bourbon. »

E. F.

∴

Manuel chrétien d'Instruction civique, par Antonin Rondelet, professeur honoraire de Faculté et de l'Institut catholique de Paris.
— Paris, Louis Vivès, 13, rue Delambre. 1882, 1 vol. in-12.

On l'a dit avec raison : rien n'est plus difficile que d'écrire pour les enfants. Seuls, les esprits supérieurs et profondément instruits le font avec succès, parce que, seuls, ils sont capables de dominer leur sujet, d'y discerner ce qu'on en doit prendre de ce qu'il faut laisser de côté, et de traduire leur pensée en un langage assez clair et assez simple pour être saisi par les intelligences encore naissantes auxquelles elle s'adresse. La clarté, la simplicité, ne sont point, en effet, comme on pourrait le croire, des qualités secondaires qui se rencontrent chez tous

les esprits un peu cultivés. Ce sont les qualités les plus hautes et les plus difficiles à conquérir, et l'on ne parvient à les posséder, quand on y réussit, qu'au prix de longues études et de pénibles labeurs.

Ce sont les deux qualités essentielles du petit livre que nous présentons à nos lecteurs, et elles suffiraient, à elles seules, pour le leur recommander de la façon la plus sérieuse et pour le mettre hors de pair. Il en possède d'autres, cependant, au premier rang desquelles il faut placer une connaissance profonde des sujets si divers qui s'y trouvent traités, une sûreté parfaite de doctrine et un style agréable et châtié où l'on reconnaît, même dans les passages les plus arides, la manière élégante et spirituelle de conter d'un maître en l'art d'écrire et de parler.

Peu de personnes, en effet, connaissent aussi bien les choses de l'éducation que l'éminent professeur de Faculté qui n'a pas cru déroger en écrivant ce petit livre destiné à de tout jeunes enfants, qui est persuadé, au contraire, que jamais il ne fit œuvre plus utile et plus haute, car des premières notions que l'on grave sur les pages encore blanches de l'intelligence, dépend souvent la direction que prendra la vie tout entière. Peu de personnes ont pratiqué cet art difficile du professorat avec autant de discernement et de connaissance de la nature humaine, et n'ont mieux compris que, pour former l'esprit, il fallait commencer par façonner le cœur et par l'empreindre profondément des vérités de la religion et de la morale.

Nos républicains, qui ne doutent de rien parce qu'ils sont profondément ignorants des choses qu'ils prétendent le mieux connaître, ont imposé aux instituteurs un devoir à peu près impossible à remplir, en leur demandant d'inculquer dans l'esprit d'enfants qui savent à peine lire les notions les plus abstraites de la science sociale et politique. Cette tâche, délicate entre toutes, le petit livre de M. Antonin Rondelet la facilitera singulièrement. Le plan en est si net et si clair, il conduit si naturellement ses lecteurs des notions les plus élémentaires aux vérités les plus hautes, que l'esprit le plus lent et le plus rebelle franchira, avec ce guide habile et sûr, les plus redoutables obstacles sans presque les apercevoir, et sera tout étonné, lorsqu'il aura lu le livre, de comprendre sans effort ce qu'il avait naguère tant de peine à faire pénétrer dans son intel-

ligence. L'organisation de la société, les principes d'économie politique sur lesquels elle repose y sont indiqués d'une façon sommaire, mais d'un trait net et précis, et ce trait, une fois imprimé, ne s'effacera plus de la mémoire.

Clarté, simplicité, sûreté parfaite de doctrine, méthode d'une logique irréprochable, en un mot toutes les qualités essentielles d'un livre élémentaire se rencontrent donc dans ce MANUEL et se réunissent pour le recommander au choix des instituteurs chrétiens. C'est un des meilleurs contre-poisons qu'ils puissent opposer à l'abominable petit livre de M. Paul Bert.

E. F.

Le Propriétaire-Gérant

G. GRASSIN

TABLE DES MATIÈRES

DU

CINQUIÈME VOLUME

JUILLET-DÉCEMBRE 1882

JUILLET - AOUT

Trois lettres inédites d'Aristide-Aubert Du Petit-Thouars. — André Joubert	
Les Écoles primaires en 1833, d'après un document officiel. — Victor Pierre.	
Le Vieux Cousin. — Th. Pavié	90
Une lettre inédite de Rouget de Lisle.	64
Les Deux Patrons. — E. Faligan	67
Chronique bibliographique	94

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses seigneurs, d'après des documents nouveaux et inédits. — André Joubert	97
Les grandes infortunes d'une petite consonne. — Th. P.	120
La rivalité de Dupleix et de la Bourdonnais, d'après des documents inédits. — H. Castonnet-Desfosses	142
Une Prisonnière à Fontevault de 1662 à 1665. — Eus. Pavié	170
Psaume CXXIX. — Yves de Kersabiec	192
Chronique bibliographique	194

NOVEMBRE

Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses seigneurs, d'après des documents nouveaux et inédits (Suite). — André Joubert.	197
---	-----

Une prisonnière à Fontevault de 1662 à 1665 (<i>Fin</i>). — Eus. Pavie	207
La rivalité de Duplex et de la Bourdonnais, d'après des documents inédits (<i>Fin</i>). — H. Castonnet-Desfosses . .	240
Nécrologie. — M. Delens. — X	266
Chronique bibliographique	267

DÉCEMBRE

Les Revenants. — Charles Nodier. — Victor Pavie.	269
Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses sei- gneurs, d'après des documents nouveaux et inédits (<i>Suite et fin</i>). — André Joubert	298
Que reste-t-il des temps anciens ? Que doit-on attendre des temps modernes ? — Jules Turquet	313
Alma Redemptoris Mater. — Yves de Kersabiec	315
Chronique bibliographique. — J. de Kernaëret et E. F. . . .	316

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

NOUVELLE PUBLICATION

DICTIONNAIRE
DE L'ART, DE LA CURIOSITÉ ET DU BIBELOT

PAR

ERNEST BOSCH, ARCHITECTE

Un volume grand in-8°, illustré de plus de 600 gravures

Prix, broché : 40 francs ; relié : 50 francs.

En publication.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera 2 volumes grand in-8° et sera publié en fascicules de 80 pages chacun, avec de nombreuses planches au prix de 3 francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Le 13^e Fascicule est paru.

OUVRAGES NOUVEAUX :

Les Reines du Chant , par Thurner, 1 fort vol. in-12, illustré de portraits à l'eau-forte	12 »
L'Évangéliste , roman parisien, par Alphonse Daudet, 1 vol. in-12	3 50
M. Littré et le Positivisme , par E. Caro, 1 vol. in-12.	3 50
Traditions et Souvenirs , touchant le temps et la vie du général Auguste Colbert, 1793-1809, par le marquis de Colbert-Chabonais (son fils), 3 vol. in-12.	12 »
Dans le monde , roman d'hier, par Henry Rabusson, 1 vol. in-12	3 50
Les races sauvages , par Alphonse Bertillon, 1 vol. grand 8° illustré de 115 gravures	10 »
Les nouvelles routes du Globe , par Maxime Hélène, 1 vol. grand in-8° illustré de 92 gravures	10 »
Les Français en Égypte , par Pierre Giffard, 1 vol. in-12	3 50
Frédéric II et Marie-Thérèse , d'après des documents nouveaux, 1740-1742, par le duc de Broglie, de l'Académie Française, 2 vol. in-8°	15 »
Paris à Cheval , textes et dessins, par Crafty, 1 vol. in-8°, broché	20 »
Fleurs d'Ennui , par Pierre Loti, 1 vol. in-12.	3 50
Mes Souvenirs , par Théodore de Banville, 1 vol. in-12.	3 50
Souvenirs du Second Empire , par Granier de Cassagnac, 3 ^e série, 1 vol. in-12	3 »
Le Pays du Soleil de Minuit , par Paul du Chaillu, 1 vol. grand in-8° illustré	15 »
La Petite Sœur , par Hector Malot, 2 vol. in-12.	6 »
Trois Enigmes historiques , par Loiseleur, 1 vol. in-12.	3 50
Une Histoire sans nom , par J. Barbey d'Aurevilly, 1 vol. in-12.	3 50
L'avenir de la Turquie : Le Panislamisme, par Gabriel Charbon, 1 vol. in-12	3 50
Le Théâtre d'autrefois et d'aujourd'hui , par E. M. de Lyden, 1 vol. in-12	3 50
Mémoires de M. Claude . — Tome IX, 1 vol. in-12	3 50
Souvenirs d'un Vieux Critique , par A. de Pontmartin. — Tome II, 1 vol. in-12	3 50
La Russie et les Russes , par Victor Tissot, 1 vol. in-12.	3 50
Le Théâtre au salon , par A. Gennevraye, 1 vol. in-12.	3 50
Souvenirs littéraires , par Maxime du Camp. Tome I ^{er} , 1 vol. in-8°	7 50
Le Maréchal Bugeaud , d'après sa correspondance intime et des papiers inédits, par le C ^{te} H. d'Ideville, ancien Préfet d'Alger, tome premier, tome troisième.	8 »
La Légittimité devant le Catholicisme , par G. Véran, in-8	1 »



